PER
Z-2119
BNQ

41
Cahiers
de l'ACFAS
1986

La morphologie sociale en mutation au Québec

ACSALF
Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française

Les Cahiers de l'ACFAS
No 41

La morphologie sociale en mutation au Québec

Responsables: Simon Langlois
Département de sociologie
François Trudel
Département d'anthropologie
Université Laval

Édition: L'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences
2730, chemin de la Côte Ste-Catherine
Montréal, Québec
H3T 1B7
Tél.: 342-1411

Distribution: Les Presses de l'Université du Québec
C.P. 250, Sillery, Québec, G1T 2R1
Commandes sans frais téléphoniques:
Tél.: 1-800-463-4799

© 1986 ACFAS
Dépôt légal, 2ième trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN: 2-89245-053-5 (ACFAS)

LA MORPHOLOGIE SOCIALE EN MUTATION AU QUÉBEC

TEXTES PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE
SIMON LANGLOIS ET FRANÇOIS TRUDEL

ACTES DU COLLOQUE ANNUEL DE
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES SOCIOLOGUES
ET ANTHROPOLOGUES DE LANGUE FRANÇAISE
TENU EN MAI 1985 À CHICOUTIMI,
LORS DU 53e CONGRÈS ANNUEL DE L'ACFAS



Bibliothèque Nationale du Québec

HN
110
Q8 A77
1986

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION 5

VUE D'ENSEMBLE 11

Marc-Adélard TREMBLAY
Morphologie sociale québécoise en mutation: esquisse à main levée 13

LA STRUCTURE DES EMPLOIS ET DES ENTREPRISES 35

Diane GAGNON
L'impact de la féminisation du marché du travail sur les développements récents de la structure industrielle québécoise 37

François BÉLAND et Michel de SÈVE
La distribution des emplois entre les sexes et les groupes linguistiques au Québec 61

Pierre BOUCHARD
L'origine des propriétaires et la localisation du siège social dans le processus de francisation des entreprises 89

Gérard DUHAIME et Anne GODMAIRE
Qui travaille dans l'Arctique québécois? 103

LA FAMILLE ET LA MONOPARENTALITÉ 123

Renée DANDURAND et Lise SAINT-JEAN
La nouvelle monoparentalité comme révélateur des contradictions familiales 125

Céline Le BOURDAIS et Damaris ROSE (coll.)
Vers une caractérisation des familles monoparentales québécoises à chef féminin 141

Andrée FORTIN
Familles, réseaux et stratégies de sociabilité 159

LES AUTOCHTONES 173

Denis BRASSARD
Étude des revenus dans les réserves indiennes de la moyenne et basse Côte-Nord 175

Jacques KURTNESS
Le changement structural chez les autochtones du Québec: pour le pire ou le meilleur? 189

LES ÂGES DE LA VIE: JEUNES ET VIEUX 205

Michel TOUSIGNANT et Doris HANIGAN
Le jeune suicidaire: ses relations aux pairs et aux adultes en situation de crise 207

Paul GRELL
Jeunes chômeurs et intervention de l'état 221

Astrid LEFEBVRE-GIROUARD
Vieillir en centre d'accueil: les caractéristiques des personnes âgées hébergées et leur univers relationnel 235

Renaud SANTERRE
Vieillir au Québec hier et aujourd'hui 247

MONTRÉAL ET LES RÉGIONS 267

Vito AHTIK
Montréal face aux régions en période de crise: quelques interrogations sur la restructuration socio-économique du Québec 269

Francine DANSEREAU et Michel BEAUDRY
Les mutations de l'espace habité montréalais: 1971-1981 283

Béatrice SOKOLOFF
Aménagement, développement régional et dynamismes locaux 309

Gilles PRONOVOST et Roger TRUDEL
Régions, loisirs et comportements culturels 329

PRÉSENTATION

Le présent ouvrage réunit des études sur la morphologie sociale en mutation au Québec présentées lors du colloque annuel de l'Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française, à Chicoutimi, en 1985. Le projet de cette rencontre était ambitieux: cerner les changements qui ont marqué les façons de vivre et les modes de vie au Québec, la place respective des groupements sociaux, des groupes d'âges et des sexes et, plus largement, dégager comment le tissu social du Québec s'était modifié au fil des ans.

Les textes qu'on va lire sont en fait des coups de sonde dans diverses directions et selon diverses perspectives. Plusieurs dimensions seront oubliées, forçément, car le but de cet ouvrage n'est pas d'être exhaustif ni de tracer un bilan, même provisoire, des grandes mutations sociales qui ont marqué le Québec ces dernières décennies. Le résultat atteint est plus modeste, car il s'agit plutôt de proposer des points de repère et de baliser de futures recherches. Les travaux réunis ici sont en fait des pièces à verser au bilan d'un domaine de recherche - la morphologie sociale - qui existe depuis que la sociologie et l'anthropologie ont pris forme dans nos sociétés.

En guise d'introduction, Marc-Adélard TREMBLAY propose un tour d'horizon des grands changements sociaux qui ont marqué le Québec ces dernières décennies; il fait bien ressortir, sous forme de brèves vignettes, certaines mutations qui caractérisent la morphologie du Québec et il dégage les dynamismes profonds qui la marquent.

La première section, la structure des emplois et les entreprises, comprend quatre études sur le marché du travail. Les deux premières analysent la distribution des emplois entre les sexes. François BELAND et Michel de SEVE proposent de quantifier l'ampleur des inégalités entre les sexes et entre les groupes linguistiques devant l'emploi. Partant d'une distinction entre inégalité et discrimination, leur travail identifie les configurations particulières de ces deux phénomènes et ils dressent notamment un tableau de l'évolution des inégalités devant l'emploi. Diane GAGNON traite spécifiquement de la féminisation du marché du travail en relation avec les développements récents de la structure industrielle. La problématique qu'elle propose montre que la féminisation du marché du travail consolide certains enjeux essentiels du développement de l'appareil de production. Pierre BOUCHARD s'intéresse au processus de francisation des entreprises au Québec après la mise en place de la loi 101 et il montre notamment que la localisation du siège social n'est pas un facteur aussi prépondérant qu'on a pu le prétendre pour expliquer les difficultés de l'entreprise. G. DUHAIME et Anne-Marie GODMAIRE identifient quant à eux les caractéristiques socio-économiques de la main-d'oeuvre salariée du Nouveau-Québec

inuit. Leurs principales constatations sont l'importance du travail salarié dans cette région et le mouvement de la main-d'oeuvre vers l'administration publique et les organismes issus de la Convention de 1975.

La seconde section porte sur la famille et la monoparentalité. Céline Le BOURDAIS, avec la collaboration de Damaris ROSE, dégage les grandes caractéristiques des familles monoparentales à chef féminin, en insistant sur la précarité de leur situation. Renée DANDURAND et Lise SAINT-JEAN montrent que la monoparentalité révèle les contradictions qui marquent la famille, contradictions qui avaient déjà été identifiées par d'autres chercheurs dans des monographies antérieures; leur étude est qualitative, menée à partir d'entrevues, et elles insistent notamment sur les aspects qui entourent la dissolution des ménages. Andrée FORTIN propose une première synthèse d'une recherche menée à Québec sur les réseaux sociaux des familles et sur leurs formes de sociabilité menée à Québec; elle montre que la vie de quartier y est bien vivante et animée et que la sociabilité prend encore en grande partie appui sur la famille.

Il faut noter ces dernières années l'avènement d'une nouvelle sensibilité aux problèmes auxquels sont confrontés les autochtones. Deux études leur sont consacrées. Denis BRASSARD dégage les principales caractéristiques des revenus monétaires de quatre communautés montagnaises de la Côte-Nord du Saint-Laurent et il en démontre le rythme rapide de développement au cours de la dernière décennie. Il souligne cependant que le développement accru du marché du travail est freiné par un accroissement rapide des revenus de paiement de transfert. Jacques KURTNESS décrit brièvement les principales approches disciplinaires disponibles pour l'étude du changement chez les autochtones et il approfondit particulièrement les dimensions psychologiques de ce champ d'étude.

Les âges de la vie: jeunes et vieux. Le titre de cette section porte sur un thème classique dans les études de morphologie qui, dès le début, ont analysé la structure des âges dans les sociétés. Deux groupes d'âges seront privilégiés: les jeunes et les personnes âgées. Michel TOUSIGNANT livre une série de réflexions sur le suicide chez les jeunes au Québec, centrées autour de l'analyse de la situation familiale, de l'autonomie, des rapports amoureux et de la relation avec les adultes dans une situation de crise. Paul GRELL soutient que le temps du chômage chez les jeunes en est venu à avoir sa propre cohérence; il s'attarde à étudier les relations entre les jeunes et les appareils institutionnels. Dans une analyse anthropo-historique de la vieillesse, Renaud SANTERRE constate pour sa part la dégradation de la situation des vieillards québécois depuis un siècle et le sentiment de marginalisation qui en découle pour cette catégorie de la population québécoi-

se; il notre toutefois une restauration partielle récente du statut des personnes âgées, surtout au plan économique. Se basant sur un vaste échantillon, Astrid LEFEBVRE-GIROUARD fait une étude très systématique du phénomène du vieillissement en centre d'accueil dans la société québécoise et elle décrit les dimensions sociales, relationnelles et perceptuelles de la vie en institution.

On ne peut pas analyser les grandes mutations du Québec sans accorder une place privilégiée à Montréal où se concentre près de la moitié de la population québécoise. Francine DANSEREAU et Michel BEAUDRY analysent les mutations de l'espace habité montréalais entre 1971 et 1981. Il ressort de leur étude que la diversité interne des quartiers centraux et des banlieues s'est accrue. Vito AHTIK s'interroge sur les rapports entre Montréal et les régions du Québec, deux entités souvent, sinon toujours, analysées indépendamment et séparément et qu'il propose de voir sous l'angle de leur dépendance réciproque. Béatrice SOKOLOFF s'intéresse plus spécifiquement aux régions; elle élabore une typologie des MRC, non pas dans un but descriptif, mais plutôt pour en arriver à l'analyse des dynamismes régionaux qui lui paraissent fort diversifiés. Enfin, Gilles PROVONOST et Roger TRUDEL se penchent sur les comportements culturels et la pratique des loisirs en privilégiant l'analyse des différences régionales.

*

* *

La lecture de cet ouvrage, on le verra au fil des pages, éveillera la curiosité sur un grand nombre d'aspects fort diversifiés de ce que nous avons appelé plus haut le tissu social québécois. Il sera peut-être nécessaire de revenir, au terme de la lecture, à l'étude stimulante de Marc-Adélard TREMBLAY publiée au début, esquisse à main levée, bien sûr, mais aussi bilan provisoire dressé d'une main ferme, pour mieux dégager une certaine ligne directrice derrière ces études. Le présent ouvrage collectif se veut plutôt un dossier qu'une oeuvre achevée, construite avec cohérence; un dossier riche, cependant, tant par la diversité des perspectives d'analyses que par l'étendue des questions abordées.

Simon LANGLOIS
François TRUDEL
Université Laval

VUE D'ENSEMBLE

MORPHOLOGIE SOCIALE QUÉBÉCOISE EN MUTATION: ESQUISSE À MAIN LEVÉE

Marc-Adélard Tremblay

DE QUELQUES PRÉALABLES[1]

Je suis conscient que le terrain d'observation sur lequel on me demande de m'aventurer -- les mutations de la morphologie sociale au Québec -- comporte une physiographie accidentée et recèle des obstacles multiples qui nécessitent l'utilisation de moyens novateurs de déplacement pour accéder aux lieux connus comme aux endroits inexplorés. La thématique du changement, des transformations et des mutations n'a cessé de préoccuper les spécialistes des sciences sociales, lesquelles firent leur apparition à une période historique de relative stabilité sociale. Aussi, se penchèrent-elles sur des traditions et des institutions séculaires afin de mieux comprendre comment s'effectuaient, d'une génération à l'autre, la transmission des coutumes et la reproduction intégrale des pratiques culturelles. Mais avec l'avancement technique et la révolution industrielle, avec la croissance des villes, les contacts de civilisation et la diffusion des valeurs et avec l'apparition d'une culture de masse à l'échelle du village planétaire, le thème de la dynamique sociale est devenu, au fil des ans, l'objet principal de nos observations, de nos analyses et de nos interprétations à la lumière d'une multitude de paradigmes et de perspectives théoriques concurrentiels. Il y eut une telle prolifération de ces études dynamiques que la notion de changement en vint à faire l'objet de contestations de la part de practiciens de certaines disciplines sociales. Je ne saurais, aujourd'hui, dénouer la crise épistémologique dont ce concept a fait l'objet. Toutefois, en construisant quelques vignettes sur la dynamique sociale d'ici, je révèlerai quelques pistes d'observation susceptibles de générer des regards suggestifs sur l'espace socio-culturel québécois.

Qu'il soit diachronique ou synchronique, qu'il obéisse à des pressions exogènes ou à des forces internes, qu'il se produise sur une courte période selon un tempo accéléré ou sur une longue période selon un rythme lent, le changement est invariablement un produit de l'histoire. Alors que les transformations à longue portée sont vraisemblablement structurelles et prévisibles, celles qui surgissent brusquement, dans des univers sociaux restreints, résultent d'une conjoncture particulière. Ces dernières ont tendance à être aléatoires, donc imprévisibles. Cette distinction entre changements structurels et conjoncturels, avouons-le, est simpliste quant à sa conceptualisation, mais d'une grande utilité dans une stratégie opérationnelle que je m'apprête à expliciter.

Je m'intéresserai plus particulièrement aux changements structurels, tout en étant conscient que les conjonctures peuvent acquérir un caractère de permanence relative. Cet objectif analytique m'obligera à braquer ma lunette d'approche sur la globalité bien que je sache que celle-ci n'est vraiment saisissable que par le truchement de ses parties constituantes, lesquelles sont en interrelations et interréactions. Toute analyse, est-il nécessaire de la rappeler, est sélective. La mienne le sera d'autant plus qu'elle prend la forme d'une esquisse à main levée, dont le tracé et les contours représentent mes perceptions et mes compréhensions des tendances structurelles. Mes intérêts de recherche me poussent à examiner de plus près les changements morphologiques susceptibles de modifier l'avenir de la collectivité québécoise. De plus, on s'attend à ce que j'effectue une synthèse et que les principaux éléments sur lesquels celle-ci se fonde puissent stimuler les discussions. C'est un mandat ambitieux, voire téméraire. Toutefois, ayant l'assurance qu'il y aura dans ce casse-tête à reconstituer des pièces manquantes et des pièces placées au mauvais endroit, je ne doute point que mes propos constitueront "une matière à discussion".

J'affronte une deuxième difficulté. Quelle méthodologie doit m'inspirer afin que je puisse choisir des indicateurs valides et fiables des changements morphologiques en cours de réalisation? J'annonçais mes couleurs au début. Tout en ayant recours à mes connaissances d'observateur des réalités québécoises, je ferai appel aussi à mon vécu et à mes intuitions, cherchant à réconcilier le tout pour qu'émergent les dynamismes infrastructurels. Si j'identifie des transformations qui suscitent des questionnements et provoquent des difficultés de réajustement, tant dans les institutions et les règlementations que dans les conduites collectives, je me garderai bien d'en suivre les trajectoires, même si, pour emprunter aux prospectivistes, des tendances lourdes et des faits porteurs d'avenir me frappent. Je ne saurais, non plus, mettre à découvert les répercussions qu'elles sont susceptibles d'entraîner à brève et longue échéance.

A l'intérieur des frontières tracées et des balises placées, voici les pièces centrales de l'ébauche que j'entends dessiner. Mon propos portera d'abord sur une problématique de changement d'inspiration systémique. Suivra chacune des pièces constitutives de l'esquisse générale, c'est-à-dire, les vignettes auxquelles je référais plus tôt. Les composantes de cette mosaïque culturelle auront pour titre: (a) la portée sociale des nouvelles technologies; (b) les nouveaux tracés de la pyramide démographique; (c) les remaniements dans le profil des institutions ethniques des Québécois francophones; (d) la mouvance des structures et pratiques économiques; (e) les mutations étatiques et politiques; (f) l'émergence de nouvelles

appartenances et solidarités; et (g) les axes de l'éveil amérindien. Les limites de temps m'empêcheront d'examiner les tiraillements et les soubresauts dans le régime de santé, les piétinements de la réforme scolaire, les réorientations du contrôle social (BARITEAU et alii 1984), le bourgeonnement de l'information et les promesses de l'espace nordique (Canadian Arctic Resources 1985). Le tour d'horizon projeté demeure ambitieux, même si il ne comporte pas de conclusion. Celle-ci représenterait un parachèvement de l'analyse qui n'existe tout simplement pas!

UNE PROBLÉMATIQUE SYSTÉMIQUE DU CHANGEMENT

Toute ethnographie, qu'elle suive l'ancienne mode ou qu'elle s'inspire de canons nouveaux, découle d'un type de regard sur l'objet. Le changement structurel, qu'il soit le résultat d'un processus naturel ou la conséquence d'une intentionnalité, représente un objet d'observation d'une grande complexité. Si on veut en rendre compte adéquatement, il nécessite un regard compréhensif. En examinant l'histoire de nos disciplines, on est frappé par la multiplicité des perspectives théoriques, chacune d'elles proposant un regard particulier pour expliquer le changement. En gros, on peut regrouper ces schèmes conceptuels en quatre grandes classes: les modèles historiques; les modèles d'orientation fonctionnaliste; des perspectives macro-culturelles où se retrouvent l'approche holistique, le matérialisme historique et la perspective systémique; et des schémas macro-culturels. Ces cadres théoriques du regard anthropologique n'épuisent pas, on l'aura constaté, l'univers complet des grilles conceptuelles utilisées dans les sciences sociales et humaines. Notons que ces visées théoriques représentent autant de positions épistémologiques et de lunettes d'approche pour scruter et découvrir la réalité sociale dans ses tendances les plus apparentes comme dans ses éléments les plus fins. Elles sont toutes concernées par l'analyse des transformations sociales et des mutations collectives.

L'ensemble de ces paradigmes expliquent le changement par des systèmes de causalité qui deviennent de plus en plus sophistiqués au fur et à mesure qu'ils s'enrichissent d'apports novateurs. Les explications procèdent d'abord du simple au complexe; puis de l'évolution linéaire rectiligne aux trajets par bonds et sauts discontinus; et, enfin, de la "chaîne causale" à des univers pluridimensionnels et multivariés, constitués de réseaux interconnectés où les pressions sur un noeud suscitent des ensembles d'enchaînements à trajets capricieux. Voilà où nous en sommes rendus dans notre cheminement explicatif et dans nos systèmes de compréhension de la réalité. L'opération est d'une telle complexité qu'elle débouche sur une kyrielle d'explications concurrentes, toutes aussi plausi-

bles les unes que les autres. Le dépistage des changements structurels -- ce qui représente l'essentiel de ma démarche d'aujourd'hui -- n'évite cet obstacle épistémologique qu'en apparence seulement, étant donné l'existence d'un véritable supermarché conceptuel qui m'oblige à effectuer des choix de notions qui ne peuvent être dissociées des perspectives théoriques dont elles découlent.

Mon regard s'inspire d'une approche systémique de la réalité sociale où ses composantes sont en interrelations et se transforment sous la poussée de dynamismes multiples qui imprègnent divers vecteurs en même temps. Toutefois, en dépit de plusieurs renouvellements théoriques dans l'étude du changement, comme bien d'autres, je demeure insatisfait. Ceci me pousserait d'ailleurs à soulever plusieurs questions. Dans le contexte d'aujourd'hui, je me bornerai à en poser une seule. Suivant en cela les voies tracées par Robert K. Merton, ne serait-il pas préférable d'abandonner les grandes théories concurrentes, qui nous enferment en ce moment dans une impasse épistémologique d'envergure, et de nous orienter vers des théories de moyenne portée centrées sur des objets limités d'observation? Ce regard restreint n'enlèverait pas l'obligation, bien sùr, de réinsérer ces objets d'observation dans des ensembles plus vastes, voire compréhensifs. C'est en ayant en tête ce fond de scène théorique quelque peu imprécis et en projetant mon regard sur des horizons proches mieux délimités que je saisis mon stylo pour croquer sur le vif quelques-unes des transformations dont l'intensité, la portée et la persistance me laissent croire qu'elles sont structurelles.

La portée sociale des nouvelles technologies

Du point de vue des sciences anthropologiques, les technologies nouvelles représentent des outils perfectionnés qui établissent une médiation d'un type nouveau entre la main et le cerveau dans la mesure où ces nouveaux produits de l'invention humaine ont tendance à devenir autonomes, à s'autogérer à partir de systèmes d'auto-contrôle imaginatifs et à s'auto-reproduire. Nous sommes en présence d'une invention qui suscite l'émerveillement, à un point tel que nous risquons de perdre tout sens critique vis-à-vis les répercussions qu'elle peut entraîner pour l'avenir de l'humanité. Je me réfère aux impacts que ces nouvelles technologies produisent sur les modes de pensée, les styles de vie et les cadres de l'organisation sociale. Le discours dominant de celles et ceux qui occupent des postes de pouvoir aujourd'hui, met en valeur les possibilités quasi-illimitées des nouvelles technologies, dans les domaines de la biotechnologie et de la robotisation et dans ceux de l'informatique et de la bureautique, dans le but de faire la démonstration du dynamisme de leur leadership ainsi que d'affermir les assises de leur autorité. La compu-

tique, symbole à la mode, est investie de vertus magiques car elle permet toutes les espérances.

Notre société se conforme à la règle générale de l'Occident. Elle s'est appropriée, à ses propres fins, sans que l'on entende de voix discordantes, ce discours-panacée. Tout en se mettant à l'heure de la "Silicone Valley" et en s'inspirant du "modèle-miracle japonais", le Québec a conféré à ce discours un coloris culturel. Je me bornerai à deux exemples: le système d'éducation et la représentation sociale des sciences humaines à la rencontre des technologies de pointe. A l'école, les nouvelles technologies vont permettre, chez les jeunes, l'apprentissage de la pensée mathématique, du raisonnement et de la réflexion scientifique et l'accession d'emblée à une socialisation technique les rendant compétents et adaptés aux nouvelles exigences du marché du travail. Pour ma part, je me demande comment s'effectuera l'apprentissage de la pensée humaniste et du jugement critique et par quelles initiatives on suscitera l'émergence de la pensée réflexive et l'éveil de l'imaginaire. A l'université, la rhétorique et la symbolique associées aux nouvelles technologies ouvrent, comme par enchantement, de nouveaux champs de prospection, permettent le rattrappage de retards liés aux lacunes structurelles du monde universitaire québécois et propulsent inévitablement les chercheurs voués à l'avancement technologique dans le peleton de tête international. Bref, à ce niveau supérieur, comme aux stades antérieurs, les nouvelles technologies vont assurer les réalisations que la réforme scolaire n'a pas atteintes!

Ce discours ne manque pas d'attirer car il nous absoud de nos erreurs passées et flatte notre orgueil. Mais jusqu'où va aller notre crédulité? Jusqu'à quand allons-nous négliger d'examiner de plus près, au-delà de l'importante question philosophique fondamentale de la libéralisation ou de l'asservissement de l'Homme par la technique, la portée sociale des nouvelles technologies? Quand les détenteurs de pouvoir et les décideurs publics reconnaîtront-ils, avant qu'il ne soit trop tard, la nécessité des sciences sociales et humaines comme outils de travail de base dans l'examen critique des retombées positives comme négatives des grandes mutations technologiques? Dans certains milieux, les sciences sociales ne font plus partie du coffre à outil car elles seraient tombées en désuétude! Si cette affirmation ne fait pas partie des représentations qui se dégagent des discours officiels, elle ressort de celles que reflètent les affectations budgétaires tant des administrations publique que privées. Et pourtant, les transformations d'envergure qui perméabilisent l'ensemble des univers sociaux représentent, d'un double point de vue, un défi pour les sciences sociales d'aujourd'hui. En premier lieu, en tant qu'analystes de ces dynamismes nouveaux, les

spécialistes des sciences sociales auront à développer des modèles conceptuels et des outils d'observation novateurs. Ce renouvellement nécessitera un élargissement des perspectives théoriques pour incorporer des schémas conceptuels des sciences naturelles et expérimentales et un décloisonnement des disciplines sociales, devenant ainsi une véritable entreprise interdisciplinaire. D'autre part, tout en demeurant critiques par rapport aux divers discours et représentations sociales des nouvelles technologies afin de bien les identifier et de les décoder, les sciences sociales, plus que jamais auparavant, doivent faire la démonstration de leur pertinence et de leur utilité. Qui, mieux qu'elles, peut fournir les grilles d'interprétation les plus adéquates et possède l'ensemble des clefs pour culturaliser et humaniser le progrès technique?" (TREMBLAY 1985).

Je suis favorable aux nouvelles technologies dans la mesure où elles s'appliqueront à répondre à certaines exigences. Elles doivent, par leurs fonctions libéralisantes, assurer une qualité de vie améliorée et une meilleure réalisation des ambitions collectives. Cela suppose, on l'aura saisi, que les technologies nouvelles ne deviennent pas un nouveau prétexte à la centralisation, à la concentration des pouvoirs entre les mains d'une minorité, qu'elles n'accentuent pas les tendances à caractère impersonnel dans les relations contractuelles et spontanées et qu'elles ne fassent pas la promotion inconditionnelle de l'idéologie productiviste. J'ose espérer, au surplus, que dans le domaine de la recherche empirique le bourgeonnement des technologies de pointe n'élargira pas le fossé qui ne cesse de s'aggrandir entre les sciences dites exactes et les sciences sociales en ce qui a trait aux ressources matérielles et humaines disponibles.

Les nouveaux tracés de la pyramide démographique

A l'échelle des réalités institutionnelles, le champ bioculturel est lui aussi un lieu d'interconnexions entre le biologique et le culturel. Les phénomènes démographiques, en particulier, sont à la fois le résultat de règles institutionnelles -- je pense, en particulier, à la circulation des gènes par les règles du mariage, à l'empreinte sur le corps des coutumes alimentaires, au poids du caractère épidémique de certaines maladies liées aux pratiques hygiéniques, ou encore à l'héridité, sur la structure de la mortalité -- et le producteur de structures sociales nouvelles. Les tendances qui apparaissent dans la structure des âges, par exemple, me semblent particulièrement révélatrices de ce point de vue.

Ici au Québec, la pyramide des âges s'élargit au sommet dû au vieillissement de la population et se rétrécit à la base à la suite d'une chute sans précédent dans le taux de natalité

et d'une prévalence inusitée de certains facteurs de mortalité chez les jeunes. Discutons, en premier lieu, du vieillissement de la population. A première vue, l'allongement de la vie apparaît comme une résultante particulièrement heureuse de l'évolution dans les connaissances et les techniques médicales. En projetant un regard plus attentif sur ce phénomène, toutefois, un certain nombre de constats sur l'accroissement de la longévité nous laissent songeurs!

Depuis une couple de décennies, on observe un nivellement de l'espérance de vie. Si des progrès extraordinaires ont été réalisés dans le contrôle des maladies infectieuses -- à l'exception de la recrudescence actuelle des maladies transmises sexuellement --, d'autres maladies, telles les maladies de civilisation, acquièrent une incidence telle qu'elles semblent produire le nivellement structurel que l'on observe. Une deuxième constatation est tout aussi surprenante. Si dans les décennies qui ont suivi immédiatement la Seconde guerre mondiale on a haussé l'espérance de vie d'une quinzaine d'années, on n'a pas, pour autant, amélioré sensiblement l'état de santé des citoyens du troisième âge. Bien sûr, on vit plus longtemps. Mais ce recul de l'échéance de la mort ne s'est pas accompagné d'un gain comparable dans l'amélioration de la santé. Dès l'âge de soixante ans, si ce n'est pas avant, jusqu'à leur mort, les individus subissent des expériences continuelles de maladies qui requièrent l'attention des spécialistes de la santé et l'innovation de nouveaux services.

Une troisième observation ethnographique saute aux yeux. Le vieillissement de la population comporte des répercussions importantes sur le système social et sur le système de santé comme il place les personnes âgées dans un état de dépendance économique et institutionnelle. Plusieurs études ont établi clairement que la majorité de nos aînés vivent sous le seuil de la pauvreté, subissent des privations sérieuses par rapport à leurs besoins les plus fondamentaux et se voient, comme de bien entendu, incapables de nourrir des aspirations. L'abandon, par les familles, des responsabilités vis-à-vis les aînés, jumelé à une perte graduelle de leur autonomie, a accentué, depuis une décennie, la tendance au placement en institution des personnes âgées. On retrouve, en effet, des Centres d'accueil dans les grands centres comme dans les milieux ruraux et les lieux les plus excentriques. Des pratiques nouvelles se dessinent qui traduisent, me semble-til, des innovations dans la conception de la santé et dans la structuration des services. Dans le domaine de la santé mentale, par exemple, on vise à déinstitutionnaliser [2]. Dans celui de la gérontologie sociale, on s'applique à développer des services mieux adaptés aux personnes âgées dans le but de prolonger leur autonomie et de retarder leur placement en institution. On cherche encore à promouvoir, chez les aînés, une nouvelle

hygiène de vie basée sur une alimentation mieux équilibrée, favorisée par la programmation dans la vie quotidienne d'activités physiques et soutenue par la création de nouveaux réseaux sociaux capables de meubler les temps libres d'une manière constructive.

Posons maintenant notre regard à la base de la pyramide. En dépit d'une baisse substantielle dans la mortalité infantile, on constate une nette diminution dans le nombre des jeunes. Cela résulte à la fois d'une baisse dans le nombre des naissances et d'une accentuation de la mortalité chez les 15-25, due principalement aux suicides et aux accidents de la route. La chute de la fécondité [3], pour sa part, est associée à tout un ensemble de facteurs qui sont en relations d'interdépendance. Ce sont la diminution dans le nombre des mariages et un accroissement dans le nombre des unions libres à caractère temporaire; l'accès tardif des jeunes sur le marché du travail à des postes permanents comportant une certaine sécurité économique; l'utilisation généralisée des méthodes contraceptives chez les couples dans le but de contrôler le nombre des grossesses désirées; l'affirmation du "droit supérieur" des femmes à l'utilisation de leurs corps et à une carrière professionnelle; l'avortement sur demande afin d'éliminer les grossesses non désirées; l'élargissement du contingent des personnes souffrant de stérilité; l'affaissement des normes régissant les pratiques sexuelles et, conséquemment, des sanctions négatives qui s'appliquent aux transgresseurs; et de multiples autres facteurs, vaguement identifiés et dont on connaît mal l'influence. Quoi qu'il en soit, les nouvelles naissances ne remplacent pas les départs et si cette tendance se maintenait, elle produira, au Québec, une dépopulation. D'autres indicateurs, tout comme la structure des âges, souligneraient l'apparition soudaine et la persistance de mutations démographiques profondes dont la poussée et les vecteurs d'influence sont encore mal connus mais dont les effets anticipés laisseront leur marque sur les institutions. L'institution familiale est un exemple pertinent. On comprend mieux, dans les circonstances, les difficultés qu'éprouve le gouvernement québécois à énoncer une politique familiale qui soit largement acceptable et acceptée.

Les remaniements dans le profil des institutions ethniques des québécois francophones

Les principes de l'identité culturelle, les frontières et les institutions ethniques ainsi que l'ensemble des phénomènes d'ethnicité m'apparaissent des outils de lecture importants dans l'examen des mutations sociales étant donné qu'ils traduisent finement les nombreuses tensions qui s'exercent entre identité personnelle et identité collective, entre pratiques idiosyncratiques et conduites institutionnelles et entre ré-

sistance au changement et processus acculturatifs. L'oscillation entre ces différents pôles obéit, pour ainsi dire, à des faits de civilisation qui agissent soit à la manière de freins ou de pressions, tant au niveau individuel que collectif. Si, utilisant la situation du Québec d'aujourd'hui, je mets en évidence certains principes d'encadrement, les structures qui les incarnent et les façons dont ils évoluent, peut-être pourrais-je déceler en quoi et comment ils changent notre image de soi collectif, nos modes de vie et nos projections dans l'avenir [4].

Tout en améliorant l'utilisation du français dans les services publics, les politiques sur le bilinguisme et le multiculturalisme de l'Etat fédéral n'ont pas réussi à juguler, durant la décennie 1971-1981, la minorisation des francophones au Canada. Par ailleurs, ce ne sont pas les quelques cent cinquante mille anglophones enregistrés dans les classes d'immersion française, à l'échelle du pays tout entier, qui pourront renverser cette tendance ou qui pourront consolider la valeur numérique des francophones au Canada. Bien au contraire, tout intéressant que soit cet engouement pour la civilisation française, "les francophones hors Québec" perçoivent leurs concitoyens francophiles comme étant demain de sérieux concurrents pour occuper les postes bilingues de l'Etat central.

Par ailleurs, les Québécois d'ascendance française ont maintenu leur importance relative au Québec, soit quatre-vingt pour cent de la population toute entière. Cette stabilité dans la proportion relative des francophones par rapport aux autres groupes ethniques n'est pas un indice de vigueur car elle s'accompagne d'un éclatement des institutions ethniques et d'un affaiblissement des principes de l'identité culturelle (TREMBLAY 1983). Si on postule que la conscience nationale prit naissance au milieu du dix-neuvième siècle, l'Eglise, la paroisse, l'école confessionnelle catholique et la famille patriarcale sont devenues les principales institutions ethniques et ont constitué les assises dominantes d'une vision spiritualiste du monde et d'une organisation sociale ruraliste et théocentrique au sein de laquelle une abondante main-d'oeuvre formait la principale force de production économique et le moteur central de reproduction des patrons culturels. Avec la naissance d'un nationalisme de conservation qui se transforma, au fil des années, en nationalisme d'affirmation d'abord, puis en Etat-Nation au moment de l'arrivée du Parti québécois au pouvoir, les principes de l'identité culturelle des Québécois francophones, en tant que peuple distinct, se sont graduellement déplacés des institutions ethniques à l'Etat-Nation. A mon sens, ce transfert d'identité des institutions ethniques à l'Etat fut trop brusque.

Loin de combler les aspirations nationales et les espérances collectives, l'Etat-Nation des francophones du Québec a dû se confronter à de dures réalités dans les relations fédérales -provinciales et a dû affronter les aléas de la crise économique, deux séries d'événements majeurs qui l'ont obligé à prendre des décisions politiques et administratives fort impopulaires, même auprès de ses clientèles les plus partisanes. Cette conjoncture suscita une sorte de désanchantement vis-à-vis l'Etat-Nation -- que certains observateurs de la scène politique ont qualifié de "déprime collective" -- compromettant du même coup les fondements de la communauté francophone. Cette dissociation se produisit au moment où l'espace social québécois subissait un envahissement de plus en plus massif et indifférencié de la culture de masse anglo-américaine. Ce double mouvement, repoussement de l'Etat-Nation en tant que principe d'identité et d'affirmation nationale d'une part et pénétration à l'emporte-pièce de la civilisation américaine de l'autre, construit imperceptiblement une puissante structure d'aliénation collective.

Vous me rétorquez sur le champ, j'imagine: mais il nous reste encore la langue comme élément culturel distinctif et comme instrument d'affirmation ethnique! Je partage votre réaction, en partie seulement. Il est juste de penser que la loi 101, même si elle n'a pas réussi à franciser le Québec, a produit dans la classe moyenne en émergence et l'élite une nouvelle conscience linguistique (GENDRON 1985). Elle était sur le point d'acquérir au Québec un statut social dominant lorsque survint la décision de la Cour Suprême du Canada déclarant inconstitutionnelle la "Clause Québec". Il est exact également que la communauté francophone se conçoit comme communauté linguistique et que le "référent québécois" a mérité, devant les instances normatives internationales, une certaine légitimité. En revanche, les résultats de la Loi 101 sont mitigés par rapport à la francisation des entreprises et par rapport à l'amélioration, chez les membres de la génération montante, de la qualité de la langue écrite et parlée.

Finalement, tout important que soit le langage dans toute configuration nationale, il ne représente qu'un des éléments de la culture. Lui attribuer la primauté, sinon l'exclusivité, des principes de l'identité ethnique reviendrait en quelque sorte à faire reposer ces derniers sur le contenant plutôt que sur le contenu. Pour ce qui est de considérer la langue française au Québec comme un facteur de cohésion sociale entre les francophones, les divers groupes ethniques et les autochtones, je ne puis endosser ce point de vue. Car sa puissance médiatrice et sa valeur intégrative sont plus nominales que réelles 5. Cela tient au fait que les valeurs francophones véhiculées par les parlants français sont trop imprécises et ambigües. De plus, étant donné le fractionnement des identi-

tés et la diversité des allégeances culturelles, ces valeurs n'ont pas d'ancrage unitaire. A cela s'ajoute le poids de l'interculturel à l'école. Dans certains quartiers urbains, à tout le moins, ces pressions interculturelles se font de plus en plus sentir dans les systèmes de pensée et dans les relations sociales plus larges.

Que dire, enfin, de l'affirmation de plus en plus prononcée des communautés ethniques, récentes comme anciennes, à Montréal principalement, par rapport à leur volonté de participer plus pleinement au développement du Québec en tant que communautés à parts entières. Les chefs de file des communautés ethniques dénoncent avec force les politiques dominantes visant à les contenir dans un ghetto folklorique. Ils revendiquent une représentation adéquate dans la fonction publique et para-publique. Sur le marché du travail, comme dans les univers de la vie quotidienne, ils combattent avec vigueur les préjugés racistes. Ils vivent au Québec, mais les racines ethniques des immigrants, les sources d'inspiration ainsi que les symboles qui les expriment se nourrissent à la mère-patrie. Dans les circonstances, la langue française demeurera tout au plus moteur de rapprochement et réduira les champs d'incompréhension. Considérer la langue comme un ferment de cohésion sociale dans ce contexte multiethnique va bien au-delà de ce qu'elle peut offrir. Les pré-requis n'existent tout simplement pas!

La mouvance des structures et pratiques économiques

Point n'est besoin d'épiloguer pour établir l'influence des structures économiques et des phénomènes infrastructurels sur l'organisation sociale d'ensemble et sur l'évolution des mentalités. Sans conférer aux forces de production une primauté exclusive et absolue dans le charpentage des structures nouvelles, elles y exercent, à l'avant-scène, un rôle de toute première valeur.

L'économie capitaliste, par la promotion de la libre entreprise et la valorisation de l'esprit d'initiative, avait été jusqu'à maintenant à l'origine d'une croissance économique continue dans les pays occidentaux. A l'occasion de la récession économique de 1980-1982, elle a perdu son pouvoir d'entraînement et son caractère d'invincibilité. Secoué par la crise énergétique des années soixante-dix, le régime capitaliste a subi l'assaut de la crise sans avoir complètement retrouvé son équilibre. L'impensable survint: faillite à la chaîne d'entreprises pourtant réputées solides; croissance de plus en plus incontrôlable de la dette publique; accentuation des tendances inflationnistes; dévaluations des monnaies; accroissement du contingent des chômeurs et des assistés sociaux; régression du produit national brut; autant d'indica-

teurs de l'essoufflement du régime capitaliste. Ici au Québec, contrairement aux Etats-Unis [6], la reprise économique est lente. Le principal succès enregistré ces dernières années fut celui de l'affaissement du taux d'inflation. Mais ce gain s'est répercuté dans une élévation du taux de chômage et dans une lente remontée des taux d'intérêt à la consommation qui, comme on le sait, se traduit dans des coûts accrus du crédit et dans l'augmentation des privations involontaires.

Je laisse aux spécialistes le soin d'évaluer l'impact de la diminution de l'importance relative des industries primaires et secondaires au profit des industries de service, sur la structure de l'emploi et la santé de l'économie. Je remarque, néanmoins, que la population active ne croît pas à un rythme régulier. Le nombre des nouveaux postes disponibles sur le marché du travail n'augmente pas au même tempo que l'arrivée des nouveaux travailleurs. Qui plus est, dans les secteurs public et para-public comme dans l'industrie privée, on s'ingénie à dépister des formules de mise à la retraite hâtive, non pas dans le but de faciliter l'entrée des nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi, mais dans celui d'alléger la masse salariale. On met en vigueur des programmes intitulés "de redressement économique". Qu'il s'agisse de temps partagé, d'abolition de postes superflus, de contrats temporaires non-renouvelables, de subventions spéciales à l'embauche de catégories spéciales de travailleurs ou d'initiatives du même genre, ces divers programmes aboutissent trop souvent, en fin de compte, au rétrécissement de la population active et à la sur-marginalisation des travailleurs sans emploi ou sans statut. Combien de talentueux jeunes attendent, dans le désoeuvrement parfois, le décrochage de ce qu'ils appellent "une vraie job"! Un certain nombre de programmes gouvernementaux de "jeunesse au travail" ou de programmes aux appellations recherchées pour masquer leurs déficiences structurelles, profitent de cette situation monopolistique de sous-emploi pour exploiter, disons-le avec honte, les forces vives de la nation. Que pouvons-nous attendre de nos remarques-critiques lorsque les dénonciations de ces programmes par des fonctionnaires sans peur sont rabrouées comme étant de pures fantaisies?

Toutes ces transformations se produisent au moment où un nombre de plus en plus grand de femmes entrent ou veulent entrer sur le marché du travail. Cette ambition n'a plus, j'espère, à être légitimée. Il est de notoriété publique que les femmes accèdent plus difficilement que les hommes aux postes-cadre,qu'à compétence égale et pour les mêmes tâches, elles reçoivent des salaires inférieurs, qu'elles rencontrent de plus sérieux obstacles que les hommes dans la recherche de la sécurité économique et dans l'obtention de bénéfices marginaux, qu'elles sont plus facilement remerciées de leurs services, et, selon les toutes dernières études sur la bureautique,

qu'elles sont plus susceptibles que les hommes d'être touchées d'une manière adverse par les technologies de pointe. Quel palmarès peu enviable! Toutes ces tendances renforcent des pratiques discriminatoires au moment où le discours officiel proclame à haute voix l'égalité des femmes et des hommes, non seulement devant la loi, mais aussi dans les pratiques institutionnelles.

La difficulté, voire l'impossibilité, de créer de nouveaux postes permanents, associée à la multiplication des postes à temps partiel, est fort probablement la résultante d'une déficience structurelle, d'une sorte de "main invisible". Mais cette situation est susceptible d'amorçer des transformations d'envergure dans les niveaux de vie, dans les profils de carrière, dans la conception du travail et dans la conception de la vie. Si la stabilité des postes de travail et si la puissance d'intervention des syndicats venaient à être compromises -- ne sont-ce pas là quelques-uns des enjeux en cause dans la révision du régime de négociation dans les secteurs public et para-public -- il en résulterait des changements d'envergure qui risquent d'affaiblir les plus faibles et de marginaliser encore davantage les défavorisés et les laissés pour compte. Ne sont-ce point eux qui reçoivent en première ligne les contrecoups de la transformation des rapports de force entre patrons et syndicats, de la modification substantielle des bénéfices marginaux, de l'insécurisation des emplois, de la réduction du droit de grève, et j'en passe? L'accès tardif des jeunes sur le marché du travail, par exemple, m'apparaît extrêmement grave. Les définiteurs de situation et les principaux concernés ont mis à découvert et dénoncé cette incohérence à moult reprises. L'alternance des postes temporaires de travail, du chômage et, trop souvent hélas, de l'assistance sociale risque de devenir non seulement une phase pénible du cycle économique des individus qui perdure mais un attribut permanent.

Le "primo vivere", on le sait, est un cri vital qui déborde la praxis. Aussi, face à la multiplicité des réglementations gouvernementales, patronales, professionnelles et syndicales, il n'est guère surprenant que l'on assiste à un bourgeonnement du "travail au noir", particulièrement dans les métiers de la construction et dans les services. Dans une scénographie qui défavorise systématiquement certains travailleurs et certaines catégories sociales, peut-on blâmer celles et ceux qui occupent ces statuts de penser d'abord à eux-mêmes avant de s'inspirer des règles du bien commun?

Les mutations étatiques et politiques

En projetant mon regard sur les continuités et les ruptures dans les structures étatiques et politiques ainsi que dans

les politiques de l'administration publique, j'entre encore plus avant sur un terrain accidenté où il est plus difficile de s'aligner sur un horizon stable et d'identifier les vagues de fond. Je m'avance sans radar, ni sonde!

J'ai déjà fait allusion au déplacement des principes de l'identité culturelle des institutions ethniques à l'Etat-Nation et à l'existence d'une sorte de vacuum identitaire qui s'est produit à la suite d'une désaffection grandissante des Québécois francophones vis-à-vis le Parti québéçois et d'une pénétration multisectorielle de la culture de masse américaine. A ce scénario de base, s'ajoutent d'autres éléments importants. Je pense, en particulier, à "l'affaire référendaire" qui, plus que jamais auparavant, a mis à découvert notre profonde division interne, un dualisme où la rivalité des frères ennemis a laissé amers et déçus les protagonistes des deux camps en opposition. "Notre miroir à deux faces", pour emprunter au titre d'un ouvrage de notre Isocrate national [7], est plus qu'une divergence idéologique, qu'une originalité dans le style de leadership et qu'une opposition symbolique à caractère théâtral de deux compagnons d'armes. Pierre Elliott TRUDEAU et René LÉVESQUE sont, comme l'affirme Gérard BERGERON (1985: 340) dans son essai politique, "nos deux héros antinomiques" qui "nous ont tellement bien résumés aux pôles de notre précarité collective que nous aurions pu les avoir secrétés en même temps, comme antigènes et anticorps d'un même organisme... L'un et l'autre illustraient, à leur façon, la difficulté de faire persister une culture française en cette Amérique du Nord si massivement anglophone". L'un d'eux a cédé sa place à un nouveau commandant qui, bien qu'ayant aucune expérience politique, ne manque pas d'en exhiber toutes les ruses. L'autre vient d'abandonner la sienne en proposant en notre nom les conditions minimales d'une signature dans la dignité des revendications québécoises dans une Constitution canadienne, rapatriée et mise en force. Les premières réactions des gouvernements provinciaux du Canada anglais ne sont guère encourageantes.

Cette question nationale, qui a déjà créé la zizanie au sein du Parti québécois, soulève, avant même sa discussion en Chambre, toutes sortes de remous. Nous assistons impuissants, au vieillissement prématuré de ce parti, à une sorte "d'alzeimerisation" de sa raison d'être! Cela tient tout autant aux enjeux brouillés et aux stratégies discutables du Parti québécois dans la gestion de la crise économique qu'à la crise idéologique qui a séparé les orthodoxes (indépendantistes) des révisionistes (électoralistes), à la désaffection des clientèles partisanes, à la démobilisation des jeunes et au progrès à rebours par l'accumulation des échecs successifs sur les scènes fédérale et provinciale. Les images du Parti, du Chef et des réalisations du Parti québécois, bien qu'injustes sur cer-

tains points, sont ternies et négatives. Les structures, les personnages et les solutions de rechange, bien que populaires dans les sondages et les élections partielles, n'inspirent pas la confiance de plusieurs observateurs avertis.

Venons-en à quelques pratiques administratives qui sont, à plusieurs égards inquiétantes. Que penser, en effet, du retour en force des pratiques du patronage politique dans l'allocation des postes d'importance comme dans les fonctions subalternes de l'appareil administratif gouvernemental, du gaspillage des effectifs par une mauvaise utilisation des ressources humaines et par la mise sur la voie d'évitement ("le tablettage") de compétences indésirées, de l'abus dans la prolifération des règlementations et des procédures bureaucratiques de contrôle qui ne jugulent toutefois pas les dépenses peu justifiables et d'une centralisation exagérée des mécanismes de décision. La liste est loin d'être exhaustive. Pourtant, dans le discours officiel, nos représentants de toute obédience se targuent d'être sensibles aux revendications des régions (GAGNON 1985) et s'évertuent, nominalement, à les reconnaître comme pôles d'identité culturelle et de développement économique et comme unités administratives d'importance. Tout cela, dit-on, sera reflété dans la réforme de la carte électorale et du mode de scrutin. Mais on ne sait toujours pas quand cette réforme sera sanctionnée en Chambre et mise en application.

Une deuxième série d'observations nous renvoie à ce que j'appelle "L'Etat protecteur à l'enchère". On m'exemptera d'illustrer le mouvement d'évolution des démocraties libérales occidentales vers une complète socialisation du risque sous toutes ses formes. Le Québec, par sa révolution tranquille, est entré de plein pied dans le mouvement et a voulu mieux faire que toutes les autres démocraties. Etant donné sa démographie et ses ressources, le Québec s'est buté, en temps de crise économique, plus vite que les autres aux aléas de l'élasticité presqu'indéfiniment extensibles de la demande de services. Les dépenses de la social-démocratie québécoise s'étant accrues plus vite que sa productivité, on est d'emblée entré dans une situation de déséquilibre budgétaire à l'occasion de laquelle, sous l'action de la panique, on a sabré, sans pensée directrice, dans les politiques de socialisation et dans les services. Je pense, notamment, aux domaines des affaires sociales et de l'éducation. Les compressions dans les budgets des universités québécoises, pour utiliser cet exemple qui me tient à coeur, auront des effets d'entraînement négatifs non seulement sur l'avenir immédiat mais sur les générations futures. C'est une lapalissade, j'en conviens, mais pas pour nos décideurs publics.

Le modèle de cette philosophie conservatrice à la manière de Reagan, se concrétise un peu plus à chaque semaine au Canada et au Québec. Comment réagir aux politiques d'ensemble qui visent à démembrer, à la pièce, les gains consolidés de quelques générations précédents? Je pense à la mise en question de l'ensemble des politiques sociales et à la privatisation des ressources, des équipements et des services collectifs. On instaure des politiques de déréglementation qui peuvent, à la longue, consolider l'emprise des grandes corporations et rendre encore plus difficiles les expressions de la libre concurrence. On augmente et élargit les abris ficaux -- en attendant la réforme de la fiscalité -- dans le but de favoriser la participation du public aux risques encourus par l'Etat-entrepreneur, les grandes compagnies et les PME, la nouvelle idéologie du moment. On renfloue les industries boîteuses avec l'intention de le remettre aur pied. En fait, on prolonge leur agonie! On a même brandi, à l'occasion des arrêts de travail des policiers de la Sureté du Québec, la menace de la décertification syndicale. On procède, enfin, sans que l'on expose les véritables barèmes d'évaluation, à l'élaguage de postes dans les secteurs public et para-public.

L'émergence de nouvelles appartenances et solidarités

Je pénètre maintenant dans un univers social traditionnellement réservé aux psychologues sociaux: celui des identités, des appartenances et des solidarités. Si, jusqu'à il y a un quart de siècle environ, nous appartenions à une société monolithique dans ses orientations et dans ses pratiques, nous nous orientons de plus en plus, me semble-t-il, vers des groupes spécialisés qui traduisent avec plus de fidélité un éventail d'intérêts très diversifiés. Si, jadis, la recherche d'un projet de société semblait mobiliser les énergies de la majorité et si l'atteinte d'un large consensus nous semblait encore possible, aujourd'hui, nous assistons à un fractionnement de la société globale en une multiplicité de groupes ayant chacun leur philosophie de la vie, leur finalité, leurs stratégies d'action et d'intervention et leurs pratiques culturelles. La gestion des affaires publiques est devenu une entreprise de grande complexité car le preneur de décision doit avoir une ouverture et une sensibilité nouvelles pour capter les nouvelles pressions et demandes qui s'exerçent sur lui. J'ai fait allusion, plus tôt, au poids des cultures régionales dans l'inévitable processus de la décentralisation des décisions administratives. La naissance récente de nouveaux partis politiques -- le RDI, le PS et PCQ -- s'explique en bonne partie par l'insatisfaction des citoyens vis-à-vis l'administration publique et par une volonté des nouveaux chefs de file de recruter les clientèles qui délaissent les partis en place, c'est-à-dire, le PQ, le PLQ et l'UN. Les nouvelles solidarités de quartier m'apparaissent comme étant

des phénomènes d'un grand intérêt, car elles expriment des tendances visant à personnaliser un lieu géographique, à humaniser les relations sociales entre voisins et à écologiser les styles de vie. La renaissance des communautés culturelles et ethniques, par rapport à un devenir propre dans l'espace nord-américain, m'apparaît comme traduisant l'affirmation d'affinités existantes et la volonté de concrétiser ces identités dans des projets bénéfiques pour l'ensemble du groupe.

L'Etat a d'abord manifesté ses préoccupations et ses attentions pour les groupes qui lui apparaissaient les plus défavorisés: les personnes du troisième âge, les handicapés, les jeunes et les femmes au travail ont certes représenté des groupes qui ont réussi à éveiller la sensibilité de nos dirigeants politiques. Très rapidement, d'autres groupes, spontanés ceux-là pour la plupart, se sont organisés et se sont manifestés dans le but d'exprimer leurs doléances et leurs attentes. Apparurent, à peu près en même temps, les mouvements féministes et les groupes écologiques. Puis, ce furent les chômeurs et les assistés sociaux, les familles monoparentales, les psychiatrisés, les décrocheurs, les femmes battues et les personnes victimes d'actes criminels, les groupes gais et, tout récemment, par le mouvement des retrouvailles, des adolescents et des adultes, en quête d'identité, à la recherche de leurs parents biologiques. Ces nouvelles strates sociales, fondées sur des ressemblances et des affinités, sont en émergence et elles entraînent une spécialisation du discours et créent de nouveaux lieux de parole. Que l'on pense aux radios communautaires, au pullulement des lignes ouvertes, aux émissions de télévision où l'on donne aux individus ayant une expérience de vie ordinaire un droit de parole leur assurant une bonne écoute de la part d'auditeurs captifs. Cette parole, d'un type nouveau, en périphérie de l'agora, est conscientisée, porteuse d'émotions et revendicatrice. Elle est vouée à la défense des droits individuels et collectifs de celles et ceux qu'elle entend protéger et, éventuellement, à la prise en charge, par les groupes concernés, de leurs affaires. Dans sa foulée naissent des ressources alternatives telles Solidarité-psychiatrie, Auto-psy, Court-circuit, les Déprimés anonymes, les Associations de locataires, les Garderies populaires, les Comptoirs alimentaires, les groupes d'alphabétisation, les jeunes troupes de théâtre, les divers programmes de protection du voisinage, les Grands frères, les réseaux téléphoniques personnalisés mais anonymes pour personnes en difficulté ou en détresse, des Maisons d'accueil pour différentes catégories de victimes (femmes violées et battues, enfants ayant été la cible d'agressions sexuelles, jeunes appartenant à des réseaux de prostitution), des Maisons de jeunes, des Ateliers protégés et des centaines d'autres initiatives communautaires, venant de la base, et dont l'action repose sur l'engagement volontaire et le bénévolat.

Il y a dans ces mouvements sociaux et ces nouvelles solidarités des actions d'un type nouveau qui nécessitent, au fur et à mesure qu'elles se déploient et se généralisent dans les différentes couches sociales, des structures plus fines et plus petites, plus transparentes et plus sensibles surtout aux diverses vibrations des clientèles qu'elles desservent.

Les axes de l'éveil amérindien

J'arrive à la fin de mon périple et remonte aux sources en identifiant, d'une manière synthétique, les axes de l'éveil national des premiers habitants de ce pays, les Amérindiens, et les créneaux de la réalisation collective autochtone. L'éveil amérindien est basé, à mon sens sur des principes positifs d'identification, c'est-à-dire, une image de soi collectif revalorisée, des modes de vie traditionnels mieux précisés et un projet sociétal. Je ne sais pas si un regard émique me confirmera dans mon propos. Ce projet se fonde et s'articule sur cinq axes différents. Je les énumère sans les commenter: l'autonomie politique, telle que la définit l'Assemblée des Premières Nations; l'auto-suffisance économique qui nécessite une nouvelle définition légale des territoires ancestraux amérindiens, laquelle sera vraisemblablement obtenue soit par des ententes avec les gouvernements ou à la suite de procès devant les tribunaux à l'occasion desquels on visera à démontrer l'occupation effective d'un territoire donné; la resocialisation amérindienne, principalement dans le milieu scolaire, mais aussi dans la plupart des autres univers sociaux, à la lumière de l'histoire, des institutions, des coutumes et des valeurs indigènes; l'opposition systématique aux mégaprojets technologiques des gouvernements, des multinationales et des grandes compagnies qui non seulement font intrusion sur les "terres indiennes" mais aussi et peut-être surtout polluent l'environnement naturel et le milieu social, dans ce dernier cas par le biais d'une "acculturation planifiée"; et la défense sans compromis des droits et coutumes immémoriaux ainsi que des droits acquis et concédés en ce qui concerne la pêche, la chasse et le piégeage des animaux à fourrure. L'identité amérindienne nouvelle est agissante et se traduit, d'une part, dans des associations autochtones à pouvoir politique. Elle se consolide, d'autre part, par la coordination des pratiques administratives qui sont d'intérêt commun. Les Amérindiens eux-mêmes occupent de plus en plus des postes de responsabilité dans les structures administratives blanches.

Il y aurait encore plusieurs réalisations récentes à mettre en exergue. Ce sont autant de changements structurels de grande importance qui sont annonciateurs d'un printemps nouveau. C'est sur cette note optimiste que je termine mon esquisse à main levée des mutations sociales québécoises.

Marc-Adélard TREMBLAY
Département d'anthropologie
Université Laval

NOTES

1. La création, l'entreposage, la sélection, la transformation et la distribution de l'information.

2. Il est malheureux, toutefois, que cette déinstitutionnalisation se fasse sans que l'on consulte suffisamment les partenaires sur les types (foyer naturel, famille d'accueil, foyer de groupe, centre d'accueil de réadaptation) et la qualité des ressources alternatives à utiliser ainsi que sur le caractère adéquat de ces ressources par rapport aux objectifs à atteindre.

3. Consulter l'article de la Presse canadienne dans Le Devoir (5 juin 1985, c.1-4) "Le taux de fécondité au Québec continue de chuter" à partir des données démographiques de Statistique Canada sur le recensement des naissances de 1983. En 1983 le taux de fécondité au Québec est de 1.45, ce qui le classe aux tous premiers rangs avec l'Allemagne de l'Ouest et le Danemark qui avaient en 1982 un taux de fécondité de 1.42.

4. L'image de soi, le mode de vie et les projets d'avenir sont les trois principales dimensions du concept de l'identité culturelle que j'ai utilisées dans un ouvrage récent (TREMBLAY 1983).

5. Sur ce point je ne partage pas les vues de mon collègue Jean-Denis GENDRON bien que son analyse, dans son ensemble, soit d'une remarquable qualité.

6. La croissance économique aux Etats-Unis en 1984 fut le double de celle du Japon: elle fut si spectaculaire, selon Mme Sylvia OSTRY, qu'elle sera difficile à reproduire durant la présente décennie. (Discours devant les membres de l'Institut de recherches politiques, Montréal, début juin 1985). Il semble bien qu'au Québec les politiques économiques ne soient pas axées par rapport à la croissance économique. Selon l'ancien président et chef de la direction de la Bourse de Montréal (Pierre LORTIE), si elles l'étaient, elles graviteraient autour de quatre pôles différents: (a) rendre le Québec un milieu plus fécond pour la création et la croissance d'entreprises; (b) réduire le poids de l'inertie de l'appareil administratif; (c) rendre l'appareil productif compétitif; et (d) affermir le rôle de Montréal dans le développement économique du Québec. (Congrès annuel de l'Association des économistes québécois, rapporté dans Le Devoir du 18 mai 1985, p. 11, c. 1-6).

7. Pseudonyme de Gérard BERGERON lorsqu'il commentait l'actualité dans Le Devoir.

BIBLIOGRAPHIE

BARITEAU, Claude, De SEVE, Michel, LABERGE, Danielle et André TURMEL (Sous la direction de)
1984 Le contrôle social en pièces détachées. Les Cahiers de l'ACFAS, 30. Montréal, ACFAS.

BERGERON, Gérard
1985 Notre miroir à deux faces. Montréal, Québec/Amérique.

GAGNON, Alain G.
1985 Développement régional, Etat et groupes populaires. Hull: Editions Asticoo.

GENDRON, Jean-Denis
1985 "Evolution de la conscience linguistique des Franco-Québécois depuis la Révolution tranquille". Discours de réception devant les membres de l'Académie des Lettres et des Sciences Humaines de la Société royale du Canada à l'Université Laval au printemps 1985. Son allocution paraîtra dans Présentations 1985-1986. Ce discours fut publié in extenso dans Le Devoir samedi 4 mai 1985: 1-6.

TREMBLAY, Marc-Adélard
1983 L'identité québécoise en péril. Québec: Les Editions St-Yves Inc.

TREMBLAY, Marc-Adélard (rédacteur)
1985 Nouvelles technologies et Société. Québec: Faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval. (Le texte cité apparaît à l'endos de la couverture).

The Canadian Arctic Resources
1985 National and Regional Interests in the North. Report on the Third National workshop on People, Resources and the Environment North of 60 Degrees. Yellowknife, Northwest Territories. (1-3 juin 1983). Ottawa.

LA STRUCTURE DES EMPLOIS ET DES ENTREPRISES

L'IMPACT DE LA FÉMINISATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL SUR LES DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS DE LA STRUCTURE INDUSTRIELLE QUÉBÉCOISE

Diane Gagnon

La féminisation du marché du travail est un phénomène dont on a beaucoup parlé[1]. Economistes, sociologues, historiens et historiennes en ont fait une préoccupation importante de leur champ disciplinaire respectif[2]. Les travaux réalisés ont surtout mis en relief les caractéristiques de ce phénomène sous l'angle des impacts négatifs pour les femmes elles-mêmes: concentration des effectifs dans un nombre limité d'emplois, ghettoisation des emplois ainsi occupés, absence des secteurs technologiques de pointe, etc. Rarement s'est-on demandé pourquoi il en était ainsi, et plus spécifiquement, qui en tirait avantage.

Pour ce faire, il faut se situer dans une perspective macro-économique et analyser l'impact de la féminisation du marché du travail sur l'appareil économique. Tel est l'objectif de la réflexion engagée ici. Dans cet ordre d'idée, nous entendons démontrer que l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail ne s'est pas faite au hasard, de façon aléatoire; il ne faut pas perdre de vue qu'elle s'est réalisée à l'intérieur d'une structure économique qui a ses lois propres de développement et à un moment particulier de ce développement. En cela, et c'est notre thèse, la féminisation du marché du travail constitue une stratégie de la gestion capitaliste de la main-d'oeuvre visant à orienter le développement de l'appareil de production en fonction des besoins expansionnistes propres au mode de production capitaliste. Pour étayer une telle affirmation, on doit faire porter les observations sur trois types de phénomènes: les mutations de la structure industrielle, les migrations d'une catégorie professionnelle à une autre et les fluctuations de salaires au sein d'un même emploi. La démonstration doit donc se faire en trois temps. Le présent article en constitue le premier.

Notre propos se limitera à l'analyse des observations qui se dégagent de l'évolution de la structure industrielle au cours de la période 1951-1981. Dans cette perspective, nous mettrons en relief les liens entre les observations de façon à illustrer que cette évolution a été infléchie par la présence de la main-d'oeuvre féminine en des endroits stratégiques du marché du travail. Pour ce faire, nous rappelerons brièvement les éléments essentiels de notre problématique qui s'articule autour de la tertiarisation croissante des activités économiques tout au cours de la période observée. Par la suite, l'analyse portera successivement sur les trois secteurs d'ac-

tivités. Pour chacun, la démonstration se fera en deux temps. D'abord, on mettra en relief l'impact de la tertiarisation sous l'angle des emplois liés à chaque secteur. On verra enfin comment les changements ainsi observés résultent de mouvements impliquant la maind'oeuvre féminine.

PROBLÉMATIQUE

Les structures industrielles des sociétés fortement industrialisées se sont profondément transformées au cours de la seconde moitié du XXe siècle[3]. Il s'agit là d'un consensus qui rallie les chercheurs, et ce, indépendamment de la diversité des cadres théoriques privilégiés par chacun pour interpréter les changements. Dans une perspective centrée sur le développement du capital, les transformations de la structure industrielle constituent des enjeux en ce sens qu'elles doivent se réaliser pour assurer l'expansion constante de celui-ci. Au stade actuel de son développement, deux ordres d'enjeux apparaissent fondamentaux à la lumière des analyses de BRAVERMAN (1976) et de MANDEL (1972): la tertiarisation croissante de l'activité économique, dont nous traiterons ici, et l'extension de la division capitaliste du travail[4].

La tertiarisation résulte d'une complexification croissante des procès de travail, de l'intégration constante des services dans le circuit capitaliste et de l'accentuation de la circulation des biens et services. Elle a été supportée par l'Etat moderne. Celui-ci, tout en déterminant diverses règles favorables au développement du capitalisme, a pris une part de plus en plus active à l'essor de services visant principalement à assurer la formation et l'entretien d'une force de travail apte à répondre aux attentes de l'appareil de production. Dans ce contexte général de transformations, des entreprises de type monopoliste se sont développées à côté d'institutions nouvelles. Elles ont contribué à grossir les effectifs du tertiaire, exerçant pour ce faire une attraction de ressources nouvelles de main-d'oeuvre, une ponction sur le secteur primaire et une pression sur le secondaire. Pour ceux-ci derniers, le résultat net est une contraction du premier et le maintien d'un équilibre fragile au sein du second[5].

La société québécoise a connu des transformations analogues témoignant, comme l'ont souligné SAINT-GERMAIN (1973), LÉGARÉ (1978), SALES (1978) et FOURNIER (1981), de ses liaisons et de son appartenance au groupe des sociétés capitalistes avancées. Les mêmes enjeux pour le capital s'y sont donc déployés. Le Québec a connu une augmentation constante de sa population active depuis le début du siècle. Cependant tous les secteurs[6] de l'activité économique n'en ont pas bénéficié de la même façon, que ce soit sous l'angle de la production

par rapport au P.I.B.[7] ou de la répartition des emplois (tableau 1).

Le secteur primaire s'est avéré incapable de conserver ses effectifs. En 1981[8], on observe qu'il compte la moitié moins de personnes qu'en 1951. Si le secteur secondaire a pu éviter un exode de ses effectifs, conservant ainsi un taux de croissance positif depuis 1951, il accuse néanmoins une baisse dans le pourcentage de la main-d'oeuvre qu'il occupe. En 1951, 36 % y travaillait; on en compte plus que 27 % en 1981. Le bénéficiaire de l'augmentation est évidemment le secteur tertiaire: en 1981, il occupe presque trois fois plus de personnes qu'en 1951 et un peu plus des deux tiers de la maind'oeuvre totale y est concentrée.

Consécutive à une augmentation et à des migrations de main-d'oeuvre convergeant vers un même secteur, la tertiarisation de l'économie québécoise apparaît comme une réalité bien affirmée. La main-d'oeuvre féminine, parce qu'elle constitue, depuis 1961, la ressource principale d'augmentation de la population active, y a joué un rôle déterminant. Entre 1971 et 1981, les femmes représentent 55,9 % des ressources nouvelles de main-d'oeuvre. Leur répartition entre les secteurs de l'activité économique comme entre les divisions d'un même secteur[9] a contribué à consolider les assises du capital. C'est ce que nous verrons maintenant.

Tout au cours de la période observée, la féminisation de la main-d'oeuvre s'est affirmée comme une tendance forte et constante. Toutefois, les travailleuses n'ont pas pénétré de la même façon dans tous les secteurs de l'activité économique ainsi que dans les divisions qui les composent; elles ont davantage investi certains lieux aux dépens de certains autres. Or, il s'avère que les mouvements ainsi créés ont contribué à consolider des enjeux importants pour le développement inhérent au maintien du capitalisme.

LA FÉMINISATION COMME SUPPORT À LA PROLÉTARISATION EN AGRICULTURE

Les transformations du secteur primaire

Le secteur primaire intègre les activités reliées à l'extraction des matières premières et il a connu, principalement depuis la dernière guerre mondiale, de nombreux changements: baisse de la valeur de sa production par rapport au P.I.B. (C.E.Q. 1977), diminution du pourcentage total de la main-d'oeuvre qu'il occupe et apparition de changements technologiques (BERNIER, 1980). Les changements ont affecté toutes les divisions du secteur, mais leur impact s'est davantage fait ressentir au sein de l'agriculture, division du primaire qui

regroupe le plus grand pourcentage de main-d'oeuvre. Parce que c'est là que les enjeux du capital semblent s'être davantage déployés, il est utile de s'y attarder.

L'agriculture est l'un des domaines où les transformations ont considérablement influé sur l'organisation du travail. Même si au Québec elle demeure encore dominée par la production familiale, des orientations importantes s'y dessinent de plus en plus clairement. On y observe en effet une concentration de la production. Deux phénomènes apparus au cours des trente dernières années en témoignent. Le premier concerne l'augmentation de la superficie des fermes; le second, la diminution de leur nombre[10]. En somme, alors que de moins en moins de travailleurs sont occupés en agriculture, ils se répartissent dans un nombre réduit d'exploitations mais de taille plus grande. Parallèlement au phénomène de concentration des exploitations agricoles, la productivité de l'agriculture s'est accrue. A cet égard, BERNIER (1980) note que la production moyenne par ferme est passée de 3 356 $ en 1951 à 13 509 $ en 1971, ce qui représente une augmentation de plus de 160 % en dollars constants. L'introduction de machinerie n'est évidemment pas indépendante de l'augmentation de la production et le capital investi à cette fin n'a cessé de croître depuis plusieurs décennies.

Par ailleurs, la rationalisation de la production agricole a engendré l'expropriation des agriculteurs marginaux, c'est-à-dire ceux qui n'ont pu porter le poids des investissements désormais requis en agriculture au Québec. Cette rationalisation est également à l'origine d'une tendance à la location des fonds de terre à certaines entreprises monopolistes. Cette pratique, associée à l'augmentation de la superficie des exploitations agricoles, requiert de plus en plus le recours à une main-d'oeuvre salariée. Il appert donc que l'agriculture québécoise est de plus en plus pénétrée par le capitalisme. La mécanisation s'y affirme chaque année davantage, le nombre d'entreprises diminue, leur superficie augmente, le recours à une main-d'oeuvre salariée s'y développe. En somme, tout se passe comme si l'agriculture familiale s'atténuait à la faveur d'entreprises de type capitaliste.

Les transformations supportées par la main-d'oeuvre féminine

Que devrait-on observer au sein du secteur primaire pour valider l'hypothèse que l'intégration de la main-d'oeuvre féminine s'y est réalisée de façon à soutenir les enjeux du capital tels qu'identifiés précédemment? L'agriculture ayant été un lieu privilégié pour leur déploiement, il faut que la main-d'oeuvre féminine occupée dans le primaire y soit concentrée. De plus, en raison du phénomène de monopolisation qui a atteint les entreprises agricoles et qui a appelé une main-

d'oeuvre d'ouvriers salariés, il faut que les travailleuses aient contribué massivement à combler ce besoin.

L'analyse des données permet d'accorder crédit à ces deux hypothèses (tableau 2). Quant à la première, elle révèle que lorsque les femmes sont employées dans le secteur primaire, elles le sont principalement en agriculture. Ainsi, en 1981, on observe que 81,4 % de la main-d'oeuvre féminine du secteur y est concentrée comparativement à 53,1 % pour la main-d'oeuvre masculine. La hausse du taux de féminisation y constitue d'ailleurs une tendance constante depuis 1951[11]. Ce phénomène est d'autant plus important au regard de nos hypothèses qu'il traduit des mouvements en sens inverse des mains-d'oeuvre masculine et féminine: en 1981, comparativement à 1951, on dénombre trois fois moins de travailleurs en agriculture et deux fois plus de femmes.

En poursuivant l'analyse des données réparties par sexe entre les professions agricoles, on observe une réalité qui va dans le sens de notre seconde hypothèse: les femmes oeuvrant en agriculture sont concentrées dans la catégorie des ouvriers agricoles (tableau 3). En 1981, plus des deux tiers d'entre elles sont dans cette situation. Or il s'agit là d'un mouvement en nette progression: en 1951, les travailleuses ne représentent que 7,5 % du total des effectifs de cette catégorie alors qu'elles comptent pour 53,2 % en 1981[12]. La féminisation des ressources s'affirme donc ici comme une tendance historique.

Cette tendance est intéressante parce qu'elle apparaît au moment où le Québec connaît des transformations importantes en agriculture qui appellent une main-d'oeuvre d'ouvriers agricoles. Elle permet non seulement de répondre à ce besoin au moment où l'exode des travailleurs masculins pourrait en compromettre la satisfaction mais contribue en plus à stabiliser, jusqu'en 1971, le pourcentage représenté par la division de l'agriculture au sein de l'ensemble du secteur primaire. En 1971, on observe en effet que les effectifs masculins de la catégorie des ouvriers agricoles accusent, depuis vingt ans, une baisse de 73,5 % alors que les effectifs féminins y connaissent une augmentation de 50,1 %. Entre 1951 et 1971, ce dernier phénomène permet le maintien d'un pourcentage constant d'ouvriers agricoles par rapport à l'ensemble des autres travailleurs de l'agriculture, soit 41,1 % en 1971 par rapport à 41,2 % en 1951. Si les ouvrières agricoles avaient plutôt connu la même baisse d'effectifs que leurs collègues masculins, le pourcentage de cette catégorie ne s'établirait plus qu'à 27,2 %. En 1971 et 1981, de nouvelles tendances émergent et se situent en rupture avec les phénomènes observés jusqu'ici: les travailleurs agricoles accusent une baisse de leurs effectifs, alors que les autres catégories sont à la hausse.

Si une telle tendance devait se maintenir, on pourrait y voir l'achèvement du processus qui a stimulé la monopolisation et l'automatisation de l'agriculture au Québec, processus au terme duquel les besoins d'ouvriers agricoles seraient moins grands.

En somme, bien qu'on retrouve peu de femmes en agriculture, elles y ont néanmoins joué un rôle de premier plan par rapport aux enjeux actuels du capital dans ce domaine au Québec. Leur nombre s'y est accru au moment où des travailleurs masculins quittaient ce domaine. De plus, essentiellement concentrées dans les emplois peu qualifiés d'ouvriers agricoles, elles ont contribué à faciliter le processus de prolétarisation au sein de l'agriculture, sans lequel la concentration et la mécanisation de plus en plus nette des entreprises auraient été plus difficiles, sinon impossibles. Les données de 1981 tendent à laisser croire que les enjeux sont atteints.

LA FÉMINISATION COMME INTÉRIM À LA MONOPOLISATION DES ENTREPRISES TRADITIONNELLES

Les transformations du secteur secondaire

Le secteur secondaire est celui au sein duquel s'opère la transformation des matières premières. A l'instar du secteur primaire, il accuse une baisse de sa part relative tant au niveau du P.I.B. que de la masse totale des emplois (C.E.Q., 1977). Toutefois, l'ampleur de ces phénomènes y est de moindre envergure et se solde par un déficit net d'emplois[13]. Toutes les divisions du secondaire n'ont pas été atteintes de la même façon par ces changements. Ce sont celles des entreprises productrices des biens de consommation d'une part, et des biens d'équipements d'autre part, qui en ont été les cibles les plus significatives. La première échappe encore à l'entier contrôle du capital monopoliste (tableau 4). Plusieurs des entreprises qui la composent appartiennent à du capital non monopoliste ou en transition. Elle a augmenté ses effectifs entre 1951 et 1981, sans par ailleurs générer en mouvement analogue en terme de création d'entreprises nouvelles (tableau 5). La division des biens d'équipements, fortement monopolisée, a connu quant à elle une augmentation encore plus importante de ses effectifs et a été le lieu le plus dynamique en terme de création d'entreprises nouvelles.

Ces changements révèlent deux enjeux fondamentaux au regard du développement du capital: la division des biens de consommation, en continuant à accroître ses effectifs, accentue encore davantage les coûts liés à la main-d'oeuvre dans des entreprises dont l'équipement est généralement vétuste. Par là, elle crée, selon BRAVERMAN (1976), les conditions favorables à une éventuelle prise en charge par du capital

monopoliste. Quant au dynamise manifesté au sein de la division des biens d'équipement, il ne pourra se perpétuer que si des pressions sont exercées pour réduire les salaires élevés que génèrent, dans un premier temps, les emplois associés au développement technologique. Si l'hypothèse d'une gestion capitalise de la main-d'oeuvre féminine est fondée, c'est autour de ces enjeux qu'elle doit s'articuler.

Impact de la féminisation

Pour que les enjeux précédemment évoqués se matérialisent, il faut pouvoir observer une concentration des travailleuses dans les secteurs industriels échappant encore à la monopolisation et une augmentation de la féminisation dans la division des biens d'équipements. Qu'en est-il dans les faits?

L'analyse des données conduit à un constat qui va dans le sens de la première partie de notre affirmation. Les femmes employées dans le secteur secondaire le sont effectivement dans la division la moins monopolisée, soit celle des biens de consommation (tableau 5). Bien que les pourcentages accusent une légère tendance à la baisse au cours de la période observée, il s'agit quand même d'une tendance forte, 74,4 % des femmes occupées dans le secondaire l'étaient dans cette division en 1981. Qui plus est, lorsque l'observation se concentre à l'intérieur même de la division des biens de consommation, ce sont dans les entreprises non monopolisées ou en transition où l'on retrouve la majorité des travailleuses oeuvrant dans le secondaire. En effet, les entreprises non monopolisées - cuir, bonneterie et habillement - et en transition - textile, bois et manufactures diverses - occupent toujours en 1981 plus des deux tiers des travailleuses du secondaire comparativement à un peu moins du tiers des travailleurs.

Pour expliquer la concentration des travailleuses dans les industries non monopolisées ou en transition de la division des biens de consommation, on pourrait avancer qu'il s'agit là des entreprises les plus traditionnelles de l'infrastructure industrielle et que les femmes y ont toujours été présentes. C'est exact. Mais, assez curieusement, les taux de féminisation y sont à la hausse (tableau 6). Ainsi, les entreprises du cuir étaient féminisées à 39,2 % en 1951; elles le sont à 57,3 % en 1981[14]. Il en est de même pour les entreprises de la bonneterie, de l'habillement, du bois, du textile et des industries diverses.

Si notre hypothèse est juste, c'est-à-dire si les femmes sont effectivement employées, au sein de la division des biens de consommation, dans des entreprises non monopolisées ou en transition en vue de favoriser une éventuelle prise en charge

par le capital monopoliste, l'augmentation des taux de féminisation étant à cet égard un indicateur, on devrait observer, au sein des entreprises monopolisées de cette division, une diminution de ces mêmes taux. La réalité se révèle plus complexe. Parmi les six entreprises monopolisées de la division, on observe effectivement une baisse du taux de féminisation dans trois de celles-ci: le tabac, le caoutchouc et, jusqu'en 1971, le papier. Les trois autres affichent par contre une augmentation de ce taux. Ce sont les industries des aliments et boissons, du meuble et de l'imprimerie. Comment interpréter ces données?

On peut mieux comprendre la situation lorsqu'on tient compte de la composition sexuelle des effectifs employés dans ces entreprises. Il appert alors que les taux de féminisation augmentent dans celles (aliments et boissons, meuble et imprimerie) où le nombre d'hommes est beaucoup plus élevé que celui de femmes. Par contre, dans les industries où le taux de féminisation est à la baisse (tabac, caoutchouc et papier), on observe un écart beaucoup moins grand entre les effectifs masculins et féminins. Tout se passe donc comme si, à l'intérieur des entreprises monopolisées de la division des biens de consommation, les taux de féminisation accusaient une tendance à la hausse là où il est nécessaire d'exercer une pression à la baisse sur les salaires - on se rappellera que les femmes gagnent en moyenne, en 1981, 47,0 % de moins que les hommes -, c'est-à-dire là où les effectifs masculins sont en très grande majorité.

Cette stratégie du capital ressort clairement dans la division des biens d'équipement dont la principale caractéristique est d'être composée d'entreprises de pointe entièrement sous le contrôle monopoliste et où les femmes ont toujours été peu présentes. Si, comme le sous-entend notre hpothèse, un secteur monopolisé à forte concentration masculine fait appel à la main-d'oeuvre féminine pour y exercer une pression sur les salaires, l'on devrait observer dans cette division une tendance à l'augmentation du nombre des travailleuses se reflétant par une augmentation du taux de féminisation. Tel est effectivement ce que révèle l'analyse. Alors que les travailleurs connaissaient, entre 1951 et 1981, un taux de croissance de 66,3 % dans la division des biens d'équipement, les travailleuses en connaissaient un de 155,3 %. Au cours de la même période, les taux de féminisation augmentaient légèrement, passant de 13,4 % à 18,7 %. Comme dans les entreprises monopolisées de la division des biens de consommation où les taux de féminisation augmentent, celles de la division des biens d'équipement comptent une majorité importante de travailleurs masculins. Le besoin d'y limiter l'inflation salariale s'y ferait donc sentir de la même façon et y serait également résolu de la même façon.

Par ailleurs, dans la division des biens intermédiaires, cette stratégie ne semble pas active. En fait, les effectifs tant masculins que féminins y sont relativement stables. Conséquemment, les taux de féminisation varient peu. Les enjeux du capital ne semblent pas s'y manifester de façon aussi active que dans les deux divisions analysées ici. Il en est de même pour la division de la construction où le taux de féminisation, bien qu'à la hausse, ne dépasse pas 8,6 %.

En somme, l'analyse du secteur secondaire révèle que l'évolution des taux de féminisation apparaît là où des enjeux importants pour le développement du capital se manifestent. C'est ainsi qu'ils sont en hausse là où il est nécessaire de réduire le coût de main-d'oeuvre afin de faciliter l'émergence dans les entreprises non totalement monopolisées des conditions favorables à la prise en charge par du capital monopoliste et là où il est nécessaire d'exercer une pression à la baisse sur les salaires des travailleurs, c'est-à-dire dans les entreprises les plus dynamiques et les plus fortement monopolisées. Un tel impact de la féminisation n'est possible qu'en raison des salaires largement inférieurs versés aux travailleuses.

LA FÉMINISATION COMME MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TERTIAIRE

Les transformations du secteur tertiaire

Le tertiaire, secteur des services, regroupe l'ensemble des activités économiques autres que celles liées à la production, à l'extraction et à la transformation des matières premières. C'est celui qui a le plus bénéficié des transformations récentes de la structure industrielle québécoise. Il est le seul à avoir connu une croissance de sa part relative dans le P.I.B. depuis 1951 (C.E.Q., 1977). Un mouvement analogue s'observe au niveau des emplois du secteur (tableau 1). Alors que ce dernier englobait 45,4 % de la masse totale des emplois en 1951, le pourcentage est de 67,8 % en 1981. Cependant, toutes les divisions du secteur n'ont pas été affectées de la même façon par ce mouvement de hausse. Ce sont celles du tertiaire de gestion et du tertiaire collectif qui ont connu, tant au cours de la période observée, les taux de croissance les plus élevés.

L'ampleur du développement du secteur tertiaire entre les années 1951 et 1981 est révélatrice des efforts pour soutenir la complexité croissante de l'appareil industriel et pour permettre au capital de rayonner dans des secteurs nouveaux. Très fortement monopolisé, l'appareil industriel requiert une structure de coordination et de contrôle. C'est le sens que l'on doit donner au développement important des emplois dans le tertiaire de gestion. Parallèlement, on a dû assurer le

développement des forces productrives afin de les rendre aptes à répondre aux nouvelles exigences de production, à fonctionner adéquatement dans un Québec modernisé. Telle est la mission à laquelle l'Etat québécois s'est engagé au cours des années cinquante. Elle a requis la croissance très forte du tertiaire collectif.

En somme, le développement du tertiaire, tel que l'a connu le Québec depuis 1951, correspond en quelque sorte au scénario classique de la tertiarisation dans les sociétés capitalistes avancées. A la monopolisation des activités industrielles correspond le développement de nouvelles activités économiques essentiellement destinées à soutenir et à élargir l'action du capital. De ce point de vue, l'enjeu que constituait pour le capital la tertiarisation de l'économie québécoise a été atteint.

Impact de la féminisation

La main-d'oeuvre féminine a été fortement sollicitée pour contribuer au développement du secteur tertiaire. Si elle a été amenée, comme le suggère notre hypothèse, à infléchir ce développement dans le sens des enjeux du capital, l'on devrait être en mesure de démontrer qu'elle a pris une place de plus en plus grande au sein du tertiaire et que cette place renvoie justement aux axes majeurs de développement du secteur au cours des dernières décennies. Le premier point ressort facilement lorsque l'on analyse les données (tableau 7). En 1981, les femmes représentent 46,4 % de toutes les personnes occupées dans le tertiaire. Ce pourcentage est nettement supérieur à celui de 1951 (33,8 %). Ce qui est toutefois plus révélateur c'est le fait qu'elles s'accaparent, depuis 1951, une proportion toujours croissante des emplois nouveaux du tertiaire, soit 58,4 % en 1981 comparativement à 40,3 % en 1951. La croissance du secteur, du moins sous l'angle des effectifs, est donc de plus en plus portée par les femmes.

Quant au deuxième point, l'utilisation des femmes dans le sens des axes majeurs qui correspondent aux enjeux actuels du capitalisme, il devrait s'observer, à l'intérieur même du secteur, dans les mouvements de main-d'oeuvre féminine qui accentuent la présence des femmes dans les divisions du tertiaire de gestion et du tertiaire collectif, divisions qui sont porteuses des axes de développement déjà notés.

Dans les faits, la réalité se révèle plus complexe. La féminisation a en effet augmenté dans toutes les divisions du tertiaire. Elle demeure toutefois mieux affirmée dans le tertiaire de gestion et le tertiaire collectif, le taux passant dans le premier de 25,6 % en 1951 à 42,2 % en 1981 et, dans le second, de 30,7 % à 46,5 % au cours de la même période. Qui

plus est, dans le tertiaire de gestion, ce phénomène se révèle être d'une constance remarquable, non seulement au cours de la période observée, mais également à l'intérieur de chacun des types d'entreprises qui le compose. Comme il s'agit d'une division relativement nouvelle en ce sens que son développement est inhérent à l'apparition du capitalisme monopoliste, tout se passe donc comme si les travailleuses avaient été la main-d'oeuvre priviligiée pour en assurer l'expansion. Ce faisant, on peut penser qu'elles ont été utilisées pour développer un secteur nouveau en maintenant minimales les conditions générales de travail, principalement les conditions salariales.

Quant à la division du tertiaire collectif, la féminisation y affiche une évolution différente. Elle est très marquée dans les tâches reliées à la reproduction et à l'entretien de la main-d'oeuvre. Elle semble toutefois se stabiliser dans le domaine de l'enseignement, comme si les objectifs visés étaient atteints. Elle continue à gagner quelques points dans les services médicaux et sociaux. Dans ces deux catégories, la maind'oeuvre féminine aurait donc permis de développer la socialisation des services et d'y définir, de par leur majorité, les bases salariales. La logique de notre hypothèse veut que là où le poids de la main-d'oeuvre féminine a permis d'actualiser les enjeux du capital, on devrait assister à un retrait de cette main-d'oeuvre. Au sein du tertiaire collectif, un tel mouvement, s'il n'est pas nettement affirmé, s'annonce néanmoins avec une certaine évidence. Ainsi, dans les trois catégories dont le taux de féminisation dépasse celui du secteur - soit communication, enseignement et services médicaux et sociaux -, on observe des fluctuations de ces taux, fluctuations totalement absentes ailleurs. Une telle logique semble également pouvoir s'appliquer lorsqu'on tente de comprendre ce qui se passe au sein du tertiaire privé. La féminisation n'y a pas connu une augmentation aussi spectaculaire que dans les deux divisions précédentes. On peut penser qu'il s'agit là d'une division où l'évolution s'est faite avant la période observée ici et aurait principalement servi à définir un nouveau mode d'aménagement du temps de travail, notamment le travail à temps partiel, dont on sait qu'il concerne un pourcentage important des personnes travaillant dans les entreprises de commerce et de services personnels.

En somme, dans le tertiaire comme dans les autres secteurs, la place prise par les femmes renvoie aux enjeux pour le capital monopoliste. Evidemment, ce ne sont pas seulement les femmes qui ont permis de les atteindre. Toutefois, elles y ont eu un impact déterminant dans la mesure où elles ont été sollicitées là où des percées étaient stratégiquement recherchées, c'est-à-dire dans les entreprises qui se sont développées en réponse à la complexité des opérations au sein des

grands monopoles et au développement des ressources humaines pour s'ajuster aux nouvelles exigences du mode de production.

*

* *

Les données analysées ici ont permis de mettre en relief que la féminisation de la main-d'oeuvre s'est opérée de façon différentielle suivant les secteurs d'activité économique. En cela, elle a contribué à modeler la structure industrielle québécoise en fonction d'enjeux importants pour l'expansion du capitalisme et nous avons démontré qu'il existe des liens entre les mouvements de la main-d'oeuvre féminine et les mutations successives de la structure industrielle. L'existence de ces liens accrédite notre hypothèse de départ, à savoir que la féminisation du marché du travail répond à une idéologie de la gestion capitaliste de la maind'oeuvre visant à consolider les enjeux essentiels au développement de l'appareil de production.

On aurait avantage à pousser plus avant notre analyse. A cette fin, il faudrait pouvoir démontrer, entre autres, que là où on observe des changements au sein de la structure industrielle, changements qui sont consécutifs aux mouvements de la main-d'oeuvre féminine, on note également un impact sur les salaires. Dans cet ordre d'idée, il faudrait être en mesure d'illustrer qu'à l'appel massif des travailleuses dans un secteur économique stratégique et duquel elles étaient jusque là absentes correspond une tendance à la baisse au niveau de la rémunération.

Néanmoins, on peut d'ores et déjà entrevoir certaines implications pour les travailleuses de la réflexion engagée ici. Il en ressort que la féminisation de la main d'oeuvre s'affirme comme un phénomène irréversible, dont l'évolution anticipée ne pourra que continuer à infléchir le développement de la structure économique. Toutefois, il faut chercher à éviter que ce développement ne se fasse en fonction des seules visées expansionnistes du capital. C'est à cette condition que l'intégration des femmes sur le marché du travail et en particulier dans les divisions peu féminisées se soldera par une véritable égalité entre les travailleurs et les travailleuses.

Diane Gagnon
Ministère de l'éducation
Québec

NOTES

1. Cet article présente une partie de l'analyse réalisée par l'auteure dans sa thèse de doctorat (GAGNON, 1983).

2. BOULET et LAVALLEE (1981) présentent une bibliographie des principaux travaux.

3. Sur cet aspect, on pourra se référer aux travaux, entre autres, de BELL (1976), BRAVERMAN (1976) et WOOD (1982).

4. Cet aspect est traité dans la thèse de l'auteure (GAGNON, 1982).

5. Rappelons que la tertiarisation de l'économie, si elle s'inscrit réellement dans les lois propres au développement du mode de production capitaliste, doit se réaliser parallèlement à l'extension de la division capitaliste du travail. Celle-ci se traduit par l'accroissement du salariat, rapport capitaliste de base, le maintien de la division entre la composante manuelle et la composante intellectuelle du travail, le déploiement de cette division au sein d'une catégorie occupationnelle en expansion, soit celle des travailleurs intellectuels, et l'augmentation du nombre de fonctions subalternes de supervision. L'ensemble de ces enjeux est de nature à consolider le rapport capitaliste tel qu'il existe dans les activités traditionnelles et à le faire pénétrer dans celles qui sont plus nouvelles.

6. Pour les fins de notre analyse, nous avons découpé l'activité économique en trois catégories utilisant la classification en fonction des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Bien que critiquée par BAUDELOT et alii (1975), une telle classification a toutefois le mérite de permettre l'utilisation des données des recensements canadiens.

7. En se référant aux comptes économiques du Québec, la CEQ (1977:12) a dressé un tableau de la valeur de la production de chaque secteur d'activité par rapport au P.I.B.

8. Sauf indication contraire, les chiffres cités ici sont extraits des catalogues de Statistique Canada publiés après les recensements de 1951 à 1981.

9. Pour pouvoir raffiner notre analyse, nous avons découpé chaque secteur d'activités en divisions. Constitué des activités de production et d'extraction des matières premières, le secteur primaire comprend les divisions suivan-

tes du recensement de 1971: agriculture, forestage, pêche et trappage, mines, carrières et puits de pétrole. Le secteur secondaire regroupe les manifactures, usines et industries qui assurent la transformation des matières premières et la production de biens. Utilisant, pour segmenter ce secteur, les mêmes critères que Sales (1979), les activités industrielles du secondaire ont donc été classées en fonction de leur type de production: biens de consommation, biens intermédiaires et biens d'équipement. La construction y a également été classée, en constituant la quatrième division. Pour le tertiaire, nous avons emprunté les trois divisions de Lamonde (1976): le tertiaire de gestion, collectif et privé. Pour plus de détails sur cette catégorisation, (voir Gagnon, 1982:59-60).

10. BERNIER (1980) souligne qu'on comptait au Québec en 1951, 134 336 fermes d'une superficie moyenne de 131 acres; on n'en comptait plus que 61,25 % de ce nombre en 1971. Leur superficie était cependant supérieure puisqu'elle s'établissait en moyenne à 176 acres.

11. En 1981, les travailleuses comptent pour 21,7 % de la main-d'oeuvre occupée en agriculture comparativement à 4,1 % en 1951.

12. Calcul effectué à partir des données du tableau 3.

13. Le solde est même positif, le secteur s'étant enrichi de 268,476 emplois entre 1951 et 1981. Voir le tableau 1.

14. Calcul effectué à partir des données du tableau 4.

TABLEAU 1 - RÉPARTITION DE LA MAIN-D'OEUVRE TOTALE SELON LES GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, QUÉBEC, 1951-1981*

Secteur d'activité économique		1951	1961	1971	1981
PRIMAIRE		18,2	11,6	6,2	4,7
Agriculture		13,3	7,5	3,7	2,7
Forêt		3,1	2,5	1,1	0,8
Chasse et pêche		0,4	0,2	0,1	0,1
Mines		1,4	1,5	1,3	1,0
SECONDAIRE		36,4	34,6	31,7	27,6
Biens de consommation		17,5	15,7	14,8	12,2
Biens intermédiaires		6,8	5,8	5,2	4,3
Biens d'équipement		5,6	5,5	5,6	4,9
Construction		6,5	7,5	6,1	5,2
TERTIAIRE		45,4	53,8	62,1	67,8
Gestion		8,2	10,3	12,7	15,6
Collectif		19,7	24,1	30,1	30,9
Privé		17,6	19,4	19,3	21,2
Total	%	100,0	100,0	100,0	100,0
	N	1 439 760	1 716 852	1 962 000	2 872 110

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada 1971, cat. 94-793 (SE-2), mai 1978, tableau 1; 1981, cat. 92-925, tableau 1.

* Excluant les activités indéterminées.

TABLEAU 2 - RÉPARTITION DE LA MAIN-D'OEUVRE SELON LE SEXE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE QUÉBEC, 1951-1961-1971-1981

Secteur d'activité	1951		1961		1971		1981	
	F	H	F	H	F	H	F	H
PRIMAIRE	2,6* (0,6)**	22,9 (17,6)	3,6 (1,0)	14,6 (10,7)	2,6 (0,8)	7,9 (5,4)	1,8 (0,7)	6,5 (3,9)
. agriculture	2,3 (0,6)	16,7 (12,8)	3,3 (0,9)	9,0 (6,6)	2,4 (0,8)	4,4 (3,0)	1,5 (0,6)	3,4 (2,1)
. forêts	0,2 (0,0)	4,0 (3,1)	0,1 (0,0)	3,3 (2,4)	0,1 (0,0)	1,6 (1,1)	0,1 (0,0)	1,3 (0,8)
. chasse et pêche	--- ---	0,5 (0,4)	--- ---	0,2 (0,2)	--- ---	0,1 (0,1)	0,0 (0,0)	0,1 (0,1)
. mines	0,1 (0,0)	1,8 (1,4)	0,2 (0,1)	2,0 (1,5)	0,2 (0,0)	1,8 (1,2)	0,2 (0,1)	1,6 (1,0)
SECONDAIRE	31,7 (7,4)	37,8 (29,0)	25,3 (6,8)	38,0 (27,7)	21,5 (6,9)	36,5 (24,8)	17,9 (7,0)	33,8 (20,6)
. biens de consommation	25,1 (5,9)	15,2 (11,6)	20,0 (5,4)	14,1 (10,3)	16,5 (5,3)	14,1 (9,5)	13,3 (5,2)	13,1 (8,0)
. biens inter-médiaires	3,4 (0,8)	7,9 (6,0)	2,3 (0,6)	7,2 (5,3)	1,8 (0,6)	6,8 (4,6)	1,4 (0,5)	6,2 (3,7)
. biens d'équipement	3,2 (0,7)	6,4 (4,9)	2,6 (0,7)	6,6 (4,8)	2,5 (0,8)	7,0 (4,8)	2,1 (0,8)	6,7 (4,1)
. construction	0,4 (0,1)	8,4 (6,4)	0,5 (0,1)	10,1 (7,3)	0,8 (0,2)	8,6 (5,8)	1,1 (0,4)	7,8 (4,8)
TERTIAIRE	65,7 (15,3)	39,3 (30,1)	71,0 (19,2)	47,4 (34,6)	75,8 (24,3)	55,6 (37,8)	80,3 (31,4)	59,7 (36,3)
. gestion	8,9 (2,1)	8,0 (6,1)	10,5 (2,8)	10,2 (7,5)	13,3 (4,3)	12,4 (8,4)	16,8 (6,6)	14,8 (9,0)
· collectif	25,9 (6,0)	17,8 (13,6)	30,7 (8,3)	21,7 (15,8)	37,1 (11,9)	26,8 (18,2)	36,7 (14,4)	27,2 (16,6)
. privé	30,9 (7,2)	13,5 (10,4)	29,8 (8,1)	15,5 (11,3)	25,5 (8,2)	16,5 (11,2)	26,7 (10,5)	17,7 (10,8)
TOTAL	23,2 100,0	76,6 100,0	27,0 100,0	73,0 100,0	32,0 100,0	68,0 100,0	39,2 100,0	60,8 100,0
***	336 026	1 103 704	436 793	1 253 059	630 050	1 331 950	1 124 645	1 747 465

* Pourcentage par rapport à la main-d'oeuvre féminine
** Pourcentage par rapport à la main-d'oeuvre totale
*** Exclut la catégorie "activité indéterminée". Il en sera ainsi dans tous nos tableaux.

Source: STATISTIQUE CANADA, Recensement du Canada 1971, cat. 94-793 (SE-2), tableau 3, mai 1978.

STATISTIQUE CANADA, Recensement du Canada 1981, cat. 92-925, tableau 1.

TABLEAU 3 - RÉPARTITION DE LA MAIN-D'OEUVRE SELON LE SEXE DANS DES PROFESSIONS AGRICOLES QUÉBEC, 1951-1981

Profession agricole	1951		1961		1971		1981	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Cultivateurs et éleveurs	16,8	58,1	10,9	62,8	5,1	54,0	16,1	43,4
Gérants et contremaîtres de ferme	0,2	0,3	0,1	0,3	0,3	3,4	8,8	12,7
Ouvriers agricoles	81,6	39,9	88,2	31,8	93,2	31,9	67,5	25,6
Autres	1,5	1,7	0,8	5,2	1,4	10,7	7,7	18,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	7 366	185 529	15 341	117 235	14 280	63 620	13 365	66 230

Source: STATISTIQUE CANADA, Recensement du Canada 1961, cat. 94-551, série SL, tableaux 8, 8A et 8B; Recensement du Canada 1981,tableau 1.

TABLEAU 4 - CLASSEMENT DES INDUSTRIES DU SECONDAIRE SELON LE NIVEAU DE DYNAMISME DES INVESTISSEMENTS (C.E.Q.: 1977 - SALES: 1979*)

Division	Groupe	Type de capital
	1. Dynamisme faible des investissements**	
Consommation	Aliments et boissons	Monopolisé
	Tabac	Monopolisé
	Cuir	Non monopolisé
	Textiles	En transition
Intermédiaire	Papier	Monopolisé
	Pétrole et houille	Monopolisé
	Chimiques	Monopolisé
	2. Dynamisme moyen des investissements	
Consommation	Bonneterie	Non monopolisé
	Bois	En transition
	Manufactures diverses	En transition
Intermédiaire	Métaux primaires	Monopolisé
	3. Dynamisme élevé des investissements	
Consommation	Habillement	Non monopolisé
	Caoutchouc	Monopolisé
	Meubles	Monopolisé
	Imprimerie et édition	Monopolisé
Intermédiaire	Produits minéraux non métalliques	Monopolisé
Equipement	Produits métalliques	Monopolisé
	Machinerie	Monopolisé
	Matériel de transport	Monopolisé
	Appareils électriques	Monopolisé

* Ce tableau a été construit à partir des analyses faites par la C.E.Q. (1977) et SALES (1979). Il est présenté à titre indicatif.

** Le dynamisme des investissements a été mesuré par le pourcentage d'établissements nouveaux entre 1962 et 1971.

TABLEAU 5 - RÉPARTITION EN POURCENTAGE DE LA MAIN-D'OEUVRE DU SECONDAIRE SELON LE SEXE AU SEIN DES DIVISIONS QUÉBEC, 1951-1961-1971-1981

	1951		1961		1971		1981	
CONSOMMATION	79,1	40,1	78,7	37,1	76,6	38,5	74,4	38,7
. aliments et boissons	6,9	9,0	9,1	10,1	9,2	10,0	9,4	9,6
. tabac	3,7	0,8	3,1	0,7	1,8	0,6	0,9	0,5
. caoutchouc	2,0	1,2	1,9	1,2	2,2	2,0	2,1	2,3
. cuir	6,0	2,4	6,4	2,1	4,8	1,5	3,8	1,0
. textile, sauf synthétique	10,9	5,0	6,8	3,6	6,3	3,6	5,9	3,1
. bonneterie	5,6	1,0	5,1	0,9	4,3	0,8	3,7	0,8
. habillement	31,2	4,6	32,2	3,9	31,9	3,8	30,0	3,2
. bois	1,0	6,8	0,9	4,5	1,1	4,2	1,8	5,9
. meubles	0,7	2,3	1,1	2,5	1,6	2,9	2,0	3,4
. papier, sauf pâtes et papier	2,4	1,2	2,1	1,3	2,0	1,9	1,6	1,6
. imprimerie	3,3	3,0	4,2	3,5	4,8	3,9	6,5	3,9
. produits pharmaceutiques	1,4	0,7	1,5	0,6	1,8	0,8	1,5	0,6
. produits de toilette	0,4	0,1	1,0	0,1	1,0	0,2	1,0	0,3
. divers	3,3	2,2	3,1	2,2	3,6	2,3	4,1	2,4
INTERMÉDIAIRE	10,9	20,8	9,1	19,0	8,1	18,6	7,5	18,2
. tissu synthétique	3,2	2,2	1,9	1,5	1,7	1,4	1,1	1,0
. pâtes et papier	1,3	(6,3)	1,5	5,7	1,5	5,8	1,5	5,8
. transformation des métaux	(2,2)	(5,9)	1,4	4,7	1,3	5,1	1,4	5,4
. minéraux non métallurgiques	1,1	2,4	1,1	2,8	1,1	2,5	1,3	2,7
. pétrole et charbon	0,3	0,9	0,4	0,9	0,5	1,0	0,4	1,0
. industrie chimique	2,7	3,1	2,7	3,3	2,0	2,8	1,9	2,4
ÉQUIPEMENT	9,8	17,0	10,1	17,4	11,7	19,2	11,7	19,9
. produits en métal	(0,2)	(0,2)	2,0	5,1	2,4	5,6	2,6	6,2
. machines	(0,0)	(0,2)	0,8	1,7	1,3	2,5	1,9	3,4
. transport	1,2	7,3	1,8	6,5	1,9	6,3	2,2	6,2
. produits électriques	---	---	5,5	4,1	6,0	4,9	5,0	4,0
CONSTRUCTION	1,3	22,1	2,1	26,5	3,6	23,6	6,4	23,2
TOTAL	100,0 (a)	100,0 (b)	100,0 (c)	100,0 (d)	100,0 (e)	100,0 (f)	100,0 (g)	100,0 (h)

(a) 106 520 (b) 417 211 (c) 117 537 (d) 476 109
(e) 135 705 (f) 485 735 (g) 201 585 (h) 590 300

Source : STATISTIQUE CANADA, Recensement du Canada 1971, cat. 94-793 (SE-2), mai 1978, tableaux 1 à 3.

STATISTIQUE CANADA, Recensement du Canada 1981, cat. 92-925, tableau 1.

TABLEAU 6 - TAUX DE FÉMINISATION DES DIVISIONS ET DES INDUSTRIES DU SECTEUR SECONDAIRE, QUÉBEC, 1951 à 1981

INDUSTRIES	1951 %	1961 %	1971 %	1981 %
CONSOMMATION	33,5	34,4	35,7	39,6
. aliments et boissons	16,3	18,3	20,5	25,1
. tabac	56,5	52,9	46,7	39,3
. caoutchouc	30,6	28,6	23,8	23,6
. cuir	39,2	43,5	48,0	57,3
. textile,sauf synthétique	35,8	31,8	32,7	39,1
. ensemble du textile	(33,3)	(29,6)	(30,8)	(36,4)
. bonneterie	58,1	59,0	59,4	61,8
. habillement	63,4	67,0	70,3	76,0
. bois	3,7	4,9	6,9	9,3
. meubles	7,0	9,7	13,0	17,0
. papier, sauf pâtes et papier	34,4	29,3	23,2	25,4
. imprimerie	22,3	23,2	25,6	36,4
. industries diverses	31,0	32,0	35,0	40,5
INTERMÉDIAIRE	11,7	10,5	10,9	12,4
. tissu synthétique	---	23,9	25,6	28,9
. pâtes et papier	---	6,1	6,6	8,0
. transformation des métaux	---	6,7	6,5	8,2
. minéraux non métallurgiques	---	8,7	11,1	13,8
. pétrole et charbon	---	11,0	11,6	13,3
. produits chimiques	---	16,9	17,1	21,2
ÉQUIPEMENT	13,4	12,5	14,5	16,7
. produits métalliques	---	8,9	10,9	12,4
. machinerie	---	11,1	12,8	16,0
. transport	---	6,2	7,7	10,6
. produits électriques	---	24,5	25,7	30,1
CONSTRUCTION	1,4	1,9	4,1	8,6
TOTAL	20,3	19,8	21,8	25,5

Source : STATISTIQUE CANADA, Recensement du Canada 1971, cat- 94-793 (SE-2), mai 1978, tableaux 1 à 3.
STATISTIQUE CANADA, Recensement du Canada 1981, cat. 92-925, tableau 1.

TABLEAU 7 - TAUX DE FÉMINISATION DES DIVISIONS ET DES INDUSTRIES DU SECTEUR TERTIAIRE, QUÉBEC 1951 À 1961

Activités du tertiaire	1951	1961	1971	1981
GESTION	25,6	27,6	33,6	42,2
_ entreposage	6,6	9,9+	14,8+	20,1+
_ commerce de gros	14,7	15,5+	20,8+	27,1+
_ finances, assurances immeubles	40,9	41,3+	47,4	59,7
_ services aux entreprises	26,4	29,1+	31,2+	39,1+
COLLECTIF	30,7	34,4	39,6	46,5
_ transports	4,2	5,9+	8,0+	14,9+
_ communication	42,4	38,8-	37,5-	39,3+
_ énergie électrique, gaz et eau	7,1	7,5-	10,7+	17,1+
_ enseignement	67,3	64,6-	55,9-	57,0+
_ services médicaux et sociaux	67,7	70,2+	69,7-	71,8+
_ administration publique	15,2	17,4+	23,4+	35,2+
PRIVÉ	41,0	41,6	42,3	49,3
_ commerce de détail	28,8	29,4+	34,2+	43,5+
_ organisation religieuse	54,3	53,6-	57,3+	60,3+
_ loisirs	20,2	21,5+	27,3+	40,0+
_ services personnels	69,6	70,5+	67,2-	71,7+
_ hébergement et restauration	42,5	47,4+	48,8+	55,0+
TOTAL DU SECTEUR	33,8	35,7	39,2	46,4
TOTAL DE L'ENSEMBLE	23,3	27,0	32,0	39,2

Source: STATISTIQUE CANADA, Recensement du Canada 1971, cat. 94-793 (SE-2), mai 1978, tableaux 1 à 3.
STATISTIQUE CANADA, Recensement du Canada 1981, cat. 92-925, tableau 1.

BIBLIOGRAPHIE

BAUDELOT, C., ESTABLET, R., MALEMORT, J.
1975 La petite bourgeoisie en France. Paris, Maspero.

BELL, D.
1976 Vers la société post-industrielle. Paris, Plon.

BERNIER, B.
1980 "La pénétration du capitalisme dans l'agriculture", in N. Séguin, Agriculture et colonisation au Québec. Montréal: Boréal Express:73-91.

BOULET, J.A., LAVALLEE, L.
1981 Les femmes et le marché du travail - un cadre analytique de recherche. Ottawa, Conseil Economique du Canada.

BRAVERMAN, H.
1976 Travail et capitalisme monopoliste. Paris, Maspero.

Centrale de l'enseignement du Québec (C.E.Q.)
1977 Le développement économique au service du peuple québécois. Québec.

FOURNIER, P. (sous la direction de)
1981 Capitalisme et politique au Québec. Montréal, Editions coopératives Albert Saint-martin.

GAGNON, D.
1982 La féminisation du marché du travail: une stratégie de la gestion capitaliste de la main-d'oeuvre. Thèse de doctorat non publiée, Université de Montréal.

LAMONDE, P.
1976 "La tertiarisation de l'économie québécoise" in R. Tremblay (ed), L'économie québécoise. Montréal, P.U.Q.: 347-354.

LÉGARE, Anne
1978 "Théorie et méthode pour l'analyse de la relation capital monopoliste/capital non monopoliste" in Fournier, P. (sous la direction), Le capitalisme au Québec. Montréal, Editions coopératives Albert SaintMartin.

MANDEL, E.
1972 Traité d'économie marxiste. Paris: Union Générale d'Editions (coll. 10-18).

SALES, Arnaud
1979 La bourgeoisie industrielle au Québec. Montréal, P.U.M.

SAINT-GERMAIN, Maurice
1973 Une économie à libérer. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

STATISTIQUE CANADA
1951 Recensement du Canada, vol. IV et V.

STATISTIQUE CANADA
1976 Recensement du Canada, 1971, vol III.

STATISTIQUE CANADA
1978 Recensement du Canada, 1971, cat. 94793 (SE-2), Caractéristiques économiques. Tableau 1.

STATISTIQUE CANADA
1984 Recensement du Canada, 1981, cat. 92-925.

WOOD, S. (ed.)
1982 The Degradation of Work. London, Hutchinson.

LA DISTRIBUTION DES EMPLOIS ENTRE LES SEXES ET LES GROUPES LINGUISTIQUES AU QUÉBEC*

François Béland et Michel de Sève

Le thème des inégalités linguistiques a une très veille histoire en sciences sociales au Canada. Celui des inégalités sexuelles est plus récent et suscite une littérature toujours plus abondante. Mais inégalité n'est pas synonyme de discrimination, même si les inégalités peuvent être une conséquence de la discrimination. Le but empirique de cette étude est de décrire l'ampleur et l'évolution de ces deux phénomènes au Québec entre 1954 et 1974. Méthodologiquement, elle propose une façon de distinguer ces deux concepts et un modèle opérationnel permettant d'identifier leurs effets spécifiques.

Les inégalités entre francophones et anglophones au Canada et au Québec ont été étudiées dans de nombreuses recherches sur les distributions des occupations et des revenus. Dans cette étude, nous ne mettrons cependant pas l'accent sur ces inégalités sinon pour mieux faire ressortir l'ampleur et la forme particulière des inégalités entre les femmes et les hommes. Sans doute parce que ce thème de recherche est plus récent, les inégalités entre les femmes et les hommes sont moins bien documentées que les inégalités linguistiques. De plus, les quelques études existantes comparant la répartition des deux sexes parmi les occupations suggèrent des conclusions différentes. Ainsi, BARRY (1977) et RENAUD et BERNARD (1984) croient observer une diminution des différences entre les deux sexes au Québec, mais ARMSTRONG et ARMSTRONG (1978) et de SÈVE (1982) concluent à un maintien de ces différences dans les années 1960 et 1970.

En comparant l'influence de certains facteurs sur l'acquisition du statut professionnel, les études de mobilité offrent à première vue de meilleures chances de pouvoir distinguer les effets de la discrimination. BOYD et alii (1981) et BOYD (1982), utilisant des données d'une des rares études nationales, observent que le statut professsionnel des femmes est moins influencé par le statut du père que celui des hommes (il

---

* Cette recherche a été rendue possible grâce à la subvention n° 410-83-0413 du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et par la bourse de chercheur octroyée par le Fonds de recherche en santé à F. BÉLAND. Nous remercions M. GARON d'avoir mis à notre disposition ses données et P. BÉLAND sans qui celles-ci n'auraient pu être transférées du système informatique de l'Université de Montréal à celui de l'Université Laval.

est également possible de constater cette moindre influence en examinant les résultats présentés dans l'article de CUNEO et CURTIS (1975) comparant des échantillons torontois et montréalais); cette moindre influence, conjuguée avec l'attraction des emplois de cols blancs chez les femmes, avantage les femmes d'origine sociale basse et désavantage les femme d'origine sociale élevée. Comparant des gradués ontariens entre 1960 et 1974, MARSDEN et alii (1975) et HARVEY et KALWA (1983) confirment cette conclusion et indiquent que la mobilité ascendante des hommes et, à un moindre degré, celle des femmes a diminué après 1964. Pour expliquer ce résultat, Marsden et alii invoquent également l'importance des emplois de petits cols blancs chez les femmes qui auraient été moins affectés par la récession.

Ces deux types d'études permettent mal de distinguer la discrimination des inégalités. D'une part, les études mesurant les répartitions occupationnelles de deux groupes à un moment particulier ne peuvent déterminer si les inégalités constatées sont l'effet de facteurs antérieurs à la discrimination. D'autre part, celles qui mettent l'accent sur les facteurs reliés à l'acquisition d'un statut professionnel ne permettent pas de tenir compte des effets des changements structurels sur la répartition des occupations. Cette étude se propose de combler en partie ces lacunes en tenant à la fois compte de l'origine sociale des groupes comparés et des changements dans la structure des occupations.

LE MODÈLE D'ANALYSE

Dans cette étude, plutôt que d'introduire plusieurs variables particulières pour contrôler l'effet des facteurs exogènes pouvant affecter la discrimination ou l'inégalité, nous tenterons de définir et de comparer des groupes homogènes. Le modèle d'analyse proposé reposera sur trois définitions explicitant cette notion de groupes homogènes: 1) les processus qui affectent l'accès à des statuts des individus de groupes différents seront qualifiés de discriminatoires si les distances entre les statuts d'origine et les statuts d'arrivée sont différentes d'un groupe à l'autre; 2) cette définition admet qu'il peut y avoir inégalité des distributions des statuts entre des groupes au terme d'un processus d'accès à ces statuts sans qu'il y ait discrimination si la distance entre les statuts de départ et ceux d'arrivée est la même d'un groupe à l'autre; 3) cette distance peut être affectée par des modifications de l'importance relative des groupes dans l'ensemble de la population étudiée ou par des changements dans l'ensemble des postes disponibles dans la structure professionnelle. De la même façon que dans les études de mobilité, il sera donc nécessaire de distinguer les effets structuraux des effets de discrimination.

En d'autres termes, l'homogénéité des groupes comparés sera assurée par le contrôle exercé par le modèle statistique sur les changements dans les distributions des statuts d'origine, la taille des groupes comparés et l'importance des statuts d'arrivée.

Dans cette étude, l'inégalité est définie simplement comme la distance entre les distributions professionnelles des groupes comparés. Comme dans le cas de la discrimination, le modèle statistique homogénéise ces groupes en contrôlant la répartition globale des professions, son évolution et la proportion des individus dans ces groupes.

LES DONNÉES ANALYSÉES

Les informations utilisées dans cet article sont tirées des données rassemblées par GARON-AUDY (1979) pour étudier la mobilité professionnelle et géographique au Québec en 1954, 1964 et 1974. Lors de cette recherche, un échantillon des enregistrements de mariage inscrits au Registre de la Population du Québec a été tiré pour chacune de ces trois années. Pour faciliter les comparaisons régionales et ethniques, ces trois échantillons ont été stratifiés de façon non porportionnelle selon la région socio-sanitaire et l'appartenance ethnique. (Les distributions de fréquences utilisées sont présentées dans le tableau A de l'annexe).

Si les enregistrements de mariage permettaient à GARON-AUDY de connaître l'occupation des conjoints, ils étaient muets sur l'occupation de leurs parents. Pour obtenir cette information, GARON-AUDY (1979: 28) a retracé les enregistrements de naissance de chacun de ces conjoints. Les occupations comparées dans cet article caractérisent donc l'occupation des conjoints au moment du mariage et l'occupation de leurs pères au moment de la naissance.

Un examen de l'âge des conjoints et des pères au moment de ces deux évènements indique que l'âge médian des pères lors de la naissance des conjoints était de 7 à 8 ans plus élevé que celui des conjoints lors de leur mariage (tableau non présenté). On peut donc penser que les pères étaient un plus avancés dans leur carrière et que les différences intergénérationnelles présentées dans cet article sont sans doute plus accentuées que si l'on avait pu observer l'occupation des deux générations au même moment de leur cycle de vie professionnelle.

Plusieurs raisons nous ont conduits à ne pas utiliser les échantillons de GARON-AUDY dans leur totalité. Nous avons exclu de ces échantillons les groupes suivants: les conjoints ayant trente et un ans ou plus, les non-francophones autres que les anglophones et les conjoints étudiants, cultivateurs

ou sans occupation déclarée au moment du mariage. Seuls les conjoints ayant trente ans ou moins ont été retenus pour fin d'analyse afin de rendre les individus comparés plus homogènes et parce que le pourcentage de pères dont l'occupation était inconnue croissait fortement avec l'âge des conjoints; ainsi, chez les conjoints de trente et un ans ou plus, 33,1 % des pères des conjoints francophones étaient dans cette situation et 48,1 % des pères des conjoints anglophones. Les non-francophones ont été exclus pour permettre de concentrer l'analyse sur les deux principaux groupes ethniques présents au Québec. Par contre, les conjoints cultivateurs n'ont pas été considérés parce que leur nombre était trop peu élevé après 1954 pour permettre des comparaisons (moins de 3,0 % chez les conjoints masculins et près de 0 % chez les conjoints féminins). Enfin, les étudiants et les conjoints sans occupation déclarée (donc les ménagères) ont été éliminés parce qu'il était impossible de leur attribuer une position non ambigue parmi les groupes professionnels distingués.

Le système de classification des occupations employé dans cet article comprend huit catégories (voir le tableau B de l'annexe). Ces catégories constituent une réduction du système de vingt-trois catégories défini par GARON-AUDY (1979: 60-61). Deux objectifs ont guidé cette réduction. En premier lieu, nous avons tenté de créer des catégories regroupant suffisament de conjoints pour permettre des comparaisons plus fiables. De plus, cette réduction a été effectuée en respectant les différences entre les francophones et les anglophones d'une part, et les femmes et les hommes d'autre part, que permettaient de distinguer les vingt-trois catégories de GARON-AUDY. Par exemple, en utilisant les catégories professionnelles de GARON-AUDY, il est apparu que les différences linguistiques se manifestaient selon l'axe col blanc/col bleu. A l'intérieur de cette première différence, nous avons pu constater que les écarts entre les femmes et les hommes s'ordonnaient selon qu'une catégorie occupationnelle pouvait être associée ou non à des fonctions d'encadrement ou de supervision; enfin, pour mieux tenir compte des différences entre les deux sexes, nous avons distingué les professionnels des semi-professionnels.

Malgré leur petit nombre, les huit catégories professionnelles distinguées tiennent compte autant que faire se peut des différences que révélaient l'ensemble des catégories originales de GARON-AUDY. De cette façon, ces catégories permettent de répondre d'avance à une critique du type de celle adressée à l'article de DeJONG et al. (1971) par ROGOFF-RAMSOY concernant le caractère trop général des catégories professionnelles habituellement employées pour étudier les écarts entre les femmes et les hommes.

Empiriquement, nous avons tenté d'évaluer le pouvoir discriminant de ces huit catégories en comparant les valeurs de l'indice de dissimilitudes appliquées aux distributions des femmes et des hommes dans cette étude et dans d'autres. Chez les conjoints étudiés, l'indice de dissimilitude varie de 43,7 % à 47,4 % entre 1954 et 1974 lorsque l'on utilise les vingt-trois catégories de GARON-AUDY, et de 43,2 % à 47,2 % avec les huit catégories retenues. Parallèlement, les différences entre les deux groupes linguistiques se situent entre 20,0 % et 36,5 % avec les vingt-trois catégories et entre 18,3 % et 33,7 % avec huit catégories. Si on examine les données présentées par BOYD (1982) pour comparer les femmes et les hommes au Canada en 1977, l'indice de dissimilitudes est égal à 47 % lorsque sont employées les catégories professionnelles proposées par PINEO, PORTER et McROBERTS (1977). Enfin, ces dernières catégories permettent de constater des différences entre les deux sexes de l'ordre de 33 % à 44 % en utilisant des données recueillies au Québec en 1977 par BERNARD et RENAUD (1979).

MODÈLES OPÉRATIONNELS ET RÉSULTATS D'ANALYSE

En théorie, l'estimation des effets structuraux ne peut être séparée de l'estimation des effets de discrimination et d'inégalité. En pratique, il est extrêmement difficile d'obtenir des estimations des effets structuraux nets à partir des modèles qui comprennent les effets de discrimination, tandis qu'il est relativement aisé de l'obtenir depuis les modèles d'inégalité. En effet, les premiers incluent à la fois les conjoints et leurs pères dans l'analyse, tandis que les seconds ne requièrent que la présence des conjoints dans les processus d'estimation. Les effets structuraux dans les modèles de discrimination amalgament les effets de structure dus à la distribution des pères des conjoints. Il est donc préférable de procéder à l'estimation de ces effets en tenant compte des données des conjoints seulement. Les effets structuraux seront donc biaisés en ce qui concerne la discrimination, mais non biaisés en qui concerne l'inégalité. L'estimation des effets nets de discrimination ne sera cependant pas affectée par ce procédé.

Les changements structuraux

Les distributions des occupations des conjoints de 1954 à 1974 permettent de répondre à trois questions:

a) Y a-t-il variation dans la distribution des conjoints de 1954 à 1974?

b) La participation relative des hommes et des femmes nouvellement mariés sur le marché du travail varie-t-elle de 1954 à 1974?
c) La participation relative des groupes linguistiques varie-t-elle pendant cette même période?

Ces trois questions ont été formalisées de la façon suivante dans un modèle log-linéaire:

a) les modifications de la distribution occupationnelle des conjoints de 1954 à 1974 se traduisent par une association entre les années (A) et les occupations (O);

b) une modification de la proportion relative des sexes dans les distributions occupationnelles annuelles totales est indiquée par une association entre l'année (A) et le sexe (S);

c) une modification dans la proportion relative des groupes linguistiques se formalise de la même manière, mais en considérant l'appartenance linguistique (L) plutôt que le sexe.

Il est clair à la lecture du tableau 1 que les interactions ASLO et ASL peuvent être considérées comme non-significatives. Par ailleurs, les configurations ASO, ALO et SLO sont toutes incluses dans le modèle. Puisqu'une configuration comprend l'ensemble des coefficients qui sont d'un rang hiérarchique inférieur, les associations AO, AS et AL sont incluses dans le modèle 2. La valeur des coefficients de ces associations permet de connaître la direction de l'évolution a) de la distribution des occupations des conjoints nouvellement mariés, b) de la distribution des sexes et c) des groupes linguistiques sur le marché du travail.

Les coefficients AO montrent que la part des occupations supérieures augmente de façon significative de 1954 à 1974 tandis que la part des postes inférieurs diminue. En particulier, la proportion des postes de petits cols blancs et de semi-professionnels s'accroît de 1954 à 1974 (malgré une légère baisse chez les semi-professionnels entre 1964 et 1974). Simultanément, les ouvriers spécialisés et les manoeuvres voient diminuer leur importance. Enfin, la proportion des cols blancs ou bleus supérieurs et des employés des services demeure stable. (Les pourcentages bruts illustrant l'importance des différentes catégories professionnelles sont présentés dans le tableau 2.). Les femmes accroissent leur présence sur le marché du travail de façon significative de 1954 à 1974 alors que la proportion des francophones sur le marché du travail augmente.

Des changements structuraux relativement importants ont donc été décrits. La participation des francophones et des femmes sur le marché du travail augmente en même temps que le nombre de postes dans les catégories supérieures. Ces trois changements signifient que, structurellement, plus de francophones ou plus de femmes peuvent accéder aux occupations supérieures en 1974 qu'en 1954 puisque les occupants traditionnels de ces professions, les anglophones et les hommes, sont moins nombreux en 1974 qu'en 1954.

Les effets de discrimination et d'inégalité

Le tableau 3 illustre l'ampleur et l'évolution brutes des phénomènes à décrire en présentant les valeurs des indices de dissimilitude selon que l'on compare les conjoints entre eux ou avec leurs pères. Ainsi, les deux premières lignes de ce tableau indiquent que, chez les conjoints, les différences augmentent légèrement de 1954 à 1974 entre les femmes et les hommes (de 43,2 % à 47,2 %) alors qu'elles diminuent entre les deux groupes ethniques (de 33,7 % à 18,3 %). Par contre, l'évolution des "distances" entre les conjoints et leurs pères présente au premier regard un rythme moins régulier: entre 1954 et 1964, ces distances augmentent dans tous les groupes alors qu'en 1974, elles diminuent dans tous les groupes sauf chez les francophones. Si cependant le rapport de ces distances selon le sexe ou le groupe ethnique est comparé, il est possible d'observer la même évolution que chez les conjoints: les différences entre les sexes tendent à augmenter alors que celles entre les groupes ethniques diminuent. Enfin, dans les deux cas, les différences entre les sexes sont plus élevées que celles des groupes ethniques.

Les différences intergénérationnelles des distributions d'occupations entre groupes sexuels et linguistiques constituent le critère de discrimination. Les différences des distributions contemporaines d'occupations entre ces groupes indiquent une inégalité linguistique ou sexuelle qui n'est pas nécessairement le produit de la discrimination. Il est donc important d'identifier les effets de discrimination par des paramètres spécifiques dans une équation logit. De même, les inégalités contemporaines des distributions d'occupations doivent être représentées clairement par une famille de paramètres.

Les modèles log-linéaires et les modèles logit définissent habituellement une catégorie par variable qui sert de référence pour définir les contrastes contenus dans cette variable. Les effets principaux et les interactions peuvent alors être conçus comme le produit des contrastes des variables (HABERMAN 1978, 1979). La catégorie de référence est habituellement la dernière catégorie de chacune des variables.

Il est cependant possible de définir les catégories de référence de façon à obtenir les comparaisons nécessaires à la vérification d'hypothèses précises. Qui plus est, des hypothèses spécifiques peuvent être définies en fonction de ces contrastes particuliers plutôt qu'en fonction des variables dans le modèle logit. Cette façon de procéder permet de distinguer les effets de discrimination des effets d'inégalité et de vérifier des hypothèses explicites quant à la présence et à la forme de la discrimination et quant à l'inégalité des distributions d'occupations. La discrimination et l'inégalité ne pourront cependant être définies à l'intérieur d'un seul modèle à cause du trop grand nombre de paramètres que chacun d'eux exige pour être adéquatement spécifié. Deux modèles indépendants seront donc créés.

La discrimination

La discrimination se définit par référence à une distribution d'occupations qui sert de point de référence, soit, la distribution d'occupations des pères des conjoints. En particulier, la discrimination linguistique se mesure par la différence des distances des occupations des conjoints par rapport à celle de leurs pères pour chacun des groupes linguistiques. La discrimination sera absente si cette différence est nulle. L'absence de discrimination étant donnée la langue s'écrit:

$$[\{CM(F)-PM(F)\}+\{CF(F)-PF(F)\}] = [\{CM(A)-PM(A)\}+\{CF(A)-PF(A)\}]$$

(Dans cette équation, CM et CF indiquent les distributions des occupations des conjoints masculins et féminins alors que PM et PF symbolisent les distributions des pères selon le sexe des conjoints. Enfin, les lettres F et A entre parenthèses permettent de distinguer les distributions des francophones de celles des anglophones.)

De la même façon, il est possible de définir l'absence de discrimination sexuelle en posant comme égales les différences intergénérationnelles des conjoints féminins et des conjoints masculins:

$$[\{CF(F)-PF(F)\}+\{CF(A)-PF(A)\}] = [\{CM(F)-PM(F)\}+\{CM(A)-PM(A)\}]$$

La discrimination sexuelle peut évidemment varier à l'intérieur des groupes linguistiques. Il y aura alors interaction entre discrimination sexuelle et discrimination linguistique. Cette situation se présentera, par exemple, si les occupations des filles francophones sont plus éloignées de celles de leurs pères que les occupations des filles anglophones, étant donnée la distance des occupations des fils des deux groupes linguistiques par rapport à celle de leurs pères. Autrement dit, il y aura interaction des discriminations si

le cumul des caractéristiques linguistiques et sexuelles produit un effet multiplicatif sur la discrimination. L'absence d'effet d'interaction s'exprime aussi par une équation:

$$[\{CM(F)-PM(F)\}-\{CM(A)-PM(A)\}] = [\{CF(F)-PF(F)\}-\{CF(A)-PF(A)\}]$$

Il est clair dans cette équation, que l'interaction est une différence de différences. Chacune des trois équations définit un des aspects de la discrimination. Qui plus est, elles nous fournissent les conditions nécessaires pour vérifier si les effets de la discrimination sont nuls. En effet, la partie de droite des équations peut être transférée à gauche, résultant en une équation égale à zéro.

Il est possible de représenter ces trois équations d'une autre façon. Dans le tableau 4, les termes des trois équations forment la première colonne; les trois autres colonnes sont des unités positives ou négatives selon le signe que chacun de ces termes possède lorsque les équations sont transformées pour égaler zéro. Or cette dernière partie du tableau 4 fournit les contrastes nécessaires pour procéder à l'étude de la discrimination avec un modèle logit. Huit paramètres représentant chacun une occupation peuvent être associés à chacune des colonnes et l'hypothèse qu'ils sont nuls peut être imposée dans le contexte d'une analyse des logits polytomiques.

L'inégalité

L'inégalité n'implique pas, selon notre définition, les distributions d'occupation des pères. Il s'agit simplement de comparer les distributions d'occupation des conjoints des deux sexes, francophones et anglophones, pour estimer l'importance des inégalités sexuelles et linguistiques. L'absence d'inégalité sexuelle implique donc:

$$CM(F) + CM(A) = CF(F) + CF(A)$$

De même l'absence d'inégalité linguistique se définit par:

$$CM(F) + CF(F) = CM(A) + CF(A)$$

Tout comme dans le cas de la discrimination, l'inégalité sexuelle peut varier dans chacun des deux groupes linguistiques. L'absence d'interaction entre l'inégalité sexuelle et l'inégalité linguistique s'exprime de la façon suivante:

$$CM(F) - CM(A) = CF(F) - CF(A)$$

Cette dernière série d'équations permet d'obtenir une matrice de contrastes qui définissent formellement l'inégalité occupationnelle lorsque les huit contrastes des occupations sont associés à chacune des trois colonnes du tableau 5. Les paramètres ainsi définis peuvent être soumis à un test statistique pour vérifier leur degré de signification selon un seuil fixé d'avance (a = 0,05 par exemple).

Analyse des effets de discrimination et d'inégalité

L'équivalence des modèles logit d'inégalité et de discrimination pour chacune des années a été rejetée selon le critère du G^2. Dans ce qui va suivre, les modèles logit impliquent tous que les paramètres inclus sont différents pour chacune des années et la nature de ces différences sera commentée à la fin de cette section. Le tableau 6 comprend deux parties: a) les modèles logit pour l'étude de la discrimination et b) les modèles logit pour l'étude de l'inégalité. Il est clair d'après les résultats de la partie A du tableau 6 que seule l'interaction entre les dimensions sexuelles et linguistiques de la discrimination peut être exclue du modèle. La discrimination sexuelle ne peut être rejetée: le G^2 a une valeur de 1132,48 avec 42 degrés de liberté. La discrimination linguistique ne peut être rejetée non plus, mais la valeur du G^2 est beaucoup moins importante dans ce cas (G^2 = 84,92 avec 42 d.l.). Contrairement à l'étude de la discrimination, les résultats de l'analyse de l'inégalité (partie B du tableau 6) ne permettent pas de rejeter l'hypothèse d'une interaction entre les dimensions sexuelle et linguistique (G^2 = 37,49 avec 21 degrés de liberté). De plus, le critère sexuel produit un G^2 de beaucoup supérieur à celui associé au critère linguistique.

L'analyse des données du tableau 6 établit donc à la fois la présence d'inégalité et de discrimination sexuelle et linguistique au Québec de 1945 à 1974. La direction de ces inégalités et discriminations et leur évolution de 1954 à 1974 peut être étudiée à l'aide des coefficients logit. Ces coefficients, surtout lorsque la variable dépendante est polytomique, sont réputés difficiles à interpréter (SWAFFORD 1975; LONG 1984). Mais l'utilisation de graphiques peut aider à leur comparaison. Les figures 1 à 4 illustrent le comportement des coefficients d'inégalité et de discrimination logit significatifs pour chacune des années 1954, 1964 et 1974. Les figures 1 et 2 décrivent la discrimination et les figures 3 et 4, les inégalités. Chacun des graphiques emploie la même échelle pour permettre des comparaisons entre les formes et les amplitudes des variations des coefficients.

Dans la figure 1, les valeurs positives des coefficients indiquent que les fils ont plus de chance que les filles, en considérant l'occupation de leurs pères respectifs, de se retrouver dans la catégorie d'occupation en question: inversement une valeur négative indique que les filles ont plus de chances que les fils, par rapport à l'occupation de leurs pères respectifs, de détenir une occupation de la catégorie impliquée. De façon similaire, un coefficient positif dans la figure 2 signifie que les francophones ont plus de chances d'accéder à une occupation alors qu'un coefficient de signe négatif indique de plus grandes chances pour les anglophones. Enfin, les figures 3 et 4 s'interprètent de la même façon.

La caractéristique la plus frappante de la figure 1 est sans doute la forme sinusoïdale de la courbe des valeurs des coefficients. Les filles ne se retrouvent donc pas systématiquement dans les occupations inférieures de la structure professionnelle et les fils dans les occupations supérieures. Il faut plutôt comprendre la figure 1 en fonction de couples d'occupations. Ainsi les deux occupations supérieures forment un premier couple, les cols blancs supérieurs et les petits cols blancs, un second couple; puis, les cols bleus supérieurs et les ouvriers spécialisés en forment un troisième et, enfin, les employés des services et les manoeuvres, un quatrième. Dans les trois premiers couples, les fils ont plus de chance que les filles d'accéder à la catégorie supérieure du couple. Seul le quatrième couple fait exception dans la mesure où les employés de services sont souvent considérés comme formant une catégorie professionnelle de statut supérieur à celle des manoeuvres.

Quoique la discrimination sexuelle varie significativement d'année en année, la configuration des valeurs des coefficients logit est semblable; de plus, l'entrecroisement des courbes de 1954 et de 1974 ne permet pas de déterminer facilement s'il y a une baisse ou une augmentation de la discrimination. Dans quatre catégories regroupant près de 50 % des conjoints en 1974, la discrimination diminue: chez les administrateurs et les professionnels, chez les petits cols blancs, chez les cols bleus supérieurs et, enfin, chez les manoeuvres. Par contre, la discrimination augmente dans quatre catégories regroupant aussi près de 50 % des conjoints en 1974: chez les semi-professionnels, les cols blancs supérieurs, les ouvriers spécialisés (mais en faveur des femmes) et, très légérement, chez les employés de services.

Remarquons que la discrimination sexuelle semble diminuer dans deux catégories qui ont été l'enjeu des débats sur la condition féminine dans ces dernières années, soit celle des administrateurs et des professionnels et celle des petits cols blancs. Par contre, en même temps, les écarts s'accentuent

entre les deux sexes chez les semi-professionnels et les cols blancs supérieurs.

La figure 2 indique que la discrimination linguistique, quoique significative, est moins importante que la discrimination sexuelle. En effet, les coefficients de discrimination sexuelle varient entre -0,53 et +0,52 alors que les coefficients de discrimination linguistique se situent entre -0,24 et +0,16. De plus, les données de l'année 1974 indiquent des renversements de situation: dans les deux catégories supérieures, celles des administrateurs, des professionnels et des semi-professionnels, la discrimination s'exerce en faveur des francophones alors que l'inverse est vrai chez les manoeuvres. De façon générale, l'augmentation du nombre de francophones par rapport à celui des anglophones implique qu'une discrimination totale, mais non nécessairement nette, apparaisse. En 1954, une faible dicrimination s'exercait contre les francophones dans les professions les plus prestigieuses tandis qu'elle était pratiquement absente dans les occupations inférieures. Par contre, en 1974, la discrimination était, dans son ensemble, plus prononcée et, comme il a été indiqué plus haut, tendait à favoriser les francophones.

Les figures 3 et 4 illustrent l'amplitude des coefficients d'inégalité. Entre 1954 et 1974, les inégalités sexuelles diminuent dans quatre catégories professionnelles regroupant près de 60 % des conjoints en 1974: les administrateurs et les professionnels, les petits cols blancs, les cols bleus supérieurs et les ouvriers spécialisés. En même temps, les inégalités augmentent chez les semi-professionnels, les cols blancs supérieurs et, mais très faiblement, chez les employés des services. Enfin, les coefficients d'inégalité sexuelle ont une amplitude beaucoup plus prononcée que les coefficients de discrimination puisqu'ils varient entre -1,26 et +1,23 comparativement à -0,53 et +0,52, et ce, malgré que soient contrôlés les changements structuraux présentés dans la première partie des résultats d'analyse. Comme les différences brutes entre les sexes ont eu tendance à augmenter entre 1954 et 1974 (voir le tableau 3), on peut donc penser soit que les catégories professionnelles où les inégalités croissent entre les deux sexes prennent de plus en plus d'importance dans l'ensemble des professions, soit que la diminution des inégalités dans certaines catégories professionnelles est trop faible pour compenser l'augmentation des inégalités dans les autres catégories.

Par comparaison aux inégalités sexuelles, les inégalités linguistiques ont une forme presque linéaire, surtout en 1954 et en 1964. Entre 1954 et 1964, les anglophones ont plus souvent accès aux postes d'administrateurs, de professionnels, de semi-professionnels, de cols blancs supérieurs et de petits

cols blancs; par opposition, les francophones sont plus nombreux dans les postes de cols bleus supérieurs (en 1954), d'ouvriers spécialisés, de manoeuvres et d'employés des services. Entre 1964 et 1974, les francophones "améliorent" leur situation en occupant plus souvent des postes de semi-professionnels et d'employés des services, en étant presqu'aussi nombreux que les anglophones dans les emplois de petits cols blancs et en réduisant leurs chances d'être manoeuvres. Par contre, toujours entre 1964 et 1974, les anglophones voient augmenter leurs chances d'occuper des postes impliquant des fonctions d'encadrement: administrateurs et professionnels, cols blancs et bleus supérieurs. On remarquera qu'à l'exception des manoeuvres, il s'agit là des mêmes catégories professionnelles recrutant davantage les hommes que les femmes: il semblerait donc qu'en 1974, les différences linguistiques prennent une forme parallèle aux différences sexuelles.

Bien qu'il y ait interaction entre les inégalités sexuelles et linguistiques, cet effet ne modifie ni la forme des courbes illustrées dans les figures 3 et 4 ni l'amplitude relative de celles-ci (figure non présentée). L'examen de cet effet d'interaction révèle surtout que les femmes francophones ont moins de chances que les femmes anglophones d'occuper des postes supérieurs.

*

* *

Au début de cette étude, nous nous étions fixés trois objectifs: proposer des définitions de la discrimination et de l'inégalité applicables à des données longitudinales, opérationaliser ces définitions dans des modèles statistiques mesurant l'ampleur de ces deux phénomènes, démontrer la fécondité de ces définitions et modèles en les appliquant à des données existantes.

Dans cette conclusion, nous nous limiterons à l'examen de la signification de deux résultats empiriques:

- la discrimination et les inégalités sexuelles sont plus considérables que la discrimination et les inégalités linguistiques; de plus, elles se manifestent sous des formes différents;

- les inégalités sexuelles brutes augmentent entre 1954 et 1974 alors que les inégalités nettes diminuent peut-être.

Le second résultat de cette analyse s'oppose donc aux conclusions de RENAUD et BERNARD (1984) sur l'évolution des différences entre les sexes dans la structure professionnelle entre 1931 et 1981 basées sur des données tirées des recensements. En effet, selon leurs données, les inégalités brutes diminuaient alors que ce que nous avons appelé les inégalités nettes demeuraient stables. Il est probable que des différences entre les populations étudiées expliquent ces conclusions divergentes. Les deux populations étudiées diffèrent au moins sur trois points: 1) le statut matrimonial des membres de ces populations, 2) le moment de la carrière professionnelle observé et 3) l'appartenance à la population active. Les données de GARON-AUDY nous renseignent sur les activités professionnelles d'individus mariés en début de carrière, mais rien ne nous permet de croire, particulièrement dans le cas des femmes, que la profession indiquée sur les enregistrements de mariage est effectivement exercée lors de cet événement. Par contre, les données de Bernard et Renaud nous fournissent une image des occupations des membres de la population active quel que soit le moment de leur carrière.

En utilisant les données d'une autre enquête de BERNARD et RENAUD (1980) sur la population active, nous avons comparé l'évolution des inégalités entre les sexes chez les personnes mariées au moment de leur mariage et chez l'ensemble des membres de la population active en 1978 lors de leur entrée sur le marché du travail (BÉLAND et de SÈVE 1985). Ces comparaisons confirment un accroissement des inégalités brutes entre les sexes chez les personnes mariées et une diminution de celles-ci dans l'ensemble de la population active. Par contre, si elles permettent d'observer un maintien des inégalités nettes dans l'ensemble de la population active, elles ne sont pas convergentes sur l'évolution des inégalités nettes chez les personnes mariées: selon les données de GARON-AUDY, ces inégalités diminuent alors qu'elles augmentent entre 1964 et 1974 selon les données de Bernard et Renaud.

Ces trois études suggèrent un tableau relativement sombre de l'évolution des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes:

1) dans l'ensemble de la population active, ces inégalités décroissent non parce que la ségrégation professionnelle diminue à l'intérieur des catégories professionnelles, mais parce que les professions recrutant plus de femmes augmentent d'importance;

2) malgré un accroissement de leur participation au marché du travail, les femmes mariées connaissent de plus

en plus de difficultés à occuper des emplois similaires à ceux des hommes;

3) chez les femmes dans la population active au moment de leur mariage, l'accroissement des inégalités semble lié à une augmentation de la ségrégation dans les catégories professionnelles.

Bien que cette étude ne permette pas de conclure sur les processus liant la discrimination et l'inégalité, elle a permis d'identifier des configuration particulières de ces deux phénomènes qui ne sont pas triviales à la fois parce qu'elles ne sont pas des évidences sociales, surtout dans un contexte où l'on attache plus d'attention aux changements qu'aux phénomènes stables, et parce qu'elles peuvent entraîner des conséquences quant à la naissance de mouvements sociaux liés à ces discriminations et à ces inégalités. Ainsi, au Québec, les francophones ont été pendant longtemps identifiés aux classes défavorisées, laborieuses ou prolétariennes selon le vocabulaire choisi. Cette double spécification pouvait avoir un sens dans la mesure où les inégalités linguistiques adoptaient une forme linéaire; mais elle risque d'en avoir moins si la configuration de la discrimination n'est plus la même. Par contre, la discrimination et l'inégalité selon le sexe reposent sur l'existence de couples de catégories appartenant à tous les niveaux de la structure des professions. Une telle configuration peut favoriser l'émergence d'un mouvement social recrutant ses membres dans toutes les couches sociales malgré les différences de statuts pouvant exister entre ces derniers.

François Béland
Département de santé communautaire
Cité de la santé de Laval
et
Groupe de recherche interdisciplinaire en santé
Faculté de Médecine
Université de Montréal

Michel de Sève
Département de Sociologie
Faculté de Sciences Sociales
Université Laval

TABLEAU 1 - RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES DISTRIBUTIONS DES OCCUPATIONS SELON L'ANNÉE (A), LE SEXE (S) ET LE GROUPE ETHNIQUE (L)

Modèles	Configurations nulles	G^2	X^2	d.l.
1. ASL,ASO,ALO,SLO	ASLO	13,03	13,54	14
2. ASO,ALO,SLO	ASL	16,36	16,74	16
3. ASL,ALO,SLO	ASO	138,89*	142,15*	28
4. ASL,ASO,SLO	ALO	46,03*	45,18*	28
5. ASL,ASO,ALO	SLO	34,80*	37,49*	21

* significatif à 0,05

TABLEAU 2 - RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES CONJOINTS SELON LES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES, LE SEXE ET LE GROUPE ETHNIQUE EN 1954, 1964 ET 1974

Catégories professionnelles	1954	1964	1974
Adm. et professionnels	3,2	2,2	4,0
Semi-profesionnels	8,2	15,4	14,1
Cols blancs supérieurs	5,2	4,4	5,5
Petits cols blancs	25,6	27,7	30,0
Cols bleus supérieurs	3,6	2,8	3,6
Ouvriers spécialisés	27,9	24,6	22,1
Employés des services	10,1	10,9	10,0
Manoeuvres	16,2	12,0	10,8
Sexe			
% femmes	38,9	44,6	46,7
Groupe ethnique			
% anglophones	13,8	10,1	8,4
Total	4748	5160	5368

TABLEAU 3 - ÉVOLUTION DES DIFFÉRENCES BRUTES ENTRE LES CONJOINTS ET LEURS PÈRES DE 1954 À 1974 (INDICES DE DISSIMILITUDES EN POURCENTAGES)

	1954	1964	1974
Entre les conjoints			
Selon le sexe	43,2	45,7	47,2
Selon le groupe ethnique	33,7	27,3	18,3
Entre les conjoints et leurs pères			
Chez les femmes	42,3	58,2	57,8
Chez les hommes	13,2	18,5	15,7
Rapport F/H	3,2	3,1	3,7
Chez les francophones	22,0	32,9	33,9
Chez les anglophones	32,7	44,4	29,7
Rapport Ang./Fran.	1,5	1,4	0,9

TABLEAU 4 - CONTRASTES POUR L'ÉTUDE DE LA DISCRIMINATION

	Discrimination sexuelle	Discrimination linguistique	Interaction
CM(F)	-1	1	1
CF(F)	1	1	-1
PM(F)	1	-1	-1
PF(F)	-1	-1	1
CM(A)	-1	-1	-1
CF(A)	1	-1	1
PM(A)	1	1	1
PF(A)	-1	1	-1

TABLEAU 5 - CONTRASTES POUR L'ÉTUDE DE L'INÉGALITÉ

	Inégalité sexuelle	Inégalité linguistique	Interaction
CM(F)	1	1	1
CF(F)	-1	1	-1
PM(F)	0	0	0
PF(F)	0	0	0
CM(A)	1	-1	-1
CF(A)	-1	-1	1
PM(A)	0	0	0
PF(A)	0	0	0

TABLEAU 6 - PARAMÈTRES NULS DES MODÈLES LOGIT POUR L'ÉTUDE DE LA DISCRIMINATION ET DE L'INÉGALITÉ

	Discrimination	G^2	X^2	D.L.	$P(G^2)$
A)	D.SL	26,81	26,22	21	0,177
	D.S;D.SL	1 132,48	1 165,58	42	0,000
	D.L;D.SL	84,92	87,31	42	0,000
	D.L;D.S;D.SL	1 203,41	1 233,81	63	0,000
	SL;D.SL	60,04	57,29	42	0,035
	SL	32,40	31,67	21	0,053
B)	Inégalité				
	I.SL	37,49	34,80	21	0,015
	I.S;I.SL	3 686,68	3 422,99	42	0,000
	I.L;I.SL	542,90	514,22	42	0,000
	I.L;I.S;I.SL	4 220,16	4 033,43	63	0,000
	SL;I.SL	60,04	57,29	42	0,035
	SL	22,54	22,50	21	0,369

Les sigles suivants indiquent les interactions vérifiées:

1) SL: interaction du sexe et du groupe linguistique sur la distribution des occupations,
2) D.S: discrimination sexuelle,
3) D.L: discrimination linguistique,
4) D.SL: effet d'interaction entre les discriminations selon le sexe et selon la langue,
5) I.L: effet d'inégalité linguistique,
6) I.S: effet d'inégalité sexuelle,
7) I.SL: effet d'interaction entre les inégalités sexuelles et linguistiques.

Figure 1. Discrimination sexuelle

(coefficients logits)

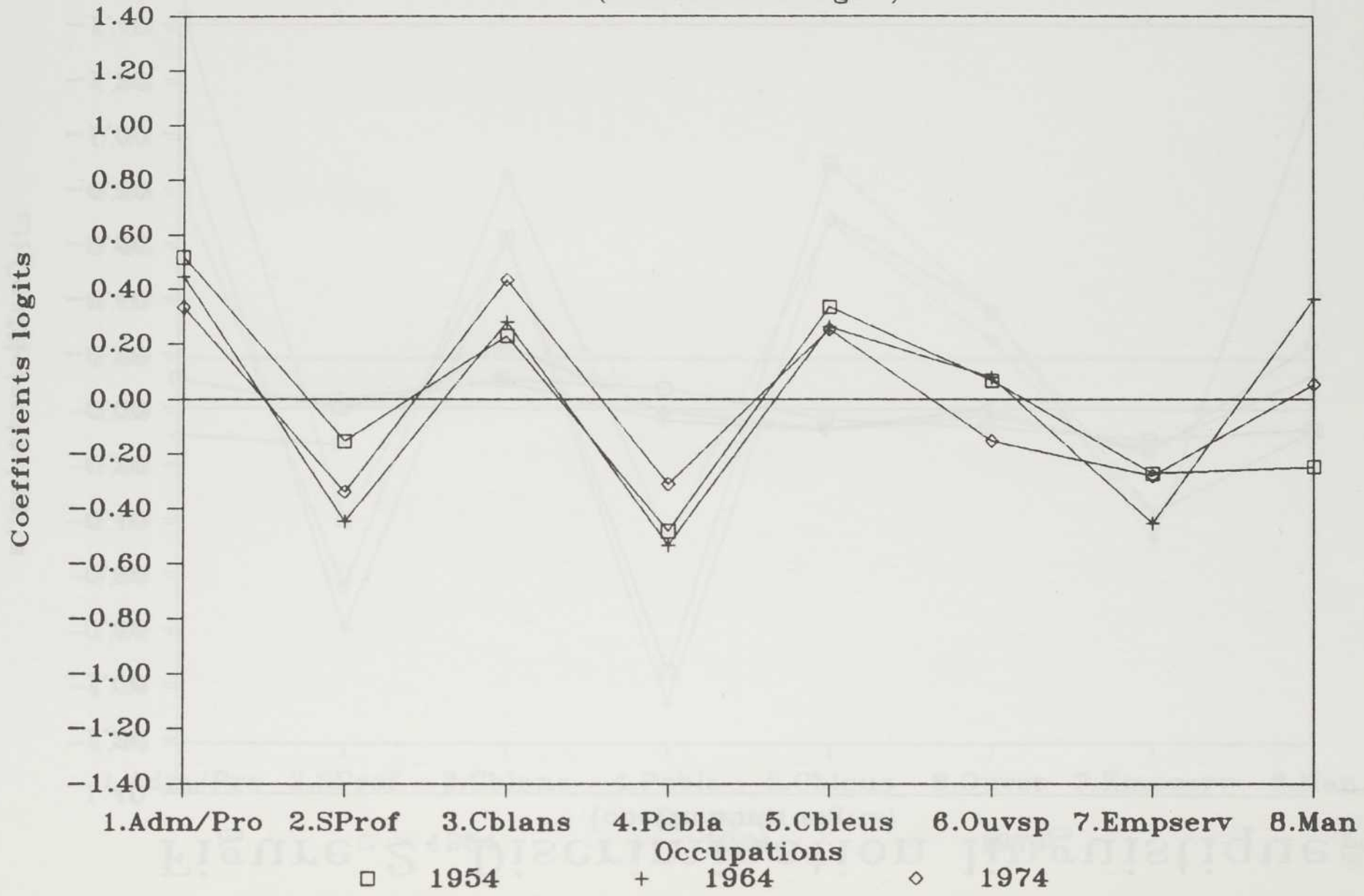


Figure 2. Discrimination linguistique

(coefficients logits)

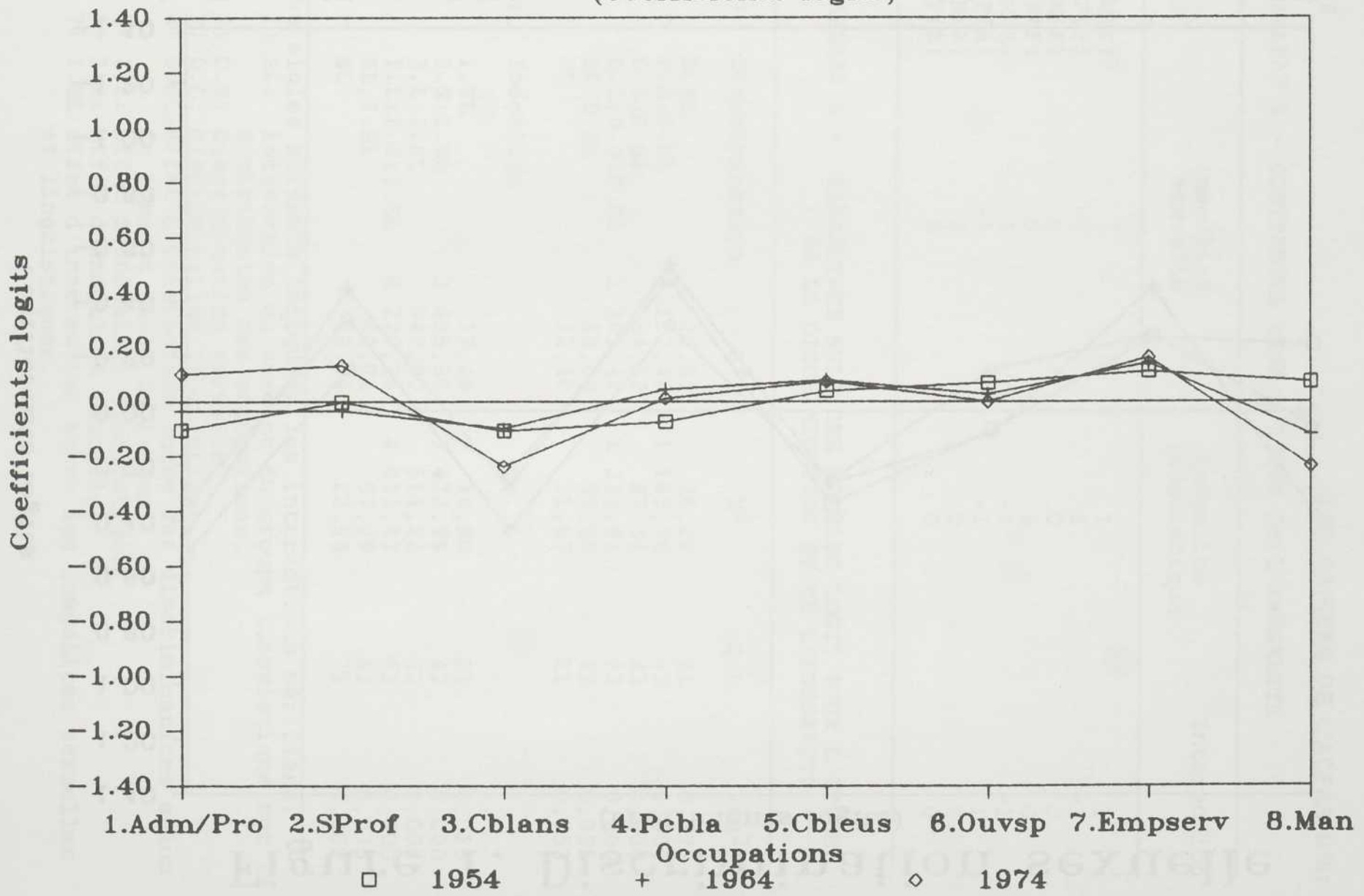


Figure 3. Inegalites sexuelles

Figure 3. Inegalites sexuelles

(coefficients logits)

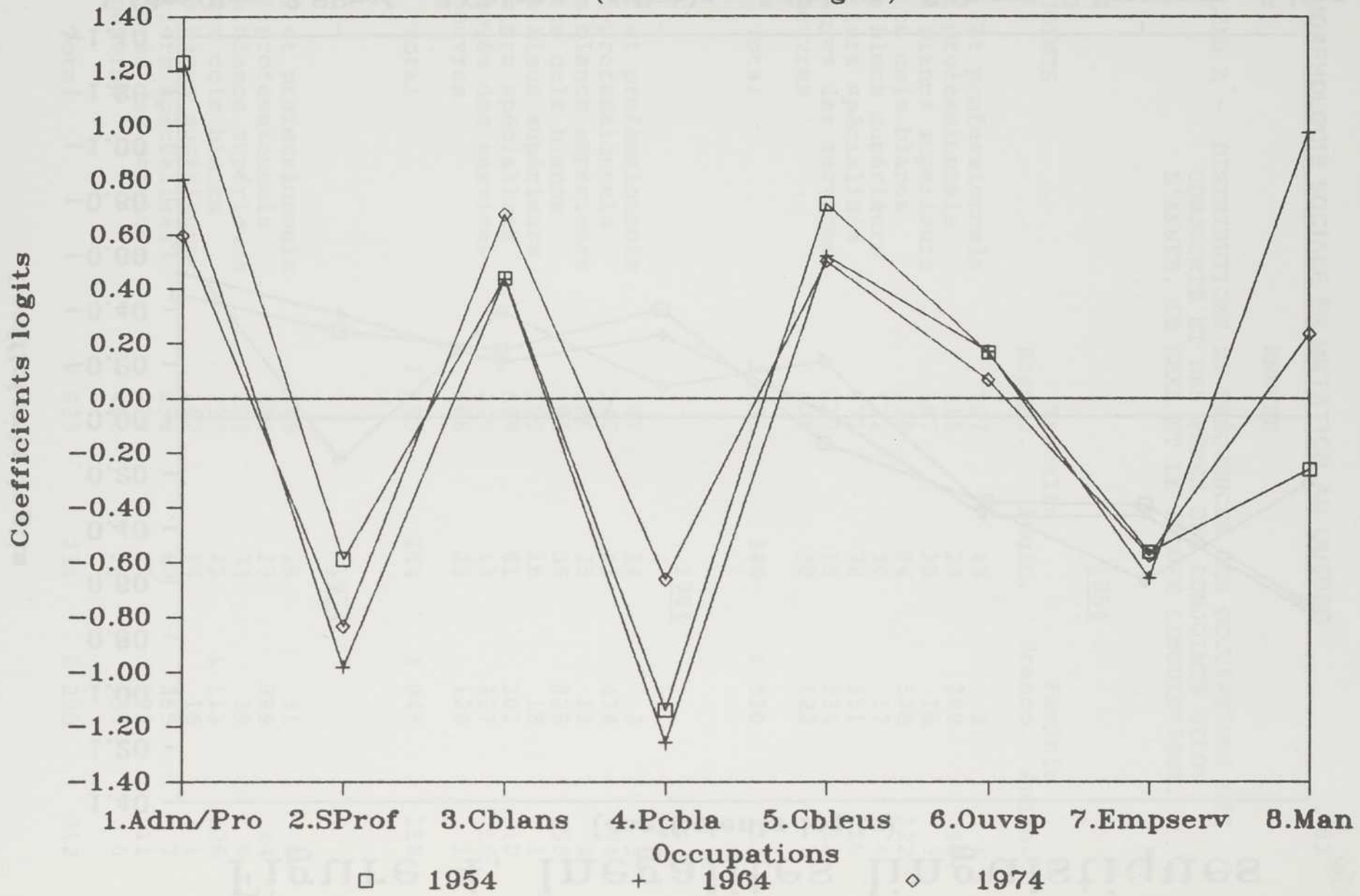
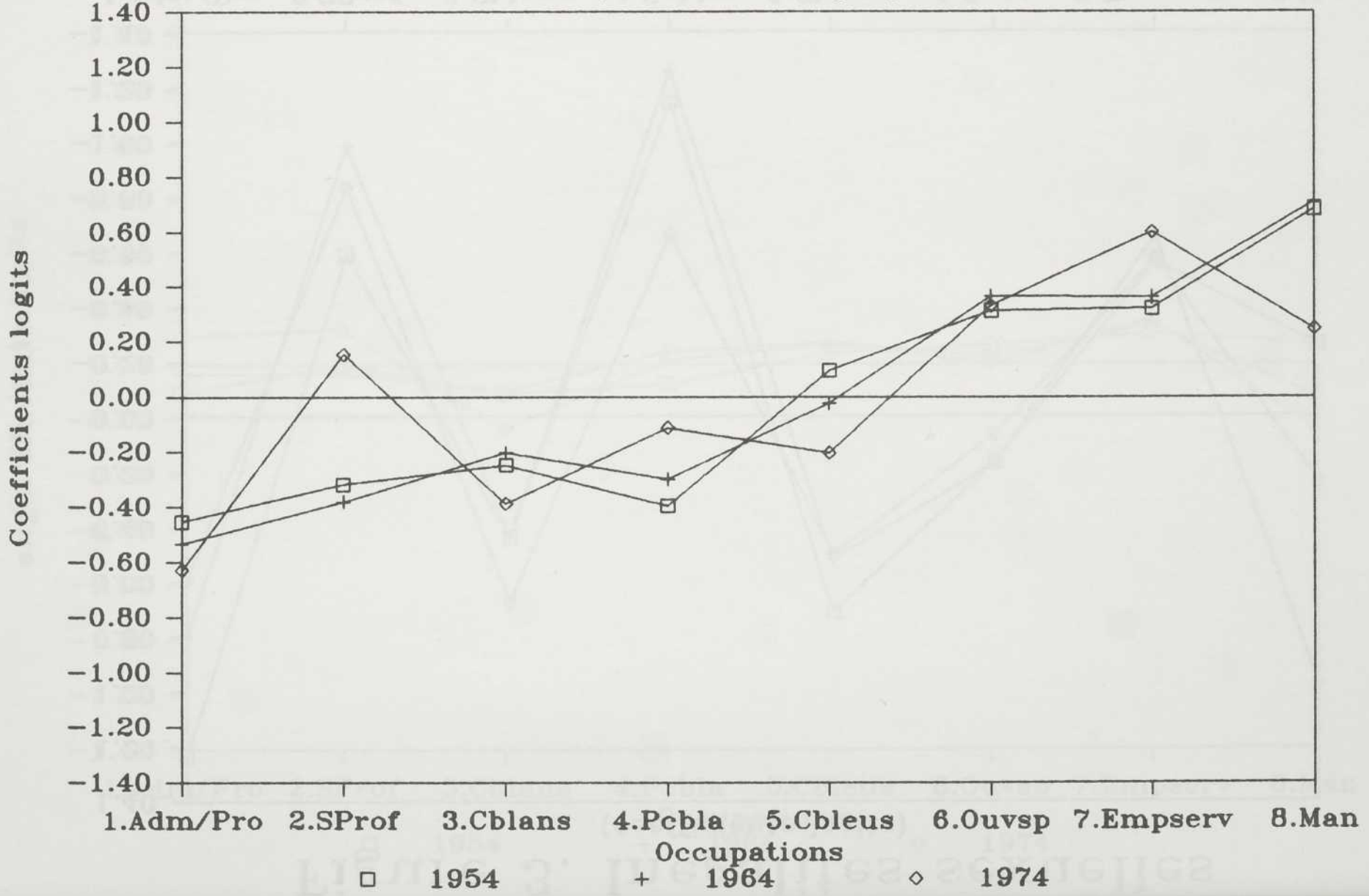


Figure 4. Inegalites linguistiques

(coefficients logits)



ANNEXE

TABLEAU A - DISTRIBUTIONS DE FRÉQUENCES DES OCCUPATIONS DES CONJOINTS ET DES PÈRES DES CONJOINTS SELON L'ANNÉE, LE SEXE ET LE GROUPE LINGUISTIQUE.

CONJOINTS	Masculin		Féminin	
	Franco.	Anglo.	Franco.	Anglo.
1954				
Adm. et professionnels	107	43	3	1
Semi-professionnels	115	24	209	40
Cols blancs supérieurs	187	38	16	3
Petits cols blancs	328	84	578	222
Cols bleus supérieurs	122	30	17	4
Ouvriers spécialisés	871	76	351	26
Employés des services	217	15	234	12
Manoeuvres	608	30	122	5
Total	2 555	340	1 530	313
1964				
Adm. et professionnels	87	24	2	1
Semi-professionnels	240	45	434	74
Cols blancs supérieurs	186	25	13	3
Petits cols blancs	395	55	823	158
Cols bleus supérieurs	109	16	18	1
Ouvriers spécialisés	899	61	302	10
Employés des services	209	15	327	10
Manoeuvres	468	23	126	1
Total	2 593	264	2 045	258
1974				
Adm. et professionnels	145	29	31	8
Semi-professionnels	285	27	399	44
Cols blancs supérieurs	212	33	39	9
Petits cols blancs	327	42	1 113	126
Cols bleus supérieurs	162	14	16	1
Ouvriers spécialisés	856	60	265	7
Employés des services	228	7	293	11
Manoeuvres	408	26	139	6
Total	2 623	238	2 295	212

PÈRES DES CONJOINTS

		1954		
Adm. et professionnels	61	18	20	18
Semi-professionnels	20	10	19	5
Cols blancs supérieurs	148	19	118	14
Petits cols blancs	117	35	98	51
Cols bleus supérieurs	70	19	34	17
Ouvriers spécialisés	452	62	252	48
Employés des services	181	23	142	23
Manoeuvres	498	31	280	38
Total	1 547	217	963	204
		1964		
Adm. et professionnels	42	16	37	11
Semi-professionnels	23	4	25	9
Cols blancs supérieurs	172	25	168	31
Petits cols blancs	101	34	127	28
Cols bleus supérieurs	50	16	58	18
Ouvriers spécialisés	551	62	453	50
Employés des services	187	26	124	20
Manoeuvres	501	23	401	18
Total	1 627	206	1 393	185
		1974		
Adm. et professionnels	48	26	48	24
Semi-professionnels	28	9	44	6
Cols blancs supérieurs	168	23	141	23
Petits cols blancs	169	37	141	33
Cols bleus supérieurs	78	13	90	21
Ouvriers spécialisés	627	54	594	32
Employés des services	186	13	144	17
Manoeuvres	111	19	428	13
Total	1 415	194	1 630	169

(Source: GARON-AUDRY, 1979)

TABLEAU B - CATÉGORIES PROFESSIONNELLES UTILISÉES SELON LES CATÉGORIES DE GARON-AUDRY.

1- administrateurs et professionnels:
- haute administration des grandes entreprises,
- propriétés et haute administration des petites et moyennes entreprises,
- cadres moyens,
- professionnels des services,
- professionnels scientifiques,
- professionnels enseignants;

2- semi-professionnels:
- semi-professionnels des services,
- semi-professionnels enseignants;

3- cols blancs supérieurs:
- agents administratifs,
- petits propriétaires indéoendants,
- travailleurs indépendants,
- superviseurs de cols blancs,
- superviseurs d'employés des services,
- policiers et militaires;

4- petits cols blancs:
- cols blancs;

5- cols bleus supérieurs:
- superviseurs de cols bleus,
- techniciens cols bleus;

6- ouvriers spécialisés:
- ouvriers spécialisés;

7- employés des services:
- employés des services spécialisés,
- employés des services semi- ou non-spécialisés;

8- ouvriers peu qualifiés:
- ouvriers semi-spécialisés,
- manoeuvres.

TABLEAU C - COEFFICIENTS DES MODÈLES LOGIT DE DISCRIMINATION ET D'INÉGALITÉ

Occupations	Discrimination		Inégalité	
	Sexe	Langue	Sexe	Langue
		1954		
Adm. et professionnels	0,5169	-0,1037	1.2338	-0,4523
Semi-professionnels	-0,1524	-0,0025	-0,5885	-0,3177
Cols blancs supérieurs	0,2305	-0,1065	0,4391	-0,2462
Petits cols blancs	-0,4811	-0,0740	-1,1392	-0,3957
Cols bleus supérieurs	0,3365	0,0380	0,7112	0,0965
Ouvriers spécialisés	0,0672	0,0678	0,1667	0,3133
Employés des services	-0,2713	0,1079	-0,5634	0,3215
Manoeuvres	-0,2463	0,0730	-0,2597	0,6806
Total	4,2E-17	-4,8E-18	2,8E-17	5,6E-17
		1964		
Adm. et professionnels	0,4469	-0,0353	0,8021	-0,5313
Semi-professionnels	-0,4473	-0,0342	-0,9816	-0,3804
Cols blancs supérieurs	0,2817	-0,0996	0,4337	-0,2008
Petits cols blancs	-0,5338	0,0442	-1,2589	-0,2994
Cols bleus supérieurs	0,2642	0,0772	0,5195	-0,0234
Ouvriers spécialisés	0,0780	0,0250	0,1702	0,3642
Employés des services	-0,4534	0,1405	-0,6583	0,3618
Manoeuvres	0,3637	-0,1178	0,9733	0,7093
Total	-1,4E-17	2,8E-17	8,3E-17	5,9E-17
		1974		
Adm. et professionnels	0,3346	0,9997	0,5957	-0,6280
Semi-professionnels	-0,3381	0,1309	-0,8332	0,1539
Cols blancs supérieurs	0,4358	-0,2382	0,6725	-0,3864
Petits cols blancs	-0,3099	0,0106	-0,6619	-0,1122
Cols bleus supérieurs	0,2555	0,0729	0,5000	-0,2033
Ouvriers spécialisés	-0,1515	-0,0022	0,0660	0,3299
Employés des services	-0,2797	0,1599	-0,5750	0,5989
Manoeuvres	0,0533	-0,2336	0,2359	0,2472
Total	1,4E-17	-1,9E-17	-5,6E-17	0,0000

BIBLIOGRAPHIE

ARMSTRONG, P. et H. ARMSTRONG
1978 The Double Ghetto, Canadian Women and their Segragated Work. Toronto, McClelland and Stewart.

BARRY, F.
1977 Le travail des femmes au Québec, l'évolution de 1940 à 1970. Montréal, Presses de l'Université du Québec.

BELAND, F. et M. de SEVE
1985 L'ampleur et l'évolution des inégalités professionnelles entre les sexes et les groupes ethniques au Québec de 1954 à 1974 selon deux enquêtes différentes, communication présentée au congrès de l'ACSALF à Chicoutimi.

BERNARD, P. et alii
1980 L'évolution de la situation socio-économique des francophones et des non francophones au Québec (1971-1978) Montréal, Office de la langue française.

BOYD, M. et alii
1981 "Results of Canadian Mobility Study". Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie, 18,5: 657-673.

BOYD, M.
1982 "Sex Differences in the Occupational Attainment Process". Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie, 19,1: 1-28.

CUNEO, C.J. et J.E. CURTIS
1975 "Social Ascription in the Educational and Occupational Status Attainment of Urban Canadians". Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie, 12,1: 6-24.

de SEVE, M.
1982 L'influence de la position dans l'entreprise et des rôles matrimoniaux sur l'orientation à l'emploi des femmes. Thèse de doctorat non publiée, Paris, Université de Paris VII.

GARON-AUDY, M.
1979 Mobilités professionnelles et géographiques au Québec, 1954-64-74. Québec, Ministère des Affaires Sociales, CRDE.

HABERMAN, S.J.
1978 Analysis of Qualitative Data. Vol. I, New York, Academic Press.

1979 Analysis of Qualitive Data. Vol. II, New York, Academic Press.

HARVEY, E.B. et R. KALWA
1983 "Occupational Status Attainment of University Graduates: Individual Attributes and Labour Market Compared". Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie, 20,4: 435-453.

PINEO, P.C. et alii
1977 "The 1971 Census and Socio-economic Classification of Occupations". Revue canadienne de sociologie et d'antropologie, 14,1: 91-102.

RENAUD, J. et P. BERNARD
1984 "Places et agents: les divisions ethniques et sexuelles du travail de 1931 à 1981". Cahiers québécois de démographie, 13, avril: 87-99.

L'ORIGINE DES PROPRIÉTAIRES ET LA LOCALISATION DU SIÈGE SOCIAL DANS LE PROCESSUS DE FRANCISATION DES ENTREPRISES

Pierre Bouchard

Un ouvrage sur la morphologie sociale en mutation ne pouvait passer sous silence la question de la francisation des entreprises. Même si l'engouement de la population en général et de ses gouvernants relativement à cette question semble actuellement en récession, il demeure que la francisation des entreprises a contribué et contribuera encore au remodelage du visage français dont on a voulu doter le Québec.

La francisation des entreprises a commencé bien avant la loi 101, mais selon le bon vouloir de tous et chacun. La loi 101, par l'intermédiaire de l'Office de la langue française (OLF), a eu un effet d'entrainement non négligeable et ce, même pour les entreprises les plus favorables à la francisation. L'intervention de l'OLF a en fait permis aux entreprises de travailler cette question de la francisation "de façon plus organisée et plus structurée" (VAUDELLE,1982: 35), en leur apportant le soutien dont elles avaient besoin. Une rapide analyse de l'état actuel de la francisation des entreprises (automne 1984) révèle des pratiques linguistiques différentielles. Nous les analyserons sous l'angle de la reconnaissance officielle décernée par l'OLF (type de certificat de francisation), reconnaissance qui devrait normalement aller au mérite, si, bien entendu, le cas n'a pas été soumis à un quelconque battage politique. Dans un tel contexte, il va s'agir d'expliquer les différences dénotées, de voir si ces différences sont explicables par des indicateurs de propriété et si oui, de les identifier.

PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE

La question de la francisation des entreprises a fait l'objet de nombreuses recherches. Certaines ont fait de la francisation une question individuelle. CARLOS (1971) et MONNIER (1983) ont montré que les travailleurs québécois, qu'ils soient francophones, anglophones ou allophones, utilisaient le français de façon différentielle dans leurs activités de travail. D'autres ont abordé la question de la francisation en considérant l'administration des entreprises. Il en est ressorti que le nombre de francophones diminue à mesure que l'on monte dans la hiérarchie de l'entreprise (MORRISON, 1970;INAGAKI, 1973). Enfin, d'autres études ont cherché à mesurer l'impact des interventions de l'Etat en matière linguistique et à déterminer les stratégies de francisation que pouvait adopter une entreprise. C'est dans cette lignée que

se situe notre exposé et, de ce fait, il est justifié que nous nous arrêtions quelque peu à ces recherches.

Pour SECOR Inc. (1980), la francisation des entreprises est conçue comme "un phénomène québécois et non comme une préoccupation canadienne" (SECOR, 1980: 56). Selon cette perspective, les entreprises auraient tendance à limiter leurs efforts de francisation aux opérations québécoises (activités de fabrication, d'exploitation et de vente), tandis que le siège social, s'il y a lieu, pourrait prendre toutes les options linguistiques possibles, dépendant de la dispersion géographique des activités de l'entreprise (siège social francophone, siège social où on observe un bilinguisme institutionnel ou un bilinguisme de passerelle, ou siège social anglophone). La francisation des entreprises reposerait alors plutôt sur l'importance des activités qu'elles réalisent au Québec que sur certains indicateurs de propriété (langue des propriétaires, lieu de résidence des propriétaires, localisation du siège social etc.). Pour ALLAIRE et MILLER (1980), "le choix de l'entreprise (en ce qui a trait à la francisation), dépendra d'une estimation quantitative et qualitative des coûts et des avantages des diverses façons d'obéir à la loi et, d'autre part, des critères de choix établis par les dirigeants"(p.52). Dans un tel contexte, l'entreprise peut réagir de différentes façons aux pressions de la législation en matière linguistique: elle peut aller de l'obéissance totale au refus concrétisé par le retrait complet des activités du Québec. Plus particulièrement, selon ces mêmes auteurs, la solution adoptée par l'entreprise pourra en être une d'acquiescement maximal (si l'entreprise élabore un programme de francisation accéléré), d'acquiescement pur et simple (si le programme de francisation élaboré par l'entreprise est conforme aux règlements), de modifications structurelles (si l'entreprise réussit à soustraire certains groupes organisationnels au processus ou à créer une division québécoise qui représente la seule partie de l'entreprise à tomber sous la législature) ou de refus sous forme de contestation verbale ou autre (par le déménagement du siège social ou de la production à l'extérieur du Québec). Pour ces auteurs, la francisation des entreprise paraît être la résultante d'un processus complexe d'évaluation en termes de coûts/bénéfices et de choix précis de la part des dirigeants d'entreprises. Dans une telle perspective, la propriété devient un facteur explicatif important des comportements différentiels des entreprises. En plus de calculer les coûts/bénéfices de la francisation, les propriétaires d'entreprise peuvent toujours se laisser influencer par leurs opinions politiques personnelles et leur altruisme ou leur préoccupation de gestion à long terme. ECONOSULT (1980), enfin, arrive à voir, dans son étude sur les avantages et les coûts de la francisation, que la présence de francophones dans l'entreprise est un facteur déterminant,

mais pas le seul moteur de la francisation. Une situation financière florissante a aussi pour effet d'accélérer le processus et la localisation du siège social de produire un impact certain. Dans un tel cas, le processus de francisation des entreprises ne tient pas tant à la propriété, sauf à un de ses indicateurs, la localisation du siège social, qu'à la présence de francophones au sein de l'entreprise.

Comment expliquer dès lors les comportements linguistiques différentiels des entreprises? Les recherches que nous venons de présenter mentionnent divers facteurs explicatifs, mais aucune de ces recherches ne s'attarde à les analyser ni à en démontrer l'importance relative.

Si, dans un autre contexte, la propriété s'est avérée "un facteur explicatif important du progrès ou de l'échec des entreprises, comme aussi d'un certain nombre de leurs caractéristiques" (RAYNAULD et VAILLANCOURT, 1980: 127), nous ne voyons pas pourquoi il n'en serait pas ainsi dans le cas des comportements linguistiques des entreprises, qui ne sont que la résultante d'une politique établie plus ou moins formellement par leurs dirigeants. Ainsi, la propriété peut être cernée de différentes façons. La première qui vient à l'esprit est, sans contredit, l'identification des propriétaires réels de l'entreprise (ses actionnaires et ses administrateurs), qui définissent généralement ou permettent la définition de ses orientations ou politiques. L'origine, la langue et le lieu de résidence de ces propriétaires peuvent alors être vus comme d'importants facteurs explicatifs des comportements de l'entreprise, que ce soit dans le domaine linguistique ou autre. La localisation du siège social nous apparaît être un autre bon indicateur de la propriété puisque c'est une prérogative indéniable des propriétaires de l'entreprise de localiser le siège social où bon leur semble. Il est alors concevable de croire, avec plusieurs auteurs (ECONOSULT 1980, SECOR 1980 et BRETON et GRANT 1981), que la localisation du siège social puisse être un facteur qui favorise ou défavorise la francisation, un facteur qui agisse en conjonction avec les autres indicateurs de la propriété dont il vient d'être question.

PRÉSENTATION DES DONNÉES

L'Etat, en intervenant en matière linguistique, a forcé la direction des entreprises à adopter des politiques et des pratiques particulières qui devaient, à plus ou moins long terme, être officiellement reconnues par l'Office de la langue française. En effet, avec la promulgation de la loi 101, les entreprises ont dû se conformer à la loi et suivre un échéancier précis pour obtenir leur certificat de francisation, de quelque nature qu'il soit. D'abord, elles ont dû compléter à une date prédéterminée leur formulaire de renseignements géné-

raux (caractéristiques générales de l'entreprise, composition du conseil d'administration et composition du comité de francisation), un formulaire qui, s'il était reconnu conforme, donnait droit à un certificat provisoire de francisation. Ensuite, l'entreprise a du procéder à l'analyse de sa situation linguistique, pour que l'OLF détermine si elle devait élaborer un programme de francisation ou si elle était admissible sans programme au certificat permanent de francisation (sceau bleu). Trois ans après l'obtention du certificat provisoire, l'entreprise en application d'un programme élaboré et accepté était censée recevoir de la part de l'OLF la reconnaissance officielle du processus de francisation en voie de réalisation (sceau vert). Enfin, l'entreprise ayant réalisé tous les éléments de son programme et apporté tous les correctifs demandés par le personnel de l'OLF affecté à son dossier, était en mesure de recevoir son certificat permanent de francisation (sceau bleu).

L'analyse que nous entamons portera sur une définition restrictive de la francisation des entreprises, une définition qui repose sur la reconnaissance officielle de l'OLF, soit le type de sceau obtenu par l'entreprise au moment de la cueillette des données (à l'automne 1984)[1]. Il sera donc question des entreprises qui ont obtenu leur certificat permanent de francisation, de celles qui ont complété tous les éléments de leur programme et qui sont en instance d'avoir ledit certificat permanent[2] et, enfin, de celles qui n'en sont qu'à leur sceau vert, i.e. en voie d'application de programme[3]. Selon ces termes, plus de la moitié des entreprises (55,7 %) sont encore en application de programme ou n'ont pas atteint les objectifs visés par le programme qu'elles ont élaboré (sceau vert). Par contre, le tiers (36,3 %) ont déjà obtenu leur certificat permanent (sceau bleu) et quelque 10% sont en instance de l'obtenir (Tableau 1).

Si cette situation générale est examinée en regard des propriétaires de l'entreprise, il devient évident que le comportement linguistique d'une entreprise varie selon l'origine et la langue de ses propriétaires ou administrateurs. En effet, les entreprises sous contrôle étranger et celles sous contrôle anglais se distinguent nettement des entreprises sous contrôle canadien-français quant à la francisation[5]. Environ 70 % de celles-là n'avaient pas dépassé l'étape du sceau vert à l'automne 1984, alors que 75 % des entreprises sous contrôle canadien-français avaient déjà obtenu leur certificat permanent (69,2 %) ou étaient en voie de l'obtenir (7,9 %). Quant aux entreprises sous contrôle canadien-anglais, elles ont tendance à se franciser un peu plus vite que les entreprises sous contrôle étranger: 23,4 % des entreprises sous contrôle canadien-anglais avaient déjà obtenu leur certificat permanent de francisation à l'automne 1984, alors que seulement 13,7 %

de celles sous contrôle étranger étaient dans cette situation (Tableau 2).

La langue des administrateurs et leur lieu de résidence sont, selon les données recueillies, d'autres facteurs explicatifs importants, mais de façon un peu moins marquée que dans le cas de leur origine. Aussi pour les fins de cet exposé, nous limiterons-nous à cette dernière variable qui, d'ailleurs, comporte des éléments des deux autres. Quant à la localisation du siège social[6], il n'est pas évident qu'elle soit aussi favorable à la francisation qu'on a bien voulu le laisser entendre. En effet, les entreprises qui ont leur siège social au Québec ne se distinguent pas significativement des autres, dont le siège social est situé à l'extérieur du Québec, quant à la francisation. D'après le Tableau 3, 38 % des entreprises ayant leur siège social au Québec avaient déjà obtenu leur sceau bleu à l'automne 1984 contre 29,4 % de celles qui ont leur siège social hors Québec.

Voilà où en est la francisation des entreprises (à l'automne 1984). Voilà comment les propriétaires d'entreprises ont réagi aux pressions en faveur du français (ou à l'intervention de l'Etat).

INTERPRÉTATION DES DONNÉES

De ce qui précède, il apparaît clairement que la francisation des entreprises peut en grande partie être expliquée par l'origine des propriétaires. Par contre, il semble que la localisation du siège social ne soit pas un indicateur aussi important qu'on a bien voulu le prétendre et que, de ce fait, une analyse plus approfondie doive être amorcée. Partant de l'analyse nominale hiérarchique et d'une de ses composantes en particulier (le bêta), il nous apparaît ainsi possible de départager l'effet de chacun des indicateurs de la propriété sur le processus de francisation amorcé et reconnu officiellement, ainsi que leur effet conjoint s'il en est.

D'abord, le fait d'avoir des propriétaires canadiens-français, sauf quelques rares exceptions, ne peut que faciliter le processus de francisation dans une entreprise, s'il n'est pas déjà complété. En effet, de par leur origine, ceux-ci n'ont pas à améliorer leur connaissance du français, leur langue de travail est le français et les politiques d'embauche, de promotion et de mutation qu'ils ont établies, sont, en général, conformes aux exigences de l'OLF. Par contre, leurs entreprises ont quelquefois à se confronter à un problème de terminologie et de publicité en anglais et ce, surtout si elles ont des activités à l'extérieur du Québec. Malgré cela, les entreprises sous contrôle canadien-français avaient, à l'automne 1984, beaucoup plus de chance d'avoir complété leur processus

de francisation (bêta = 0,738) et d'être en voie de le compléter (bêta = 0,194) que d'en être seulement à l'application dudit programme (Tableau 4).

Dans le cas où le siège social de l'entreprise est situé au Québec, il n'y a plus vraiment de difficulté. L'entreprise est canadienne-française de toutes parts: la gestion ou la coordination se fait en français, les problèmes de terminologie et de publicité n'y ont plus la même ampleur, le français y est la langue de travail reconnue. La localisation du siège social devient, alors, un facteur explicatif très important de la francisation des entreprises sous contrôle canadien-français: les chances d'une entreprise d'avoir obtenu son certificat de francisation y sont, en fait, 17 fois plus grandes que dans le cas où la localisation du siège social n'est pas prise en compte (Tableau 5).

Le fait d'avoir des propriétaires d'origine étrangère produit l'effet inverse, i.e. ralentit considérablement le processus de francisation de l'entreprise. Ces propriétaires ont peu ou pas de connaissance du français, leur personnel est souvent dans la même situation et les francophones qui y travaillent sont ainsi amenés à travailler en anglais, les communications et la terminologie étant en anglais. Compte tenu de tout cela, ces entreprises ont généralement un important programme de francisation à appliquer, programme que plusieurs dirigeants ont négocié avec indifférence ou avec réticence. Leur programme étant ce qu'il est, les entreprises sous contrôle étranger ont, alors, beaucoup plus de chances d'en être seulement à l'étape d'application du programme (bêta = 0,846) que d'être en instance de sceau bleu (bêta = -0,042) ou d'avoir obtenu ce sceau bleu (Tableau 4).

Contrairement à l'entreprise canadienne-française, l'entreprise étrangère n'apparaît pas avoir été vraiment influencée par le fait que son siège social soit ou non situé au Québec. L'entreprise a toujours autant de chances d'être encore en application de programme (Tableau 5). Par contre,même si elle n'a pas plus de chances d'avoir obtenu son certificat permanent de francisation, elle aura au moins plus de chances d'être en instance de sceau bleu (bêta = 0,366/-0,042). En fait, cette entreprise se distingue nettement de l'entreprise canadienne-française: bien que le siège social puisse y faciliter le processus de francisation, il demeure qu'en contexte de bilinguisme, institutionnel ou autre, il est plus difficile de vraiment rencontrer les normes fixées par l'OLF et de dépasser le premier niveau qui semble caractériser ce type d'entreprise. Dans un tel contexte, la localisation du siège social aura peu d'effet, sauf pour leur permettre d'accéder un peu plus facilement au deuxième niveau (en instance de sceau bleu).

Il est intéressant, enfin, d'analyser le comportement des entreprises sous contrôle canadien-anglais, qui se révèlent très partagées entre le fait d'être encore en application de programme et le fait de l'avoir complété. Ces entreprises rencontrent en général les mêmes problèmes que les entreprises étrangères (en ce qui a trait à la langue des dirigeants, à la langue de travail et à la langue des communications), mais elles s'en distinguent aussi, puisque leurs propriétaires peuvent appartenir à l'un des deux principaux groupes linguistiques du Québec. Ceci peut en partie expliquer cette tendance à la résistance que l'on reconnaît généralement à ce groupe en ce qui a trait à la francisation, mais aussi une propension plus grande à la francisation que dans le cas des entreprises étrangères. Cette propension devient, par contre, quasi-inopérante quand on introduit la localisation du siège social dans le modèle. Dans ce cas, les entreprises sous contrôle canadienanglais ayant leur siège social au Québec n'ont à peu près pas de chance d'avoir complété leur programme de francisation, alors que leurs chances d'en être encore en application de programme sont très élevées (bêta = 1,244). En d'autres termes, ces entreprises offrent une certaine résistance aux pressions du français (à l'intervention de l'Etat): elles cherchent ainsi à protéger leurs acquis, à conserver le pouvoir économique, politique et social qu'elles avaient et qu'elles sont en train de perdre aux mains des Canadiens-français.

Bref, l'origine des propriétaires est un facteur explicatif important du comportement linguistique des entreprises et cette origine devient d'autant plus importante que le siège social est situé au Québec, du moins dans le cas des entreprises canadiennes-françaises et canadiennes-anglaises.

*

* *

La francisation des entreprises apparaît comme un processus complexe. L'origine des propriétaires est un facteur explicatif important du comportement linguistique des entreprises et la localisation de leur siège social vient encore accroître cette importance. La francisation des entreprises s'est faite, se fait et continuera de se faire, mais pas n'importe comment. Les entreprises sous contrôle canadien-français ayant leur siège social au Québec ont été, sont et seront les plus rapides à se franciser: elles n'ont pas nécessairement eu à appliquer un programme de francisation et à en suivre toutes les étapes. Par contre, les entreprises sous contrôle étranger, que leur siège social soit situé ou

non au Québec, ont dû procéder à l'élaboration d'un programme de francisation plus ou moins complexe et, de ce fait, elles sont et seront toujours aux prises avec la difficulté de rencontrer les exigences de l'OLF dans un contexte de bilinguisme, institutionnel ou autre. Quant aux entreprises sous contrôle canadien-anglais, elles ont dû se prêter avec plus ou moins bonne grâce à l'exercice d'élaborer un programme de francisation qu'elles doivent appliquer. Ces entreprises, dans le cas d'un siège social situé au Québec, se sont montrées et continueront sans doute à se montrer des plus réticentes au processus amorcé bien avant la Loi 101. Elles ont, en fait, des acquis à protéger et, de ce fait, elles continueront à boycotter en quelque sorte un mouvement et une loi qui va à l'encontre de ce qu'elles auraient souhaité.

La francisation des entreprises est loin d'être achevée et celles qui l'ont terminée devront continuer à travailler à la francisation: à ce moment-là, il sera alors possible de parler d'une "francisation en marche".

Pierre Bouchard
Centre de sondage
Université de Montréal

NOTES

1. Les données relatives à l'état de la francisation de chacune des entreprises sélectionnées ont été tirées des dossiers de l'OLF, dossiers qui, en plus du formulaire de renseignements généraux et de l'analyse linguistique, comportaient une foule d'autres renseignements sur les étapes poursuivies par l'entreprise en ce qui a trait à la francisation.

2. Une entreprise est déclarée en instance de sceau bleu quand elle a été recommandée par le négociateur pour la délivrance du sceau bleu ou quand le comité de francisation affirme avoir complété tous les éléments de son programme.

3. Parmi ces entreprises, il faut en compter quelques-unes qui en sont encore à leur sceau provisoire. Afin de ne pas en permettre l'identification, ces entreprises seront traitées avec celles qui ont déjà obtenu leur sceau vert.

4. Les entreprises retenues pour la recherche ont été tirées d'un fichier d'entreprises obtenu du Fichier Central du Québec. Le fichier utilisé comportait 1 781 entreprises dont 291 avaient 500 employés et plus et les autres moins de 500. Dans le but d'avoir un nombre satisfaisant d'entreprises ayant complété l'ensemble du processus de francisation, nous avons sélectionné 180 entreprises de 500 employés et plus et 162 de 100 à 499 employés, ce qui, compte tenu des pertes encourues (fusion, radiation, propriété d'Etat et autres), nous a permis de conserver 159 entreprises de 500 employés et plus et 103 de 100 à 499 employés.

5. L'identification des propriétaires réels des entreprises sélectionnées provient de données obtenues de RAYNAULD et VAILLANCOURT (1984) et non pas des données de l'OLF. En fait, cette identification repose sur deux critères généraux: "le lieu de résidence des actionnaires pour ce qui concerne les entreprises étrangères et canadiennes", et "la consonnance des noms des membres des conseils d'administration pour départager, parmi les entreprises canadiennes, celles qui sont sous contrôle anglophone ou francophone" (p. 19). Dans un deuxième temps, il s'est agi d'examiner la composition des conseils d'administration des entreprises canadiennes et de les départager en entreprises sous contrôle anglophone ou francophone selon la consonnance des noms de la majorité de leurs administrateurs. Par contre, dans le cas de sociétés imbriquées les

unes dans les autres, il leur a fallu utiliser le concept de propriétaire ultime (p. 20).

6. Le siège social dont il est question ici ne représente pas toujours le siège social réel de l'entreprise, surtout dans le cas d'entreprise étrangère qui ont souvent tendance à créer des sièges divisionnaires ou autres.

7. Pour plus d'informations sur cette particularité de l'analyse nominale hiérarchique, consultez BOUCHARD, P., Quelques composantes du modèle loglinéaire et leur signification dans l'interprétation de données issues de tableau de contingence, miméo, 1982, 55 p.

* * *

TABLEAU 1

DISTRIBUTION DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES,
CENT EMPLOYÉS ET PLUS,
SELON L'ÉTAT DE LEUR FRANCISATION

Etat de la francisation	N	%
Sceau vert	146	55,7
En instance de sceau bleu	21	8,0
Sceau bleu	95	36,3
TOTAL	262	100,0

TABLEAU 2

ÉTAT DE LA FRANCISATION DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES,
CENT EMPLOYÉS ET PLUS
SELON L'ORIGINE DES PROPRIÉTAIRES

Etat de la francisation		Entreprises sous contrôle		
		Etranger	Canadien-anglais	Canadien-français
Sceau vert		77,0	69,2	23,9
En instance de sceau bleu		9,3	7,4	7,9
Sceau bleu		13,7	23,4	68,2
TOTAL	%	100,0	100,0	100,0
	N	79	90	87

TABLEAU 3

ÉTAT DE LA FRANCISATION DES ENTREPRISES,
CENT EMPLOYÉS ET PLUS,
SELON LA LOCALISATION DU SIÈGE SOCIAL

Etat de la francisation		Localisation du siège social	
		Québec	Hors-Québec
Sceau vert		54,2	61,7
En instance de sceau bleu		7,8	8,9
Sceau bleu		38,0	29,4
TOTAL	%	100,0	100,0
	N	99	62

TABLEAU 4

COEFFICIENTS BÊTA POUR L'ASSOCIATION PARTIELLE ENTRE LES VARIABLES ORIGINE DES PROPRIÉTAIRES ET ÉTAT DE LA FRANCISATION DE LEUR ENTREPRISE

Etat de la francisation	Contrôle		
	Francophone	Anglophone	Etranger
Sceau vert	-0,932	0,084	0,846
En instance de sceau bleu	0,194	-0,152	-0,042
Sceau bleu	0,738	0,068	-0,804

TABLEAU 5

COEFFICIENTS BÊTA POUR L'ASSOCIATION PARTIELLE ENTRE LES VARIABLES ORIGINE DES PROPRIÉTAIRES ET ÉTAT DE LA FRANCISATION DE LEUR ENTREPRISE, LE SIÈGE SOCIAL ÉTANT SITUÉ AU QUÉBEC

Etat de la francisation	Contrôle		
	Francophone	Anglophone	Etranger
Sceau vert	-1,434	1,244	0,870
En instanmce de sceau bleu	-0,518	-0,574	0,366
Sceau bleu	1,974	-0,670	-1,236

BIBLIOGRAPHIE

ALLAIRE, Y. et R. MILLER
1980 L'entreprise canadienne et la loi sur la francisation du milieu de travail. L'Institut de recherches C.D. HOWE, Montréal. 80 p.

BRETON, R. et G. GRANT
1981 La langue de travail au Québec. L'Institut de recherches politiques, Montréal. 101 p.

CARLOS, S.
1973 L'utilisation du français dans le monde du travail. Etude E3 réalisée pour le compte de la Commission d'enquête sur la situation de la langue fançaise et sur les droits linguistiques au Québec, Québec.

ECONOSULT
1980 Etude sur les avantages et les coûts de la francisation, Office de la langue française. Québec. 319 p.

INAGAKI, M.
1973 La présence francophone et l'emploi du français au niveau des cadres du secteur privé au Québec en 1971. Etude E14 réalisée pour le compte de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec. Québec.

MONNIER, D.
1983 L'usage du français au travail. Dossiers du Conseil de la langue française #15, Editeur officiel du Québec. 121 p.

MORRISON, R.
1970 Corporate Adaptability to Bilingualism and Biculturalism. A Study of Policies and Practices in Large Canadian Manufacturing Firms. Document no 5 de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Ottawa, Imprimeur de la Reine.

RAYNAUD, A. et F. VAILLANCOURT
1978 L'appartenance des entreprises: le cas du Québec en 1978. Collection "Dossiers", no 19, Conseil de la langue française, éditeur officiel du Québec. Québec: 144 p.

SECOR Inc.
1980 Les cadres francophones dans la grande entreprise canadienne et dans la fonction publique fédérale. Rapport de recherche, Montréal. 157 p.

VEAUDELLE, J.M.
1982 Evaluation de l'application des programmes de francisation. Rapport d'étape, Office de la langue française. 85 p.

QUI TRAVAILLE DANS L'ARCTIQUE QUÉBÉCOIS?

Gérard Duhaime et Anne Godmaire

Les caractéristiques de la main-d'oeuvre salariée du Nouveau-Québec inuit ont été peu étudiées jusqu'ici. Les publications ayant abordé le sujet fournissent des indications générales sur le nombre de salariés dans cette région ainsi que sur leur origine ethnique (K.R.G. 1984, BEAULIEU 1983, BERNARD 1975, BERGERON 1972); d'autres font état d'informations concernant une portion du territoire (NOEL 1984, LAROCHELLE 1975). Il est cependant difficile de procéder à un examen approfondi des traits qui caractérisent cette main-d'oeuvre par le seul recours à ces sources. Nous présenterons ici les résultats principaux d'une étude portant spécifiquement sur les caractéristiques socio-économiques de la main-d'oeuvre salariée à plein temps du Nouveau-Québec inuit, fondée sur l'étude d'un échantillon représentatif.[1] Nous nous attacherons principalement à décrire la distribution des salariés du Nouveau-Québec selon le sexe et l'ethnie dans cinq paramètres socio-économiques différents, âge, salaire, catégorie d'emploi, secteur économique et type d'établissement; nous poserons d'abord quelques définitions indispensables à la lecture des résultats présentés, ainsi que certains éléments méthodologiques concernant la cueillette et le traitement des données.

DÉFINITIONS

Le Nouveau-Québec inuit est cette région située au-delà du 55e parallèle de latitude nord, dans le Québec septentrional; elle comprend les municipalités de Kuujjuaq et de Kuujjuarapik ainsi que toutes les agglomérations situées au nord de celles-ci, mais exclut Whapmagoostoo (municipalité crie contiguë à Kuujjuarapik). Il s'agit donc d'une entité géographique et non d'une notion ethnique. L'étude ne prend pas seulement en compte les Inuit qui sont majoritaires sur ce territoire, mais toute la main-d'oeuvre de la région. Tandis que nous utliserons le nom générique d'autochtones pour désigner "les habitants issus de la terre qu'ils habitent", nous parlerons d'allochtones pour désigner les autres, ceux qui ne sont pas originaires de la terre qu'ils habitent.[2] Par ailleurs, les Inuit travaillant à l'extérieur de la région ne sont pas pris en compte dans les données apparaissant ici.

De quelle main-d'oeuvre salariée est-il question? Aux fins de cette étude, il s'agit de la main-d'oeuvre salariée ayant occupé un même emploi à plein temps et de façon régulière au cours de l'année de référence, soit 1983. Il n'existe pas de définition universellement acceptée du travail régu-

lier et du travail à plein temps.[3] Compte tenu de cette situation et de la diversité des informations recueillies, nous avons dû adopter une définition du travail salarié régulier à temps plein qui considère plusieurs critères. Les salariés sont les personnes qui reçoivent d'un employeur une rémunération du travail et les travailleurs à commission qui n'emploient pas de personnel. Sont exclues de l'étude les personnes recevant des honoraires, les personnes employées d'entreprises familiales non rémunérées, les personnes travaillant pour leur propre compte, les personnes propriétaires de leur entreprise, et les autres personnes ne recevant pas de salaires pour un travail.

Un salarié est considéré travailler à plein temps soit lorsque son employeur le déclare comme tel, soit lorsqu'il reçoit un salaire équivalent à un salaire à plein temps dans l'établissement concerné, soit, en dernier recours, lorsqu'il reçoit un salaire correspondant aux normes minimales de la Commission des normes du Travail du Québec pour un salaire à plein temps.[4] Le salarié est considéré comme régulier soit lorsqu'il est réputé remplir au moins 90 % d'une pleine charge de travail, soit lorsqu'il reçoit une rémunération pendant au moins onze mois durant l'année de référence, soit lorsqu'il reçoit au moins 90 % de ce qui est considéré comme un salaire annuel dans l'établissement concerné, ou, en dernier recours, lorsqu'il reçoit une rémunération au moins égale aux normes minimales de la Commission des normes du Travail du Québec.

MÉTHODOLOGIE

La cueillette des données exhaustives sur la main-d'oeuvre salariée du Nouveau-Québec inuit a été effectuée entre juillet 1984 et février 1985, au cours de séjours dans les villages de la région et dans les bureaux méridionaux des organismes employant de la main-d'oeuvre outre 55e parallèle. Des feuilles de relevés ont été complétées par les enquêteurs sur la foi des données de 1983 de chacun des établissements visités. Pour chacun des individus étaient notés l'employeur, la localité de l'emploi, le sexe, l'âge et l'ethnie de l'employé, la description de son emploi, la durée de l'emploi (temps plein ou partiel, régulier ou occasionnel), le nombre de mois travaillés durant l'année, le salaire annuel total (avant déductions).

L'échantillonnage choisi est l'échantillonnage aléatoire simple, qui assure la représentativité nécessaire pour que les données retenues soient généralisables à l'ensemble de la population concernée (BLALOCK 1960, DESABIE 1966 in SCHERRER 1984). Il s'effectue en prélevant au hasard et de façon indépendante n unités d'échantillonnage d'une population de N éléments. Chaque élément de la population est au préalable

numéroté et le choix des éléments échantillonnés s'effectue par tirage à l'aide d'une table de nombres aléatoires. De plus, les éléments choisis ne peuvent l'être qu'une seule fois, chaque élément ayant ainsi la même probabilité d'être sélectionné dans l'échantillon. La détermination de la taille a été effectuée à l'aide d'un prétest sur 35 individus tirés au hasard de la population totale des salariés réguliers à plein temps. Nous avons prélevé un échantillon de 200 individus, ce qui nous permet de conserver un degré de certitude de 95 %, et représente un effort d'échantillonnage de 22 %.[5]

Les données sont présentées selon cinq classifications soigneusement établies afin de permettre la comparaison systématique des résultats concernant le Québec arctique avec les données nationales. Les classes d'âges (Figures 1 et 6) sont telles que suggérées par le Répertoire des concepts sociaux (STATISTIQUE CANADA 1980b). Les classes de salaire (Figures 2 et 7) ont été arrêtées en tenant compte du degré de précision de notre échantillon et du souci de produire des regroupements lisibles; à cet égard, des tranches de 5,000 $ semblaient un compromis raisonnable. Les catégories d'emplois retenues (Figures 3 et 8) résultent d'une adaptation au contexte régional de la Classification type des professions (STATISTIQUE CANADA 1981). Quant à eux, les secteurs économiques ou branches d'activité économique (Figures 4 et 9) s'inspirent de la Classification type des industries (STATISTIQUE CANADA 1980a), également utilisée dans le système de comptabilité nationale du Canada (STATISTIQUE CANADA 1975). Enfin, la classification par type d'établissement (Figures 5 et 10) a été élaborée pour distinguer et caractériser les principaux groupes d'agents économiques.

RÉSULTATS

Les résultats, essentiellement descriptifs et émaillés de tests statistiques, seront présentés en trois étapes. La première consiste à examiner la distribution de l'ensemble de la main-d'oeuvre dans les cinq grands paramètres retenus par l'étude, soit l'âge, le salaire, le secteur économique, la catégorie d'emploi et le type d'établissement. La deuxième étape présente la distribution de la main-d'oeuvre selon le sexe dans les cinq paramètres. La troisième étape de présentation des résultats fait état de la distribution de la main-d'oeuvre selon l'ethnie dans les cinq mêmes grands paramètres.

Distribution de la main-d'oeuvre dans les cinq grands paramètres

La distribution des salariés en fonction de l'âge présente une nette concentration vers les classes d'âges inférieures (Figure 1). En effet, 66 % des salariés réguliers à plein

temps du Nouveau-Québec inuit ont entre 20 et 34 ans. La plus grande proportion des salariés (30 %) se retrouve dans la classe de 25 à 29 ans. L'âge moyen se situe à 32 ans.

Les salaires ne sont pas distribués proportionnellement à l'âge de l'employé. Les classes d'âge suivantes se partagent les plus hautes rémunérations: 25 à 34 ans et 40 à 44 ans. Les employés de 20 à 24 ans sont les moins payés. Les salariés sont normalement distribués dans les classes salariales (Figure 2). La classe des revenus de 20,001 $ à 25,000 $ regroupe 26 % des individus, soit la plus forte concentration des salariés. Le salaire moyen se situe à quelque 23,900 $.

Un examen de la distribution des salaires selon les différents types d'établissements montre des salaires moyens beaucoup plus élevés dans l'entreprise publique (31,000 $) et dans l'administration publique (26,000 $), que ceux payés dans l'entreprise privée autochtone (18,000 $) et allochtone (16,000 $). En outre, le salaire moyen le plus élevé est accordé dans l'administration fédérale (36,000 $); les administrations provinciales et régionales offrent des rémunérations moyennes à peu près identiques (26,000 $), tandis que les administrations locales viennent derrière (22,000 $). L'analyse de la rémunération moyenne accordée dans l'entreprise privée révèle une nette différence entre les salaires payés par les organismes issus de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (23,000 $) et par les autres employeurs (15,000 $). Par ailleurs, la plus forte rémunération moyenne est accordée dans les emplois de type administratif (29,465 $), tandis que la plus faible rémunération moyenne se retrouve dans les emplois de la vente et des services (12,958 $).

Quelque 70 % des salariés se répartissent dans quatre catégories professionnelles principales (Figure 3). Les professions reliées à la santé et à l'enseignement regroupent 24.5 % des salariés, suivis des emplois de bureau (17 %), des travailleurs du domaine du transport (15 %) et des administrateurs et du personnel assimilé (13 %). La répartition des salariés du Nouveau-Québec inuit par secteur économique permet de constater une nette concentration dans le secteur économique de l'administration publique (Figure 4). Ce secteur, avec celui du commerce (15 %) et celui du transport (8.5 %) totalisent 91 % des salariés à temps plein. Tous les autres secteurs pris en compte dans l'échantillon obtiennent chacun 3 % ou moins des effectifs. Ces données concordent avec celles de la distribution de la main-d'oeuvre selon le type d'établissement (Figure 5). En effet, tous les établissements d'administration publique canalisent 70 % de la main-d'oeuvre salariée à temps plein, au Nouveau-Québec.

La main-d'oeuvre selon le sexe

En 1983, la main-d'oeuvre salariée à temps plein au Nouveau-Québec inuit est composée de 60 % d'hommes et de 40 % de femmes.[6] Les données recueillies démontrent que la main-d'oeuvre des deux sexes se distribue généralement d'une façon proportionnelle dans les grands paramètres retenus par l'étude. La distribution de la main-d'oeuvre selon le sexe dans les différentes classes d'âge révèle une distinction entre les hommes et les femmes (Figure 1), celles-ci ayant tendance à appartenir aux classes d'âge inférieures à trente ans. Les tests d'hypothèse (X^2 et Q de Yule) confirment l'existence d'une association statistique significative entre l'âge et le sexe des employées. Enfin, la moyenne d'âge des hommes se situe à 33,7 ans et celle des femmes à 30,0 ans.

Il n'y a pas de différence significative entre la distribution des hommes et celle des femmes dans les classes salariales (Figure 2). Les salaires dont s'accaparent les hommes et les femmes correspondent d'ailleurs de très près à leur représentation dans la main-d'oeuvre totale: les hommes représentent 60 % de la main-d'oeuvre et gagnent 60,23 % des salaires; les femmes représentent 40 % de la main-d'oeuvre et gagnent 39.77 % des salaires. Toutefois, une distinction apparaît dans leur distribution selon les catégories d'emplois (Figure 3). Les femmes sont beaucoup plus nombreuses dans les catégories d'emplois qui occupent le plus grand nombre de personnes, c'est-à-dire les catégories d'emplois reliées au travail de bureau, à la santé et à l'enseignement; elles représentent 77 % des effectifs totaux de ces catégories. Les salariés masculins sont plus nombreux dans presque toutes les autres catégories d'emplois. Les hommes et les femmes se répartissent proportionnellement dans les divers secteurs économiques (Figure 4) ainsi que dans tous les types d'établissements (Figure 5). Cependant, les femmes sont absentes des quatre secteurs économiques qui emploient le moins d'effectifs, et presque absentes du secteur économique du transport (Figure 4). Elles occupent une place équivalente à celle des hommes pour les emplois dans les entreprises privées allochtones et dans les administrations publiques, tandis que les hommes sont majoritaires dans les autres types d'établissements (Figure 5).

La main-d'oeuvre selon l'ethnie

En 1983, les autochtones du Nouveau-Québec inuit occupaient 58.5 % des emplois salariés réguliers à temps plein, tandis que les allochtones remplissaient 41.5 % des emplois. La variable ethnique fait apparaître des différences significatives dans la distribution de la main-d'oeuvre salariée selon les cinq grands paramètres.

Les allochtones se répartissent dans les diverses classes d'âges selon une distribution normale (Figure 6). Ils présentent une très forte concentration dans la classe d'âge de 25 à 29 ans, classe la plus importante et dans laquelle ils sont très largement majoritaires. Ils obtiennent globalement une moyenne d'âge de 30,3 ans. Un test d'hypothèse démontre une association statistique très significative entre l'appartenance ethnique et l'âge, et en particulier entre le fait d'être allochtone et d'appartenir à des classes d'âges de moins de trente ans. Les autochtones ont quant à eux une répartition bimodale dont le creux se situe précisément dans la classe d'âge de 25 à 29 ans: là où dominent les allochtones, les autochtones sont faiblement représentés. Les plus grandes concentrations d'autochtones sont dans les classes d'âges voisines, c'est à dire entre 20 et 24 ans, et entre 30 et 34 ans.

Les courbes de distribution de chacun des deux groupes ethniques selon les classes salariales sont de configuration normale (Figure 7). Cependant, elles sont décalées l'une par rapport à l'autre; ceci suggère une différence dans la rémunération, ce que nous avons vérifié plus à fond. Tandis que les autochtones ont un salaire moyen de 20,256 $, celui des allochtones est de 29,080 $. Un test d'hypothèse prouve l'existence d'une très forte association statistique entre l'appartenance ethnique et la rémunération. Les quelques données suivantes viennent étayer cette affirmation. La rémunération des autochtones de toutes les classes d'âge est inférieure à celle des allochtones. Les écarts entre les salaires moyens sont particulièrement sensibles dans les classes d'âge de 20 à 24 ans (13,385 $ de différence) et de 40 à 44 ans (13,873 $ de différence). Par ailleurs, la rémunération moyenne est stable d'une classe d'âge à l'autre pour les autochtones, au contraire des allochtones qui présentent une courbe en dents de scie.

Un autre résultat confirme la tendance claire des allochtones à recevoir une rémunération plus élevée. Les autochtones représentent 58,5 % de la main-d'oeuvre totale et obtiennent 49,5 % des salaires totaux, tandis que les allochtones représentent 41,5 % de la main-d'oeuvre totale et obtiennent 50,5 % des salaires totaux; bien que les allochtones soient 20 % de moins que les autochtones, les deux groupes obtiennent au total une rémunération équivalente. Dans toutes les catégories d'emplois (sauf dans les emplois reliés aux sciences naturelles et sociales), la rémunération moyenne des allochtones est supérieure à celle des autochtones. Les écarts les plus grands dans une même catégorie sont dans les emplois administratifs et dans la catégorie des emplois reliés aux transports; les écarts y sont de de 8,309 $ à 10,167 $ entre les salaires moyens versés aux deux groupes ethniques. Le plus fort salaire moyen est accordé aux administrateurs

allochtones (33,767 $), le plus faible aux employés autochtones de la vente et des services (12,958 $).

Les allochtones sont représentés dans presque toutes les catégories d'emplois; les autochtones sont cependant majoritaires dans 8 des 10 catégories et, nous l'avons vu, plus nombreux dans l'ensemble de la main-d'oeuvre. Les allochtones sont particulièrement présents dans les occupations reliées aux domaines de la santé et de l'enseignement, et dans les postes administratifs; de leur côté, les autochtones sont le plus fortement concentrés dans les emplois de bureau et ceux reliés au transport (Figure 8). Enfin, les autochtones sont plus nombreux dans tous les secteurs économiques sauf un (Figure 9); ils sont également plus nombreux chez les employeurs les plus importants (Figure 10)[7].

DISCUSSION

Forte représentation autochtone

Si l'on considère l'emploi régulier à plein temps, les autochtones du Québec arctique en 1983 occupent une place majoritaire dans presque toutes les classes d'âge, les classes salariales, les catégories d'emplois, dans presque tous les secteurs économiques et les types d'établissements. Ils sont, en chiffres absolus, plus nombreux que les allochtones dans la composition de la main-d'oeuvre. Cette forte représentation des autochtones est une première constatation générale qui doit cependant être nuancée.

En chiffres absolus, les autochtones occupent plus d'emplois que les allochtones. Mais en proportion des deux groupes ethniques, la situation est totalement inversée. En effet, les autochtones représentent 58.5 % de la main-d'oeuvre totale; en appliquant cette proportion aux données exhaustives que nous possédons par ailleurs, nous pouvons établir que les autochtones occupent quelque 550 emplois, pour une population active (de 15 ans et plus) d'environ 3,160 personnes. Deux autochtones sur douze environ auraient occupé un emploi régulier à temps plein en 1983. Toujours d'après les données exhaustives sur la main-d'oeuvre régionale (et la proportion, trouvée ici, de 41.5 % des emplois occupés par les allochtones), quelque 370 emplois seraient occupés par des allochtones. La population allochtone de 15 ans et plus est estimée à quelque 520 individus; ainsi, deux allochtones sur trois environ ont occupé un emploi régulier à temps plein durant la même année. Bref, toute proportion gardée, les allochtones occupent une place plus considérable dans la maind'oeuvre salariée; ils sont plus "employés". Cette situation peut s'expliquer par le fait que les allochtones viennent habiter la région pour y occuper un emploi, tandis que les autochtones,

"habitants issus de la terre qu'ils habitent", n'ont pas eu l'opportunité de choisir. Mais alors, pourquoi faut-il tant "importer" d'employés dans une région regorgeant de main-d'oeuvre? Il est probable que la raison majeure est la qualification professionnelle recherchée.

Un deuxième élément doit être évoqué pour nuancer l'importance de la place occupée par les autochtones dans la main-d'oeuvre totale: il s'agit des différences entre les salaires versés aux deux groupes ethniques. Tous les résultats confirment que les allochtones ont des revenus plus élevés que les autochtones, quelque soit l'âge, la catégorie d'emploi (à deux exceptions près), le secteur économique et le type d'établissement. La rémunération des autochtones est donc toujours plus faible et moins variable que celle des allochtones. De plus, les allochtones sont beaucoup plus nombreux dans les classes supérieures de revenus.

Cette situation suggère qu'il existe en 1983 un plafonnement dans les revenus que les salariés du Nouveau-Québec peuvent tirer du travail et que ce plafonnement est plus élevé pour les allochtones. La rémunération supplémentaire accordée aux allochtones qui viennent travailler au Nouveau-Québec est sans doute un facteur expliquant les différences salariales entre les deux groupes. Plusieurs employeurs accordent en effet des avantages monétaires au personnel embauché hors de la région (en général, dans le sud du Québec), et qui vient travailler au Nouveau-Québec. Certaines de ces sommes (primes d'éloignement, de vie chère, par exemple), touchées directement par l'employé, contribuent à creuser un écart entre la rémunération des deux groupes ethniques. Les catégories d'emplois et la qualification professionnelle peuvent aussi expliquer les différences: les allochtones conservent une part importante des emplois d'administration, de santé et d'enseignement, généralement mieux rémunérés que d'autres catégories d'emplois; ils possèdent des qualifications professionnelles formellement reconnues, souvent rares dans la main-d'oeuvre autochtone, et qui commandent une rémunération plus élevée.

Ainsi faut-il nuancer les résultats quant à l'importance de la place des autochtones dans la main-d'oeuvre salariée; ils occupent trois emplois sur cinq, mais sont moins employés proportionnellement aux allochtones qui gagnent plus cher et occupent les postes-clé non électifs. S'il n'existe pas de distinctions majeures entre les employés des deux sexes, si, toutes proportions gardées, les femmes occupent une place équivalente aux hommes dans la main-d'oeuvre, tout n'est pas aussi simple: les distinctions fondamentales qui existent entre autochtones et allochtones s'appliquent aussi à la situation des femmes salariées. Les femmes allochtones recoivent

donc une rémunération supérieure à celle des femmes autochtones, elles n'occupent pas les mêmes catégories d'emplois, etc.

Comportement des allochtones

Les résultats fournissent suffisamment d'indices pour reconstituer le comportement de l'"allochtone moyen" face à l'emploi salarié au Nouveau-Québec inuit. Les allochtones sont professeurs et infirmières surtout, et administrateurs; ces derniers sont plus persistants dans leur séjour en terre septentrionale. Ils "montent au Nord" relativement tôt au cours de leur carrière. Souvent, les deux membres du couple occupent chacun un emploi.

Les deux salaires permettent de placer de l'argent de côté, d'autant plus qu'un de ceux-là est assorti de primes. Les avantages qui leurs sont dévolus évitent les dépenses additionnelles qu'entraîne la résidence outre 55e parallèle. Par exemple, les allocations gardent la nourriture au prix de Montréal. Le contexte nordique lui-même peut favoriser l'économie. L'employeur fournit un logement, et le loyer qu'il exige couvre très rarement les coûts réels à rencontrer. L'exiguïté des localités évite les dépenses d'automobile, qui grugent une forte proportion du budget familial dans les villes méridionales.

Ces conditions rendent le séjour relativement lucratif, et permet de supporter un certain isolement. Ils y demeurent un, deux, trois ans, rarement plus. Certains souhaitent une promotion après le séjour nordique. Celui-ci s'achève lorsque l'employeur juge qu'une prolongation risquerait d'affecter le moral ou les capacités du salarié; ou, dans le cas de couples ayant des enfants, lorsque la progéniture approche de l'âge scolaire. Très peu s'enracinent; ceux qui le font, des hommes dans la majorité des cas, ont des conjointes autochtones, et bientôt, des enfants.

De l'économie domestique à l'économie d'Etat

L'histoire du Québec arctique montre le passage d'une économie domestique à une économie "étatique", où le fonctionnement du marché repose tout entier sur celui du gouvernement. Déjà en 1945, la traite des fourrures a perdu son importance comme pierre angulaire de l'économie. Toutes nos données mettent en relief la place primordiale prise, en 1983, par l'administration publique dans la vie socio-économique; l'interprétation des résultats conduit inévitablement à ce dénominateur commun.

Les administrations publiques occupent une places gigantesque comme employeur au Nouveau-Québec inuit. Au Canada, le

secteur économique des administrations publiques ne canalise pas 8 % de la main-d'oeuvre salariée (STATISTIQUE CANADA 1985); dans la région étudiée, cette proportion est de 70 %. Elle serait encore plus considérable s'il fallait tenir compte de tous les employeurs qui existent grâce à des fonds publics[8]. La comparaison avec la répartition canadienne des emplois par secteur économique met en relief la singulière atrophie au Nouveau-Québec du secteur des services socio-culturels, commerciaux et personnels. Ce secteur, le plus important quant au nombre de salariés employés au Canada, mobilise à lui seul quelque 33 % de toute la main-d'oeuvre salariée au pays. Dans la région étudiée, ce secteur embauche 3 % de la main-d'oeuvre régulière à temps plein[9].

Ces quelques données illustrent l'approfondissement d'une situation économique dont les bases ont été jetées dès le début de ce siècle, par l'arrivée des agents de la police fédérale; avec eux, c'est l'Etat qui foulait le sol nordique. Le développement du Nouveau-Québec inuit repose toujours sur les activités gouvernementales. Sans doute, elles permettent de voir que la diversification des activités professionnelles s'accentue, que la main-d'oeuvre croît en nombre, que les proportions de femmes et d'hommes, d'autochtones et d'allochtones évoluent[10]. Elles démontrent, somme toute, que le travail salarié est une réalité étendue et importante; et que, par conséquent, on ne peut plus se contenter d'évoquer la chasse et la tradition pour comprendre cette région profondément transformée.

Les "Northern Birds of Passage" (BRODY, 1977) continuent aussi d'aller et de venir, comme l'indiquent les résultats concernant les allochtones. L'importation de main-d'oeuvre qualifiée est encore une pratique répandue; et beaucoup des postes importants, dans l'administration des affaires régionales, sont encore remplis par des allochtones. Ceci a changé toutefois: désormais, ils travaillent pour des organismes dont les têtes dirigeantes, élues, sont des autochtones. Autochtones et allochtones administrent ensemble la Convention de la Baie James et du Nord québécois; la "couleur" n'explique pas beaucoup la situation quand l'Etat, son appareil bureaucratique et sa rationalité ont pris la place[11].

Cette administration publique fournit la plupart des emplois, de manière directe ou indirecte, de même qu'elle contribue la part la plus importante de la masse salariale. Ce qui n'est pas étatique a un rôle bien mince en contrepartie, et les "forces vives" se trouvent rapidement aspirées par la fonction publique. Sur le marché des emplois, l'administra-

tion gouvernementale offre des conditions à peu près impossible à concurrencer.

Ce mouvement d'aspiration de la main-d'oeuvre vers l'administration publique et les organismes issus de la Convention de 1975 (institutions sans but lucratif inclusivement) est probablement un des phénomènes les plus marquants à s'être produits ces dernières années. Cette mobilisation pourrait s'apparenter à l'immobilisme, à la révolution congelée, selon l'expression de SIMARD (1982). Depuis quarante ans, la responsabilité autochtone rétrécit devant le gonflement de l'Etat. Le clientelisme qui en résulte est aujourd'hui système. Tout ce qui grouille réclame "plus de subventions", "plus de droits". Mais qui parle de pouvoir?

Gérard Duhaime
Anne Godmaire
Département de sociologie
Université Laval

NOTES

1 Cette étude est réalisée dans le cadre d'une recherche plus vaste sur l'économie politique du Nouveau-Québec inuit, dirigée par le sociologue Jean-Jacques SIMARD. Depuis longtemps, celui-ci voyait la nécessité de mettre les choses au clair, de savoir de quoi l'on parle, lorsqu'on parle de la situation socio-économique du Nouveau-Québec. En plus de ses vastes connaissances et de son goût du travail rigoureux, il a su nous communiquer tout l'enthousiasme essentiel pour mener à bien ces travaux de longue haleine. Les auteurs veulent lui exprimer leur vive gratitude. Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada a financé cette étude.

2 Cette dénomination est obligée pour rendre compte de la réalité: outre les "Blancs", la main-d'oeuvre non-autochtone du Nouveau-Québec comprend aussi des "Noirs" et des "Jaunes".

3 Pour STATISTIQUE CANADA (1982), "les personnes ayant travaillé de 49 à 52 semaines à plein temps (sont) considérées comme ayant travaillé une année complète à plein temps". Et encore, qu'est-ce donc que le travail à plein temps? L'organisme fédéral témoigne ici de l'imprécision "généralement acceptée" du concept: "Il n'y a pas de définition tout à fait précise du travail à plein temps, étant donné la durée variable du travail considéré comme travail

à plein temps. Pour cette raison, il ne faut pas interpréter les données en fonction d'un nombre d'heures bien défini" (STATISTIQUE CANADA 1982).

4 Selon cette Commission du gouvernement du Québec, le salaire minimum était, en 1983, de 4 $ l'heure pour 44 heures par semaine; on obtient ainsi une base annuelle minimale de 8,624 $ l'an pour 49 semaines de travail.

5 La variable, retenue pour déterminer la taille de l'échantillon est le salaire annuel des employés; cette variable est en effet disponible pour tous les individus et présente une importance primordiale pour caractériser la main-d'oeuvre. La variance des salaires des 35 individus du prétest était de 8,835 $, ce qui nous autorisait à prélever un échantillon de 210 individus pour un degré de certitude de 90 % autour d'un degré de précision de 1,000 $; la variance des salaires des 200 individus réellement échantillonnés est de 8,050 $, ce qui nous permet de conserver un degré de certitude de 95 % autour d'un degré de précision de 1,100 $. Quant à l'effort d'échantillonnage, il est déterminé par le rapport du nombre d'éléments échantillonnés sur le nombre total d'éléments de la population.

6 Au Canada, la main-d'oeuvre est composée de 58 % d'hommes et de 42 % de femmes (STATISTIQUE CANADA 1985).

7 Il semble y avoir une contradiction entre les données des figures 8 et 9: dans la figure 8, les autochtones dominent le transport, tandis que dans la figure suivante, ce sont les allochtones qui y sont les plus nombreux. La contradiction n'est qu'apparente et s'explique par les classifications utilisées. La figure 8 est classée par catégorie d'emplois. La catégorie des emplois du transport inclut les conducteurs de camion, le plus souvent à l'emploi des corporations municipales et généralement autochtones. La figure 9 est classée par secteurs économiques. Le secteur économique du transport exclut ces conducteurs de camions municipaux mais inclut par contre l'exploitation des aéroports; or, les emplois reliés à l'exploitation des aéroports sont occupés plutôt par des allochtones.

8 Ces conclusions concordent avec celles concernant l'année 1980 publiée par l'Administration régionale Kativik (K. R. G. 1984) qui donnent 67 % des emplois dans les secteurs "publics et semi-gouvernementaux"; elles confirment également les résultats de NOEL (1984), qui décèle que, à Kuujjuarapik en 1982, 75 % des emplois nichent dans les organisations fédérales, provinciales et dans les organismes locaux subventionnés par l'Etat.

9 Des voies peuvent être évoquées, à titre d'hypothèses, pour expliquer cette distorsion structurelle majeure. Une de celles-là tient à la place particulière qu'occupent les institutions gouvernementales. Celles-ci se sont vite vues obligées d'offrir à leur personnel des services de base indispensables à leur maintien sur place. Le logement est sans doute l'exemple le plus limpide: le ministère des Affaires indiennes et du Nord, tout comme la Direction générale du Nouveau-Québec et une foule d'autres institutions, gouvernementales ou non, ont vite construit des habitations pour leur personnel stable ou de passage (DUHAIME 1985). Cette dispensation de services par les institutions n'aura probablement pas été de nature à encourager la naissance d'entreprises locales, tout comme l'extrême étroitesse du marché. On trouve aujourd'hui des établissements commerciaux pour offrir des services d'hébergement concurrents à ceux des institutions et tout un lot de petites entreprises oeuvrant dans les domaines de la chasse et de la pêche, dans la restauration et les loisirs. Nous n'en retrouvons guère de traces ici puisqu'elles emploient peu de personnel salarié à temps plein sur une base régulière.

10 En 1970, le ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord dénombre 211 employés à temps plein au Nouveau-Québec inuit; quelque 73 % sont des hommes, et 27 % sont des femmes. Il compte en même temps une quinzaine de professions (D.I.A.N.D. 1970 in CRAIG et al. 1973).

11 Le lecteur intéressé par la question de l'ethnisme lira avec profit SIMARD (1983).

FIGURE 1: SALARIES SELON L'AGE ET LE SEXE NOUVEAU-QUEBEC INUIT 1983

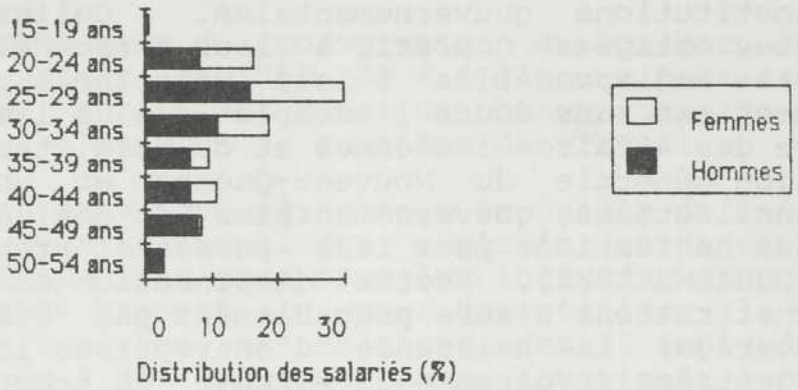


FIGURE 2: SALARIES SELON LE SALAIRE ET LE SEXE NOUVEAU-QUEBEC INUIT 1983

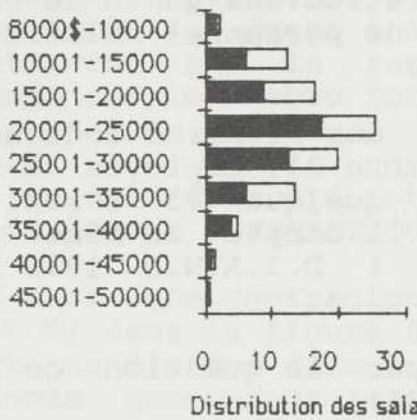


FIGURE 3: SALARIES SELON LA CATEGORIE D'EMPLOI ET LE SEXE NOUVEAU-QUEBEC INUIT 1983

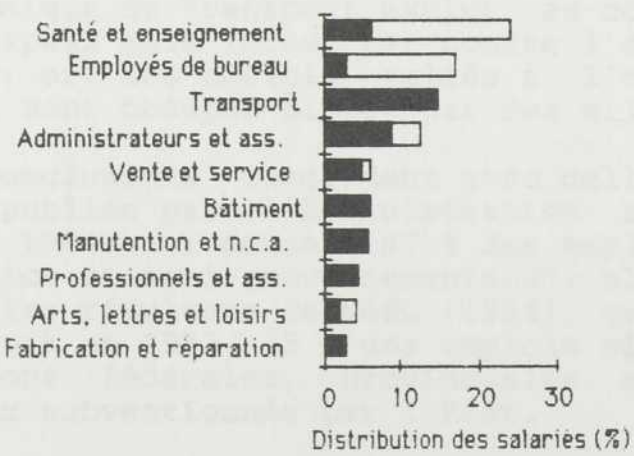


FIGURE 4: SALARIES SELON LE SECTEUR ECONOMIQUE ET LE SEXE NOUVEAU-QUEBEC INUIT 1983

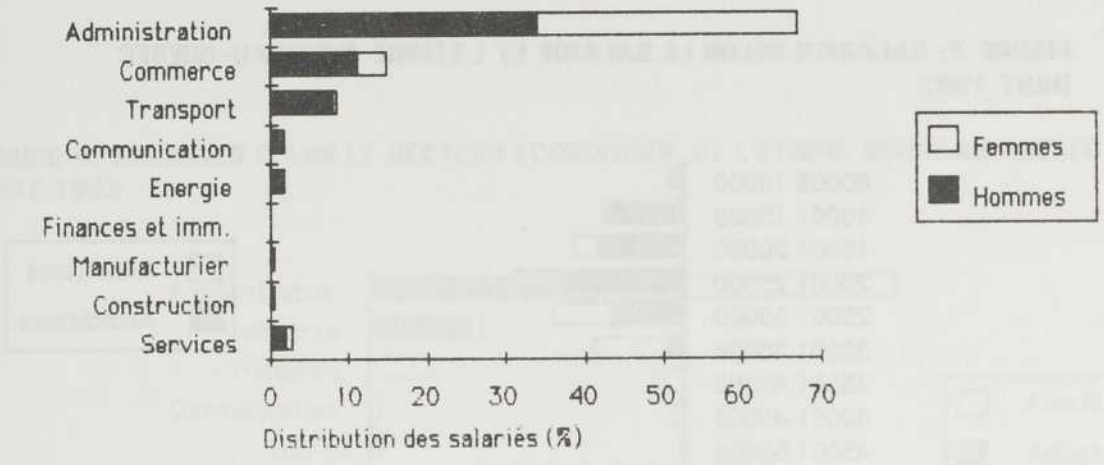


FIGURE 5: SALARIES SELON LE TYPE D'ETABLISSEMENT ET LE SEXE NOUVEAU-QUEBEC INUIT 1983

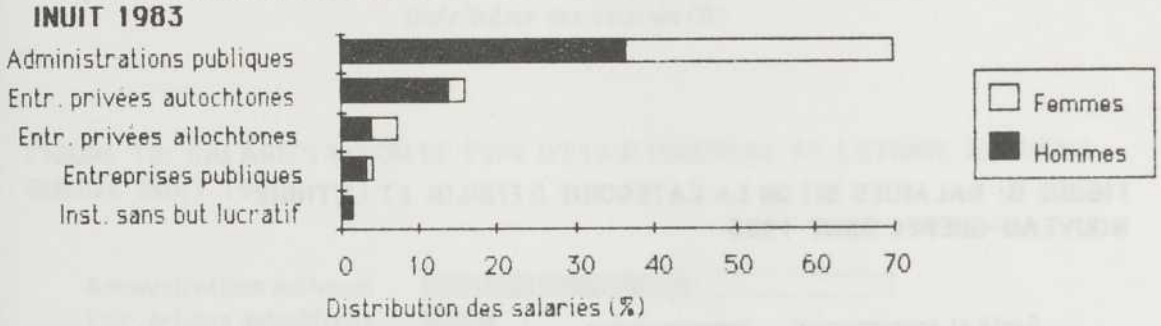


FIGURE 6: SALARIES SELON L'AGE ET L'ETHNIE NOUVEAU-QUEBEC INUIT 1983

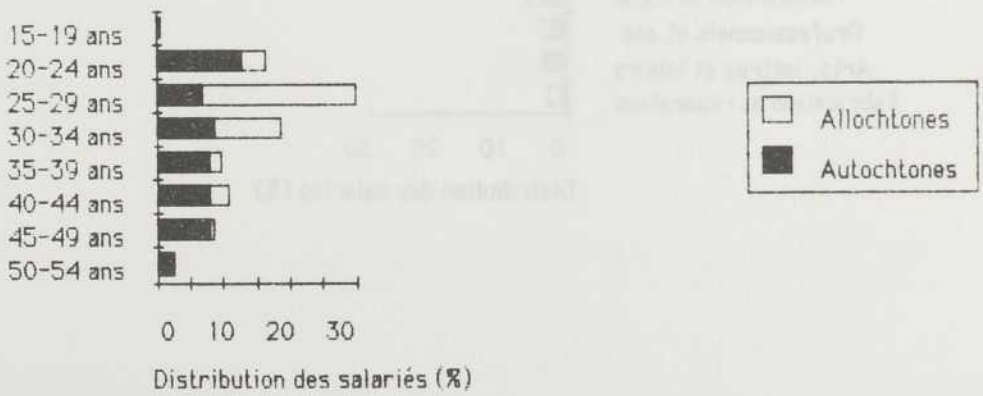


FIGURE 7: SALARIES SELON LE SALAIRE ET L'ETHNIE NOUVEAU-QUEBEC INUIT 1983

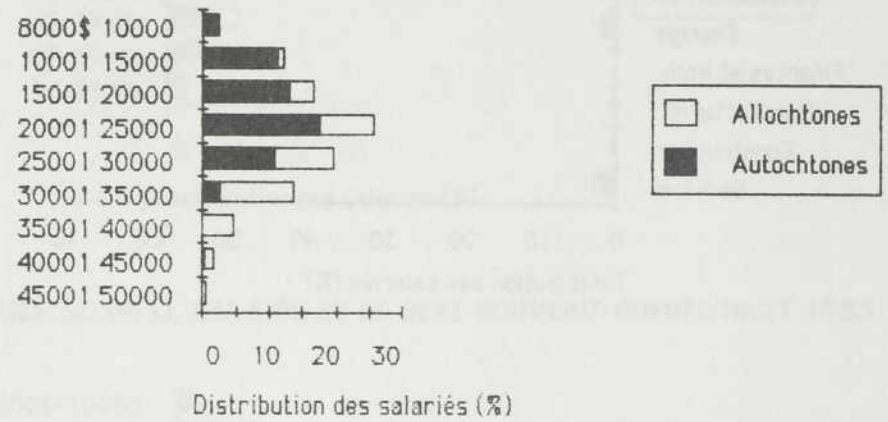


FIGURE 8: SALARIES SELON LA CATEGORIE D'EMPLOI ET L'ETHNIE NOUVEAU-QUEBEC INUIT 1983

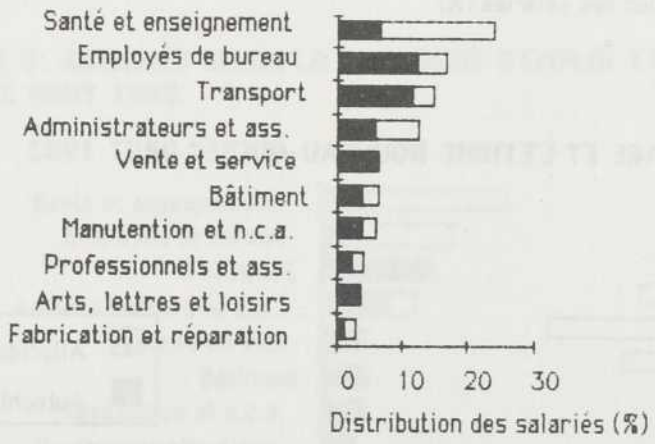


FIGURE 9: SALARIES SELON LE SECTEUR ECONOMIQUE ET L'ETHNIE NOUVEAU-QUEBEC INUIT 1983

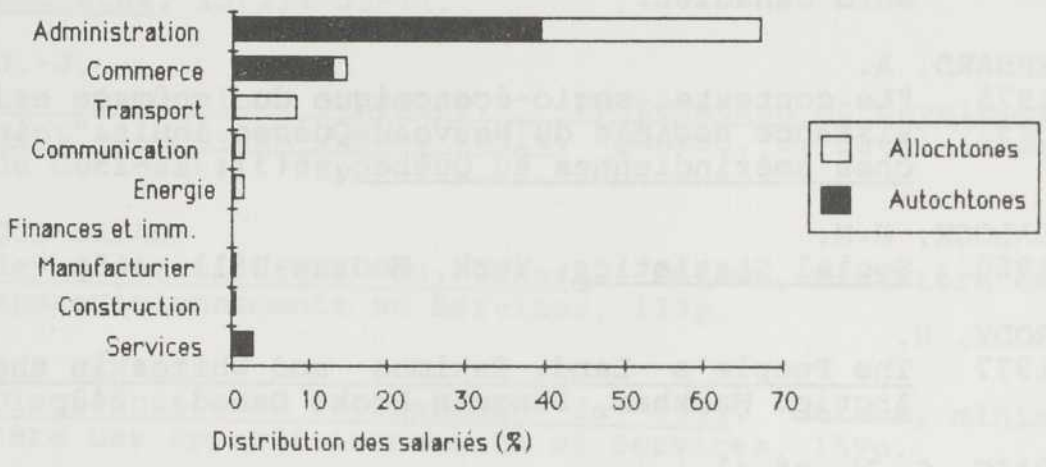
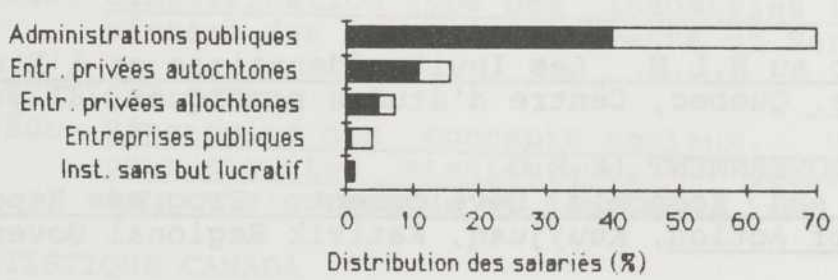


FIGURE 10: SALARIES SELON LE TYPE D'ETABLISSEMENT ET L'ETHNIE NOUVEAU-QUEBEC INUIT 1983



BIBLIOGRAPHIE

BEAULIEU, D.
1983 Les Inuit du Nouveau-Québec. Leur milieu socio-économique. Québec, ministère des Institutions financière et Coopératives. 300p.

BERGERON, G.
1972 "Relevé de main-d'oeuvre, Baie d'Hudson et Baie d'Ungava." Ottawa, ministère des affaires indiennes et du Nord canadien.

BERNARD, A.
1975 "Le contexte socio-économique du chômage et de l'assistance sociale du Nouveau-Québec inuit." in Recherches amérindiennes au Québec, 5(3): 16-25.

BLALOCK, H.M.
1960 Social Statistics. York, McGraw-Hill. 465p.

BRODY, H.
1977 The People's Land. Eskimos and Whites in the Eastern Arctic. Markham, Penguin Books Canada. 240p.

CRAIG, G. W. et al.
The First Peoples in Quebec. Vol. II. Montréal, Thunderbird Press. 241p.

DESABIE, J.
1966 Théorie et pratique des sondages. Paris, Dunod.

DUHAIME, G.
1985 De l'igloo au H.L.M. Les Inuit sédentaires et l'Etat-providence. Québec, Centre d'études nordiques. 81 p.

KATIVIK REGIONAL GOVERNMENT (K.R.G.)
1984 Manpower and Economic Development. Progress Report and Plan of Action, Kuujjuaq, Kativik Regional Government.

LAROCHELLE, G.
1975 "Du travail salarié dans la construction à Puvirnituuq." Recherches Amérindiennes au Québec, 5(3): 26-33.

MALO, L.
1978 Statistiques appliquées à la sociologie. Montréal, Librairie de l'U. de Montréal. 194p.

NOEL, L.
1984 Le travail salarié, une nouvelle structure d'organisation sociale pour les Inuit de Kuujjuarapik, Québec nordique. Québec, U. Laval (thèse de maîtrise), 158p.

SCHERRER, B.
1984 Biostatistique. Chicoutimi, Gaétan Morin, 850p.

SIMARD, J.-J.
1983 "Par-delà le Blanc et le mal. Rapports identitaires et colonialisme au pays des Inuit." Sociologie et sociétés, 15(2): 55-71.

SIMARD, J.-J.
1982 La révolution congelée. Coopération et développement au Nouveau-Québec Inuit. Québec, U. Laval (thèse de doctorat), 728p.

STATISTIQUE CANADA
1985 Revue statistique du Canada. Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services, 133p.

STATISTIQUE CANADA
1982 Dictionnaire du recensement de 1981. Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services, 159p.

STATISTIQUE CANADA
1981 Classification type des professions 1980. Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services, 594p.

STATISTIQUE CANADA
1980a. Classification type des industries 1980. Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services, 546p.

STATISTIQUE CANADA
1980b. Répertoire des concepts sociaux. Un guide de normes pour enquêtes statistiques. Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services, 140p.

STATISTIQUE CANADA
1975 Les comptes nationaux des revenus et des dépenses, volume 3. Guide des concepts nationaux des revenus et des dépenses. Ottawa, Information Canada, 464p.

LA FAMILLE
ET LA
MONOPARENTALITÉ

LA NOUVELLE MONOPARENTALITÉ COMME RÉVÉLATEUR DES CONTRADICTIONS FAMILIALES

Renée Dandurand et Lise Saint-Jean

A partir du début des années soixante-dix au Québec, la désaffection visible des liens d'alliance (accroissement des séparations et des divorces et augmentation des unions libres) a forcé l'attention sur un modèle familial de plus en plus répandu: la famille monoparentale. Celle-ci apparaît alors sous une forme "nouvelle" parce qu'elle est issue de ruptures d'union qu'elle révèle une marginalité économique croissante et qu'elle est le plus souvent formée de jeunes familles matricentriques. Contrairement à l'ancienne monoparentalité, dominée surtout par le veuvage et la maternité célibataire et marquée au sceau du destin biologique, la nouvelle monoparentalité, parce qu'issue d'une dissolution dite "volontaire" entre vifs (pour employer le vocabulaire juridique), comporte deux moments cruciaux que ne connaît pas l'ancienne monoparentalité: la rupture des liens conjugaux, le partage des biens et surtout le partage de la responsabilité des enfants.

Bien comprendre chacun de ces moments cruciaux est donc essentiel pour saisir le sens de cette nouvelle monoparentalité. Mais avant de les aborder, il importe de préciser que les principales caractéristiques de la nouvelle monoparentalité renvoient à des contradictions familiales qui touchent autant les liens d'alliance que de filiation, et qui ont récemment éclaté de façon visible quand les femmes ont pu accéder à une relative autonomie personnelle (aussi bien économique que biologique), échappant ainsi à la contrainte matrimoniale qui était une composante majeure de leur vie jusqu'alors. Si des éléments de la conjoncture québécoise permettent de comprendre l'émergence de la nouvelle monoparentalité, il faut aussi, puisqu'il s'agit d'un phénomène observable dans plusieurs sociétés modernes, référer à des éléments structurels inhérents à la famille des sociétés industrielles[1].

LES CONTRADICTIONS À PROPOS DES DYADES CONJUGALE ET PATERNELLE

Plusieurs ouvrages historiques ont été ces dernières années consacrés à l'impact de l'industrialisation sur les institutions familiales[2]. Ceux-ci ont singulièrement renouvelé les schèmes théoriques des ethnologues et des sociologues à propos de la famille. Ces études montrent que ce sont les femmes de la bourgeoisie qui ont d'abord été affectées de façon quasi-exclusive au soin des enfants et ce, parallèlement à la mise à l'écart des enfant des activités des adultes (LEMIEUX, 1983). Dans son Histoire des mères, Yvonne KNIBIEHLER montre bien comment en France, sous l'impulsion de ROUS-

SEAU et avec l'aide de l'Eglise, on a exalté la maternité et l'amour maternel, souvent qualifié d'"instinct naturel". C'est au XIX siècle seulement qu'on assiste, dans la famille ouvrière, à l'affectation - idéologique sinon toujours réelle - des femmes aux tâches ménagères et maternelles, alors que les hommes deviennent les gagne-pain officiels du ménage (BELISLE et PINARD, 1985). Edward THOMPSON souligne bien ces contradictions:

> "Chaque stade de la spécialisation et de la différenciation industrielle frappe l'économie familiale, perturbe les relations entre mari et femme, parents et enfants, introduisant une coupure plus accentuée à chaque fois entre "travail" et vie"[3]. (THOMPSON, 1963)

La société québécoise a connu, avec la prolétarisation et la migration vers les villes, ces affectations assez exclusives des hommes et des femmes à des sphères nettement séparées de l'activité sociale, séparées autant par le lieu du travail (usine, bureau et maison) que par les conditions dans lesquelles il s'est exercé (travail socialisé et salarié dans le cas de l'homme, non socialisé et non salarié dans le cas de la femme). (HUGHES 1945; FORTIN 1971; LEMIEUX 1979). Ces affectations divergentes à la production privée des êtres humains d'une part et aux autres productions de biens et de services de la sphère publique d'autre part, instaurent une dichotomie des sexes assez inédite: le rapport de domination des hommes sur les femmes dans la société conjugale se lit, socialement, dans l'autorité légale conférée au chef de famille, d'autant plus marquée qu'elle s'accompagne d'une nette minorisation juridique des femmes mariées; il s'inscrit également dans le fait que les femmes doivent vivre avec un accès indirect aux ressources monétaires, l'argent du ménage leur étant remis, le cas échéant, par le père-époux. Ces affectations divergentes des sexes désignent le lieu d'une première contradiction, celle qui marque la dyade conjugale. Elle ne pourra se dénouer tant que les femmes n'auront pas le contrôle de leur fécondité et un accès direct aux ressources monétaires, double condition sans laquelle la contrainte matrimoniale est quasi incontournable.

Par le fait même de cette double affectation, le rapport des père et mère à la progéniture se trouve en bonne partie déterminé: en plus du fait que l'enfant n'a plus du tout le même sens en société industrielle qu'en société paysanne, n'étant plus main-d'oeuvre réelle ni potentielle de l'unité de travail domestique, la dyade maternelle sera nourrie et forte en raison notamment de cette affectation des femmes à la maternité; par contre, désormais privée de l'apprentissage des fils au métier du père qui caractérisait les métiers de paysan

et d'artisan, la dyade paternelle, déjà ténue dans la petite enfance, s'étiolera de plus en plus. Dépourvu du patrimoine, il ne sera exigé du père que d'être un bon pourvoyeur. C'est ici que se situe une seconde contradiction, celle de la dyade paternelle, qui dans notre sociographie sera pour la première fois désignée par Gérald FORTIN (1971) dans son étude de Ste-Julienne de Dorchester. Cette contradiction sera d'ailleurs davantage marquée chez les employés et les ouvriers que chez les professionnels et les commerçants. L'importance accordée à l'affectivité dans la famille moderne ne fera que renforcer la dyade maternelle et affaiblir la dyade paternelle.

Pendant les années soixante au Québec, ces contradictions des dyades conjugale et paternelle sont nettement présentes dans deux monographies de ville ou villages québécois: dans les familles de la banlieue montréalaise, observées par Colette MOREUX en 1964 et dans les familles de travailleurs forestiers d'un village du Lac Saint-Jean, observées par Michel VERDON en 1968-69. Par la suite, dans les années soixante-dix et quatre-vingt, ces contradictions persistent dans nombre de familles. Si des familles s'adaptent, d'autres n'y arrivent pas. Les indices de plus en plus marqués et manifestes de dissolution matrimoniale laissent voir que la dyade conjugale éclate ouvertement et ne se maintient plus selon les règles et les normes apparentes du mariage traditionnel: indissolubilité, lieu exclusif des relations sexuelles, fidélité des conjoints, autorité des pères et des maris, affectation première des femmes à la maternité. Aujourd'hui, un mariage sur deux est destiné au divorce, la taille des familles est réduite et de plus en plus de couples n'ont pas de progéniture. De tels changements, inconcevables dans les années soixante, se produisent donc depuis 15 ans dans le mariage et la famille, institutions majeures de la régulation des rapports privés entre hommes et femmes et de la "production des enfants" (DANDURAND, 1981).

Si tous les observateurs s'entendent sur le fait que ces institutions ont subi de profondes transformations - il n'y a qu'à se rappeler tous les débats autour de la "crise de la famille" - tous n'en donnent pas la même explication. Nous venons de voir en quoi les tranformations des institutions familiales et matrimoniales des sociétés industrielles (et l'émergence de la nouvelle monoparentalité s'inscrit dans le courant de ces transformations) ne renvoient pas qu'à des changements dans la conjoncture mais à des contradictions des liens d'alliance et de filiation parternelle et, éventuellement, maternelle. Si cela est juste, nous devrions pouvoir observer dans le concret quotidien des rapports hommes-femmes des points de tension qui s'organisent autour de ces axes et qui, si un ajustement ou un réaménagement des rapports privés ne survient pas, risquent de devenir insoutenables et d'écla-

ter. Notre étude sur les femmes en situtation de monoparentalité ne nous permet pas de voir si, comment et à quelles conditions, chez les couples encore unis, on procède à de tels ajustements ou réaménagements des rapports. Cependant elle nous donne à voir justement ces cas où les contradictions ne peuvent se résorber, et celà au-delà des seules personnalités ou des caractères en cause. A partir des données recueillies au sujet des ruptures d'union et du partage des responsabilités parentales tels que vécus par des mères chefs de familles monoparentales, il s'agit donc de voir si, effectivement, on peut déceler des indices permettant d'étayer notre analyse théorique. Nous tenterons ainsi de voir qui sont les acteurs sociaux de cette dissolution, à la fois conjugale et parentale, et en quoi ce nouveau modèle émergent est lié aux formes familiales qu'ont développées les sociétés modernes. Voyons d'abord ce qu'il en est de la rupture du lien conjugal.

LA RUPTURE DE LA DYADE CONJUGALE

Nous avons analysé vingt-trois récits de vie recueillis dans quatre villes du Québec en 1981 et 1982, auprès de mères divorcées et séparées d'union légale ou consensuelle. Ces femmes appartiennent à deux générations (promotions de mariage, disent les démographes): celles qui se sont mariées dans les années soixante (elles sont âgées de 35 à 44 ans) et celles qui ont vécu leur union dans les années soixante-dix (elles ont entre 25 et 34 ans). Toutes connaîtront une rupture d'union pendant les années soixante-dix et le début de la décennie quatrevingt. Précisons immédiatement qu'ayant choisi de travailler à partir d'une approche qualitative, sur des données recueillies par entrevue semi-dirigées, les chiffres que nous donnons ne sont qu'indicatifs et ne pourraient souffrir la comparaison avec du matériel quantitatif. Toutefois, ceci n'invalide en rien les résultats que nous en avons tirés car la représentativité de notre corpus est bonne et les tendances indiquées sont réelles à défaut d'être vérifiées sous le mode quantitatif.

Il est connu que ce sont les femmes qui rompent le plus souvent leur union. Il n'en va pas différemment pour les vingttrois femmes interviewées puisque dix-huit d'entre elles ont initié la rupture. Elles ont aussi été les plus nombreuses, lorsque mariées, à amorcer les procédures juridiques. Des dix-sept ruptures légales (divorce ou séparation légale), treize furent initiées par les femmes. La proportion que nous obtenons, aux environs de 75 %, est plus élevée que celle des statistiques canadiennes qui s'établit à près de 66 % pour la période de 11 ans entre 1969 et 1979 (McKIE, PRENTICE et REED 1983: 133-134). William GOODE (1956) croyait que les ruptures des femmes pouvaient être le résultat d'une "stratégie des hommes": ceux-ci auraient en quelque sorte manipulé les fem-

mes de façon à ce qu'elles "choisissent" la solution du divorce. Dans notre corpus, nous n'avons rencontré que peu de cas illustrant une telle stratégie. Dans les deux cas où des indices nous permettent de penser que cela s'est produit, nous avons alors considéré la rupture comme étant une initiative masculine, puisque résultant de sa manipulation,même si dans les faits la femme était partie ou avait fait expulser son conjoint. En tenant compte de ces cas, nous avons donc 16 ruptures féminines pour 7 ruptures masculines.

Même si nous avons relevé et défini vingt-six facteurs s'associant au processus de la rupture, seulement dix d'entre eux peuvent être considérés comme facteurs de séparation, c'est-à-dire ayant eu une incidence directe sur la décision de rompre; six facteurs peuvent être considérés comme déclencheurs du processus, soit des événements ou des situations à partir desquels la relation est allée en se détériorant. Il faut préciser qu'aucune recherche sur les causes subjectives des divorces n'a, à notre connaissance, étudié le phénomène des ruptures en isolant les différents moments du processus.

Parmi les facteurs déclencheurs, le plus important se trouve être la naissance d'un premier enfant, et cela parfois dès la grossesse. Ce facteur joue autant quand les ruptures seront, en fin de processus, initiées par les femmes que par les hommes (quatre fois sur dix dans chaque cas). Mais pour les deux groupes d'âges retenus dans notre étude, ce facteur affecte, deux fois sur trois, le groupe de 25 à 34 ans. Un autre facteur, l'autorité[4], est un déclencheur important puisqu'il est associé à l'amorce du processus de rupture une fois sur quatre. Cette fois, il affecte principalement les ruptures qui seront initiées par les femmes et se répartit également entre les deux groupes d'âge. Les autres facteurs enclenchant le processus sont, pour les ruptures des femmes, la sociabilité masculine[5] et les problèmes associés à la carrière ou au travail (chacun de ces facteurs jouant une fois sur cinq); pour les ruptures des hommes, une relation amoureuse stable avec une autre femme (le tiers des cas) et les problèmes économiques (environ une fois sur dix).

Quand, en fin de processus, on regarde les facteurs de séparation, la violence est, de loin, celui qui préside aux décisions de rupture des femmes car le tiers des ruptures féminines y est associé[6]. Ce sont surtout celles de 35 à 44 ans qui associent leur rupture à la violence. Les autres facteurs de rupture, affectant surtout les jeunes femmes cette fois, sont la sociabilité masculine, le défaut de paternité et les problèmes d'autorité. Du côté des hommes, sept fois sur dix, c'est l'existence d'une relation amoureuse stable qui devient la condition nécessaire à une initiative de rupture de leur part[7]. L'autre facteur étant la naissance d'un enfant

qui se traduit, dans les faits, par un refus de paternité. Il faut ajouter que les ruptures initiées par les hommes furent largement le fait des plus âgés (sept fois sur dix)[8].

Des liens peuvent être faits entre facteurs déclencheurs et facteurs de séparation. Quand la relation commence à se détériorer parce qu'il existe des problèmes d'autorité, le "problème" étant généralement provoqué par le refus ou la résistance des femmes à l'autorité du conjoint, le facteur de séparation sera généralement la violence physique. Il est à noter que, quelle que soit la durée de l'union, ces "difficultés conjugales" apparaîtront généralement dès la première année. Lorsque le facteur déclencheur est la sociabilité célibataire, les probabilités sont également fortes que le facteur de séparation soit la violence physique. Là encore la "sociabilité célibataire" se manifeste généralement au tout début d'une union. Il peut arriver que certains événements la déclenchent après un certain nombre d'années. Dans ces cas, il y a constitution d'un nouveau réseau et non pas retour au réseau pré-existant à l'union.

Quand les difficultés conjugales commencent parce que l'homme vit une autre relation amoureuse, la séparation surviendra aussi pour cette même raison. Ce sont les cas les plus clairs. S'il est vrai que ces cas soient fréquents - ils représentent près du tiers des ruptures - il faut bien préciser que les ruptures sont alors surtout initiées par les hommes. Les deux seuls cas de rupture féminine correspondent à leur refus de consentir à cette forme moderne de bigamie, car, pour leur part, leurs conjoints respectifs souhaitaient conserver les deux unions.

Le scénario apparaît moins simple quand le facteur déclencheur est associé à une naissance (neuf fois). Il faut tout de suite préciser qu'il ne s'agit généralement pas de grossesses-surprises dues à des échecs de contraception puisque sept de ces grossesses avaient été planifiées par les deux conjoints. Les problèmes apparaissent pendant la grossesse ou dans les mois qui suivent de près la naissance de l'enfant. Les séparations prennent alors deux formes. D'une part celles qui sont directement articulées sur les problèmes que pose la présence, devenue indésirée, de l'enfant: on a alors soit des hommes qui rompent parce qu'ils refusent de maintenir une union où il y a un enfant dont ils ne veulent plus, soit des femmes qui rompent parce qu'elles n'acceptent pas ce "défaut de paternité" de leur conjoint. Ces ruptures surviennent alors avant que l'enfant n'ait atteint l'âge d'un an (4 cas). Pour les cinq autres cas, les ruptures surviennent environ quatre ans après la naissance. On pourrait penser que les problèmes liés à la naissance indésirée se sont résorbés et qu'il n'existe plus de liens entre les problèmes de la nais-

sance et la rupture. Pourtant, à l'analyse des récits de nos répondantes on voit poindre, à partir de ces naissances-là, une sociabilité masculine et des relations amoureuses qui n'existaient pas avant. Constituent-elles alors pour les hommes des moyens d'échapper à une responsabilité paternelle qu'ils ne souhaitent plus assumer? On peut le supposer. Mais quoiqu'il en soit le facteur de séparation n'est plus alors directement associé à l'enfant mais à la sociabilité masculine ou à une relation stable avec une autre femme.

LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS PARENTALES

La question du partage portera sur la répartition de la responsabilité des enfants: le maintien des dyades paternelle et maternelle sont ici en cause mais on verra que les tensions de la dyade conjugale continuent de jouer un rôle dans le partage. En dépit des préceptes du Code civil québécois qui ont accordé clairement à l'homme l'autorité maritale jusqu'en 1964, et l'autorité parternelle jusqu'en 1977, en réalité pendant les dernières décennies, les tribunaux ont accordé la garde légale des enfants majoritairement aux mères dans les cas de sépartation ou de divorce. Selon les Registres canadiens de divorce, la garde a été attribuée entre 1969 et 1979 au Québec à l'un des deux parents dans 90 % des cas: la garde est matricentrique à 75,6 %, patricentrique à 13,4 %[9]. Pour expliquer ces pratiques juridiques, les juristes invoquent la doctrine de l'âge tendre, selon laquelle un enfant, surtout jeune, ne peut être séparé de sa mère; ils invoquent aussi le fait que les femmes, plus souvent requérantes, sont aussi le "conjoint innocent" et ainsi "se méritent" les enfants; les juges conviennent également qu'ils ne font souvent qu'entériner les ententes privées des couples (McKIE et al., 1983: 222-229). En dernière instance, tous ces arguments renvoient les femmes à leur rôle de mères.

Au-delà des rationalisations juridiques et des minces statistiques officielles sur la question, qu'en est-il de la volonté des partenaires quand vient le temps, après les ruptures, du partage des responsabilités parentales? La plupart des mères divorcées et séparées de notre corpus nous ont dit qu'elles voulaient la garde des enfants. En réalité, la question ne se posait pas vraiment pour elles. Mais il y a tout de même des nuances. Leurs attitudes et comportements confirment que, même si les maternités sont loin d'être toutes consenties à la conception, quand l'enfant est là, toutes nos informatrices (sauf une, dont le second enfant nait d'une liaison après un divorce) disent accepter l'enfant et elles semblent intérioriser - verbalement du moins - leur affectation au maternage. Si les plus âgées et celles qui sont de souche populaire sont plus nombreuses à considérer que le soin et l'éducation des enfants est le rôle exclusif des femmes,

celles qui sont scolarisées, qu'elles soient jeunes ou moins jeunes, sont très soucieuses de partager avec le père non seulement l'entretien des enfants mais toute la responsabilité affective et culturelle de ces derniers.

Il est plus facile d'examiner l'autre volet de la question: les hommes veulent-ils la garde de leur progéniture, eux qui,le plus souvent, n'ont pas développé d'habitus pour le soin et l'éducation des enfants ainsi que pour l'entretien d'un ménage, en somme pour la production privée des êtres humains? Eux qui, au contraire des femmes, ne reçoivent pas les effluves d'un discours exaltant la paternité? Dans notre corpus, une bonne majorité des pères (68 %) indiquent, à la rupture, qu'ils ne désirent pas la garde des enfants. Ils sont ainsi cohérents avec les pratiques de paternage qu'ils ont affichées pendant l'union: pour dix de ces pères, la contribution se résumait au pourvoi et pour cinq autres, le pourvoi n'était pas assuré intégralement et même pas du tout. Les mauvais pourvoyeurs pendant l'union seront aussi des mauvais payeurs des pensions alimentaires prescrites par la Cour. Par contre, les pères de notre corpus qui ont été fidèles, pendant l'union, à s'acquitter de leur responsabilité de pourvoyeur verseront en général de façon régulière la pension alimentaire. Certains établiront même par la suite une relation amicale avec leur enfant et nous y reviendrons.

Après avoir indiqué qu'ils ne voulaient pas la garde des enfants, quelques pères se raviseront par la suite et tenteront des démarches qui leur permettront d'obtenir, dans un cas la garde d'un enfant, dans deux autres cas des droits de visite. Soulignons que les pères se montrent ici nettement plus intéressés par les garçons et quand ils ont atteint l'âge d'une dizaine d'années. Au moment de l'entrevue, ils cohabitent presque tous avec une femme: compagne, nouvelle épouse ou mère. Dans ces cas on peut penser qu'une telle cohabitation favorise l'exercice des droits de visite ou de garde par les pères. Dans un peu plus du tiers des cas, les deux parents expriment le désir d'obtenir la garde des enfants. Ici encore, il faut scruter le récit des femmes car pour près de la moitié de ces conjoints, demander la garde des enfants est nettement moins une façon de conserver la dyade paternelle que de constester la rupture, donc de conserver la dyade conjugale intacte. Quand le désir d'obtenir la garde est partagé par les deux parents, la majorité s'entendra sur des formules à contribution parentale nettement plus égalitaires. De telles ententes sont le fait de milieux aisés (les pères sont plus souvent professionnels et cadres) et elles se sont accompagnées de ruptures qu'on peut qualifier de "douces", c'est-à-dire non empreintes de violence. Les mères sont également plus scolarisées et actives sur le marché du travail. C'est dans ce groupe qu'on trouve les quelques cas de coparentalité

ou de garde partagée, formule nouvelle et encore peu répandue dans les familles à revenus moyen et modeste. La coparentalité est illustrée dans notre corpus par deux modèles: celui du "nouveau père"[10] qui tient à poursuivre sa relation à l'enfant, au plan affectif et culturel aussi bien que financier; celui de la "nouvelle mère", pourrions-nous dire, qui tient absolument à ce que le père s'implique autant qu'elle auprès de l'enfant.

Une fois la garde légale attribuée très majoritairement aux femmes, qu'advient-il de la relation père-enfant, de la dyade paternelle? Quand elle a été assez nourrie pendant l'union au plan affectif et/ou monétaire, la dyade paternelle est maintenue par des rencontres avec le père qui sont plus ou moins fréquentes[11] mais toujours amicales, même chez plusieurs de ceux qui ne voulaient pas la garde de l'enfant. Dans notre corpus, les rencontres amicales avec le père sont le fait d'une vingtaine d'enfants, soit un peu moins de la moitié de notre population enfantine. A l'autre extrême, pour la seconde moitié des enfants de notre corpus, la rupture conjugale a mis fin à la violence domestique à l'endroit des mères et/ou des enfants, par des pères qui appartiennent presque tous à la génération mariée dans la décennie 60 et qui proviennent de milieux socio-économiques variés: il sont aussi bien employés que commerçants, ouvriers que professionnels. Cette exacerbation des rapports conjugaux ou parentaux jusqu'à la violence va rendre les ententes privées quant à la garde des enfants, pratiquement impossibles et va surtout confirmer que la dyade paternelle est alors sérieusement compromise sinon brisée à jamais. Sur la vingtaine d'enfants concernés par ce contexte, treize seront pratiquement orphelins de père: ou bien les enfants sont réfractaires ou réticents aux visites du père, ou bien les pères sont invisibles. Six enfants voient le père régulièrement, mais contre leur gré et dans la crainte, pour respecter les ordonnances de visite émises par le tribunal. Seulement deux garçons adolescents visitent de bon gré leur père. Ces hommes violents, souvent alcooliques, ne sont pas tous de mauvais pourvoyeurs[12], mais proportionnellement à l'ensemble, ils le sont. Ces hommes qui ont cherché à maintenir par la force l'assujettissement de leurs femmes, affirmant ainsi leur qualité de chef de famille, cherchent également, par la force, à se gagner le sentiment favorable des enfants. Dans les faits bien, peu y arrivent.

Une dernière note sur les sentiments et transactions de la dyade paternelle après les ruptures. Si, dans notre corpus, une relation fréquente et amicale entre père et enfants s'accompagne généralement de l'acquittement par les pères des ordonnances de pensions alimentaires, ce n'est pas automatique. Par contre, les pères qui ne versent pas de pension et ne visitent pas leurs enfants semblent souvent avoir une vie

professionnelle et domestique instable. Les percepteurs que l'Etat québécois a fini par mettre en place en 1981 afin d'assurer le respect des ordonnances des tribunaux en matière de pension alimentaire (loi 183) n'avaient pas réussi à retracer trois des pères délinquants de notre corpus. Les statistiques, pour l'ensemble de la population, donnent une proportion de 60 % de débiteurs de pensions qui seraient des mauvais payeurs[13]. Si ce chiffre est exact, les pères qui sont mauvais payeurs de pensions sont sous-représentés dans notre corpus puisqu'ils n'en constituent qu'environ le tiers. D'autre part, quand elles sont versées, le tiers des pensions sont insuffisantes[14]. Pour la moitié des enfants de notre corpus, la contribution financière des pères, pourtant tous vivants et presque tous en bonne santé, est inadéquate.

*

* *

Deux moments cruciaux caractérisent la monoparentalité: la rupture du lien conjugal assortie, lorsqu'il y a des enfants, d'une rupture ou d'une modification du lien parental. L'émergence, puis l'augmentation, de la nouvelle monoparentalité est généralement liée à l'augmentation des séparations et des divorces alors que nous postulons plutôt que l'un et l'autre sont issus de l'éclatement des contradictions inhérentes à la famille en société industrielle, contradictions qui affectent autant le lien d'alliance, le lien paternel que le lien maternel.

Déjà, en 1972, la sociologue américaine Jessie BERNARD constatait que, s'il était bon pour les hommes, le mariage l'était beaucoup moins pour les femmes. Les conditions objectives qui maintenaient les femmes dans de tels mariages s'étant transformées, elles tolèrent de moins en moins que leur union ne soit pas aussi satisfaisante pour elles-mêmes que pour leurs conjoints; les ruptures étant davantage leur initiative suggèrent assez ce fait. Mais les causes subjectives de leurs ruptures le suggèrent davantage: refus de l'autorité abusive qui devient si facilement violence, refus d'une sociabilité célibataire qui transforme une union en célibat à deux, refus d'une bigamie qui ne se nomme pas mais qui n'en existe pas moins, refus pour certaines, parmi les plus scolarisées et les plus jeunes, d'une parternité qui n'est que nominale et qui de ce fait leur laisse l'exclusivité du rôle maternel. Bref, toutes ces situations apparaissent comme directement liées aux contradictions d'une alliance basée sur un rapport inégalitaire instauré avec la division sexuelle du travail et la séparation des sphères d'activité

selon le sexe. Et l'on constate que c'est la position assignée aux femmes dans ce rapport qui est ici directement remise en cause par leurs ruptures.

De leur côté, les hommes ne semblent pas remettre autant en cause le lien conjugal. La résistance que certains d'entre eux opposent à un désir de rupture exprimé par leur conjointe, la volonté manifestée par d'autres de conserver à la fois un lien conjugal "légitime" et un lien extra-conjugal ou encore l'empressement des autres à reformer peu après la rupture une nouvelle alliance, laisseraient à penser que beaucoup y sont bien, ou du moins qu'ils en tirent des bénéfices encore suffisamment intéressants pour qu'ils s'y maintiennent malgré les tensions. Par contre, qu'en est-il de leur lien parental? Que la dyade paternelle soit fragile nous est suggéré par différentes données tirées de nos récits de vie. Il faut d'abord rappeler l'importance que semblent prendre dans le processus de la rupture, les motifs liés au refus de l'enfant par certains pères dès la naissance et le fait qu'une majorité de pères ne veuillent pas de la garde des enfants au moment du partage. Faut-il voir une contestation du rôle de pourvoyeur ou un indice supplémentaire de la fragilité de la dyade paternelle dans le fait que la moitié des pères ne s'acqeittent pas de façon adéquate de leur responsabilité parentale, qu'il s'agisse des pensions ou des visites? Une chose est apparue tout à fait certaine par ailleurs: lorsque les rapports familiaux ont été empreints de violence, le lien affectif entre pères et enfants a semblé sérieusement compromis.

Face à une dyade paternelle déficiente ou menaçante on a pu constater une volonté des mères de maintenir la dyade maternelle. Expression d'un désir profond ou nécessité? Sans doute devant la défection des pères, n'avaient-elles pas toujours le choix mais le caractère central des enfants dans leur vie est indéniable. Si les formules de garde matricentrique sont encore de loin les plus répandues, on constate chez les plus jeunes et les plus scolarisées de nos informatrices, une volonté nette de partager et non d'accaparer les responsabilités parentales. Encore très peu nombreuses et réduites à des milieux aisés, les formules de coparentalité sont celles qui paraissent convenir à la fois aux nouveaux pères et aux nouvelles mères. Il y a là une volonté de maintenir les liens de filiation au-delà de l'échec d'un lien d'alliance. S'il est possible que des hommes soient maintenant un peu plus nombreux à désirer développer un "paternage", il est possible également que de moins en moins de femmes soient disposées à continuer d'assumer, de façon privée et exclusive, la maternité et le maternage: c'est le message qu'a reçu au printemps de 1985 le comité de consultation sur la politique familiale, message confirmé par l'augmentation de l'infécondité volontaire chez les moins de trente ans (ROMANIUC, 1984). Une telle tendance

pourrait laisser présager qu'après les années soixante-dix, qui ont mis l'alliance en question, les années quatre-vingt soient celles de la contestation de la maternité, à tout le moins pour une partie croissante des femmes si la société n'apporte pas une amélioration des conditions du parentage.

Renée Dandurand
Lise Saint-Jean
Institut québécois de recherche sur la culture

NOTES

1. Pour ne nommer que quelques-uns de ces éléments de conjoncture, précisons qu'en 1964 le Bill 16 reconnaît la maturité juridique des femmes; qu'en 1968 est votée la loi sur le divorce, mise en vigueur en 1969; que cette même année apparaît un nouveau régime matrimonial, la "société d'acquets"; qu'en 1972 la création de l'aide juridique démocratise l'accès aux services légaux, etc. Ajoutons à cela que, pendant ce temps, la pratique du contrôle des naissances s'accroît, que la démocratisation de l'enseignement profite aux femmes, qu'elles ont aussi un meilleur accès au marché du travail et que dans l'ensemble on observe la désaffection graduelle des pratiques religieuses. (Voir DANDURAND, 1985.)

2. Voir KNIBIEHLER, Y. et C. FOUQUET, 1980; ANDERSON, M., 1971 ; SMELSER, N., 1973. Voir également la synthèse de Diane BELISLE, 1985.

3. Traduit et cité par SEGALEN, 1981: 71.

4. GOODE définit le facteur d'autorité comme étant la "domination du mari sur l'épouse" qu'il associait aux cas d'exagération ("overplaying") du rôle de chef (1956:121-122). Nous avons retenu la même définition en en excluant toutefois la violence conjugale, retenue comme facteur en soi.

5. Les caractéristiques du réseau de sociabilité masculine de type célibataire, que nous avons abrégé en sociabilité célibataire ou sociabilité masculine sont les absences fréquentes, souvent quotidiennes, du conjoint en vue de rejoindre - hors des lieux de travail - le réseau d'amis qu'il ne partage pas ou rarement avec sa conjointe, dans des lieux où il ne l'invite pas et pour des activités auquelles elle ne participe pas. Bref, il s'agit presque toujours pour les hommes du maintien du réseau et des ac-

tivités qui lui étaient propres antérieurement à l'union, donc quand il était encore célibataire.

6. Précisons tout de suite que la violence domestique est encore plus fréquente car nous savons que sept de nos vingt-trois répondantes ont été battues et dans sept cas aussi, pas nécessairement les mêmes, au moins un des enfants de la famille était battu.

7. Les femmes initient peu la rupture lorsque leur conjoint a une relation stable avec une autre femme. Ce facteur n'a joué que deux fois dans notre échantillon, soit environ une fois sur dix.

8. Les données rapportées par McKIE et al. sur le sexe de la partie requérante en divorce selon l'âge permettent de constater une augmentation constante du pourcentage de requêtes présentées par les hommes à mesure qu'ils vieillissent. De 18,8 % de l'ensemble des requérants de 24 ans ou moins, on passe à 52,7 % quand ils atteignent la cinquantaine. Ce n'est donc qu'à 50 ans ou plus que les hommes sont plus nombreux que les femmes à demander le divorce. (Voir McKIE et al., 1983:135, tableau 1).

9. Ces chiffres n'apparaissent pas comme tels dans l'ouvrage déjà cité de McKIE et al. Le tableau de la p.230 montre qu'au Québec, entre 1969 et 1979, 90 % des attributions sont faites en faveur de l'un des parents par le requérant et l'intimé. Puis, nous avons appliqué à ce 90 % les pourcentages de 83,9 % et de 16,1 % (p.233) qui indiquent que la garde est attribuée à la mère ou au père.

10. Les "nouveaux pères" sont ceux qui tiennent à partager tous les aspects du soin, de l'éducation et de l'entretien matériel d'un enfant tout en développant une relation affective.

11. Une moyenne d'un jour/semaine ou plus est ici considérée comme fréquente.

12. Même si la plupart d'entre eux étaient des pourvoyeurs insuffisants pendant l'union: sans doute était-ce là, outre la violence, un moyen supplémentaire de contrainte sur les femmes.

13. Voir DEVOST, 1979 et ROY, 1980. Ces chiffres sont confirmés dans un article récent du Devoir (2 mai 1985).

14. Les pensions jugées insuffisantes sont celles qui contribuent pour moins de 50 % aux frais d'entretien des enfants, frais définis selon les barèmes d'une association familiale québécoise (voir notre ouvrage en préparation).

BIBLIOGRAPHIE

ANDERSON, M.
1971 "Family, Household and the Industrial Revolution", dans Sociology of the Family. Hammondsworth, England, Penguin: 78-96.

BELISLE, D.
1985 "Une histoire de ménagères", dans L. Vandelac et alii, Du travail et de l'amour . Montréal, Editions coopératives St-Martin: 69-97.

BELISLE, D. et Y. PINARD
1985 "De l'ouvrage des jeunes québécoises", dans L. Vandelac et alii: 69-97.

BERNARD, Jessie
1972 The Future of Marriage. New Haven and London, Yale University Press: 74.

DANDURAND, Renée B.
1981 "Famille du capitalisme et production des êtres humains". Sociologie et sociétés, Vol. XIII, no. 2: 95-111.

1985 "Les dissolutions matrimoniales: un phénomène latent dans le Québec des années 60". Anthropologie et sociétés, Vol. IX, no 3.

DEVOST, R.
1979 Les ordonnances de pensions alimentaires et les jugements en séparation ou en divorce. Québec, Direction des politiques de sécurité du revenu.

FORTIN, Gérald
1971 "Les changements socio-culturels dans une paroisse agricole", dans La fin d'un règne, Montréal, H.M.H.: 123-145.

GOODE, W.
1956 After Divorce. The Free Press, Glencoe, Illinois.

HUGHES, E.
1945 Rencontre de deux mondes. Montréal, Parizeau.

KNIBIEHLER, Y. et C. FOUQUET
1980 L'histoire des mères. Montalba.

LEMIEUX, Denise
1983 "La socialisation des filles dans la famille", dans FAHMYEID, N. et M. DUMONT, Maîtresses de maison, maîtresses d'école. Montréal, Boréal Express.

1979 L'enfance dans la société et le roman. Thèse de Ph.D., département de sociologie, Université Laval.

McKIE, PRENTICE et REED
1983 Divorce: La loi et la famille au Canada. Statistique Canada, Division de la recherche et de l'analyse, Ottawa.

MOREUX, C.
1969 Fin d'une religion? Monographie d'une paroisse canadienne française. Montréal, P.U.M. .

SMELSER, N.
1973 "Vicissitudes of Work and Love in Anglo-American Society" dans SMELSER, N.J. et E.H. ERICKSON, Themes of Work and Love. Cambridge, Harvard University Press: 105-119.

THOMPSON, E.P.
1963 The Making of the English Working Class. London, Gollanez.

ROMANIUC, A.
1984 La conjoncture démographique. La fécondité au Canada: croissance et déclin. Ottawa, Approvisionnements et Services Canada.

SEGALEN, M.
1981 Sociologie de la famille. Paris, Armand Colin.

VERDON, M.
1973 Anthropologie de la colonisation au Québec. Le dilemme d'un village du Lac Saint-Jean. Montréal, P.U.M. .

VERS UNE CARACTÉRISATION DES FAMILLES MONOPARENTALES QUÉBÉCOISES À CHEF FÉMININ

Céline Le Bourdais
avec la collaboration de Damaris Rose

Les familles monoparentales constituent depuis quelques années un sujet d'étude privilégié. Pourtant, si le concept de monoparentalité est relativement nouveau, n'ayant fait son entrée dans la littérature québécoise que vers le début des années soixante-dix, la situation familiale type à laquelle il réfère est quant à elle beaucoup moins récente. En 1941, par exemple, les familles avec enfant(s) n'ayant qu'un seul parent à leur tête représentaient 12,1 % de l'ensemble des familles canadiennes avec ou sans enfant(s), comparativement à 11,3 % en 1981 au Canada et au Québec (Statistique Canada, 1984). L'absence d'un concept précis avant les années soixante-dix pour désigner ce type de famille tient sans doute en premier lieu au fait que les familles monoparentales d'alors constituaient un ensemble relativement homogène, étant dans plus de 75 % des cas sous la conduite d'un veuf ou d'une veuve (Le BOURDAIS et ROSE, 1984). De plus, elles étaient généralement considérées par les sociologues de la famille comme une simple déviation temporaire au modèle dominant de la famille nucléaire, résultant d'une rupture involontaire d'union provoquée par la mort du conjoint. Le besoin de caractériser plus à fond ce type "marginal" de famille n'était donc guère présent, d'autant plus que la minorité de familles monoparentales formées après une séparation ou une naissance illégitime faisaient l'objet d'une désapprobation sociale que l'on préférait sans doute taire.

La distribution des différents types de familles a fort varié depuis 1941. Dans un premier temps, la diminution du nombre d'unions dissoutes par la mort d'un conjoint, jointe à l'accroissement de la nuptialité observée au lendemain de la dernière guerre, s'est traduite par une baisse de l'importance relative des familles monoparentales qui s'est poursuivie jusqu'en 1966 (WARGON, 1979). Après l'adoption d'une nouvelle loi sur le divorce par le Parlement canadien en 1968, s'amorce une phase de croissance accélérée de la monoparentalité en même temps que changent ses modalités de formation: le nombre de divorces connaît une progression exceptionnelle au cours des années soixante-dix tandis que le nombre de naissances hors mariage augmente nettement. Comme cette augmentation se produit en même temps que s'allonge la durée de vie des familles monoparentales, du moins si l'on se fie à l'expérience américaine (BUMPASS, 1984), et au moment même où la nuptialité ralentit quelque peu, le taux de monoparentalité se met à grimper pour atteindre en 1981 un niveau comparable à celui

observé en 1941. Les familles monoparentales québécoises recensées en 1981 forment cependant un amalgame beaucoup plus varié que celles de 1941: un peu moins de 40 % d'entre elles ont à leur tête un veuf ou une veuve, tandis que la proportion des parents séparés et divorcés est de 50 % et celle des parents célibataires - en majorité des femmes - de 11 % (Statistique Canada, 1982).

Le concept de monoparentalité introduit au début des années soixante-dix vient donc consacrer un phénomène en pleine progression, englobant un ensemble de situations qui sont le résultat d'histoires matrimoniales et reproductives fort différentes (voir TROST, 1980). L'apparition d'un tel concept qui regroupe des catégories de parents seuls aussi variées que les veuves ou les "filles mères" serait due à un ensemble de changements sociétaux, dont "l'affaiblissement de la stigmatisation sociale exercée à l'endroit du divorce et de l'illégitimité et l'accroissement important, au détriment des veuves, de la proportion et de la visibilité des mères seules divorcées..." (LEDAUCHEUR, 1984: 7). Le concept de "nouvelle monoparentalité" développé ultérieurement et associé aux ruptures volontaires d'unions et aux naissances hors mariage constitue un apport intéressant dans la mesure où il permet de distinguer un certain type de monoparentalité qui serait majoritairement le fait de femmes de plus en plus jeunes et démunies financièrement (DANDURAND, 1982). Peu de recherches se sont toutefois attachées à poursuivre plus à fond cette caractérisation.

En effet, si la majorité des études récentes sur la monoparentalité ont révélé les conditions de vie difficiles des familles monoparentales à chef féminin, et plus particulièrement des plus jeunes d'entre elles (BOYER, 1985; Priest, 1984), elles ont accordé peu d'importance à l'analyse simultanée des conditions de vie des mères seules en fonction de leurs histoires matrimoniales respectives. Les données disponibles ne sont peut-être pas étrangères à cette situation. D'une part, la majorité des statistiques publiées ne distinguent pas les familles selon la situation matrimoniale du parent et, d'autre part, elles ne les différencient pas selon leur position dans le cycle de vie familiale. Pourtant, les problèmes aigus auxquels sont confrontées nombre de familles monoparentales ne sont sûrement pas totalement étrangers à la lourdeur de la charge assumée par le parent seul. Aussi, ne seront retenues dans cette étude que les familles comptant au moins un enfant à charge, âgé de moins de dix-huit ans, puisque ces derniers entraînent généralement des responsabilités accrues pour le parent.

L'analyse qui suit cherche essentiellement à caractériser les femmes chefs de famille monoparentales québécoises selon

leur histoire matrimoniale et reproductive et à cerner leur spécificité en les comparant aux femmes vivant avec un conjoint. Les familles monoparentales à chef masculin sont exclues de l'analyse, d'une part à cause de leur faible nombre et, d'autre part, parce que leurs conditions de vie sont beaucoup moins difficiles que celles des familles monoparentales à chef féminin. On connaît fort peu de choses sur les comportements démographiques et les caractéristiques socio-économiques des différentes catégories de mères seules par opposition à celles des mères vivant en situation de couple. Pourtant, on peut penser que le statut de monoparentalité, et les conditions de vie difficiles qui s'y rattachent touchent différemment les femmes compte tenu de leur statut socio-économqiue et de leur histoire matrimoniale antérieure.

L'OPÉRATIONALISATION DES DONNÉES

Les données que nous utiliserons proviennent de la bande-échantillon à grande diffusion de 1/100 des ménages produite par Statistique Canada pour le recensement de 1981. L'échantillon de base comprenait 16 704 familles québécoises de recensement (pour une définition, voir Statistique Canada, 1982: vi). Pour les fins de l'étude, nous avons exclu les couples - légalement mariés ou non - sans enfant, les familles qui n'ont aucun enfant en bas de 18 ans et les familles monoparentales à chef masculin. L'échantillon retenu comprend 8 205 familles biparentales et 1 087 familles monoparentales à chef féminin, pour un total de 9 292 familles (ou 56 % de l'ensemble des familles). Cette distribution est fort semblable à celle que l'on obtient à partir des statistiques officielles pour l'ensemble des familles québécoises.

La typologie de familles que nous proposons tient compte de la vie matrimoniale antérieure des mères. Elles distingue six catégories de familles qui sont fondées sur l'état matrimonial des femmes au moment du recensement et la date au premier mariage pour celles déjà mariées. Pour les femmes vivant dans une famille biparentale, sont distinguées:

1. les femmes mariées qui vivent toujours avec leur premier conjoint légal, soit les familles où les dates de mariage des deux époux concordent;

2. les femmes remariées avec un époux autre que leur premier conjoint légal, soit celles dont la date au premier mariage diffère de celle de leur conjoint;

3. les autres femmes vivant dans une situation de couple, et pour lesquelles l'âge au premier ma-

riage ou celui de leur conjoint n'est pas précisé.

Les familles monoparentales comprennent d'autre part:

4. les femmes mariées dont le conjoint est absent, séparées légalement ou divorcées, soit celles dont le statut de monoparentalité est associé à une rupture volontaire d'union;

5. les mères célibataires qui n'ont en principe jamais vécu dans une union. (Une femme ayant donné naissance à un enfant dans le cadre d'une union consensuelle antérieure reprend si elle se sépare son statut de célibataire);

6. les veuves dont la rupture d'union est involontaire.

En raison du peu d'informations rétrospectives disponibles au recensement, les catégories de familles retenues ne distinguent pas toujours de façon très claire les mères selon leur histoire matrimoniale passée; la catégorie la plus ambiguë est sans aucun doute celle des épouses classées 'autres' puisqu'elle inclut à la fois des femmes déjà mariées et d'autres non mariées. Cette typologie permettra néanmoins d'examiner à quel point les caractéristiques socio-démographiques des mères vivant seules ou en situation de couple diffèrent les unes des autres et dans quelle mesure elles sont reliées à leur expérience matrimoniale passée. On peut penser que les mères seules séparées ou divorcées présenteront des traits semblables à ceux des épouses remariées, ces dernières ayant déjà connu une séparation et peut-être même ayant déjà appartenu à une famille monoparentale; inversement, on peut s'attendre à ce que les veuves ressemblent aux épouses toujours mariées au même conjoint, le statut de monoparentalité des premières n'étant pas associé à une rupture volontaire d'union.

L'ANALYSE DES DONNÉES

Structure par âge des femmes

Le tableau 1 présente la distribution des différents types de familles retenus. Environ trois familles sur quatre, parmi celles ayant au moins un enfant à charge, sont le fait de couples mariés qui n'ont connu aucune séparation. Viennent ensuite les familles biparentales autres qui représentent 9,4 % de l'ensemble des familles, suivies des familles monoparentales dont la mère est séparée (7,3 %) et des épouses remariées (4,6 %). Enfin, les mères seules veuves et célibataires comptent respectivement pour 2 % de l'ensemble des familles.

Les familles monoparentales à chef féminin représentent donc au total 11,7 % de l'ensemble des familles avec enfants à charge (excluant les familles monoparentales masculines) et près des deux tiers sont sous la responsabilité de femmes séparées, comparativement à 18 % de veuves. Ces dernières constituent une fraction beaucoup moins importante des familles monoparentales avec enfants à charge que celle observée pour l'ensemble des familles parce qu'elles sont en général beaucoup plus âgées que les mères séparées ou célibataires et parce qu'elles vivent par conséquent avec des enfants plus vieux. Le graphique 1, qui présente la distribution par âge des mères, révèle d'importantes fluctuations selon le type de famille. On notera d'abord la forte concentration des mères célibataires dans les premiers groupes d'âges: plus de 40 % d'entre elles ont moins de 25 ans, et plus de 80 % moins de 35 ans, ce qui leur donne un âge moyen de 28 ans. Inversement, les veuves sont caractérisées par une structure par âge beaucoup plus vieille, avec environ 20 % d'entre elles âgées de moins de 35 ans, et 20 % de plus de 55 ans, pour un âge moyen de 46 ans. Entre ces deux extrêmes, les épouses classées autres sont plus jeunes (moyenne d'âge: 34 ans), entre autre parce qu'un certain nombre d'entre elles n'ont jamais été mariées; suivent les épouses toujours mariées (36 ans), les mères seules séparées (37 ans) et les épouses remariées (38 ans) qui présentent un profil par âge fort semblable.

Les différentes structures par âge observées pour chacun des types de famille ne sont guère surprenantes. Certaines études ont déjà montré que les naissances hors mariage sont en majorité le fait de très jeunes femmes, quoique cette tendance semble être en train de se modifier progressivement, plus de femmes d'âge mûr choisissant d'assumer seules une maternité (DEVILLE et NAULLEAU, 1982). Par ailleurs, on a aussi montré que les couples qui ont des enfants dans le cadre d'une union consensuelle, plutôt que légale, ont davantage tendance à se retrouver parmi les jeunes générations (ROUSSEL, 1984). Ce qu'il importe de retenir toutefois, c'est que la distribution différentielle par âge des femmes selon le type de famille aura nécessairement des répercussions importantes sur leurs caractéristiques socio-démographiques dont on doit tenir compte.

Histoire matrimoniale et reproductive

L'examen des histoires matrimoniale et reproductive des femmes selon la catégorie de famille à laquelle elles appartiennent révèle, par ailleurs, certaines différences. En premier lieu, les mères seules séparées ressortent avec un âge moyen au premier mariage inférieur d'environ un an à celui des autres femmes, peu importe l'âge des femmes au moment du recensement (voir tableau 2). Les mères seules séparées se sont

ainsi mariées pour la première fois à un âge moyen de 21,6 ans, comparativement à 22,4 ans pour les épouses toujours mariées et autres, 22,9 ans pour les veuves et 23,0 ans pour les épouses remariées. On notera la similitude de comportement des épouses toujours mariées et des veuves, exception faite des cohortes plus âgées où les épouses se sont mariées à un âge plus tardif. Plus surprenant sans doute est l'âge moyen au mariage relativement élevé que l'on observe pour les épouses remariées; on se serait attendu à ce que ces femmes suivent un comportement semblable à celui des mères séparées puisqu'elles ont elles aussi déjà vécu une séparation. Leur comportement matrimonial se rapproche en fait beaucoup plus de celui des épouses toujours mariées, quoique ces dernières se marient toutefois en moyenne à un âge légèrement plus jeune. Ce résultat laisse supposer que les épouses remariées connaissent une période de séparation relativement courte, ce qu'une étude antérieure avait effectivement révélé (GAUTHIER, 1982).

Par ailleurs, l'examen du nombre d'enfants nés vivants par femme selon l'âge de la mère au moment du recensement révèle fort peu de variations entre les divers types de familles (données non présentées). On ne dispose malheureusement pas de telles données pour les mères seules célibataires, la question du recensement n'étant adressée qu'aux femmes déjà mariées ou vivant en situation de couple. La seule différence notoire s'observe dans les cohortes les plus vieilles, c'est-à-dire chez les femmes âgées de 55 ans ou plus, où les mères seules séparées ou veuves qui se sont mariées relativement jeunes ressortent avec une descendance finale nettement plus élevée (soit 6,3 enfants par femme). L'absence de fluctuation observée chez les femmes âgées de moins de 45 ans tient sans doute en partie à la baisse importante de fécondité qui est survenue au cours des vingt dernières années et qui a eu pour effet d'amoindrir les différences de comportement des divers groupes de femmes en matière de fécondité.

Une autre explication plausible de ces résultats serait que les femmes chefs de famille monoparentale se différencient de moins en moins des femmes vivant en situation de couple, à mesure que la divortialité augmente et que la monoparentalité devient un phénomène moins marginal. Si les mères seules appartenant aux générations plus âgées se distinguaient des autres femmes par un calendrier matrimonial plus précoce et une descendance plus nombreuse, les jeunes mères seules d'aujourd'hui tendraient à ressembler de plus en plus aux femmes mariées en termes d'histoire reproductive. Les données de recensement ne permettent malheureusement pas d'explorer plus loin cette hypothèse puisqu'elles ne contiennent aucune information quant à l'âge des femmes lors de la venue de leurs enfants. Pourtant, comme on le verra plus loin lors de l'étude

des caractéristiques socio-économiques des femmes, plusieurs éléments laissent supposer une telle évolution.

Au chapitre de la responsabilité parentale, les femmes vivent, par ailleurs, des situations fort différentes. Les célibataires ressortent avec une charge parentale lourde: plus d'une famille sur quatre comptent au moins un enfant en bas de deux ans, et près de sept familles sur dix un enfant de moins de six ans (graphique 2). A l'autre extrême, seulement 8 % des veuves ont la responsabilité d'enfants âgés de moins de six ans. Les familles biparentales ont, après les célibataires, la plus forte proportion d'enfants d'âge préscolaire, et 10 à 20 % d'entre elles comptent au moins enfant de moins de deux ans. Par contre, seulement 4 % des familles monoparentales avec une mère séparée ont des enfants de moins de deux ans, la séparation étant souvent le résultat d'un processus relativement long au cours duquel la fécondité des femmes est à peu près nulle; plus de 50 % d'entre elles comptent cependant au moins un enfant âgé de six à quatorze ans.

Activité professionnelle et situation économique

Si le travail à l'extérieur du foyer des femmes peut être considéré comme une forme d'activité qu'il s'agit pour elles de combiner aux travaux domestiques, on pourrait s'attendre à ce que leur participation au marché de l'emploi varie en fonction de la charge parentale qu'elles assument, c'est-à-dire à ce que les femmes, qui ont la responsabilité de très jeunes enfants, présentent des taux d'activité légèrement plus faibles que celles n'ayant aucun enfant d'âge préscolaire à la maison. C'est en partie ce que révèle le tableau 3 qui présente les taux d'activité des femmes selon le type de famille auquel elles appartiennent et l'âge des enfants présents. On remarque d'abord que le taux global d'activité des femmes se situe toujours au-delà de 40 %, et à plus de 50 % pour les mères seules séparées et les épouses remariées. Le taux d'activité des mères ayant au moins un enfant âgé de moins de deux ans est cependant beaucoup plus faible chez les mères seules que chez les épouses: une femme sur trois parmi les premières est active comparativement à une sur deux parmi les secondes. Par ailleurs, lorsque les enfants présents à la maison atteignent l'âge scolaire, les mères séparées présentent le plus fort taux d'activité, avec 58 % des femmes qui sont actives, suivies de près par les épouses remariées (56 %) et les mères célibataires (53 %). Les épouses remariées et les mères séparées ont en fait des taux d'activité fort semblables, exception faite des femmes ayant des enfants de moins de deux ans; les veuves, quant à elles, ont un taux d'activité plus faible, ce qui tient en partie à leur structure par âge. En effet, l'analyse détaillée des données révèle, qu'à âge des enfants égal, la participation des femmes au marché du travail diminue

à mesure que l'âge de la mère augmente, et ce plus particulièrement au-delà de quarante-cinq ans.

La participation constante et relativement élevée au marché du travail des femmes toujours mariées au même conjoint est, par ailleurs, plus surprenante, comme l'est la faible participation des mères célibataires ayant des enfants d'âge préscolaire. Cette situation semble toutefois étroitement liée au fait que les coûts d'opportunité associés à l'exercice d'un emploi à temps partiel diffèrent grandement selon le type de famille. L'analyse détaillée des données montre que, parmi les femmes présentes sur le marché du travail, les mères seules, séparées et célibataires occupent dans une plus forte proportion des emplois à temps plein: plus de 80 % d'entre elles travaillaient à temps plein la semaine précédant le recensement, comparativement à 75 % des veuves, près de 70 % des épouses remariées et autres, et seulement 65 % des épouses mariées (données non présentées). On peut dès lors penser que si les épouses ayant de jeunes enfants sont plus souvent actives que les mères seules, c'est que pour elles le salaire provenant d'un travail à temps partiel constitue encore un supplément - souvent nécessaire - au revenu familial, une fois les frais de garde payés. Par contre, si les mères seules ayant de jeunes enfants délaissent quelque peu le marché du travail, c'est peut-être parce que les dépenses liées à l'exercice d'un travail à temps partiel sont trop lourdes pour justifier la double charge de travail encourue et la perte éventuelle de l'aide sociale dont elles peuvent disposer en premier lieu, d'autant plus qu'après un mariage ou une naissance précoce, elles risquent fort de se retrouver peu qualifiées face au marché du travail. C'est en partie ce que révèle l'analyse des niveaux de scolarité atteints par les femmes selon le type de famille.

Comme on peut le voir au tableau 4, les épouses mariées et remariées ont un niveau de scolarité relativement élevé: seulement 43 % d'entre elles n'ont pas terminé la scolarité du secondaire, comparativement à 47 % des mères seules séparées, 57 % des célibataires et 65 % des veuves. Les célibataires sont nettement moins scolarisées que les veuves, qui appartiennent à des cohortes beaucoup plus âgées. Les mères seules séparées présentent la plus forte proportion de femmes ayant étudié à l'université suivies par les épouses remariées, soulignant ainsi le fait que la "nouvelle" monoparentalité semble toucher de plus en plus des femmes venant de tous les milieux sociaux. De la même façon, l'analyse détaillée des niveaux de scolarité atteints selon l'âge des femmes a aussi montré que les mères célibataires incluent une faible proportion de femmes plus âgées et fortement scolarisées aux côtés d'une majorité de femmes jeunes ayant quitté tôt l'école. Enfin, on peut souligner que les femmes qui ont travaillé

en 1980 ou 1981 sont en moyenne plus scolarisées que les inactives, peu importe le type de famille considéré.

Les conditions matérielles d'existence que connaissent les femmes sont liées à leur expérience professionnelle mais dépendent aussi fortement du type de famille auquel elles appartiennent. Compte tenu du fait que les familles monoparentales avec enfants à charge peuvent rarement compter sur le revenu d'emploi d'un autre adulte, elles ont davantage tendance à vivre dans des conditions beaucoup plus difficiles que les familles biparentales. Ainsi, au recensement de 1981, plus de 60 % des mères seules séparées et 75 % des célibataires appartenaient à une famille vivant sous le seuil de pauvreté tel que défini par Statistique Canada, comparativement à 45 % des veuves et moins de 20 % des épouses (données non présentées). Par ailleurs, environ la moitié des mères seules déclaraient les transferts gouvernementaux comme constituant leur principale source de revenu, et de 30 à 40 % d'entre elles mentionnaient leur revenu d'emploi. Par opposition, environ 40 % des épouses affirmaient n'avoir reçu aucun revenu au cours de l'année précédant le recensement et près de 50 % d'entre elles mentionnaient leur revenu d'emploi comme principale source de revenu. Si ces chiffres témoignent de la situation difficile vécue par les familles monoparentales féminines avec enfants à charge, ils révèlent aussi de façon partielle la précarité des conditions de vie que connaissent les femmes vivant en situation de couple puisqu'elles sont étroitement liées à la présence d'un conjoint (graphique 3).

Lorsqu'on examine le revenu moyen des femmes (courbe inférieure des graphiques) selon le type de famille, les épouses ressortent avec un revenu moyen largement inférieur à celui des mères seules, ce qui tient évidemment au fait qu'une plus grande fraction d'entre elles ne bénéficiaient d'aucun revenu en 1980: les épouses toujours mariées et autres, vivant dans une famille avec enfants à charge, gagnent un revenu moyen d'environ 5 000 $, suivies des épouses remariées et des célibataires (environ 6 700 $), des mères séparées (8 875 $) et des veuves (10 000 $). D'autre part, lorsqu'on exclut de l'analyse les femmes n'ayant déclaré aucun revenu, l'image qui ressort est quelque peu différente: alors que la moyenne pour l'ensemble des femmes ayant un enfant à charge est de 8 600 $, les mères célibataires ont le revenu le plus faible (6 840 $), par opposition aux veuves et aux épouses remariées qui toutes deux gagnent un revenu de 10 000 $ (données non présentées). L'examen du salaire moyen des femmes qui ont déclaré un tel revenu en 1980 montrent enfin que les mères seules séparées, suivies de près par les épouses remariées, gagnent légèrement plus que les autres groupes de femmes avec un salaire moyen de 10 500 $, par opposition aux célibataires et aux épouses mariées qui reçoivent près de 8 700 $.

Par ailleurs, le revenu moyen des enfants présents à la maison - représenté par la surface comprise entre les deux courbes inférieures des graphiques - croît de façon constante selon le groupe d'âges et constitue une fraction non-négligeable du revenu familial lorsque les enfants atteignent quinze-dix-sept ans, âge de l'arrivée sur le marché du travail de nombre d'entre eux. Le revenu moyen des enfants est beaucoup plus important chez les veuves et les épouses (mariées ou remariées) que chez les mères séparées ou célibataires, et ce pour tous les groupes d'âge: alors que la contribution des enfants présents dans les familles comptant au moins un enfant âgé de moins de dix-huit ans s'élève à plus de 4 000 $ chez les veuves et plus de 1 500 $ chez les épouses mariées et remariées, elle est de moins de 100 $ chez les célibataires. Lorsque l'on inclut toutes les familles, peu importe l'âge des enfants, le revenu moyen des enfants grimpe à près de 10 000 $ chez les veuves, mais demeure à moins de 500 $ chez les célibataires. Enfin, comme le revenu moyen des conjoints appartenant aux familles biparentales (espace compris entre les deux courbes supérieures des graphiques), constitue environ les deux tiers du revenu familial total; il est de près de 22 000 $ chez les épouses mariées et remariées comparativement à 19 000 $ pour les épouses autres.

*

* *

Les familles monoparentales avec enfants à charge représentaient, au recensement de 1981, un amalgame de situations fort diverses, tant d'un point de vue démographique que socio-économique. Comme on l'a vu précédemment, les mères seules séparées et divorcées, qui constituent environ les deux tiers de ces familles, sont caractérisées par une histoire matrimoniale et reproductive relativement précoce comparativement aux femmes vivant en situation de couple, ce qui contribue à expliquer qu'une fraction importante d'entre elles soient peu scolarisées et sans doute plus démunies face au marché de l'emploi. Il semblerait cependant que la composition de ces familles soit progressivement en train de changer, la "nouvelle" monoparentalité touchant de plus en plus de femmes venant de tous les milieux. Les mères célibataires ressortent cependant comme étant les plus défavorisées des divers groupes de femmes étudiées. La monoparentalité liée aux naissances hors mariage reste encore le fait d'une majorité de femmes jeunes et peu qualifiées qui n'ont souvent d'autre recours que l'aide sociale, compte tenu du peu de services de garderies existant et des types d'emplois sans doute mal payés qu'elles peuvent obtenir. Enfin, les veuves présentent un profil différent en

ce sens qu'elles ressemblent davantage aux épouses toujours mariées au même conjoint, en matière de nuptialité et de fécondité; si elles sont dans l'ensemble faiblement scolarisées et peu présentes sur le marché du travail, c'est qu'elles sont en grande partie plus âgées.

Par ailleurs, si la situation matérielle des familles biparentales apparaît relativement meilleure que celle des familles monoparentales, cela tient essentiellement à la présence d'un conjoint qui contribue environ aux deux tiers du revenu familial. En effet, même si l'on exclut la proportion élevée d'épouses ne déclarant aucun revenu, le seul groupe qui se détache de l'ensemble des femmes est celui des célibataires qui ont au départ un faible taux d'activité et qui, contrairement aux veuves, ne peuvent compter sur un revenu de pension ou sur une contribution importante des enfants. La situation difficile des familles monoparentales tient donc avant tout au fait qu'elles ne peuvent bénéficier du revenu d'un conjoint, et que les pensions alimentaires (lorsqu'elles sont effectivement versées; voir à ce propos, RICHER, 1985) ou les rentes dont elles disposent demeurent largement insuffisantes. Compte tenu de l'évolution actuelle de la divortialité (voir LAPIERRE-ADAMCYK et PÉRON, 1983) et de la précarité de la situation financière des épouses encore mariées, il n'y a pas lieu de croire que les familles monoparentales de demain connaîtront des situations meilleures que celles d'aujourd'hui. En raison du peu de politiques existantes d'aide spécifique à ce type de famille, l'acquisition d'une indépendance financière représente peut-être la seule possibilité qu'ont les femmes pour asurer leur sécurité et celle de leurs enfants. Le malheur, comme on l'a si bien dit ailleurs, c'est que "les femmes ont à devenir autonomes à une époque où l'emploi est une denrée rare" (RICHER, 1985: 22).

Céline Le Bourdais
avec la collaboration de Damaris Rose
INRS-Urbanisation

TABLEAU 1 DISTRIBUTION DES FAMILLES AVEC ENFANTS À CHARGE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE DE LA MÈRE, QUÉBEC, 1981

Situation matrimoniale	Nombre	(%)
Epouses	8 205	88,3
- mariées	6 904	74,3
- remariées	432	4,6
- autres	869	9,4
Mères seules	1 087	11,7
- séparées	681	7,3
- veuves	201	2,2
- célibataires	205	2,2
Total	9 292	100,0

TABLEAU 2 ÂGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE SELON L'ÂGE DE LA FEMME ET LE TYPE DE FAMILLE, QUÉBEC 1981*

Type de famille	Âge des femmes 15-24	25-34	35-44	45-54	55 et +	ensemble
Epouses						
- mariées	19,6	21,8	22,7	24,0	25,1	22,4
- remariées	19,6	22,4	23,0	24,2	25,3	23,0
- autres	19,8	22,3	21,9	23,4	27,3**	22,4
Mères seules						
- séparées	19,1	21,1	21,6	23,3	22,5	21,6
- veuves	----	21,7	22,6	23,2	23,3	22,9

* Ces données excluent les mères seules célibataires ainsi qu'une fraction des épouses classées autres qui n'ont pas répondu à cette question (548 cas).

** Age basé sur moins de 10 cas.

TABLEAU 3 TAUX D'ACTIVITÉ (EN %) DES FEMMES SELON LE TYPE DE FAMILLE ET L'ÂGE DES ENFANTS, QUÉBEC, 1981

Type de famille	Âge des enfants 0-1	2-5	6-14	15-17	Total
Epouses					
- mariées	47	44	48	46	46
- remariées	55	47	56	55	53
- autres	48	44	49	44	47
Mères seules					
- séparées	35	47	58	52	53
- célibataires	38	37	53	67*	43
- veuves	--	27*	47	42	44

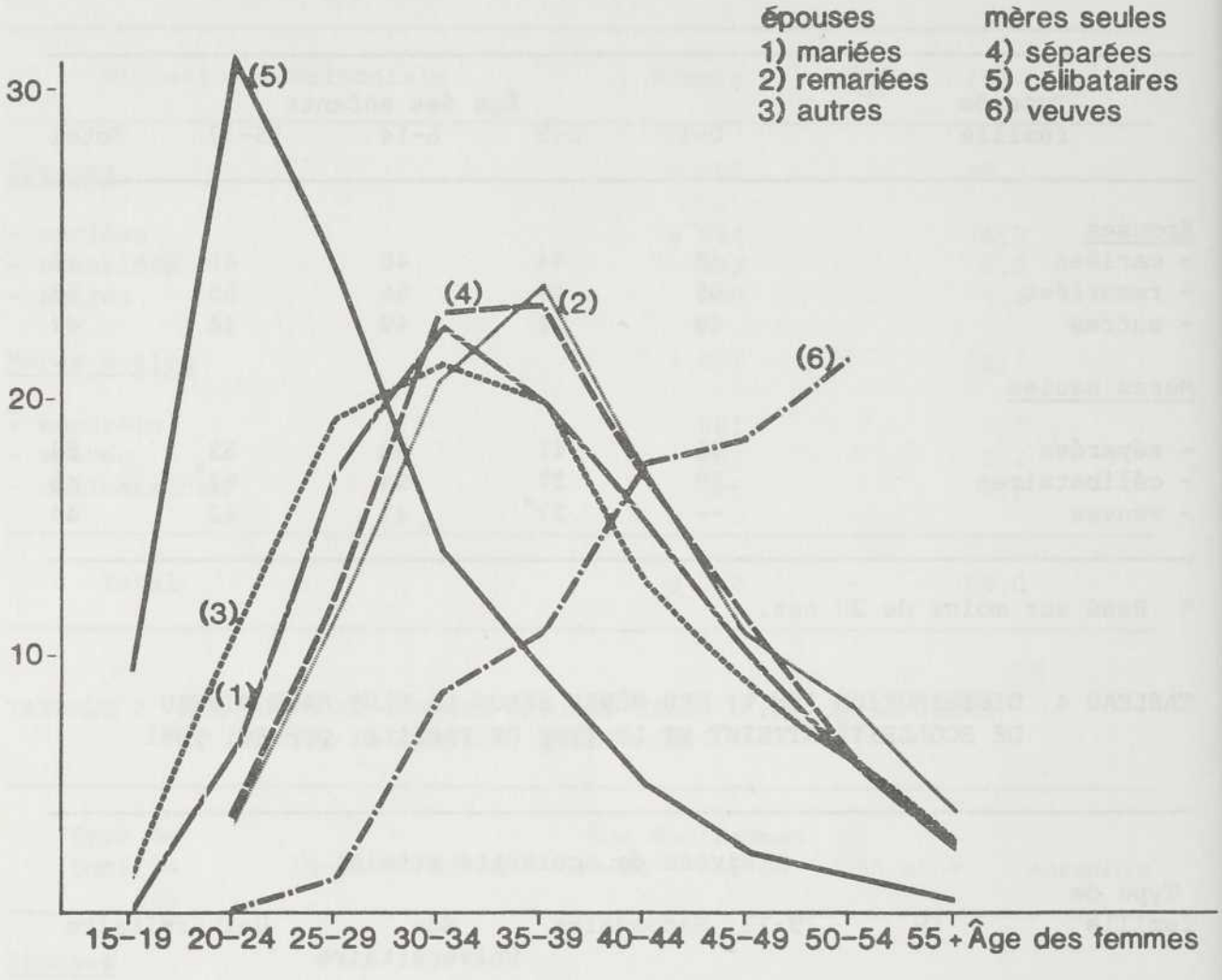
* Basé sur moins de 20 cas.

TABLEAU 4 DISTRIBUTION (EN %) DES MÈRES SELON LE PLUS HAUT NIVEAU DE SCOLARITÉ ATTEINT ET LE TYPE DE FAMILLE, QUÉBEC, 1981

Type de famille	Niveau de scolarité atteint <9	9-13	Secondaire	Non Universitaire	Universitaire
Epouses					
- mariées	24,9	17,7	26,9	20,2	10,2
- remariées	24,4	28,6	27,8	18,2	11,0
- autres	24,8	22,8	24,5	18,4	9,5
Mères seules					
- séparées	28,3	18,6	21,3	18,4	13,4
- célibataires	19,9	37,1	17,1	15,6	8,3
- veuves	50,8	13,9	15,9	12,4	7,0

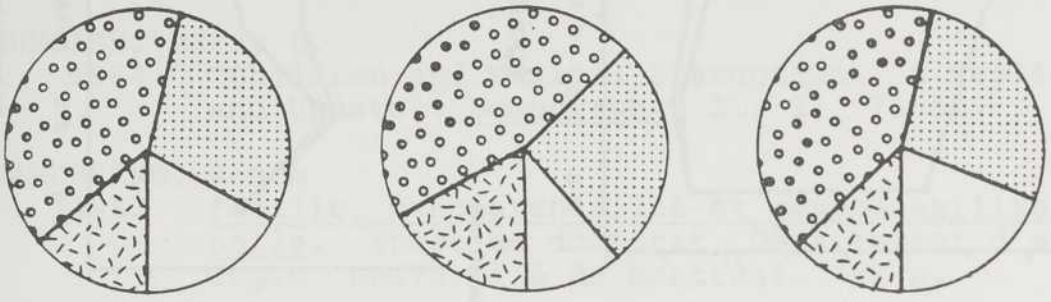
Graphique 1:

Distribution (en %) par âge des épouses et mères seules selon le type de famille, Québec, 1981.



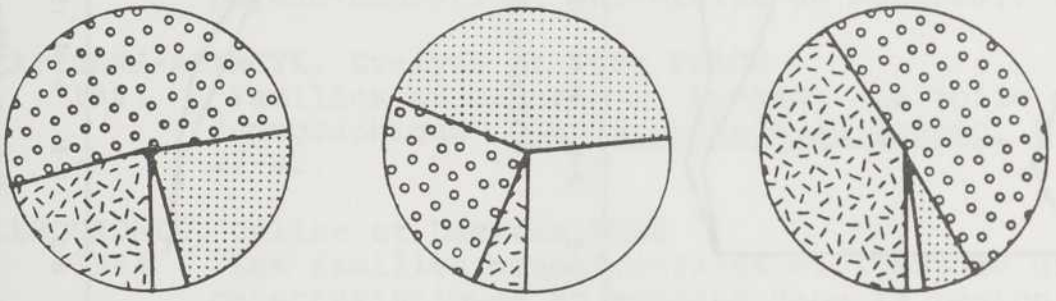
Graphique 2 Distribution en (%) des familles avec enfants à charge selon l'âge des enfants et le type de famille. Québec, 1981.

Familles biparentales



épouses mariées épouses remariées épouses autres

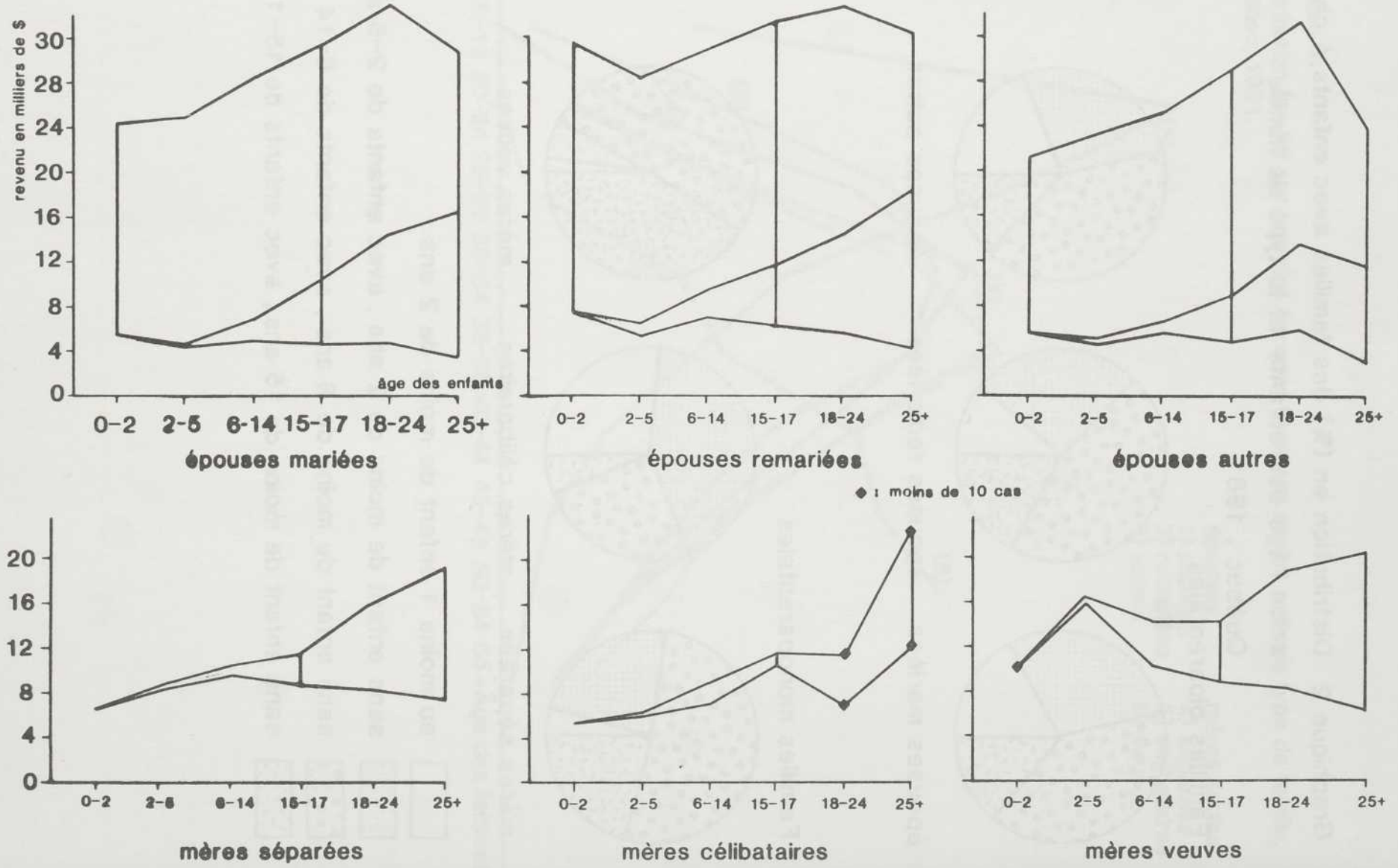
Familles monoparentales



mères séparées mères célibataires mères veuves

- au moins 1 enfant de moins de 2 ans
- sans enfant de moins de 2 ans, avec enfants de 2-5 ans
- sans enfant de moins de 6 ans, avec enfants de 6-14 ans
- sans enfant de moins de 15 ans, avec enfants de 15-17 ans

Graphique 3: Revenu total moyen des femmes, des enfants et des époux présents dans les familles, enfants tous âges selon l'âge des enfants et le type de famille, Québec, 1981.



BIBLIOGRAPHIE

BOYER, Ginette
1985 "Un drame à l'image de notre société". Relations, 507: 9-12.

BUMPASS, Larry L.
1984 "Children and Marital Disruption: a Replication and Update". Demography, 21, 1: 71-82.

DANDURAND, Renée
1982 Famille, monoparentalité et responsabilité maternelle. Thèse de doctorat, Département d'anthropologie, Université de Montréal, 482 p.

DEVILLE, J.C. et E. NAULLEAU
1982 "Les nouveaux enfants naturels et leurs parents". Economie et statistique, 145: 61-81.

GAUTHIER, Pierre et coll.
1982 Mères et enfants de famille monoparentale. Ecole de psycho-éducation, Université de Montréal, 251 p.

LAPIERRE-ADAMCYK, Evelyne et Yves PERON
1983 "Familles et enfants au Québec: la toile de fond démographique". Santé mentale au Québec, 8, 2: 27-42.

LEBOURDAIS, Céline et Damaris ROSE
1984 "Les familles monoparentales et l'espace urbain - caractéristiques et besoins dans la région métropolitaine de Montréal". dans Nouvelles valeurs - répercussions sur la politique et l'action familiales. Compte-rendu du deuxième congrès annuel des Services à la famille-Canada, Ottawa: 176-190.

LEFAUCHEUR, Nadine
1984 "Les familles monoparentales: des chiffres et des mots pour les dire, formes nouvelles ou mots nouveaux?". Communication présentée au Colloque de l'Association internationale des démographes de langue française sur "Les familles d'aujourd'hui", Genève, 14 p.

PRIEST, G.E.
1984 "Cycle de vie de la famille et logement au Canada: une analyse fondée sur les données du recensement de 1981". Revue statistique du Canada, septembre, vi-xxiii.

RICHER, Jocelyne
1985 "Pension alimentaire - Histoires d'ex". Justice, 7, 2: 18-22.

ROUSSEL, Louis
1984 "Le développement de la cohabitation sans mariage et ses effets sur la nuptialité dans les pays industrialisés". Communication présentée au Colloque de l'Association internationale des démographes de langue française sur "Les familles d'aujourd'hui", Genève, 19 p.

Statistique Canada
1984 Les familles monoparentales au Canada. Ottawa, Recensement du Canada de 1981, cat. 99-933.

Statistique Canada
1982 Familles de recensement dans les ménages privés. Ottawa, Recensement du Canada de 1981, cat. 92-905.

TROST, Jan
1980 "The Concept of One-Parent Family". Journal of Comparative Family Studies, 11, 1: 129-138.

WARGON, Sylvia T.
1979 L'enfant dans la famille candienne. Ottawa, Statistique Canada, cat. 98-810, hors-série, 109 p.

FAMILLES, RÉSEAUX ET STRATÉGIES DE SOCIABILITÉ

Andrée Fortin

Les modèles de sociabilité hérités de nos ancêtres ruraux se disloquent sous la pression conjuguée de la dénatalité, de la mobilité géographique et de la vie urbaine. La famille élargie traditionnelle, important vecteur d'entraide, d'échange de biens, de services et d'informations, se transforme. En vient-on au règne de la "foule solitaire", ou de nouveaux réseaux d'amitié, d'échange et d'entraide sont-ils à se mettre en place? Voici brièvement les questions à la base de notre démarche.

Eté 1983: une équipe rencontre quarante-sept familles de la région de Québec, pour pré-tester et affiner des hypothèses. Eté 1984: trois cent soixante deux familles réparties dans onze quartiers de l'agglomération québécoise sont questionnées sur leurs fréquentations, leurs amis, leur voisinage et leurs échanges[1]. L'analyse, dont nous ne présentons ici que les résultats qualitatifs, permet de repérer un noyau de base de sociabilité, présent chez toutes les familles, sur lequel peuvent se greffer différents types de réseaux plus ou moins étendus.

MODÈLES DE SOCIABILITÉ: NOYAUX DE BASE ET AUTRES TYPES DE RÉSEAUX

Le noyau de base comprend la cellule familiale immédiate (les membres du ménage), la parenté proche du ou des parent(s), une "amie de femme" et une voisine. Ces relations peuvent se télescoper: l'amie peut être une soeur ou une belle-soeur dont on se sent plus près, à qui "on dit tout"; la voisine peut être la mère; l'amie, la voisine. Mais il semble que tous ces rôles doivent être remplis. Souvent la parenté est fréquentée sous le mode du "ça va de soi"; l'amie, c'est pour sortir ou pour faire des confidences; la voisine, "on peut compter dessus". Les fréquentations peuvent se réduire à ce noyau de base, soit pour une question de tempérament, d'horaire de travail non standard qui limite la vie sociale, ou de nombre imposant de frères et de soeurs qu'on arrive à peine à fréquenter chacun à tour de rôle. Il ne faut pas préjuger de la qualité des fréquentations ni de la vie sociale d'après la quantité de personnes impliquées dans le réseau. Le sentiment d'être isolé ou entouré est indépendant du nombre de personnes fréquentées. D'autre part, des informateurs différents décrivent parfois un même réseau comme "très riche et dense", ou "assez peu satisfaisant".

Le réseau, à part le noyau de base, se réduit parfois à de simples connaissances, les membres d'une coopérative ou d'une ligue de quilles par exemple. Ce sont des gens que l'on voit plusieurs fois par semaine, qu'on connaît par leur nom et avec qui on discute d'une foule de sujets sans qu'on les "fréquente" en dehors d'occasions bien spécifiques. Il est difficile d'évaluer la qualité exacte de ce type de relations mais il ne faudrait pas sous-estimer leur importance, tant au niveau "affectif" que pour les échanges de services ou de biens qui peuvent y être liés.

A ce noyau de base peuvent se greffer deux types de réseaux comportant chacun deux variantes. Examinons d'abord le modèle plus traditionnel, axé principalement sur la parenté. Dans sa version plus "populaire", c'est la femme qui contrôle le réseau et qui entretient des relations avec la mère ou les soeurs de son conjoint. On ne valorise pas le voisinage en tant que tel, mais on a souvent dans le secteur une soeur ou un frère que l'on fréquente au moins une fois par semaine. Les loisirs sont pratiqués en groupe, en compagnie de membres de la parenté - et de la famille élargie - ; les sports sont prétexte à rencontre plus que le reflet d'un souci pour la forme physique. Il serait plus juste de parler de jeu que de sport: quilles, balle-molle. Si on participe à des groupes ou des associations, ce sera au niveau paroissial ou local. Ce modèle de sociabilité qu'on identifie aux quartiers populaires du centre-veille (exemple: St-Sauveur) se retrouve jusque dans les banlieues "moyennes" comme Neufchatel ou Duberger, où on n'a fait que transposer dans un espace urbain différent le pattern du centre-ville - dont souvent on est originaire. Cela entraîne des ajustements, mais non pas de modifications profondes. Ce modèle traditionnel est le plus fréquent dans l'ensemble de la population.

A mesure que le revenu - et surtout celui du mari - augmente, s'opère un glissement dans la composition et la gestion du réseau. L'homme introduit ses amis de travail et il n'est pas rare de voir deux épouses de collègues de travail devenir de grandes amies. Le sport est pratiqué davantage dans un souci de forme physique; les équipes rapetissent: racketball, tennis, jogging. Les associations sont professionnelles ou liées à un hobby particulier (radio amateur par exemple). Le voisinage et la parenté élargie disparaissent du décor.

Certains auteurs comme GUARIGUE ont voulu départager clairement la famille traditionnelle "matriarcale" d'une famille nucléaire plus "moderne". Bien sûr on rencontre des cas-types, mais la coupure entre les deux n'est pas abrupte. Cela se superpose, interfère souvent entre le réseau de la femme, plus lié à la parenté étendue, et celui de l'homme, plus professionnel, plus restreint. Les relations du mari devenant amies

du couple, celles de la femme demeurant siennes, il y a alors l'univers des amis de couple et celui des amies de la femme. Dans les cas de couples ou d'individus en mobilité sociale ascendante, le réseau familial peut servir de levier, d'infrastructure d'échange de services permettant d'organiser d'autres types de relations. Pour synthétiser, on remarque l'omniprésence des femmes dans le réseau plus traditionnel et la valorisation des valeurs familiales, parfois comprises comme se rapportant à la famille élargie, parfois seulement à la famille nucléaire. On est ici dans un univers de clan ou de couples.

L'autre type de réseau fait davantage place aux individus, qui ne sont pas automatiquement considérés comme des moitiés de couple, et aux familles monoparentales. La parenté n'est pas absente, mais on la fréquente sous le mode de l'amitié. On se sent moins obligé envers elle, on choisit d'en fréquenter régulièrement certains membres et d'autres moins ou pas du tout. On observe des amitiés entre hommes et femmes, ne débouchant pas nécessairement sur des relations amoureuses. La vie de quartier et le voisinage prennent une grande importance, ne serait-ce que parce qu'on n'est pas nécessairement en couple, et qu'un adulte dans une maison ne peut en faire autant que deux... Que la vie de quartier soit importante n'empêche pas qu'on tienne farouchement à son intimité, à sa vie privée. On rencontre des ex-conjoints ayant gardé des relations d'amitié; des femmes, brouillées avec leur ex-mari mais dont la meilleure amie est la soeur du mari en question... L'augmentation du revenu fait encore apparaître des amis de travail ou d'étude. Ici aussi on dégage deux variantes, selon qu'on arrive à ce type de fonctionnement par choix (changement de valeurs, rupture culturelle) ou par nécessité (rupture amoureuse ou déménagement).

Ce type de réseau se démarque du précédent en plusieurs aspects. S'il convient d'appeler le premier type "traditionnel", en ce qui concerne le second des termes "nouveau","émergent" ou "alternatif" ne sont ni l'un ni les autres satisfaisants. Les cartes se brouillent. On n'appartient pas à l'un ou l'autre en fonction des variables classiques de la sociologie comme le revenu, l'occupation, la scolarité, le lieu d'origine. Plus pertinentes seraient des variables comme: situation conjugale, valeurs, distance du lieu d'origine, nombre de frères et surtout de soeurs et de belles-soeurs.

LES RÉSEAUX DANS LA VILLE

L'espace urbain influe sur la façon dont on tisse des liens de même que sur le type des rencontres. Nous verrons ici comment ces types de réseaux se situent et se tranposent dans la ville,comment ils se modulent d'un quartier à l'autre.

Centre-ville

Le centre-ville de Québec a subi de profondes modifications depuis une vingtaine d'années: démolitions dans le secteur de la colline parlementaire, constructions, retour en ville de la classe moyenne, tranformation d'entrepôts ou d'immeubles locatifs en condominiums ou en copropriétés. Tout cela n'est pas sans effet sur la vie urbaine: départ des anciens occupants délogés par les démolitions ou par des reprises de possession, établissement des nouveaux arrivants souvent plus fortunés, parfois avec des valeurs nouvelles. Les cartes de la vie de quartier se rebrassent.

Le quartier qui a été le plus profondément bouleversé est St-Roch dont le centre et l'église sont désormais enserrés dans le mail. L'enlèvement des voies ferrées de l'ancienne gare de triage et le nettoyage des berges de la St-Charles n'ont pas enrayé le processus de taudification du reste du quartier. Les entrepôts se convertissent en condos, on construit des blocs et des coops de luxe, mais à l'extérieur des circuits habituels du quartier, pour des propriétaires différents des habitants d'origine. En fait, St-Roch ne constitue plus un quartier unifié, identifiable dans l'espace et les mentalités. Il s'est fragmenté en ilôts très disparates. Il est difficile de parler de vie de quartier.

Le quartier voisin, au contraire, a été peu touché par la rénovation urbaine. St-Sauveur demeure un quartier traditionnel, un "village dans la ville"[3], encore peu touché par le mouvement de retour au centre-ville qui s'est effectué surtout "en haut", à St-Jean-Baptiste et dans Montcalm. Ici, on trouve une forte proportion de propriétaires occupants, louant un étage ou un appartement de leur bloc à un membre de la parenté. C'est là où nous avons rencontré la plus importante patri-localité; plusieurs sont issus du quartier, presque tous ont de la parenté sinon dans le pâté de maison, à quelques coins de rue tout au plus. On fréquente beaucoup cette parenté, souvent pour se rendre des services, parfois en des visites courtes mais rapprochées, parfois dans les ligues de quilles; de toutes façons on se croise souvent sur la rue, dans les commerces. Les familles monoparentales s'intègrent bien dans cette vie de quartier; en fait leur vie ne semble pas différer radicalement de celle des familles "ordinaires" sauf en termes de revenus. Bien sûr, elles se fréquentent entre elles, s'échangeant services et encouragements. Mais dans St-Sauveur, la vie de quartier c'est beaucoup la vie familiale, et la vie familiale, c'est l'affaire des femmes. Cette situation est d'autant plus frappante, pour ne pas dire paradoxale, quand on pense à la patri-localité déjà mentionnée. A la formation d'un couple, on s'installe souvent dans St-Sauveur parce que l'homme en est issu (qui prend mari, prend

pays). Mais s'il y a patrilocalité, il y a aussi "matriarcat" ou du moins matrifocalité. Ce sont les femmes qui gèrent les relations, les échanges de services et de biens (échanges très nombreux) sur ce territoire masculin. On les cherche, ces hommes qui sont peu présents et même souvent totalement absents du discours des femmes, y compris celles vivant en couple. Il pourrait s'agir là de "matriarcat à mari exclus"[4]. Bref, St-Sauveur se caractérise par l'intensité de vie de quartier, essentiellement familiale.

C'est ce qui se passe également dans St-Jean-Baptiste, chez les anciens résidents. La précision ici s'impose car St-Jean-Baptiste est un quartier profondément divisé. Amputé de plusieurs rues par la rénovation de la colline parlementaire, il est désormais confondu dans l'esprit des gens - et même des habitants du quartier - avec la paroisse voisine, St-Vincent-de-Paul, dont il ne subsiste que quelques rues à la suite de la construction de l'autoroute Dufferin. Secteur abandonné à la spéculation pendant plusieurs années, il renaît au fil des années soixante-dix sous la double impulsion des coopératives d'habitation et du retour au centre-ville. De nouveaux habitants, non originaires du quartier, en reprennent possession, s'opposent aux démolitions, déjouent la spéculation.

Deux populations, donc, sont face à face dans St-Jean Baptiste: anciens résidents, nouveaux occupants. Si les "nouveaux" semblent un peu plus scolarisés, leurs revenus ne dépassent pas vraiment ceux des "anciens". Parmi les nouveaux, plusieurs se sont regroupés en coopératives (attention, celles-ci ne sont pas formées uniquement par eux) ou en copropriétés, souvent avec un membre de la famille, et ont su se donner un milieu aussi dense que les "anciens", avec parenté dans le quartier, généralement un frère ou une soeur. Deux univers parallèles coexistent dans St-Jean-Baptiste. Les deux types de population forment des réseaux "tricotés serré", mais vivant dans l'ignorance l'un de l'autre. Le seul point de jonction serait l'école primaire où les parents siègent aux mêmes comités et les enfants fréquentent les mêmes classes. Mais le mélange ne "prend" pas. Des deux côtés, on affirme connaître une vie de quartier très intense, échanger une foule de biens et de services, ne pas pouvoir faire deux pas sur la rue sans rencontrer quelqu'un qu'on connaît ... mais on ne parle pas du même univers. Les anciens résidents connaisent un fonctionnement traditionnel semblable à celui décrit pour St-Sauveur, la parenté élargie constitue le coeur du réseau; d'autre part, on trouve parmi les nouveaux le plus grand nombre de réseaux de type émergent. On pourrait souligner encore l'aveuglement mutuel même en ce qui concerne le voisinage: on connaît les voisins de son type de réseau; on dit qu'il n'y a pas d'enfants de l'âge des siens sur la rue s'ils n'appartiennent pas au même réseau. Même les associations de quartier

sont dédoublées: une série est liée à la paroisse, une autre est l'héritière des comités de citoyens.

Le quartier Montcalm n'a que peu changé depuis vingt ans, sauf dans le secteur immédiatement voisin de la colline parlementaire. Il est rénové de plus en plus activement sous l'assaut du retour au centre-ville. Les nouveaux arrivants ressemblent assez à ceux de St-Jean Baptiste, mais en plus fortunés; le contraste est moins prononcé ici entre les nouveaux arrivants et les plus anciens. Comme dans le quartier St-Sacrement, on note un clivage dans la composition de la population entre les artères résidentielles et commerciales (clivage présent, mais moins marqué dans des quartiers plus "populaires"). Sur les artères commerciales, le revenu est plus faible, parfois précaire; la population est plus mobile. Les gens n'habitent souvent pas le secteur depuis longtemps ni pour longtemps et sont branchés sur des amis ou de la famille de l'extérieur du quartier. Les artères résidentielles, habitées par beaucoup de propriétaires-résidents, sont le lieu d'une plus grande stabilité financière et domiciliaire, mais pas forcément d'une vie de quartier. Ici, à peu près tous les types de réseaux se croisent, le modèle traditionnel plus populaire, présent, est bien entendu le plus rare.

Limoilou est un quartier difficile à caractériser. Il conserve des éléments de village en ville tout en subissant de plus en plus les pressions du retour au centre-ville. A St-François d'Assise, on repère à la fois des coopératives, des "comités de ruelle" regroupant quelques voisins, des familles nombreuses et des nouveaux arrivants. Quartier en transition, il se situe à mi-chemin géographiquement et socialement entre St-Sauveur et les banlieues moyennes.

Les banlieues

La vie des banlieues ... des images défilent: l'anonymat de maisons et de rues toutes pareilles; la déprime de la ménagère. C'est sûr que les banlieues n'ont pas le cachet du centre, ne serait-ce qu'à cause de leur jeune âge; plusieurs se sont développées à partir des années soixante autour de villages périphériques de l'agglomération. Villes champignons? Villes dortoir? Non pas puisqu'on y trouve encore patrilocalité et matrilocalité. Celles-ci ne s'expriment cependant pas en termes de quartiers ou de paroisses - puisqu'elles sont neuves - , mais en termes de municipalités ou de secteurs (ex.: Ancienne-Lorette, Les Saules, Neufchatel, Lorettevil-le). Ces banlieues, il convient de ne pas les mettre toutes dans le même sac et de les distinguer à la fois d'après leur âge, mais surtout d'après la valeur des propriétés. Entre autres, dans les banlieues plus moyennes, il n'est pas rare d'avoir un frère ou une soeur dans le secteur.

Charlesbourg est une banlieue ancienne. Le Tré-carré en son centre date du régime français. Il ne faut donc pas se surprendre que plusieurs personnes originaires du "grand Charlesbourg" y vivent encore et que des activités paroissiales y soient bien implantées. Dans la paroisse Maria Goretti nous avons rencontré plusieurs personnes impliquées dans un projet pilote de bibliothèque scolaire gérée par les parents. Secteur à l'aise, ce sont en majorité des couples de professionnels (comptables, pharmaciens, architectes ...) qui l'habitent. Il semble très difficile pour une femme divorcée ou séparée d'y tenir le coup, d'entretenir la maison - unifamiliale - et surtout de surmonter les jugements et préjugés des voisines. Ceci explique bien sûr, le grand nombre de familles monoparentales dans le centre-ville. Déménager après une séparation n'est pas seulement une question d'argent; on cherche à se rapprocher des services et aussi d'autres personnes dans la même situation qui vont pouvoir épauler, donner un coup de main ou du support moral et non pas juger ou critiquer.

On fréquente beaucoup les amis de travail ou d'étude de l'homme. Pour les nouveaux arrivants dans le quartier, s'y insérer ne semble possible que grâce à des associations plus formelles comme un club de tennis ou une chorale, la vie de quartier en tant que telle étant très limitée et centrée autour d'activités paroissiales. On "voisine", mais ceux avec qui on a des affinités particulières. Comme la densité de la population est faible, celles-ci peuvent se retrouver à deux ou trois coins de rue. Ne noircissons pas: dans des rues où il y a un grand nombre de personnes âgées, les couples plus jeunes - mais établis déjà depuis un certain temps - leur donnent un coup de main systématique pour l'entretien de la maison ou du terrain et en cas de maladie.

Dans les secteurs aisés de Ste-Foy (et dans les rues résidentielles d'unifamiliales ou de jumelées de St-Sacrement), nous avons rencontré surtout des couples originaires de l'extérieur de Québec: un quartier entier de gens coupés géographiquement de leurs racines et réseaux traditionnels, et qui vont s'en donner de nouveaux autour de gens de leur quartier appartenant au même milieu professionnel; à remarquer, ceux-ci sont souvent rencontrés grâce à leurs enfants quand il ne s'agit pas d'anciens confrères de classe.

Les professionnels fréquentent "leur monde". Cela déteint sur leurs épouses. C'est parmi elles que nous avons rencontré le plus de femmes dépressives, s'ennuyant manifestement, surtout chez les femmes aux foyer et chez celles qui sont peu ou pas impliquées dans des associations de quartier, à faire du bénévolat ou à servir de point de rencontre, de "maison ouverte" aux enfants du quartier. Si la femme n'a pas de parenté proche - ou pas de parenté du tout - la déprime la guette. Ce

qui n'aide pas, c'est que les professionnels ont les moyens de payer pour faire effectuer des réparations ou pour faire garder les enfants. Ils ne sont donc pas obligés d'avoir recours à des amis, voisins ou membres de leur famille pour tous ces services, et ne les voient que lors d'occasions formelles: soupers le samedi soir, réunion du club. L'échange de services n'a pas qu'une fonction de dépannage, même si leur nombre est impressionnant quand on entreprend de les quantifier en termes monétaires[5]; cela contribue à l'entretien des relations, fournissant un prétexte à rencontre.

La situation est toute autre dans des secteurs comme Neufchatel, Les Saules, Duberger, Ancienne-Lorette. On y trouve bien quelques professionnels, mais surtout des techniciens, des artisans, des petits commerçants. Chauffeurs d'autobus, poseurs de tapis, infirmières auxiliaires, serveuses de restaurant ont les moyens de s'acheter une maison, surtout si les deux conjoints sont sur le marché du travail, mais ont un train de vie très différent de l'ingénieur ou du notaire.

Dans ces secteurs, on rencontre également quelques coopératives d'habitation, certaines composées en grande partie de familles monoparentales. Nous avons privilégié l'étude des paroisses où se trouvent ces coopératives pour comparer la-vie-de-banlieue-tout-court à la vie dans les coops de banlieue. L'habitat est plus diversifié dans ces banlieues, plus récentes il est vrai: unifamiliales, maisons jumelées ou en rangées et même quelques blocs. La population vivant dans ces propriétés unifamiliales est assez homogène: des couples. Très rarement héberge-t-on au sous-sol la belle-mère ou le beau-frère.

La vie de quartier, ou plutôt de voisinage, est intense, bien que très différente de celle du centre-ville. On repère plusieurs groupes de voisines immédiates qui sortent ensemble, vont magasiner ensemble, font du sport ensemble, gardent les enfants les unes des autres; leurs maris s'échangent des outils, parfois jouent à la balle-molle. On organise l'été des "soupers communautaires", des "progressive dinners" entre ces voisins immédiats. On reçoit aussi régulièrement sa famille, celle de Québec ou celle de l'extérieur qu'on héberge lors d'un séjour/passage dans la capitale. C'est ici qu'on observe la plus massive participation à des groupes ou associations, de la ligue de quilles aux partis politiques en passant par la philatélie.

Enfin, il faut dire un mot de la vie dans les coopératives d'habitation. La vie à l'intérieur d'une coop au centre-ville ou en banlieue ressemble plus à la vie dans une autre coop qu'à celle des voisins d'en face, non coopératifs de l'une ou l'autre coop, surtout si la coopérative est formée de loge-

ments contigus, blocs ou maisons en rangée (et non pas comme dans quelques coopératives du quartier St-Jean Baptiste, de différents immeubles sur différents bouts de rue). La vie sociale y est intense, souvent favorisée par des cours communautaires. La coopérative, c'est le royaume des enfants, qui ont des amis à proximité et un espace paisible pour jouer. Les parents, pour leur part, sont souvent réservés, insistent beaucoup sur leur vie privée qu'ils tiennent à préserver des commérages. Les mères seules sont très chatouilleuses en ce qui concerne leur intimité. Le potinage est universellement dénoncé mais semble très présent. Ceci n'empêche pas les relations entre voisins d'être bonnes, tout en restant prudentes. On pratique des sports collectifs dans la cour, on s'échange des services de gardiennage, on participe aux tâches coopératives sans plus. Souvent on a une grande amie dans la coop et les autres membres sont plutôt considérés comme des connaissances ou de bons voisins. Certains membres, coopérateurs depuis cinq ans ou plus, pourraient être qualifiés "d'amoureux déçus" du coopératisme, chez qui on devine une déception par rapport aux attentes nourries lors de leur adhésion.

Les coopératives ressemblent à des villages. Non pas des villages en ville comme certains quartiers du centre-ville, mais des "vrais" villages. Remarquons en passant que dans quelques cas (proportionnellement plusieurs) la mère, la soeur ou la belle-soeur de l'interviewée demeurait dans la même coopérative. Le voisinage y est très intense, mais déborde rarement les frontières de la cour communautaire. Tout le monde se connaît, s'entraide ... et se méfie du potinage. De cela, il ne faudrait pas conclure que le seul avantage que les coopérateurs trouvent à leur mode d'habitat soit de nature économique, mais ce facteur est certainement primordial, surtout une fois l'enthousiasme coopérateur du début essoufflé.

STRATÉGIES DE SOCIABILITÉ ET APPROPRIATION DE L'ESPACE

Proximité

La proximité géographique joue un rôle crucial dans les fréquentations, aussi bien dans le choix des personnes rencontrées que dans la fréquence des rencontres. On voit davantage ceux qui habitent le plus près parmi ses amis et sa parenté, même si ce n'est pas toujours ceux que l'on préfère. Il n'est pas rare que les membres d'une famille cherchent à se rapprocher, que des voisins deviennent des amis, des quasi-membres de la famille, au fil des ans. D'ailleurs on parle dans les quartiers populaires et dans des banlieues moyennes de "voisiner" sa famille quelque soit la distance réelle à laquelle elle se trouve. En effet, "proche" ne veut pas dire la même chose pour tout le monde. Au centre-ville, on parle de distance marchable. Les artères principales, à fort débit auto-

mobile constituent des frontières naturelles. Tout se fait à pied et ceux qui ont des voitures s'en servent surtout pour travailler, pour s'évader les fins de semaine. Les rencontres fortuites sur la rue sont très importantes. On ne planifie que peu ses activités et fréquentations, se fiant au hasard des rencontres qui déboucheront souvent sur des sorties, des rendez-vous. C'est ainsi qu'on "néglige" ceux qui restent plus loin, qu'il faut formellement inviter à l'avance.

En banlieue la distance se calcule surtout en temps de déplacement en voiture. Quelques minutes, à pied ou en auto, c'est ainsi que nos informateurs mesurent la proximité. "Proche", en banlieue, cela peut être n'importe où dans Neufchatel, Les Saules ou Ancienne Lorette, mais c'est aussi les voisins immédiats. Quand on n'a qu'une voiture par ménage et que l'homme l'utilise pour aller travailler, on doit s'organiser avec la voisine pour les commissions ...

Loisirs et associations

Ce sont ceux des banlieues moyennes, on l'a dit, qui participent le plus à des groupes et associations. Il y aurait beaucoup à dire dans le genre "loisirs et classes sociales", contentons-nous ici de quelques pistes.

Les gens des milieux défavorisés ou à faible revenu participent peu à des groupes, à moins d'être relativement scolarisés (dans notre période de crise, scolarité et revenu ne sont plus automatiquement liés ... qui s'instruit s'endette!). Mais en dehors des groupes formels, une forme de loisirs qui est très populaire au centre-ville et jusque dans les banlieues moyennes, c'est la ligue de quilles. Pour des gens qui ont de petits logements, donc pas beaucoup d'espace ni beaucoup de sous pour recevoir, les quilles sont l'occasion de maintenir des liens avec la parenté élargie, puisque chaque semaine, il faut s'assurer de la présence de chacun et chacune et que s'il y a désistement, il faut recruter. On fait alors appel en premier aux membres de la famille et de la famille élargie, et à travers eux, à leurs voisins, amis, etc. On peut rencontrer ainsi chaque semaine une centaine de personnes avec lesquelles on est diversement lié (les ligues de quilles sont mixtes et comprennent des gens de tous les âges). La partie se termine souvent au restaurant du coin ou à la brasserie. De même, en banlieue on repère plusieurs ligues de balle-molle aux équipes composées de voisins, d'époux de femmes appartenant à une même association comme le Cercle des Fermières, ou de "old-timers". Les équipes sportives féminines existent aussi, mais sont plus rares. Dans les deux cas, balle et quilles, on s'approprie un espace public (salle de quilles, terrain de jeu; café, brasserie) de façon plus ou

moins formelle. Le sport est prétexte à rencontre, système informel de maintien des relations.

En termes de vie de quartier, notons que le bingo d'une part, les cafés et bars de l'autre servent un peu la même fonction de sociabilité, mais pour des populations différentes. Voilà deux endroits où on se rend avec une ou deux ami-e-s ou membre-s de la famille, où on rencontre des habitué-e-s et où on dépense joyeusement ses sous. En terminant, il faut souligner le rôle peu visible mais crucial d'associations, ni très visibles, ni très bien vues socialement, comme les quilles, dans la vie de quartier et de famille: c'est là qu'on célèbre les anniversaires, qu'on échange du linge d'enfants et même qu'on s'engage en politique.

*

* *

Voilà brossé en quelques grandes lignes le portrait des réseaux de sociabilité que nous avons observés en 1983 et 1984. Sans se laisser emporter par un optimisme béat, on note que l'immense majorité des gens a un réseau d'échange et le support. Les gens les plus isolés ne sont pas nécessairement les plus pauvres. En fait, on les rencontre à deux pôles: les plus pauvres, moins scolarisés et coupés géographiquement de leur famille et les plus riches, qui n'ont pas et ne se donnent pas de prétexte pour entretenir de relations d'échanges.

La vie de quartier, de voisinage, demeure très importante, surtout pour ceux qui sont coupés de leur famille ou qui viennent de vivre une rupture. L'établissement de nouvelles relations semble se faire bien plus par la vie de quartier que par la participation à des associations, qui ont bien sûr leur importance, mais ne parviennent qu'exceptionnellement à remplacer la vie de quartier ou de famille. La sociabilité actuelle repose encore en grande partie sur la familles, et plus particulièrement sur ses frères et soeurs, donc sur la fécondité des grand-mères. Le modèle traditionnel perdra donc forcément sa place prépondérante au cours des prochaines années. Mais la solution de rechange existe. On n'est pas coincé entre la famille élargie et la solitude.

Andrée Fortin
Département de sociologie
Université Laval

NOTES

1. L'équipe était composée de Denys DELAGE, Jean-Didier DUFOUR et de l'auteure (été 83), auxquels se sont joints Louise BRUNET et Lynda FORTIN (année 1984), Luc LAFONTAINE, Carolle PLAMONDON et Madeleine MORIN (été 84).

   A partir d'une définition de la famille la plus générale possible [un ménage comprenant un ou des enfant(s) vivant avec un ou des adultes (s)], nous avons rencontré des familles nucléaires, des familles monoparentales, des familles "reconstituées" (ces deux derniers groupes totalisant le tiers de notre échantillon), en les sélectionnant via les listes d'inscrits aux écoles primaires de différentes commissions scolaires de la région, en partant des enfants pour remonter aux parents. Ce procédé nous a permis de rencontrer des familles non pas dispersées dans l'espace, mais appartenant à des quartiers, à des paroisses spécifiques, et ainsi de mettre à jour des réseaux bien précis.

   Nous avons discerné différents types de réseaux et de sociabilité correspondant plus ou moins à différents quartiers. Les paroisses "sondées" sont situées aussi bien au centre-ville qu'en banlieue, milieux aisés, moyens ou défavorisés. Nous avons porté une attention particulière aux quartiers où existent des coopératives d'habitation et diverses formes de copropriétés (ce qui regroupe plus du quart de notre échantillon). Voici la liste des paroisses-quartiers visités: St-Jean Baptiste, Montcalm, St-Sacrement, St-Sauveur, St-Roch, St-François d'Asssise (Limoilou), Maria Goretti et St-Jérôme (Charlesbourg), Notre-Dame-des-neiges à Neufchatel, St-Charles et Jean XXIII (Duberger). Enfin, nous avons réinclus dans l'analyse finale une paroisse qui avait fait partie du pré-test et qui présentait des particularités qu'aucune autre ne partageait: St-Louis de France (Ste-Foy). Ceci rajoute 15 entrevues aux 362 de l'été 1984, pour un échantillon total de 377 familles.

2. Précisons que les personnes interviewées ont été majoritairement des femmes, quelques couples et très rarement des hommes seuls. Lors de la prise de contact, l'homme avait tendance à nous référer à sa conjointe. Les entrevues menées auprès des pères ont révélé que ceux-ci sont de moins bons informateurs en ce qui concerne la vie familiale et sociale. Notons enfin que les sections 2 et 3 du présent texte constituent des extraits des chapitres qui précéderont et suivront 12 monographies de quartiers en voie de publication.

3. D'après le titre d'un ouvrage de Michael YOUNG et Peter WILMOTT, Centre Georges Pompidou, Centre de création industrielle, Paris, 1983.

4. Selon l'expression employée en 1964 par Nicole GAGNON, dans l'analyse d'une centaine d'entrevues réalisées dans des familles ouvrières montréalaises, analyse restée inachevée et que nous comptons reprendre.

5. Ce qu'avait entrepris de faire Andrée ROBERGE dans sa thèse de doctorat en anthropologie, présentée à l'Université Laval en 1984.

LES AUTOCHTONES

ÉTUDE DES REVENUS DANS LES RÉSERVES INDIENNES DE LA MOYENNE ET BASSE CÔTE-NORD

Denis Brassard

Les communautés montagnaises de la Moyenne et Basse Côte-Nord ont connu des changements socio-économiques importants depuis les années soixante. De meilleurs moyens de communication, une implication gouvernementale plus prononcée et le développement de nouvelles formes d'organisation politique ont provoqué une certaine ouverture sur le monde extérieur. En dépit de ces améliorations, la situation socio-économique des communautés reste précaire et pour assurer leur développement, les Montagnais ont exprimé divers besoins en matière de création d'emplois et de soutien des activités traditionnelles. A cet égard, les revenus monétaires apparaissent déterminants pour assurer une plus grande autonomie économique à chaque communauté.

L'étude de ces revenus prend donc une importance accrue et nous tenterons ici d'en cerner les principales tendances dans les communautés de Mingan, Natashquan, La Romaine et Saint-Augustin au cours des dix dernières années[1]. Quatre catégories, pertinentes au milieu montagnais, retiendront notre attention: les revenus de salaires, provenant d'emplois salariés permanents, occasionnels ou saisonniers; les revenus de paiements de transfert, versés sous formes de prestations et d'allocations diverses; les revenus de contributions du Ministère des Affaires Indiennes et du Nord (M.A.I.N.) pour soutenir les activités de trappe et d'artisanat; et les revenus que nous appelons de "rémunérations" provenant de la vente de fourrures et d'artisanat. Une cinquième catégorie pertinente, celle des "revenus" de subsistance liés aux différentes activités de chasse, de pêche, de trappe et de cueillette, fait l'objet d'une étude distincte[2] et ne sera donc pas abordée ici.

Les revenus de salaires

Avant 1970, les revenus de salaires étaient peu élevés en raison de la rareté et de l'instabilité des emplois dans les réserves. Les Conseils de bande, les écoles et les autres services à la communauté ne comptaient à peu près pas d'employé montagnais régulier car ces services étaient dans l'ensemble peu développés et le M.A.I.N. en assumait l'entière administration. Au début des années soixante-dix, le ministère instaura une politique de délégation de pouvoirs qui eut pour effet de créer quelques emplois au sein des communautés jugées aptes à assumer certaines responsabilités[3].

A la même époque, divers projets de création d'emplois dans les réserves montagnaises furent mis de l'avant par le M.A.I.N.. Lancés sous diverses appellations (Travaux d'hiver, Compagnie des jeunes travailleurs, Projets d'initiative locale, Perspective jeunesse, etc.), ces projets demeuraient instables d'une année à l'autre, quoiqu'ils fournissaient une grande partie des emplois à ces communautés. Ce n'est qu'à partir des années 1974-75 que les projets de création d'emplois vont se développer et connaître un rythme plus régulier. Le M.A.I.N. tenta d'abord de développer le secteur des pêcheries. A Mingan, il a subventionné annuellement une usine de transformation de crustacés à titre d'entreprise "communautaire" qui emploie des Montagnais et des non-Indiens entre le mois d'avril et le mois d'octobre. Depuis le début de ses activités en 1972, cette usine emploie environ 85 personnes dont 45 à 55 % sont d'origine montagnaise. Cette proportion tend d'ailleurs à diminuer au cours des années. La communauté est propriétaire de l'usine, mais aucun Montagnais n'a occupé un poste supérieur à celui d'assistant-contremaître et l'administration de l'usine est confiée à une firme extérieure spécialisée en gestion. Le M.A.I.N. "crée" ainsi chaque année des emplois pour les Montagnais et les non-Indiens à même des fonds visant à développer l'économie de Mingan. La présence de l'usine a cependant procuré à la communauté un niveau nettement plus élevé de travail salarié que dans les autres réserves pendant les années soixante-dix.

A La Romaine, le M.A.I.N. mit sur pied l'Association coopérative des pêcheurs indiens. Un projet de construction d'une usine de transformation du poisson fut même lancé en 1974-75, mais déjà le marché de ce secteur économique connaissait des difficultés. Le projet d'usine fut abandonné et l'association des pêcheurs elle-même dût cesser ses activités vers 1976 et liquider ses actifs en 1980. Quant à l'entreprise privée, les Montagnais n'y ont jamais été véritablement représentés. Malgré quelques tentatives de développement commercial sur les réserves, la plupart de ces entreprises ont rapidement disparu ou sont demeurées marginales sur le plan économique. Les entreprises situées hors des réserves appartiennent à des intérêts non indiens et n'ont fourni que de rares emplois, surtout à temps partiel ou de façon occasionnelle, aux Montagnais des communautés[4].

Le secteur para-gouvernemental québécois a peu favorisé l'emploi chez les Montagnais. Par exemple, une quinzaine de personnes de Natashquan et de Mingan ont travaillé pendant quelques mois aux activités forestières de la société d'Etat Rexfor et la société de conservation de la Côte-Nord a engagé quelques individus comme garde-feu pendant l'été[5]. D'après une étude[6] réalisée en 1978-79 et nos propres calculs démographiques, le nombre d'années-emploi disponibles, la population

totale et la main-d'oeuvre potentielle (entre 15 et 64 ans) dans les quatre communautés montagnaises se répartissaient de la façon suivante:

	Années-emploi	Population totale	Main-d'oeuvre potentielle
Mingan	83,8	298	164
Natashquan	9,4	390	187
La Romaine	5,6	511	261
St-Augustin	0,16	96	47
Total	98,96	1 295	659

L'écart entre Mingan et les autres communautés est très prononcé, ce qui tend à fausser la proportion de la population totale (treize personnes) et de la main-d'oeuvre potentielle (sept personnes) par année-emploi disponible pour l'ensemble des quatre communautés. Individuellement, les trois réserves situées à l'est de Mingan présentent un bilan très faible au plan des emplois disponibles, particulièrement à Saint-Augustin où il n'y a même pas une année-emploi totalisée en 1978-79. La situation du travail salarié apparaît d'autre part fragile et artificielle lorsqu'examinée au niveau des secteurs d'activité économique. En 1978-79, la répartition des emplois salariés par secteur d'activité s'établit comme suit:

59 % sont issus de projets de création d'emplois
23 % sont du secteur tertiaire public (Conseil de bande, école...)
14 % sont du secteur secondaire (usine de Mingan,...)
4 % sont du secteur tertiaire privé (commerces,...)

Notons qu'aucun de ces emplois n'est occupé hors réserve: ceci limite donc les emplois identifiés aux seules activités salariées pratiquées sur réserve par les Montagnais. Etant donné le nombre total d'années-emploi (98,96), les proportions attribuées ci-dessus à chaque secteur d'activité correspondent à peu de chose près au nombre d'années-emplois totalisé dans chacun de ces secteurs en 1978-79. Depuis le début des années quatre-vingt, l'écart des années-emploi par rapport

à la population de chaque réserve diminue de façon significative. Le M.A.I.N. a accentué ses efforts de création d'emplois, particulièrement dans les communautés de Natashquan, La Romaine et Saint-Augustin. Des projets de rénovation et de construction résidentielle plus soutenus, l'expansion du personnel des Conseils de bande et l'engagement de professeurs montagnais dans les écoles ont contribué à une certaine augmentation des emplois et des revenus de salaires dans les quatre communautés. D'après des résultats préliminaires basés sur une compilation des emplois occupés en 1983-84 et en 1984-85, voici comment se sont réparties les années-emploi dans ces communautés:

	1983-84	1984-85
Mingan	44	65
Natashquan	47	50
La Romaine	41	46
St-Augustin	9	17
Total	141	178

Malgré la croissance des années-emploi totalisées dans les quatre communautés, l'une des premières constatations a trait à la baisse observée à Mingan par rapport à 1978-79. Cette baisse de près de la moitié des années-emploi est attribuable à l'instabilité du marché des pêcheries et des emplois occupés par les Montagnais à l'usine de transformation des crustacés. Le taux de population dépendante des prestations d'aide sociale à Mingan fournit d'ailleurs un indice de cette baisse importante. Ce taux est en effet passé de 28,7 % (en 1978-79) à 47,7 % (en 1983-84) au cours de ces années. Dans les autres communautés, le taux d'aide sociale a diminué, particulièrement à Natashquan.

La durée moyenne des emplois occupés en 1983-84 et en 1984-85 s'élève à 24 semaines, soit près de six mois de travail chaque année. Il existe cependant un écart important entre la durée des emplois réguliers (à temps plein, à temps partiel ou à titre occasionnel) et celle des emplois issus de projets de création d'emplois. La durée moyenne des projets varie de 10 à 13 semaines, alors que celle des emplois réguliers s'étend de 29 (à Saint-Augustin) à 41 semaines (à Min-

gan). Ces dernières années, les projets de création d'emplois ont d'ailleurs perdu de leur importance au profit des emplois réguliers. Le temps de travail occupé dans les projets représente seulement entre 44 % (à Mingan, incluant l'usine de crustacés) et 10 % (à Saint-Augustin) de la durée totale des emplois disponibles dans les communautés. En 1978-79, ce taux d'occupation dans des projets se situait à 59 % en moyenne pour les quatre réserves.

Quant aux revenus de salaires générés par les emplois, nous ne possédons malheureusement pas de données comparatives pour les années soixante-dix. Les niveaux d'emplois atteints en 1983-84 et en 1984-85 laissent cependant soupçonner que ces revenus ont en général considérablement augmenté. Le salaire hebdomadaire moyen reçu en 1983-84 s'élève à 220 $ par emploi occupé, alors qu'il atteint 250 $ en 1984-85. Les salaires retirés dans les projets de création d'emplois sont en moyenne 20 % inférieurs à ceux provenant d'emplois réguliers.

Sur une base annuelle, les revenus de salaires générés dans chaque communauté correspondent en grande partie aux différences d'années-emploi occupées en 1983-84 et en 1984-85. Ainsi, le salaire moyen retiré par année-emploi s'élève à environ 11 000 $ en 1983-84 et à 12 000 $ en 1984-85. Ce salaire moyen connaît des variations sensibles selon les réserves et en particulier pour Saint-Augustin où le revenu est nettement inférieur, par année-emploi, à celui des trois autres. La distinction entre emplois réguliers et emplois fournis par les projets de création d'emplois ne peut s'appliquer au revenu annuel, contrairement au salaire hebdomadaire.

Les revenus de paiements de transfert

Depuis le milieu des années soixante-dix, les communautés montagnaises ont retiré des revenus de plus en plus élevés des différents sources de paiements de transfert. Celles-ci incluent principalement l'aide sociale fédérale et provinciale, l'allocation familiale fédérale et provinciale, la pension de vieillesse, l'assurance-chômage, les allocations de formation et depuis peu le crédit d'impôt pour enfants et l'allocation pour enfants de moins de 6 ans. Parmi ces revenus, l'aide sociale fédérale joue un rôle de premier plan.

L'aide sociale a pour objectif de combler la différence entre les besoins et les revenus lorsque ceux-ci s'avèrent insuffisants. Les prestations d'aide sociale font ainsi l'objet d'un calcul mensuel mais sont distribuées en deux versements bimensuels chez les Montagnais. Seule la communauté de Saint-Augustin ne reçoit pas d'aide sociale fédérale, n'étant pas encore située sur une réserve indienne officielle. La Romaine et Natashquan reçoivent l'aide des deux paliers de

gouvernement, quoique l'aide provinciale demeure relativement marginale en termes de nombre de prestataires et de montants accordés. Seule l'aide sociale fédérale est versée dans la réserve de Mingan.

Dans les trois dernières communautés, le taux de prestataires de l'aide fédérale a connu des variations importantes depuis 1975. D'une année à l'autre, ce taux augmente ou diminue au rythme des emplois disponibles et des revenus de salaires ainsi générés. En 1975-76, le taux varie entre 35 % et 86 % selon les communautés, alors que 10 ans plus tard, les extrêmes se situent à 49 % et 73 % pour les mêmes réserves. L'écart entre les taux a sans doute diminué au cours des années, mais pour les trois communautés le taux de prestataires se situe encore autour de 59 % en moyenne. Les montants d'aide sociale fédérale versés annuellement ont cependant enregistré une croissance quasi ininterrompue pendant les mêmes années. Quoique les prestations soient indexées sur une base trimestrielle, les montants versés dans les trois réserves ont augmenté de 290 % en l'espace de 10 ans, soit un taux de croissance moyen de 29 % par année. Cette importante croissance paraît d'ailleurs surprenante en raison du taux de prestataires relativement constant depuis 10 ans et surtout de l'augmentation des emplois disponibles pour les Montagnais ces dernières années.

Ce phénomène contradictoire s'explique par les objectifs même du programme d'aide sociale, puisque ce dernier vise à combler la différence entre les besoins et les revenus; ces revenus, même générés indirectement par un plus grand nombre d'emplois, sont souvent insuffisants, particulièrement dans le cas des revenus d'assurance-chômage et d'allocation de formation.

Au cours des années, les Montagnais ont retiré des revenus d'assurance-chômage de plus en plus importants en raison d'un plus grand nombre d'emplois disponibles. En situation d'emploi, les revenus de salaires sont supérieurs aux prestations d'aide sociale. Lorsqu'un Montagnais retire ensuite des prestations d'assurance-chômage, ses revenus s'avèrent cependant insuffisants et se retrouvent sous le niveau normalement versé par l'aide sociale. Ce phénomène est courant et l'aide sociale doit alors lui verser des prestations pour combler la différence. En fait, ce sont les revenus de salaires qui demeurent trop bas et entraînent ainsi des prestations d'assurance-chômage si peu élevées. Cette situation de revenus inadéquats touche particulièrement les personnes engagées dans des projets de création d'emplois. Ces projets sont de courte durée et les salaires sont parmi les plus bas de tous les emplois disponibles. De plus, l'engagement d'une personne déjà bénéficiaire de l'aide sociale fait en sorte que les

prestations qui lui seraient normalement versées sont détournées vers le projet dans lequel cette personne travaille désormais. Ceci signifie qu'une partie du budget alloué à l'aide sociale sert à faire travailler des gens pour des périodes temporaires et que les fonds réellement injectés dans ces projets sont moins élevés qu'ils n'apparaissent.

Les prestations d'assurance-chômage ont varié en général de 110 $ à 210 $ par semaine au cours des deux dernières années. En moyenne, le montant des prestations se situe autour de 150$ par semaine et leur durée couvre environ 28 semaines. Quant aux prestations d'aide sociale, elle s'élèvent à 184 $ par semaine pour deux adultes avec deux enfants et plus, en moyenne, en 1983. La majorité des prestataires d'assurance-chômage doivent donc recourir à des revenus supplémentaires d'aide sociale pour au moins atteindre le niveau de revenu normalement consenti par ce programme d'aide, s'ils n'avaient pas travaillé.

Les allocations de formation représentent une autre source de revenus où l'aide sociale intervient pour ramener les revenus au niveau du programme d'aide sociale. Ces allocations sont dispensées aux participants montagnais de cours aux adultes ou de stages de formation professionnelle. Depuis quelques années, le M.A.I.N. organise en effet des sessions de formation dans les communautés, quoique de façon irrégulière d'une année à l'autre. Les montants versés en allocations de formation dans les quatre réserves sont passés de 14 400 $ à 65 630 $ entre 1981 et 1984. La durée de ces cours est en moyenne de huit à douze semaines. Les stages professionnels organisés plus récemment peuvent cependant s'étendre jusqu'à un an, mais ne touchent en général que quelques individus. Les allocations versées pour ces stages se comparent aux revenus de salaires. Les participants aux cours aux adultes touchent cependant des allocations beaucoup plus basses se situant entre 72 $ et 184 $ par semaine, selon le nombre de dépendants. Le programme d'aide sociale comble tout écart pouvant exister entre le montant de ces allocations et le niveau des prestations d'aide sociale normalement versé.

Les allocations familiales fédérales et provinciales constituent une autre source de revenus de paiements de transfert pour les communautés. Ces allocations sont indexées annuellement et l'importance démographique des jeunes dans la population en fait une souce de revenus appréciables. Le programme fédéral offre cependant des niveaux de revenus beaucoup plus intéressants pour les familles montagnaises. En 1983-84, le fédéral a versé 346 000 $ en allocations dans les quatre communautés. Celles du provincial ont pour leur part totalisé quelque 89 500 $ pour la même année, soit environ le quart de la somme versée par le fédéral.

En prenant les années 1979-80 et 1983-84 comme points de comparaison, les allocations familiales fédérales ont connu une augmentation de 11,6 %, soit une croissance moyenne de 2,3 % par année. Au cours des mêmes années, l'évolution démographique des communautés montagnaises a enregistré un taux de croissance semblable, nettement supérieur à la moyenne canadienne.

Les pensions de vieillesse s'ajoutent également aux sources de revenus de paiements de transfert. En 1983-84, ce programme fédéral a généré des revenus de l'ordre de 382 000 $ dans les quatre communautés montagnaises. L'augmentation des montants versés par rapport à 1979-80 s'élève à 43,2 %, soit un taux de croissance moyen de 8,7 % par année. L'écart observé entre l'augmentation des allocations familiales et des pensions de vieillesse fédérales indique un certain vieillissement de la population montagnaise, d'ailleurs confirmé par les statistiques.

Les deux dernières sources de revenus de paiements de transfert constituent des mesures fiscales développées récemment par les deux paliers de gouvernement. Au fédéral, le crédit d'impôt pour enfants date de 1978 mais, faute d'information, les Montagnais n'ont commencé à s'en prévaloir qu'au début des années 1980. Il s'agit d'un crédit remboursable fondé sur le niveau de revenu familial et le nombre d'enfants à charge. Les remboursements se font par l'entremise des déclarations de revenus pour fins d'impôt. Grâce à cette mesure fiscale, les quatre communautés montagnaises ont retiré environ 250 400 $ en 1983-84.

Du côté provincial, l'allocation pour enfants de moins de 6 ans existe depuis 1981. Cette allocation tient compte du rang occupé par chaque enfant dans le calcul des montants accordés, alors que le crédit d'impôt procure un montant fixe pour chaque enfant de moins de 18 ans. Le crédit d'impôt s'avère nettement plus avantageux pour les communautés montagnaises. La forte augmentation démographique des années 1960, associée à une baisse du taux de natalité au cours des années 1970-80, favorise aujourd'hui une situation où les familles comptent en général plusieurs adolescents mais moins d'enfants en bas âge. L'allocation provinciale a versé quelque 52 000 $ de revenus dans les communautés en 1983-84.

Fait intéressant à noter, ces deux mesures fiscales ont pour la première fois obligé les membres des communautés à produire des déclarations de revenus. Ceci est d'autant plus remarquable et justifiable car, d'après la Loi sur les Indiens, les Montagnais ne paient aucun impôt sur des revenus gagnés sur-réserve. Ainsi, dans la majorité des cas, les Montagnais ne déclarent aucun revenu de salaire et se conten-

tent de demander le remboursement du crédit d'impôt et de l'allocation pour enfants de moins de 6 ans.

Les revenus de contributions

La troisième catégorie de revenus représente les contributions monétaires fournies par le M.A.I.N. pour encourager les activités de trappe et d'artisanat des Montagnais. Ces contributions sont versées aux comités de trappe et d'artisanat, quoique d'une année à l'autre certaines personnes peuvent en bénéficier individuellenment. Les comités se chargent de répartir les contributions selon les besoins exprimés par leurs membres. Ces contributions sont considérées comme des revenus parce qu'elles permettent de générer différents revenus personnels, notamment de subsistance, de vente de fourrures et de vente d'artisanat. En pratique, les Montagnais bénéficient de revenus de contributions pour les activités de trappe depuis la fin des années soixante-dix. La mise en oeuvre du programme de trappe du ministère a permis d'injecter des fonds dans des domaines aussi variés que le transport et les inventaires aériens, l'achat d'équipements et la construction de camps sur le territoire. Pour les trappeurs et leur famille, le programme de trappe présente certains inconvénients[7] mais contribue financièrement à la pratique des activités traditionnelles.

Avant l'instauration du programme de trappe, la pratique des activités traditionnelles sur le territoire était intimement liée au programme d'aide sociale fédéral. Lors de leur départ pour la chasse d'automne, les Montagnais devaient avertir l'agent d'aide sociale qui "coupait" leurs prestations et leur fournissait un maigre équivalent en coupons d'achat de nourriture. En 1975-76, l'aide apportée atteignait 100 $ par trappeur (chef de famille) et 175 $ en 1978-79. L'aide sociale ne fut finalement dissociée du programme de trappe qu'au début des années 1980. Ne résidant pas sur une réserve indienne, les familles de Saint-Augustin se faisaient encore refuser toute aide fédérale pour la trappe en 1975-76. Les contributions du programme de trappe accordées annuellement depuis 1979-80 varient selon les communautés. En raison d'un budget limité, le ministère ne peut répondre à toutes les demandes présentées par les comités de trapppe. Les contributions ont cependant augmenté au cours des années, passant de 49 400 $ en 1979-80 à 157 600$ en 1983-84. La première baisse observée date de 1984-85 alors que ces contributions n'ont atteint que 130 600 $. Cette baisse est en partie attribuée aux fonds récemment injectés dans l'achat et la mise en oeuvre de projets de pourvoirie pour les communautés de Natashquan et Mingan.

La participation au programme de trappe par les Montagnais de chaque communauté dépend de différentes variables. Ainsi, le nombre de trappeurs participants peut varier en raison de circonstances économiques, sociales ou environnementales. A lui seul, le nombre de participants est également trompeur car les familles n'accompagnent pas toujours les trappeurs sur le territoire. Ceci influence nécessairement la pratique des activités traditionnelles, donc les niveaux de revenus générés par ces activités. En 1982-83 par exemple, le programme a versé des contributions totalisant 141 938 $ pour 89 trappeurs dans les quatre communautés. Basée sur un séjour de 3 mois sur le territoire, l'aide accordée se chiffre ainsi à 1 595 $ par trappeur en moyenne. Nous ne disposons pas de données sur la présence des familles, mais dans le cas de La Romaine, environ 250 personnes (dont 29 trappeurs participant au programme) ont séjourné sur le territoire cette année-là.

Les revenus de contributions pour les activités d'artisanat n'ont jamais été élevés et n'ont cessé de décroître depuis la fin des années soixante-dix. La communauté de Saint-Augustin n'a d'ailleurs jamais reçu d'argent pour encourager cette activité parmi ses membres. Dans les autres réserves, les comités d'artisanat utilisent ces contributions pour acquérir les matières premières et l'équipement demandés par les artisans. Pour les trois communautés, le total des contributions annuelles est passé de 25 000 $ en 1979-80 à 3 600 $ en 1983-84. Les trois comités d'artisanat regroupent environ 150 artisans et artisanes, celles-ci étant largement majoritaires. Visiblement, le M.A.I.N. cherche depuis quelques années à réduire, sinon à retirer, son appui financier dans cette activité économique. Il semble plutôt supporter la Corporation des artisans indiens du Québec qui est supposée en faire la promotion mais qui est totalement absente des communautés montagnaises dont il est ici question.

Les revenus de rémunérations

Le quatrième type de revenus est celui provenant de rémunérations retirées principalement de la vente de fourrures et d'artisanat. Il s'agit des revenus que les trappeurs et les artisans montagnais obtiennent en retour de produits vendus localement ou à l'extérieur. Les montants retirés varient selon les réserves mais demeurent une source de revenus non négligeable pour les Montagnais.

Les seules données disponibles concernant les revenus générés par la vente des fourrures proviennent des statistiques compilées par le Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche du Québec (M.L.C.P.). Celui-ci compile l'espèce, le nombre et la valeur des fourrures vendues par les Montagnais aux encans et aux différents acheteurs locaux. Donc, il s'a-

git des ventes officiellement enregistrées, ce qui ne correspond pas nécessairement aux niveaux de capture réalisés par les trappeurs montagnais eux-mêmes. Après cette mise en garde, l'utilisation des données du M.L.C.P. ne peut qu'exiger une grande pondération dans l'analyse des revenus retirés des activités de trappe par les Montagnais. Il est d'ailleurs très difficile, sinon impossible, d'évaluer à quel point les données du M.L.C.P. sous-estiment les niveaux de récolte en animaux à fourrure effectivement réalisés[8]. Parmi les facteurs en cause, la valeur des fourrures, leur utilisation pour fins artisanales et le système d'enregistrement des captures jouent un rôle prépondérant.

Chaque année, le M.L.C.P. calcule également la valeur moyenne accordée aux encans pour chaque type de fourrure animale vendu par les trappeurs blancs et indiens du Québec. Cette valeur moyenne permet d'estimer les revenus de vente de fourrures réalisés dans chaque communauté montagnaise. Quoique très approximatifs, ces revenus montrent des variations importantes au cours des dix dernières années. Entre 1975 et 1980, les revenus de vente de fourrures ont progressivement augmenté dans les quatre communautés montagnaises, enregistrant un taux de croissance moyen de 21,4 % par année. Depuis le début des années quatre-vingt, la valeur de la récolte a connu certaines fluctuations d'une année à l'autre, démontrant une tendance vers la baisse de 3,0 % en moyenne par année. Ces statistiques reposent sur des données fortement discutables quant aux niveaux réels des captures, mais indiquent des tendances probales dans l'évolution des revenus de la trappe pour les dix dernières années.

Les revenus de vente d'artisanat constituent également une source de rémunération monétaire qui demeure difficile à évaluer. Les activités de production et de vente s'exécutent dans la plupart des cas sur une base individuelle et ne sont pas comptabilisées. Le marché est plutôt restreint et peu organisé, s'articulant principalement autour des visites de fonctionnaires et de touristes. Les revenus demeurent relativement bas et varient considérablement selon les communautés et d'une année à l'autre. En 1983-84, les artisans des quatre communautés montagnaises ont pu générer des revenus d'environ 115 000 $ de la vente de leurs produits. Les artisans de La Romaine ont à eux-seuls accaparé la plus grande partie de ces revenus de rémunérations. Le potentiel de ce secteur d'activité apparaît certes important, car l'artisanat présente un intérêt certain, tant sur le plan culturel qu'économique. D'autant plus, cette activité est presqu'exclusivement pratiquée par des femmes.

*

* *

Cette brève analyse démontre que les différentes sources de revenus ont connu un développement important dans les communautés montagnaises au cours des dix dernières années. Les tendances observées témoignent d'une augmentation significative des revenus de salaires et des emplois dans les réserves où le nombre d'années-emploi était encore très bas en 1978-79. L'écart entre Mingan et les autres communautés s'est amoindri à cet égard, quoique la situation de Saint-Augustin demeure désavantagée à plusieurs points de vue.

Les proportions suivantes illustrent l'importance relative des types de revenus dans les quatre communautés montagnaises en 1983-84: les revenus de salaires représentent 32 % de l'ensemble des revenus identifiés, les paiements de transfert, 60 % et les revenus de contributions et de rémunérations, 4 % chacun. A titre indicatif, mentionnons simplement que le salaire hebdomadaire moyen était de 214 $ dans les communautés montagnaises et qu'il atteignait 470 $ chez les populations non indiennes (hors-réserve) de la région administrative 09[9]. Enfin, les revenus annuels totaux per capita se situaient à 3 481 $ chez les Montagnais en 1983-84, comparativement à 9 148 $ pour les non-Indiens du Comté Saguenay en 1982[10].

Les revenus de paiements de transfert se sont accrus à un rythme très rapide pendant ces mêmes années. L'aide sociale, en particulier, a connu une forte augmentation en raison de revenus de salaires, de prestations d'assurance-chômage et d'allocations de formation trop peu élevés. Le rôle ainsi joué par le programme d'aide sociale n'est pas sans rappeler la théorie des vases communicants. Les prestations d'aide sociale servent non seulement à hausser les revenus d'assurance-chômage et de cours de formation au niveau de ceux accordés par l'aide sociale, mais elles contribuent également au financement de projets de création d'emplois et, jusqu'à la fin des années soixante-dix, à celui des activités de trappe sur le territoire. Ce système n'est pas de nature à encourager le développement du marché du travail et de la formation professionnelle et il risque ainsi de freiner certaines initiatives des communautés pour les années à venir.

Denis Brassard
Département d'anthropologie
Université Laval

NOTES

1. Cette étude sur les revenus dans les communautés montagnaises de Mingan, Natashquan, La Romaine et Saint-Augustin s'inscrit dans le cadre du projet de recherches "Exploitation et aménagement des ressources fauniques par les Indiens montagnais du Québec". Ce projet a été financé par la fondation canadienne Donner et par le Conseil de Recherche en Sciences Humaines. Il a également bénéficié de l'appui technique et financier du Conseil Attikamek-Montagnais et de l'Université Laval. Monsieur Paul Charest, professeur à l'Université Laval et conseiller scientifique au Conseil Attikamek-Montagnais, en a supervisé la réalisation.

2. G. WALSH, Estimations des niveaux de récolte des Montagnais de la Moyenne et Basse Côte-Nord du Golfe Saint-Laurent. Centre d'études nordiques, Université Laval, Ste-Foy, 1985.

3. En 1975, la situation de l'emploi dans les Conseils de bande se résume à ceci pour les Montagnais: à Mingan, un chauffeur d'autobus (depuis les années soixante), un gérant (depuis août 1968) et un policier (depuis avril 1974); à Natashquan, un chauffeur d'autobus, un gérant (depuis janvier 1975) et un policier (depuis mai 1974); à La Romaine, un gérant (depuis août 1974) et un préposé aux vidanges (depuis avril 1975); à Saint-Augustin, aucun employé montagnais. Il n'y avait alors aucun professeur montagnais dans ces communautés.

4. Parmi les rares exceptions, mentionnons l'emploi d'un Montagnais de Mingan à la mine du lac Allard pendant les années soixante-dix.

5. Voir P. CHAREST, Les impacts de l'exploitation forestière sur le milieu physique, les activités cynégétiques et les droits territoriaux des Montagnais de la Moyenne et Basse Côte-Nord. Préparé pour le Conseil Attikamek-Montagnais, Québec 1977.

6. Voir A. SZACKA et P. MARIER, Les peuples attikamek et montagnais - Conditions socio-économiques et sanitaires. Préparé pour le Conseil Attikamek-Montagnais, Québec, 1980.

7. Pour plus de détails sur les préoccupations et les intérêts des comités de chasse montagnais, voir D. BRASSARD, Les comités de chasse de la Côte-Nord - Rapport préliminaire. Centre d'études nordiques, Université Laval, Ste-Foy, 1984.

8. Certaines études ont démontré l'ampleur de ce phénomène, dont celle de G. WALSH et celle de H. FEIT et W. WEINSTEIN, Use of Official Fur Statistics as Indicators of Fur Bearing Mammal Harvest. Grand Council of the Crees of Quebec, 1975.

9. Cette région s'étend de Tadoussac à Blanc-Sablon et inclut les localités de Gagnon, Fermont et Shefferville (QUEBEC, MINISTERE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SECURITE DU REVENU, Bulletin régional sur le marché du travail - Région 09. Vol 1 et 2, Service des études régionales et de l'analyse conjoncturelle, Québec, 1983 et 1984).

10. Le Comté Saguenay est légèrement plus grand que la région 09: il s'étend de Baie Ste-Catherine à Blanc-Sablon. Les données publiées les plus récentes concernent l'année 1982 (STATISTIQUE CANADA, Estimations du revenu dans les secteurs infraprovinciaux - 1982. Catalogue 13-576, Ministère des approvisionnements et services, Canada, Ottawa, 1984).

LE CHANGEMENT STRUCTURAL CHEZ LES AUTOCHTONES DU QUÉBEC: POUR LE PIRE OU LE MEILLEUR ?

Jacques Kurtness

Dans le but de rendre la vaste littérature sur le changement quelque peu compréhensible, il est nécessaire d'en définir les biais et les partipris. La tension entre les pôles de la volonté humaine et de la nécessité sociale est fondamentale à l'analyse du développement des sociétés. Il y a, certes, une relation entre les caractéristiques des individus et la structure sociale dans laquelle ils vivent. De fait, la sociologie tire sa signification de la corrélation psychosociale. Les variables individuelles et structurales sont cimentées via le processus de socialisation. Selon FREUD (1958 : 215), notamment, la nature et la somme des relations sociales constituent la civilisation (arrachée durement à la sexualité infantile et à l'égoïsme instinctif). C'est ainsi que l'alchimie des composantes érotiques des instincts est transmutée en instinct social.

Quoique dans un langage différent, les behavioristes, tout comme les freudiens, mettent aussi l'accent sur l'analyse individuelle et les interactions avec les propriétés du monde physique ou de l'environnement proximal. Toutefois, les psychologues sortent de plus en plus de leur laboratoire et s'intéressent également aux approches des autres disciplines des sciences sociales, dont les chercheurs prennent conscience du fait que l'analyse économique ou institutionnelle n'épuise pas le phénomène des changements sociaux et culturels et qu'il faut accorder une attention croissante aux variables comportementales. On passe ainsi du contexte expérimental, avec ses aspects artificiels, réductionnistes et contrôlés, au contexte écologique, avec ses caractéristiques plus naturelles et holistiques, et l'on tient compte des niveaux d'analyse (individuel, collectif, social et culturel) et des contextes des analyses (expérimental, expérienciel, phénoménologique, écologique).

APPROCHES MULTIDISCIPLINAIRES DU CHANGEMENT

Règle générale, les diverses théories des sciences sociales concoivent le changement d'après quelques variations modernes de la théorie darwinienne de l'évolution ou encore d'après le concept d'homéostasie ou d'équilibre des sciences biologiques. La notion d'homéostasie signifie un "état uniforme" et les mécanismes homéostatiques sont les mécanismes pour atteindre et maintenir ces états uniformes. D'où un concept central : le concept d'équilibre.

Les théories de la "modernisation" s'intéressent aux corrélats de l'industrialisation. Bien que certaines prétendent expliquer le processus de passage de pré-industrialisation à l'industrialisation voire à la post-industrialisation, la majorité se contente de contraster les caractéristiques associées à ces états selon un modèle de recherche de type avant-après. Dans ce sens il vaudrait mieux parler de "modernisme" plutôt que de "modernisation", le modernisme référant à un état et la modernisation, à un processus, le premier requérant une recherche de type transversale et la seconde, de type longitudinale. Ce sont donc des théories diachroniques de changement unilinéaire, dans le sens qu'elles infèrent un processus selon une méthodologie comparative d'états statiques et que toutes les sociétés sont censées passer par une série de transformations parallèles conduisant à un produit final hautement homogène. Quant aux théories néo-évolutionnistes, elles sont de types multilinéaires, elles distinguent entre une évolution générale et une évolution spécifique et présentent la niche écologique où se développe une culture comme nécessitant une forme de vie distincte (STEWARD, 1959; 1964). L'évolution biologique et l'évolution culturelle évoluent différemment, de nouvelles formes se différencient des vieilles d'une part et des formes supérieures dépassent les inférieures d'autre part. La première de ces directions contituant l'évolution spécifique, l'autre l'évolution générale (SAHLINS et SERVICE, 1960 : 12-13).

Ces différentes théories ont à priori plusieurs implications psychologiques sur lesquelles nous reviendrons. Pour l'instant, analysons brièvement certaines disciplines intéressées au changement.

Les sciences économiques

Bien que toutes les sciences sociales aient de nombreuses lignes de convergence sur la source, la direction, la séquence et la dynamique du changement, peu d'entre elles paraissent avoir un paradigme aussi clair que les sciences économiques sur les questions qui nous confrontent. Paradigme d'ailleurs adopté par les autres disciplines dans le sens que le développement en soi implique souvent ou est sous-jacent au développement économique. Règle générale, le développement économique implique la croissance de la production et des richesses de telle sorte qu'une "rapide croissance des forces de production, une fois bien établie, met en branle tout le processus de développement..." (SACHS, 1972: 51).

ROSTOW élabora la version la plus populaire de la théorie du "décollage" jusqu'à la croissance soutenue, en conceptualisant la période de transition par analogie à un aéroplane. Bien que cet économisme étroit ne soit pas supporté par les

données empiriques et statistiques, cette approche relativement simpliste est assez souvent considérée comme une condition nécessaire, occasionnellement suffisante, pour le développement des autres niveaux socio-culturels.

Ce rapprochement étroit entre développement économique et développement en général est important: il donna naissance à une foule de recherches psychologiques sur le changement mettant l'accent sur le développement économique et son fondement dans la personnalité. Déjà nous voyons que le changement social se confond avec la notion de développement lui-même vu soit comme une forme de modernisation, soit comme le développement économique. C'est ainsi que les changements de valeurs deviennent la condition fondamentale pour la transformation économique, la personnalité (tautologiquement) devient orientée vers le changement, la motivation devient orientation vers la réussite (achievement orientation); c'est ainsi que se produit la différenciation entre le travail et le loisir et que la bureaucratie "rationnelle" émerge. Bref, le changement en soi devient valorisé. Virage vers le changement et virage technologique !

L'anthropologie

Les tendances majeures en anthropologie rejoignent les intérêts des autres disciplines pour l'évolution dans ses dimensions biologiques et socio-culturelles. L'anthropologie s'intéresse également aux changements culturels et matériels de même qu'à la persistance des valeurs centrales en dépit de transformations évidentes dans les cultures. Ce problème parménidien de l'unité ou de la diversité du monde social se retrouve dans deux paradigmes majeurs de la recherche anthropologique : le premier s'appelle l'acculturation et le second, le développement. L'acculturation a une longue diachronie et le développement a une diachronie plus récente.

L'attention aux processus de changement culturel et d'acculturation reflète le contexte de travail de l'anthropologue. Antérieurement, la préoccupation majeure des anthropologues était de sauver les cultures orales éparpillées dans les jungles, les déserts et les forêts autour du monde. Cependant, parce que ces peuples "primitifs" sont maintenant exposés à l'impact de la civilisation industrielle, les anthropologues deviennent de plus en plus intéressés aux conséquences de cet impact, aux causes de démoralisation et désintégration versus les causes d'adaptation réussie. Les premières tentatives s'axaient sur le changement matériel et technologique, notamment sur la diffusion des traits de la culture euro-américaine vers les "autres" cultures (ex. la substitution des outils de pierre par des outils de fer, l'adoption du vêtement européen ou encore de nouvelles techniques agricoles, etc.). Mainte-

nant, on est plus sensible au fait qu'il y a des "personnes" impliquées dans le processus de changement culturel, même si HALLOWELL le rappelait à ses collègues dès 1945 (HALLOWELL, 1945 ; 1955).

Si on se réfère aux sources classiques du paradigme de l'acculturation, telles le traité d'HERKOVITS (1938) et la formulation du concept par le SSRC (U.S.A., 1954), le processus d'acculturation signifie essentiellement l'influence mutuelle de deux (ou plusieurs) systèmes culturels autonomes. Les changements sont induits dans les deux systèmes en raison de la diffusion bi-directionnelle des éléments culturels. En pratique, cependant, l'influx culturel n'est pas balancé mais est plus fort dans une direction que dans l'autre. Ce déséquilibre, si souvent observé, a certainement contribué à la perception que le changement est pour le pire plutôt que pour le meilleur, que l'acculturation est réellement un processus par lequel une culture vient à dominer une autre culture.

Toutefois, il ne faut pas interpréter l'acculturation de façon statique ou la considérer seulement comme un processus substractif ou additif, multiplicatif ou de division. L'acculturation est essentiellement "créative" (SSRC, 1954: 985), son mouvement peut être de source externe, mais sa dynamique procède de l'interne. Néanmoins, il faut être attentif à ses conséquences fréquemment négatives. En plus d'apporter et de stimuler de nouveaux développements culturels, l'acculturation peut conduire aussi à de sérieuses pertes culturelles et à la désintégration culturelle (SPRADLEY et PHILLIPS, 1972).

D'une origine plus récente et faisant partie de la tendance vers l'application des sciences sociales, le paradigme du développement en est venu à occuper l'avant-scène. L'important est de savoir si ce développement est une assimilation par stratégie, s'il est imposé par des forces extérieures à la culture ou choisi par cette même culture. Bien que souvent confondue avec les notions de "primitif" ou "civilisé", les idées de l'évolution culturelle, la conception du développement refère essentiellement aux processus de différenciation et d'intégration des éléments culturels ; être développé signifie un haut niveau de différenciation et d'intégration culturelle. Des cultures ou des sociétés hautement complexes et différenciées peuvent exister sans nécessairement être hautement intégrées, de même que des sociétés peuvent être simples et peu différenciées quoique hautement intégrées mutatis mutandis. Cette distinction est importante, puisque le changement n'est souvent pas planifié et des mécanismes d'intégration, encore moins prévus. L'interface entre la différenciation struturelle et l'intégration, lorsque décalée chronologiquement, peut produire des troubles individuels et sociaux.

Ainsi, l'acculturation réfère aux échanges culturels entre les sociétés et les cultures. Echanges souvent débalancés et destructifs ; échanges porteurs de nouveauté et de créativité également. Le développement, défini de façon relativement neutre, réfère à l'organisation et à la planification du changement ; il représente la capacité d'une société à s'organiser et à mener ses programmes en fonction de ses propres objectifs de développement.

La sociologie

Tout comme pour l'anthropologie, les études sociologiques sur le changement s'inscrivent dans deux grands paradigmes. Celui de développement, commun aux disciplines des sciences sociales s'intéressant au changement, et celui de structure sociale, souvent étudié dans le cadre de la sociologie rurale.

Bien que les changements structuraux dans une société soient un phénomène fondamental pour la sociologie, les psychologues s'intéressent davantage aux applications du paradigme qu'à son aspect théorique. Cette approche définit le changement comme le processus par lequel se produit une modification dans la structure et la fonction d'un système social. Le processus opère par communication et diffusion des innovations à l'intérieur d'une société. L'étendue et l'acceptation de ces innovations sont en partie déterminées par les caractéristiques structurales et fonctionnelles de la société, elles-mêmes stimulant à leur tour le changement structural et fonctionnel.

Bien que quelque peu abstrait, ce genre d'analyse démontre l'interdépendance du changement social et de la structure sociale où il se produit. Toutefois nous apprenons peu sur ce qui se passe lorsqu'un système social est en déséquilibre ou en dé-structuration, sinon ce que deviendra ce système un fois en ré-équilibre. Ceci est lié à l'image d'une société sans surprise, inodore, incolore et sans saveur. Rien de nouveau et d'unique, pas de transformations importantes dans le meilleur des mondes de la théorie de l'équilibre. En d'autres termes, dans le cours de son histoire, une société change son type structural sans aucune brêche dans sa continuité tout comme une grenouille ne devient pas un hippopotame (malgré la similarité du coup d'oeil).

L'approche sociologique du développement est d'une importation plus grande en sciences sociales. Selon BELSHAW (1972: 83) : "une société est développée et une autre sous-développée, (lorsque) la première est, en comparaison avec la seconde, capable de prendre des décisions plus compliquées et de faire des choses plus compliquées." Cependant en sociologie, comme ailleurs dans d'autres disciplines des sciences socia-

les, la direction ou le but du développement n'est pas clair: est-ce de prendre des décisions plus compliquées et faire des choses plus compliquées ? Est-ce la complexité sociale ? Est-ce la croissance économique ou encore la stabilité politique ? Si les conditions et les prérequis du développement sont assez bien délimités, la direction du changement demeure implicite ou encore non spécifiée.

Les sciences politiques

Que ce soit en sciences économiques, en sociologie, en anthropologie et même en sciences politiques, un leitmotiv constant est que la notion de changement ou de développement implique un état final unitaire souvent appelé "modernisation" (AFTER et MUSHI, 1972). Nous sommes confrontés pour le meilleur ou pour le pire à un solvant social universel. Une fois que le modernisme a pénétré dans les tissus du traditionnalisme, les modèles indigènes antérieurs changent toujours dans la direction du modèle des sociétés relativement modernisées. LEVY (1967 : 190) définit la modernisation en terme de technologie ou encore de ratio sources de pouvoir inanimés/animés. Le concept de modernisation constitue ainsi le cousin germain du "développement économique".

MOORE (1963 : 89-92) définit directement la modernisation "... comme la transformation totale d'une société traditionnelle ou pré-moderne vers les types de technologie et d'organisation sociale associés qui caractérisent les nations "avancées" économiquement prospères du monde occidental." Malgré ses limites, la définition de LEVY a le mérite d'éviter la circularité et la tautologie. Cependant, comparer les Etats-Unis du 18e siècle au Togo d'aujourd'hui nous apparaît un peu comme la quadrature du cercle. Il n'est pas sûr non plus que les sociétés modernes soient toujours destructrices des systèmes non-modernes et que ces derniers doivent "récapituler" le "modèle européen" ou le "modèle américain". Dans la mesure où le concept de "modernisation" est excessivement formel, peu fonctionnel et surtout désincarné historiquement, il ne nous apporte guère d' "insight" psychologique.

Comme LIJPHART (1975) l'a bien noté, la montée du nationalisme ethnique et la loyauté régionale, voire les résistances en périphérie, soulèvent de sérieuses questions sur la linéarité du changement politique. De même les autorités tribales et locales n'abandonnent pas facilement leur pouvoir au profit des partis politiques, du suffrage universel et des bureaucraties.

CONSÉQUENCES PSYCHOLOGIQUES DU CHANGEMENT

Avant d'analyser quelques conséquences psychologiques du changement, il convient de rappeler que l'étude des attitudes préparatoires au changement forme également une longue tradition de recherche. Selon la position théorique des auteurs, il y aurait une prédisposition initiale au changement. Cependant il n'y a pas d'évidence longitudinale accumulée, aussi la question demeure-t-elle ouverte. Là aussi cependant, l'étude psychologique des attitudes "modernes" se trouve au centre de la controverse entourant la valeur, l'universalité et la linéarité de la notion de "moderne". Tout comme l'étude socio-culturelle de la modernisation, l'étude psychologique du changement a des répercussions directes sur les échelles et les mesures des attitudes. Toutes les échelles accordent une valeur ou un nombre élevé à l'alternative "moderne", bien que ce ne soit pas là une valeur ultime en soi mais une simple décision arbitraire.

L'analyse des aspects psychosociologiques de l'acculturation par HALLOWELL (1955 : 310-332) suggère que le problème du changement culturel dépend des conditions et des processus qui amènent des adaptations socialement significatives à l'individu. Puisque le contact culturel est une condition nécessaire mais non suffisante de l'acculturation, plusieurs types d'adaptation demeurent possibles. Un type d'adaptation peut conduire à des changements assez radicaux dans le comportement et la culture tandis qu'un autre type d'adaptation peut être superficiel et instrumental, "limité à acquérir les bénéfices de biens spécialisés ou les services offerts" (HALLOWELL 1955: 316). Cette approche s'inspire de la théorie classique de l'apprentissage et tient compte des antécédents (motivations), des conditions et des conséquences (profondeur) du changement. C'est ainsi par exemple qu'il contraste les renforcements positifs et négatifs lors de l'acculturation, l'aspect de la liberté de choix des options culturelles et l'aspect coercitif et mutuellement exclusif de certaines options.

Les interrogations de DOOB (1960 ; 1969) sur le changement constituent une excellente introduction aux conséquences du changement même s'il s'attarde, comme HALLOWELL, à ce qui précède et accompagne le changement. Sous la forme de différentes hypothèses, à partir d'expériences sur le terrain en Afrique et en Jamaïque d'une part et de la littérature disponible sur les Amérindiens et les peuples du Moyen-Orient d'autre part, DOOB se demanda quelles sont les caractéristiques psychologiques des personnes qui ont changé, changent et n'ont pas changé.

Les personnes en transition ou en train de changer seraient plus mécontentes, plus agressives, plus ambivalentes et

plus sensibles aux autres personnes que celles qui n'ont pas changé ou qui ont changé. Celles qui ont changé seraient plus indépendantes, prendraient plus d'initiatives, auraient une plus grande confiance en soi, une meilleure adaptation à des situations nouvelles et seraient plus capables d'exprimer leurs sentiments face au monde extérieur que celles qui n'ont pas changé ou qui changent.

Tous ces changements comportementaux suggèrent d'une part un pôle émotionnel (mécontentement, agressivité, ambivalence, sensibilité) pour les groupes et les individus en transition et un pôle plus cognitif (indépendance, initiative, adaptation, communication), dans le sens d'une distanciation des contextes socio-culturels, pour les groupes et les individus "modernes" d'autre part. Le reste de la littérature sur le changement n'est pas aussi intégré et il est difficile de différencier avec certitude les antécédents, les aspects concomitants et les conséquences du changement. Toutefois, règle générale, les auteurs s'entendent sur un transfert de comportement dans la direction des sociétés occidentales. Cette catégorisation simplifie et va même à l'encontre des critiques sur la conception du changement. Cependant, puisqu'elle permet de simplifier la complexité des comportements "tricotés serrés" et qu'elle a un ancrage dans la réalité, nous l'adopterons temporairement.

LES TRANSFERTS COMPORTEMENTAUX

Bien que les changements se produisent dans la plupart des sphères comportementales, l'ensemble de la littérature psychologique sur le changement peut se regrouper autour des études portant sur le langage, la perception, la cognition, la personnalité et les attitudes.

Un des transferts les plus évidents et concomitants à l'acculturation est le transfert linguistique. Pour certains auteurs, la langue est même la clé de l'acculturation tandis que pour d'autres la culture ou l'ethnicité demeure en dépit de la perte de la langue traditionnelle (ex. LIEBERSON, 1970 ; FISHMAN, 1968 ; GLAZER et MOYNIHAN, 1978). En fait, mesurer le degré de transfert linguistique concret vers la langue majoritaire, lors de l'acculturation, présente une difficulté réelle. Le langage n'est pas qu'oral, il peut impliquer l'écriture, la lecture, la pensée, les émotions, les attitudes. Toutefois, les auteurs s'entendent pour un transfert vers les langages plus "prestigieux" des groupes dominants, lors des changements sociaux et culturels.

Le transfert s'effectue d'abord lentement puis rapidement à partir de la seconde génération. Cependant le choix d'un langage ne se fait pas dans un vide contextuel et c'est pour-

quoi la langue peut servir de véhicule à la réaffirmation de l'identité culturelle. Notons finalement les difficultés à analyser simultanément le double phénomène du maintien et du transfert linguistique. Les transferts sur les plans perceptuels et cognitifs sont abordés par le biais de l'éducation. En effet, les institutions éducatives sont introduites dans une société dans le but ferme d'en changer les caractéristiques intellectuelles et émotivo-motivationnelles. Cependant, en dépit du volume de recherches dans ce secteur (étant donné la convenance des classes pour la recherche psychologique), il y a peu d'indications précises des variables vraiment en jeu dans ce type de changement.

La question fondamentale, là comme ailleurs, demeure la "profondeur" du changement. Vraisemblablement, l'alphabétisation de peuples à culture orale devrait entrainer des changements perceptuels et cognitifs. Au delà du transfert au niveau du contenu ou de l'augmentation de l'information, au delà de l'apprentissage de "trucs" ou de stratégies métacognitives, la formalisation de l'éducation requiert l'apprentissage de matériel plus abstrait (SCRIBNER et COLE, 1973). Cependant, il ne faut pas oublier que le "mouvement du testing de l'intelligence" est fortement euro-américain et conséquemment biaisé dans cette direction. Celui ou celle qui construit le test a plus de chance d'être à droite de la courbe normale qu'à gauche de cette dernière. Il n'y a pas de test "culture free" ou "culture neutral", peut-être le besoin est-il davantage d'avoir des tests sensibles culturellement. Quoiqu'il en soit, malgré l'ethnocentrisme inhérent à une telle formulation, les auteurs s'entendent sur un déplacement des scores dans la direction des normes de la société coloniale, niant ainsi les possibilités de synergie culturelle.

Sur le plan de la perception, on peut observer un mouvement parallèle. Les traditions de la recherche transculturelle révèlent de façon consistante des changements dans les scores avec l'augmentation de la scolarisation et de l'urbanisation. L'étude classique de SEGALL, CAMPBELL et HERKOVITS (1966) a montré que les réponses aux illusions varient selon l'écologie visuelle (ex. l'augmentation des angles droits avec l'urbanisation). Une autre tradition de recherche (HUDSON, 1962 ; DERGOWSKY, 1973) démontre une interprétation tri-dimensionnelle appropriée à la situation avec des niveaux supérieurs d'éducation.

Deux recherches classiques sur les changements dans la personnalité des Algonkiens du Nord-Est furent entreprises par Irwin HALLOWELL (1955) et Louise et Georges SPINDLER (1958, 1968). HALLOWELL mena une étude auprès des Ojibway de l'Ontario et du Wisconsin du Nord qui relie les changements psychologiques chez les personnes aux changements dans leur culture

suite à l'impact de la culture euro-américaine. Son groupe moins acculturé (moins changé) et plus "écolo", situé à l'intérieur des terres et hors du contact avec l'homme blanc et sa civilisation, parle uniquement l'Ojibway, chasse et trappe comme moyen de subsistance et pratique la religion traditionnelle. Son groupe intermédiaire (transitionnel), plus en contact avec l'homme blanc, plus dépendant des biens matériels occidentaux et des techniques économiques occidentales, parle l'Ojibway et l'anglais, et est largement christianisé. Son groupe plus acculturé, sur les réserves du Wisconsin du Nord, a perdu presque toute sa culture traditionnelle et ses membres vivent comme des blancs pauvres.

Dans la mesure ou il y avait une similarité entre les groupes, HALLOWELL pouvait déceler une personnalité moyenne ou modale d'une part, marquée par des différences systématiques entre les niveaux d'acculturation, et il pouvait inférer des changements dans la personnalité générale des Ojibway avec l'acculturation, d'autre part. Ses conclusions sont dramatiques : en dépit de grands changements au niveau de l'habillement, du langage, de la religion et des techniques économiques, les Ojibway aux trois niveaux d'acculturation, demeurent, psychologiquement parlant, des indiens Ojibway. Ainsi, il n'y avait pas de changements radicaux dans la structure de personnalité des Ojibway, en dépit des vastes changements dans les aspects les plus apparents de leur culture. Les changements qui se produisirent furent déstabilisants et régressifs. Les caractéristiques fondamentales de leur personnalité furent amèrement érodées par leur adaptation partielle à la culture occidentale et américaine. Cependant, les contours de leur culture demeurent encore clairs même au niveau le plus acculturé des réserves du Wisconsin du Nord. Nul doute que l'analyse de HALLOWELL, une classique du genre, contribua à l'image du changement pour le pire suite aux contacts avec la civilisation occidentale. Il identifia un noyau de traits de personnalité générique à tous les peuples algonkiens de l'Est de la période de pré-contact et ne trouva pas d'évidence de transformation psychologique fondamentale. Tout au plus, signala-t-il une baisse du "self-control" et l'apparition de frustration et d'apathie (attribuées aux effets de l'acculturation) (HALLOWELL 1955 : 351).

Les SPINDLER firent une étude similaire chez les Menomini qui vivent dans une région différente des Ojibway du Wisconsin du nord. Fait intéressant, les SPINDLER distinguèrent cinq niveaux d'acculturation chez cette même tribu et dans une même région. Il y avait le groupe "native-oriented", vivant selon le modèle traditionnel ; le groupe du "culte Peyote" qui adopta une religion synchrétique (combinant croyances indiennes et croyances non-indiennes) ; un groupe transitionnel ou intermédiaire dont les membres ont reçu les deux modes de vie dans

leur histoire personnelle et collective ; et deux groupes acculturés, divisés en "élite" et en "statut inférieur". Tout comme HALLOWELL, les SPINDLER trouvèrent que la personnalité autochtone était étonnamment réfractaire au changement en profondeur. Le groupe moins acculturé montrait une personnalité hautement contrôlée, non agressive, stoïque et bien intégrée. Les transitionnels montraient des signes de désorganisation psychologique dans les mêmes contours de personnalité, reflétant leur position doublement marginale face à l'ancienne et à la nouvelle façon de vivre. La majorité des plus acculturés montrait une personnalité presque non-distinguable de l'"idéal" de la classe moyenne américaine.

Le fait important à retenir dans cette dernière étude est le suivant: les Ménomini deviennent acceptables dans le système dans la mesure où ils peuvent compétitionner dans les mêmes termes que les Américains. Durant la phase de transition, les difficultés d'adaptation peuvent masquer l'observation de la continuité culturelle. La transformation du style de vie des plus acculturés en celui de la culture dominante peut avoir donné l'impression que le changement est pour le meilleur. Au niveau du langage, de la perception, de la cognition et de la personnalité, il y a une tendance d'un transfert assez linéaire du fonctionnement traditionnel vers un mode de fonctionnement semblable aux normes de la nouvelle culture. Une vue parallèle accompagne l'étude des attitudes qui, telles que mentionnées pour les échelles de "modernisme", s'orientent dans la direction de la société occidentale. Une telle interprétation peut suggérer un transfert psychologique assez facile entre les cultures. Toutefois, la présence de réaffirmation culturelle et de perturbations psychologiques au point de crise remet en cause cette linéarité apparente. D'ailleurs les littératures anthropologiques et psychiâtriques font état de difficultés émotionnelles possibles lors des changements socio-culturels.

*

* *

Les attitudes et les valeurs d'une société peuvent changer tout aussi bien que ses fondements technologiques. La question demeure: quelles attitudes, quelles valeurs, à quelle intensité et à quel rythme ? Est-ce que le processus d'urbanisation et d'industrialisation, dans la mesure où c'est un phénomène mondial, conduira à l'homogénéisation des diverses cultures du monde et au "Village Global" ? Une approche uniquement linéaire du changement (aller de A à C en passant par B etc.) pourrait en donner l'impression.

Cependant une interprétation curvilinéaire du changement permet de réconcilier les paradoxes et les contradictions dans la littérature du changement. Le changement apparaît déstabilisateur jusqu'au point d'inflexion concave de la courbe en U mais passé ce point, une nouvelle intégration culturelle demeure possible. La direction du changement demeure elle aussi arbitraire (les "traditionnels" ne sont pas tous au même point "traditionnels" et les "modernes" ne sont pas tours au même point "modernes"). L'expérience d'acculturation "forcée" par les autochtones est loin d'être facilement acceptable et règle générale les personnes n'acceptent pas facilement de se départir de leur origine culturelle. Selon que l'on regarde du côté gauche ou du côté droite de la courbe, le changement peut être perçu comme un changement pour le pire ou un changement pour le meilleur. De plus, rien n'empêche que la courbe en U se transforme en courbe en J avec le phénomène de synergie culturelle où l'individu intègre un double répertoire comportemental.

La possibilité de cette dimension désintégration-intégration est importante puisqu'elle implique que la distance psychologique la plus grande n'est pas entre le pôle traditionnel-moderne, mais entre le pôle désintégration-intégration. L'approche "traditionnelle-moderne" est une conception appropriée mais restrictive des dimensions du changement social et culturel. Elle ne considère pas la possibilité de non-linéarité et de curvilinéarité dans le parcours du changement. L'axe traditionnel-moderne ne constitue pas nécessairement l'alpha et l'oméga du comportement des peuples, sinon la stratégie unique consisterait à en réduire l'écart entre les pôles. D'ailleurs le fait de n'avoir que deux points dans l'espace du changement ne pouvait donner qu'une trajectoire linéaire comme vecteur de changement ; l'intrant, bien sûr, en prédisposant l'extrant, ne laisse que l'option assimilation comme avenir des peuples du tiers-monde et du quart-monde.

Jacques Kurtness
Module des sciences humaines
Université du Québec à Chicoutimi

BIBLIOGRAPHIE

AFTER, D.E. et S.S. MUSHI
1972 "Political Science". International Social Science Journal, No 24, p. 44-68

BELSHAW, C.S.
1972 "Anthropology". International Social Science Journal, No 24, p. 180-194

DEREGOWSKY, J.B.
1973 "Industrialization of Developing Countries: Problem of simple skills". International Review of Applied Psychology, No 22, p. 77-84

DOOB, L.
1960 Becoming More Civilized. New Haven, Yale University Press.

1968 Psychological Aspects of Planned Developmental Change. In GALLAHER, A. (ed.), Perspectives in Developmental Change. Lexington, University of Kentucky Press, p. 36-78

FISHMAN, J., FERGUSON, C. et J. DAS GUPTA (eds)
1968 Language Problems of Developing Nations. New-York, Wiley.

FREUD, Sigmund
1958 References on Creativity and the Unconscious. New-York, Harper and Brothers.

GLAZER, N. et D.P. MOYNIHAN (eds)
1978 Ethnicity: theory and experience. Cambridge, Harvard University Press.

HALLOWELL, A. Irving
1945 "Sociopsychological Aspects of Acculturation" In Ralph LINTON (ed), The Science of Man in the World Crisis. New-York, Columbia University Press.

1955 Culture and Experience. Philadelphia, University of Pensylvania Press.

HERKOVITS, M.I.
1938 Acculturation: the study of Culture Contact. New-York, Augustin.

HUDSON, W.
1962 "Pictorial Depth Perception and Educational Adaptation in Africa". Psychologia Africana, No 9, p. 226-239

LEVY, Marion J.
1967 "Social Patterns (structures) and Problems of Modernization" In Wilbert, E. MOORE et Robert M. COOK (eds). Readings or Social Change. Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall.

LIEBERSON, S.
1970 Language and Ethnic Relations in Canada. New-York, Wiley.

LIJPHART, A.
1975 Ethnic Conflict in the First World: Theoretical Speculations. Conference on Ethnic Pluralism and Conflict in Contemporary Western Europe and Canada. Cornell University.

MOORE, Wilbert E.
1963 Social change. Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall.

SACHS, I.
1972 "The Logic of Development". International Social Science Journal, No 24, p. 37-43

SAHLINS, Marshall D. et Elman, R. SERVICE (eds)
1960 Evolution and Culture. Ann Arbor, University of Michigan Press

SCRIBNER, S. et M. COLE
1973 "Cognitive Consequences of Formal and Informal Education". Science, No 182, p. 553-559

SEGALL, M. , CAMPBELL, D.T. et B.J. HERSKOVITS
1966 The Influence of Culture and Visual Perception. Indianapolis, Dobbs-Merill.

Social Science Research Council
1954 "Acculturation : an Exploratory Formulation". American Anthropologist, V. 56, p. 973-1002.

SPINDLER, G.
1968 "Psychocultural Adaptation", In NORBECK, E , PRICE Williams, D. et W. McCORD (eds) The Study of Personality: an Interdisciplinary Appraisal. New-York, Holt, Rinehart and Winston, p. 326-347.

SPRADLEY, J.P. et M. Phillips
1972 "Culture and Stress: a Quantitative Analysis". American Anthropologist, V. 74, p. 518-529.

STEWARD, Julian H.
1959 Theory of Culture Change. Urbana, University of Illinois Press.

1964 "A New Evolutionist Approach" In Amitai et Eva ETZIONI (eds) Social Change, New-York, Basic Book.

LES ÂGES DE LA VIE: JEUNES ET VIEUX

LE JEUNE SUICIDAIRE: SES RELATIONS AUX PAIRS ET AUX ADULTES EN SITUATION DE CRISE

Michel Tousignant et Doris Hanigan

Le suicide est à la fois la culmination d'une profonde crise psychologique et le reflet d'une fêlure dans le réseau social. Durkheim (1897) a déjà amplement développé ce second point en démontrant que les suicides se retrouvent plus fréquemment dans les sociétés disloquées, caractérisées principalement par l'anomie et le manque d'intégration. Si Durkheim avait écrit son oeuvre sur le suicide quelques années plus tard, il n'aurait sans doute pas manqué d'insister davantage sur l'importance des représentations collectives, sur l'intégration psychologique soutenue par la force de ces représentations et sur la décomposition du psychisme en l'absence de telles assises. Sa position est essentiellement conservatrice et va à l'encontre de tout le mouvement romantique qui proclamait que l'équilibre de l'individu était favorisé par un retour à l'état de nature. Bien que Durkheim convienne avec ce courant que la vie turbulente des grandes cités européennes soit créatrice de troubles mentaux, il s'en remet à la notion que c'est la société et plus particulièrement la société harmonieuse qui procure toute sa consistance à l'individu.

Ces considérations ont servi de point de départ à un ensemble de réflexions que nous voulions faire autour du phénomène grandissant du suicide chez les jeunes au Québec, phénomène qui se reproduit à la même échelle dans le reste de la société canadienne et nord-américaine et dans certaines régions du monde industrialisé, plus particulièrement en Finlande et en Allemagne Fédérale. Même des régions jusque-là imperméables à ce phénomène comme l'Algérie et la Tunisie, ou le cas très bien documenté des îles Truk dans la région du Pacifique, entrent pour ainsi dire dans la vague, à la suite des transformations violentes du mode de vie qu'ont connues ces sociétés au cours des dernières décennies.

Que se passe-t-il donc dans notre société pour qu'un nombre aussi élevé de jeunes choisisse la solution du suicide et qu'un nombre encore beaucoup plus élevé tente de s'enlever la vie ou de s'auto-mutiler. Pourquoi des jeunes s'engagent-ils dans des activités à hauts risques, comme traverser une rue à forte circulation en se fermant les yeux ou conduire une automobile sans égard aux règles les plus élémentaires de sécurité? Le monde des adultes est-il en cause ou est-ce une affaire de sous-culture de jeunes? Nous allons tenter de fournir quelques éclaircissements à cette question importante et complexe.

Les données qui servent de base à notre réflexion proviennent d'une recherche de type qualitatif menée auprès de jeunes cégépiens francophones de la région de Montréal. L'échantillon a été tiré au hasard et il est représentatif de cette population. Il est bien entendu que les jeunes en chômage ou sur le marché du travail sont d'emblée exclus et que les conclusions ne sauraient porter que sur les jeunes cégépiens encore aux études. Autre caractéristique, l'échantillon se composait de personnes ayant fait une tentative suicidaire ou ayant pensé sérieusement au suicide au cours d'une période où ils ont vécu une peine d'amour. Nous avons donc exclus, pour des raisons reliées à la construction du schème expérimental, tous les jeunes dont la vie amoureuse n'avait pas exercé une influence sur leur période suicidaire. Il faut tout de même souligner que plus de la moitié des jeunes vivent ce type de difficulté à l'occasion d'une période de crise suicidaire. Notons aussi que nous ne nous sommes pas limité aux tentatives graves, mais que nous avons pris en considération toute période où le suicide avait été sérieusement envisagé, dans le but d'inclure des jeunes qui pensaient pour la première fois à cette alternative. Nous voulions en fait voir comment prenait racine ce qu'il conviendrait d'appeler, sans vraiment trop faire d'entorses aux récits qui nous ont été livrés, une carrière suicidaire.

Nous avons donc rencontré vingt-cinq jeunes, des filles dans les deux tiers des cas, qui nous avaient fait part, au cours d'une enquête par questionnaire, de leurs intentions de s'enlever la vie. Nous avons également rencontré un groupe contrôle de même taille en vue de pouvoir mettre en perspective ces récits. L'entrevue durait entre quarante-cinq minutes et deux heures en moyenne et pouvait atteindre jusqu'à quatre heures dans les cas extrêmes. Les thèmes couverts étaient la nature de la peine d'amour et des événements qui l'ont entourée, les relations aux adultes et aux pairs après cette peine d'amour de même que les circonstances de l'acte ou de l'idéation suicidaire, s'il y a lieu. Même si notre recherche n'était pas principalement orientée par rapport au monde des adultes, il n'en reste pas moins que les données recueillies permettent d'éclairer le rapport entre le jeune et la société des adultes. Le jeune ne vit pas en effet au sein d'une sous-culture qui se suffit à elle-même, mais dans un milieu dynamique qui renvoie constamment au monde des adultes. D'autre part, quelques-unes des réflexions proviendront davantage d'une lecture de quelques éléments plus parcellaires de nos données, qui seront analysées à la lumière d'autres recherches sur le suicide chez les jeunes recensées dans la littérature.

Les thèmes que nous voulons aborder sont la situation familiale, l'autonomie, la sociologie des rapports amoureux et la relation avec les adultes dans une situation de crise.

Nous ne pourrions évidemment parler de suicide chez les jeunes sans évoquer le spectre du chômage ou du sous-emploi qui les guette, thème qui constituera notre propos final.

Séparation parentale

L'absence de l'un ou des deux parents géniteurs de même qu'une menace de séparation constituent un thème fréquent dans la littérature sur les jeunes suicidaires. L'insistance sur ce facteur permet de constater que la cassure observée au sein de la famille aurait les répercussions les plus néfastes sur les jeunes. CHARRON (1981) avait d'ailleurs rapporté que sur l'ensemble du territoire québécois, les suicides réussis, pour tous les groupes d'âge (et on peut imaginer que les résultats seraient encore plus probants pour le groupe des jeunes) proviennent des régions où le taux de familles mono-parentales est le plus élevé. Voyons ce qu'en disent les différentes recherches. L'étude la plus souvent mentionnée, celle de DORPAT (1965), ne présente pas une preuve très définitive de la relation entre séparation et comportement suicidaire chez les jeunes. 63 % de l'échantillon de tentatives de suicide provient d'un foyer désuni contre 50 % pour le groupe témoin. Sur un petit échantillon de 50 tentatives, JACOBS (1967) montre une différence quelque peu plus élevée: 73 % de foyers désunis pour ce groupe contre 53 % pour le groupe contrôle. GOLDBERG (1981) trouve pour sa part que la séparation d'avec la mère avant 16 ans corrèle faiblement avec la présence d'idées suicidaires. La recherche la mieux planifiée est celle de STANLEY et BARTER (1970), parce qu'elle utilise un groupe contrôle constitué de patients psychiatriques hospitalisés qui sont non-suicidaires. Les résultats démontrent que c'est la perte d'un parent avant douze ans et non après qui caractérise le groupe de tentatives de suicide. Durant l'adolescence, il semble que ce soit davantage la menace de la perte d'un parent annoncée par une discussion de séparation ou de divorce qui soit importante. WENZ (1979) met en relation la perte d'un parent avec une échelle d'aliénation, mais il s'agit d'une bien faible preuve pour démontrer que ce facteur est déterminant dans la décision d'un suicide. HAWTON et alii (1982) rapportent d'autre part que 64 % de leur échantillon de tentatives de suicide a vécu un problème de séparation, de rupture ou d'autre nature soit avec un parent, soit avec un ami, dans les quarante-huit heures précédant une intoxication volontaire. Dans seize cas sur trente-deux où ce type de problème est présent, il s'agit d'un problème sentimental.

Comme le souligne à juste titre JACOBS (1967), le facteur crucial qui caractérise l'adolescent suicidaire n'est peut-être pas tant le trauma d'une séparation antérieure d'avec un ou deux parents, mais le type de relation qui existe avec sa famille au moment de l'adolescence. Dans son groupe témoin,

le parent s'est remarié avec succès plus souvent que dans le groupe expérimental et c'est ce retour à un certain bonheur qui semble faire la différence entre les deux groupes. Une conclusion similaire est formulée dans l'étude d'ADAM et alii. (1982), menée auprès d'une clientèle d'étudiants de dix-sept à vingt-sept ans d'adressant à la clinique de santé mentale de l'Université McGill. Les étudiants qui proviennent d'une famille intacte présentent beaucoup moins d'idéations suicidaires sérieuses (15 %) que ceux qui ont perdu un parent après à une mésentente maritale (43 %) ou un décès (51 %). Les mêmes constatations s'appliquent aux tentatives de suicide. Le taux de tentatives de suicide chez les étudiants provenant de familles intactes est de 5 % contre 18 % chez ceux provenant de familles brisées. Mais ce n'est pas uniquement le facteur de la famille brisée qui est en cause: il faut que le climat soit instable ou chaotique après à la perte d'un parent. Un climat stable après la séparation protège contre la tentative de suicide autant que s'il n'y avait pas eu de séparation. TOPOL, qui emploie un groupe témoin composé de patients psychiatriques, n'en trouve pas moins que les adolescents qui font une tentative de suicide déclarent plus de problèmes familiaux sérieux que le groupe témoin. STANLEY et BARTER (1970) ne trouvent pas, quant à eux, que ces deux groupes se différencient quant au nombre de conflits familiaux. Il demeure en tout cas que les suicidaires n'entretiennent pas de relations très positives avec leurs parents (HAWTON et alii 1982; MARKS et HALLER, 1977; DAVIDSON et CHOQUET, 1981). Dans une étude japonaise (IGA, 1981), deux fois plus de suicidaires caressent l'idée de quitter la maison qu'un groupe contrôle.

Les preuves ne se limitent pas aux perceptions que les suicidaires ont du climat familial, qui ne pourraient être que des explications rétrospectives. Des indices objectifs viennent corroborer ce tableau de conflits profonds dans les familles de jeunes suicidaires. TUCKMAN et CONNON (1962) relatent que la "Société pour la prévention de la cruauté envers les enfants" était intervenue dans 29 % des cas de tentative de suicide. De même, 14 % de l'échantillon de HAWTON et alii (1982) est suivi par les services sociaux alors que ce n'est le cas que pour 5 % du groupe contrôle.

L'enquête que nous avons faite sur un échantillon de 667 cégépiens (TOUSIGNANT et alii, 1984) démontre que les idéations sérieuses sont beaucoup plus fréquentes chez des jeunes provenant de familles séparées que chez ceux provenant de familles intactes. Le rapport est de 32 % contre 18 %. Le décès du père, en contrepartie, n'élève pas le risque de pensée suicidaire.

Les rencontres individuelles dans le cadre de l'analyse qualitative nous permettent actuellement de faire quelques réflexions. Tout d'abord, il est évident qu'il existe un lien étroit entre le rapport parents-enfants et le sentiment d'estime de soi de ceux-ci. Et dans la grande majorité des jeunes suicidaires, ce sentiment de valorisation faisait dramatiquement défaut. Beaucoup de parents ont des conduites de négligence qui n'atteignent pas nécessairement le seuil défini par la loi, mais qui peuvent avoir des conséquences considérables sur le développement de l'enfant. Dans les récits fournis, il est souvent fait mention que les parents ne procurent que peu ou pas d'appui ou d'intérêt actif dans les activités du jeune alors que les attentes demeurent à un niveau élevé. Ainsi, une de nos interviewées suicidaires se plaint de ce que sa mère ne lui ait jamais témoigné d'intérêt, parce qu'elle gardait un neveu atteint d'arriération mentale et ne pouvait s'occuper de sa fille. Celle-ci nous dit: "Je pense qu'il a pris beaucoup ma place. A douze ans, je n'étais plus là. Toute mon adolescence, je me suis débrouillée toute seule parce que ma mère était trop préoccupée avec l'autre".

Les verbalisations qui conduisent à une invalidation de l'importance de l'enfant sont monnaie courante. Une jeune fille décrit ainsi la réaction prévue de son père à l'annonce de son suicide: "Si je me tue, ça ne fera rien; mon père va être content. Ca va lui faire une bouche de moins à nourrir". La violence verbale peut aller très loin. Dans l'exemple suivant, c'est la tante qui en est l'origine. Il s'agit du cas d'une fille dont la mère vient de décéder subitement d'une crise cardiaque. Les relations entre les deux avaient commencé à s'améliorer significativement après une fin d'adolescence marquée par des rapports tendus. Après le décès, la tante fait alors remarquer à cette fille que ses agissements sont le facteur principal de la mort de sa mère. Résultat: crise suicidaire intense et début d'un comportement de dépendance à l'alcool caractérisé par une forte consommation solitaire. Lorsque les parents ne sont plus capables d'élever l'enfant ou qu'ils sont absents, ce sont souvent des parents substituts qui prennent la relève avec le résultat que ces jeunes n'arrivent pas à développer de véritable attachement. L'une des filles interviewées, présentant des problèmes sérieux de drogue, est orpheline de mère et n'a que des contacts sporadiques avec son père. Elle vit chez un oncle et une tante qu'elle méprise parce qu'ils la culpabilisent de toutes les fautes qu'ils ont faites pendant son éducation. Nous avons par contre une autre fille non suicidaire qui a connu une situation semblable et qui s'en sort à très bon compte parce qu'elle considère son oncle et sa tante comme de véritables parents.

Plusieurs facteurs résultent de la séparation ou encore de la menace de séparation des parents et peuvent avoir des conséquences déterminantes sur les idéations et les comportements suicidaires. Les parents qui se séparent sont la plupart du temps absorbés par leurs conflits et ils n'ont que peu d'énergie mentale pour s'intéresser au développement de leurs enfants. D'autre part, les enfants peuvent être amenés à prendre la part de l'un ou de l'autre parent et se trouver ainsi déchirés par ce choix. Une autre conséquence de la séparation est souvent le déménagement des parents et les transformations du réseau social de l'enfant. Il y aurait lieu de cerner les contributions particulières de chacun de ces facteurs dans les études futures.

Il est évident donc que la problématique du suicide chez les jeunes passe par une sociologie du mariage et des rapports maritaux dans la société contemporaine. L'augmentation du suicide chez les jeunes au cours des vingt-cinq dernières années suit de très près l'évolution de la crise du couple et des statistiques de séparation. Soulignons cependant que le climat familial est davantage déterminant pour la qualité des rapports parents-enfants que la séparation en soi.

Autonomie

L'un des thèmes les plus saillants de notre enquête a rapport avec le sentiment d'autonomie perturbé chez ces jeunes suicidaires, sentiment qui doit être interprété dans le contexte plus large des attentes formulées par la société adulte et des modes de socialisation encouragés par l'école et la famille.

La constatation la plus étonnante de cette recherche a été la relative facilité avec laquelle nous nous sommes assurés la collaboration des sujets suicidaires. Nous anticipions en effet que ces jeunes seraient réticents à se déplacer jusqu'aux locaux de notre laboratoire dans le centre-ville depuis des quartiers parfois éloignés et à des heures de rencontre qui, pour accomoder les deux parties, devaient souvent être placées le samedi matin. Les rapports avec le groupe témoin ont rencontré moins de succès à cause du fait que ces sujets possédaient une moins grande motivation à participer à cette recherche qu'ils savaient porter sur le suicide. Notre deuxième surprise provenait des motifs qui amenaient les suicidaires à collaborer à notre recherche: soit, parce que nous ne formulions aucune intention de vouloir les aider et qu'il n'y avait aucune intention thérapeutique dans notre projet (même si sur le plan éthique, nous offrions un soutien à ceux et celles qui vivaient une crise aigue et qui manifestaient le désir de recevoir une aide), soit pour pouvoir aider les autres jeunes qui se trouvaient dans leur situation. Etre

aidé mettait en quelque sorte leur sentiment d'autonomie en cause. Nous nous sommes aperçus au fil des entrevues qu'il y avait souvent là un élément fondamental de leur dynamique, une volonté presque morbide de vouloir sauvegarder leur fierté. Ce désir pouvait parfois être poussé à l'excès: malgré sa volonté de ne pas mourir, un garçon ayant pris une dose excessive de médicaments et se sentant devenir comateux refusa de se rendre à l'urgence pour ne pas avoir à affronter un psychiatre. Voici comment ce garçon, qui compte déjà trois tentatives de suicide et souffre de séquelles au foie, envisage la consultation d'un psychologue ou d'un psychiatre:

> Je considère que je n'en ai pas besoin. Au CEGEP, il y en a un, mais je n'ai pas confiance à ça. Revoir la personne dans le couloir, je ne saurais pas quoi dire. Pour moi, je n'ai pas de problèmes parce qu'ils sont réglés à mon avis. A mon avis, c'est fait pour les malades... Je suis sûr que je me trompe, mais je ne sais pas à quel degré il faut être pour voir un psychologue. Il me semble que tu t'arranges tout seul à un moment donné. Ca me dégraderait d'aller là. C'est pareil comme si le self-control, je ne l'avais pas. Peut-être qu'être aller voir un psychologue, cela m'aurait pris moins de temps (à m'en remettre), peut-être que j'en aurais pas eu deux autres (tentatives de suicide), mais j'aime mieux en avoir eu deux autres et m'en être sorti tout seul que d'avoir la béquille qui s'appelle un psychologue.

Cet exemple assez dramatique nous démontre la hantise de l'aide chez certains suicidaires de ce groupe d'âge, qui y voient la confirmation de leur incapacité de s'en sortir tout seuls et un facteur supplémentaire de déprime.

Ce besoin d'autonomie peut aussi paradoxalement contribuer à l'initiation de l'acte suicidaire, comme affirmation de soi. KAPLAN (1981) a d'ailleurs élaboré une théorie à ce sujet dans laquelle il considère le suicide comme un acte déviant d'une affirmation pour rétablir l'image négative de soi. L'une des personnes que nous avons rencontrées illustre admirablement cette hypothèse. Il s'agit d'une diabétique qui, après le bris d'une relation avec l'ami avec lequel elle résidait depuis plusieurs mois, a dû revenir vivre chez son père. La chronologie des événements suggère que la crise de la séparation et le changement de résidence à la ville ont causé un stress suffisant pour aggraver considérablement son état diabétique et occasionner une hospitalisation d'urgence. Elle a dû, à cette époque, se soumettre à un traitement à l'hémodialyse et elle était honteuse de voir son corps ne plus être que le prolongement d'une machine, d'où son grand désir de débrancher

l'appareil qui la maintenait en vie afin de pouvoir s'affirmer et avoir contrôle sur sa situation.

Tous ces récits, à saveur anecdotique, n'en contribuent pas moins à confirmer l'hypothèse qu'il existe dans la dynamique du jeune suicidaire un profond désir de vouloir être autonome. Est-ce là un sentiment qui a été exacerbé par la société des adultes et par leur système d'éducation? Ou est-ce une conséquence de certains jeunes seulement, qui ont été placés dans un milieu sociopathogénique? Il y a tout lieu de croire que ce milieu ne peut conduire à de tels états qu'avec la complicité d'un système de valeurs encouragé par la société dans son ensemble. Beaucoup trop de jeunes perçoivent le message des adultes comme l'obligation de s'en sortir seuls, sans l'appui des autres. Il est difficile de savoir si ces pressions ont augmenté considérablement après la Seconde Guerre et pourraient expliquer la montée des suicides chez les jeunes à partir de 1960. Est-ce que la sanction de honte internalisée par les jeunes en cas d'échec de leur volonté d'indépendance est à ce point efficace pour les projeter dans une carrière suicidaire? Cette sanction n'est-elle pas accompagnée par une volonté d'autonomie de plus en plus repoussée à un âge reculé? Ce ne sont là que des réflexions prudentes qui gagneraient certainement à être analysées plus en profondeur.

Vie sentimentale

Beaucoup d'études rapportent que l'échec amoureux est souvent un élément déclencheur dans la tentative de suicide. Selon JACOBS, 38 % du groupe suicidaire est engagé dans une relation amoureuse - il s'agit habituellement d'une relation très possessive qui fait oublier les pairs - et 58 % se retrouve dans la phase terminale d'un rapport amoureux au moment de la tentative de suicide (voir aussi HAWTON et alii cité plus haut; KACHA et alii,1982). En comparaison, seulement 23% du groupe contrôle est en amour et personne n'est en situation de bris. Dans une autre recherche portant sur un groupe en consultation pour idéation ou tentative de suicide, 33 % sont en train d'expérimenter un bris amoureux (WENZ, 1979a). Il semble donc que les suicidaires s'engagent plus souvent dans une relation amoureuse et rencontrent plus souvent un échec ou ont, du moins, plus de chances statistiques d'en vivre un. Pourtant, les fréquentations précoces n'en sont pas la raison comme l'observe WRIGHT (1982), pour qui les jeunes commençant à fréquenter à l'âge médian de quinze ans ont le moins d'idées suicidaires. Sept des neuf sujets suicidaires n'ont pas obtenu la permission de sortir avant seize ans. L'échantillon est ici malheureusement trop petit pour pouvoir généraliser facilement.

Comme nous le mentionnions plus haut, l'expérience d'un échec amoureux ou d'un bris d'amitié a servi de critère à l'ensemble de notre échantillon. Nous pouvons nous demander tout d'abord ce qui rend cette expérience si dramatique, puisqu'elle devait bien exister il y a un quart de siècle et qu'elle ne semblait pas rendre ses victimes suicidaires à cette époque. Pourquoi, aujourd'hui, la crise suicidaire chez les jeunes passe-t-elle si souvent par le bris d'un rapport amoureux?

A relire les récits en notre possession, il n'y a parfois aucun doute que le désespoir faisant suite à la peine d'amour commence à s'édifier avant même que la personne ne s'engage profondément dans une relation amoureuse. Sa précarité psychologique peut même être déterminante, dans l'attente démesurée investie avant même la fin de l'adolescence dans un rapport qui devrait combler toutes les lacunes de l'estime de soi. Certains n'y verraient donc qu'un sursis dans la vie d'un condamné. Les jeunes filles surtout ont parfois cette motivation tout à fait consciente de vouloir obtenir la preuve qu'elles sont capables de plaire à un garçon et de retenir son engagement affectif. L'échec leur fait croire qu'elles ne peuvent plus plaire et qu'elles ne pourront jamais être aimées à nouveau. Il est parfois d'autant plus irrévocable qu'il s'agit d'une première expérience amoureuse sérieuse. Ce profond problème de narcissisme mériterait un analyse psychologique plus poussée, mais nous la laisserons de côte pour n'en considérer que les éléments plus sociaux.

Tomber en amour implique à l'époque du cégep de profondes répercussions sur la vie sociale. L'établissement d'un rapport exclusif avec une personne du sexe opposé ou du même sexe signifie dans bien des cas sinon un rejet, du moins une mise à l'écart des personnes significatives, s'il y en avait, du réseau social. Les sorties de fin de semaine se font en couple au détriment du groupe d'amis ou même parfois de la mère qui était jusque-là la compagne privilégiée de sa fille. Il se crée chez ces personnes de l'entourage, presqu'instinctivement un rejet de l'amoureux qui leur a enlevé un lien important et même une jalousie à son égard. Tout se passe dans le meilleur des mondes jusqu'à ce que la relation se brise. C'est alors qu'on se rend compte de la solitude sociale dans laquelle on s'est retranché et le manque d'appui pour se relever de ce mauvais pas. Chez la victime de ce bris amoureux, il y a une tendance profonde à se replier sur son problème, pour plusieurs raisons: volonté de rétablir de toutes les façons possibles le rapport terminé; incapacité de s'attirer la complicité de personnes qui ont été plus tôt rejetées en faveur de l'amoureux; incrédulité que des gens puissent l'aider dans cette quête du lien perdu; difficulté extrême d'échanger au sujet de la déconfiture dans laquelle on se

trouve. Les raisons du bris sont mal appréhendées et, comme la victime ne peut s'expliquer logiquement ce qui vient d'arriver, elle préfère s'abstenir d'en parler aux autres au prix de paraître confuse.

On peut évidemment se demander quelle influence exerce la société adulte sur la vie amoureuse des jeunes. A y regarder de près, elle est peut-être une plus grande que l'on pense. La structure même du cégep est probablement en partie responsable de la situation. Le milieu académique ne permet pas en effet de créer des liens stables entre les étudiants ou un sentiment d'appartenance au groupe. Dans ces circonstances, chacun se retrouve face à lui-même et il apprend très tôt que la meilleure façon de se débrouiller est de se rabattre sur son autonomie personnelle. Les facteurs comme les horaires d'études, le besoin de travailler à temps partiel à l'occasion, le manque de continuité à l'intérieur du groupe-cours, la relative inefficacité des activités para-académiques à atteindre les étudiants, risquent d'encourager les jeunes à se rabattre sur des relations intimes. Celles-ci mènent souvent à des cul-desac, parce que beaucoup de jeunes, en particulier les garçons, se rendent compte qu'il est trop tôt ou impossible économiquement de fonder une famille ou de s'engager dans une relation trop définitive.

Au-delà de ces considérations, on pourrait se demander pourquoi les jeunes investissent tant d'énergies dans les rapports amoureux au détriment d'autres sphères d'activité. L'absence de projets politiques ou sociaux plus englobants expliquent-ils la retraite affective qui s'opère vers la vie de couple et qui lui pose des exigences accablantes et des espoirs auxquels elles ne peut prétendre répondre?

*

* *

Les perspectives pessimistes du marché du travail reprises par les messages sombres et peut-être très réalistes des professeurs contribuent-elles à former la culture dans laquelle se développent les idées suicidaires? Le chômage même a souvent été mis en corrélation avec le suicide. Les périodes de chômage et les régions où se trouvent le plus grand nombre de chômeurs sont celles où le suicide est le plus élevé. Cependant ce n'est pas tellement le chômage comme événement subit, malgré ce qu'en disent certaines études, que la situation chronique de chômage qui entraîne au suicide. La relation cause-à-effet est difficile à démontrer parce que beaucoup de victimes de ce type de chômage sont des chômeurs volontaires

qui n'ont pas été nécessairement été renvoyés. D'autres facteurs, comme les menaces de guerre nucléaire totale ou les désastres écologiques à large échelle n'enlèveraient-ils pas le goût de vivre aux jeunes? Il est bien certain que l'absence d'invitation au grand banquet social n'est pas pour aider le sort de la plupart des jeunes. De là à faire de ce facteur un bouc émissaire pour la montée du suicide, il y a un pas difficile à franchir dans l'état actuel des connaissances. Les jeunes sont-ils submergés par ces appréhensions ou ont-ils tout simplement cessé de conjuguer au futur?

Les observations recueillies ne permettent pas en tout cas de croire que les incertitudes vis-à-vis l'avenir constituent un blocage déterminant qui mène droit au suicide. Ce sont des thèmes qui habitent les discours, des facteurs qui n'allègent d'aucune façon le fardeau à porter. Mais il apparaît que le discours des jeunes est plus porté vers leur passé que vers leur avenir. Ceux qui pensent à l'avenir sont ceux qui peuvent s'en payer le luxe. Nous croyons que les jeunes suicidaires sont tellement accablés par leur situation présente, qu'elle soit familiale, sociale, académique ou amoureuse, qu'il ne leur reste plus aucune énergie pour s'orienter vers l'avenir. Leur préoccupation, dans les cas plus sérieux, est de songer par quelles stratégies ils se rendront au lendemain, à la fin du mois ou à la fin du semestre. Il faut aussi souligner qu'un bon nombre de ces jeunes cégépiens ont entrepris leur carrière suicidaire bien avant leur âge actuel, que ce soit au niveau secondaire ou au niveau primaire. Certains sont obsédés par le suicide depuis si longtemps qu'ils ne se rappellent même plus l'âge du début de leurs idéations et ils se décrivent comme "suicidaires chroniques". C'est donc à un âge où les choix d'avenir ne sont pas encore très contraignants que souvent les premières pensées suicidaires ont commencé à se développer.

Michel Tousignant
Doris Hanigan
Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale
Université du Québec à Montréal

BIBLIOGRAPHIE

CHARRON, M.F.
1981 Annexe statistique au rapport du Comité de santé mentale sur la prévention du suicide. Québec: Ministère des affaires sociales.

DAVIDSON, M. et M. CHOQUET
1981 Le suicide de l'adolescent (Etude épidémiologique). Paris: E.S.F., 135p.

DORPAT, T.L. et al.
1965 "Broken homes and attempted and completed suicides". Archives of General Psychiatry, 12, 213.

DURKHEIM, E.
1897 Le suicide. Paris: Alcan.

GOLDBERG, E.L.
1981 "Depression and suicide ideationin the young adult". American Journal of Psychiatry, 138(1): 35-40.

HAWTON, K., O'GRADY, J., OSBORN, M. et D. COLE
1982 "Adolescents who take overdoses: their characteristics, problems and contacts with helping agencies". British Journal of Psychiatry, 140: 118-123.

IGA, M.
1981 Suicide of Japenese youth. Suicide and Life-Threatening Behavior, 11(1): 17-30.

KACHA, F., BRAHIMI, A. et A. GERTIKH
1982 Tentative de suicide et prévention. Texte présenté au Congrès Mondial de Psychiatrie Sociale, Paris.

KAPLAN, H.B.
1980 Deviant behavior in defense of self. London: Academic Press.

MARKS, P.A. et D.L. HALLER
1977 "Now I lay down for keeps: A study of adolescent suicide attempts". Journal of Clinical Psychology, 33: 390-400.

STANLEY, E.J. et J.T. BARTER
1970 "Adolescent suicidal behavior". American Journal of Orthopsychiatry, 40: 87-95.

TOUSIGNANT, M., HANIGAN, D. et L. BERGERON
1984 "Le mal de vivre: comportements et idéations suicidaires chez les cégépiens de Montréal". Santé Mentale au Québec, 9(2): 122-133.

TOUSIGNANT, M. et B.L. MISHARA
1981 "Suicide and culture: a review of the literature (1969-1980)". Transcultural Psychiatric Research Review, 18: 5-28.

TUCKMAN, J. et H.E. CONNON
1962 "Attempted suicide in adolescent". American Journal of Psychiatry, 119: 228-232.

WENZ, F.V.
1979a "Sociological correlates of alienation among adolescent suicide attempts". Adolescence, 14: 19-29.

WENZ, G.V.
1979b "Economic status, family anomie, and adolescent suicide potential". Journal of Psychology, 98: 45-47.

WRIGHT, J.A.
1979 Youth suicide: A study of common characteristics found among youths who committed suicide in four Utah counties 1970 through 1976. Thèse de doctorat inédite, Brigham Young University.

WRIGHT, L.S.
1982 "Parental permission to date and its relationship to drug use and suicidal thoughts among adolescents". Adolescence, 17: 409-418.

JEUNES CHÔMEURS ET INTERVENTION DE L'ÉTAT

Paul Grell

Notre démarche est basée sur une nouvelle problématique du chômage. D'autres questions sont posées: Que font les gens qui ne peuvent pas s'appuyer sur un travail salarié pour vivre? Que signifie vivre sans travail salarié? Y-a-t-il des substituts au travail salarié? Quels sont-ils? Il ne s'agit donc pas, pour nous, de considérer la vie de chômeur comme une vie végétative, une parenthèse néfaste dans une vie vouée au travail salarié, ni d'énumérer, mesurer, étudier tous les problèmes (solitude, suicide, précarité, etc.) qu'une telle représentation suppose. Mais, insistons sur ceci: souligner les multiples facettes de la débrouillardise n'atténue en rien le fait que les chômeurs sont confrontés à des conditions de vie et d'existence souvent très pénibles, dont les statistiques récentes sur le chômage au Québec et au Canada démontrent l'ampleur[1].

Notre recherche fut effectuée dans le cadre du Groupe d'analyse des politiques sociales (Université de Montréal) et financée par le Conseil québécois de la recherche sociale et le Programme de subventions nationales au Bien-être social, Ministère de la Santé et du Bien-être social Canada. Il s'agit d'une recherche fondée sur la méthodologie des récits de vie et limitée à la ville de Montréal. Elle se fonde sur un échantillon raisonné et diversifié de 89 chômeurs (37 femmes, 52 hommes), entre 20 et 40 ans, construit en plusieurs étapes et structuré en fonction de trois variables: le rapport à l'institution du chômage, les modes de débrouillardise, les classes sociales [2].

Dans notre recherche, la jeunesse n'est pas considérée comme une période singulière de la vie: la période des 15-24 ans, celle de la transition entre l'école et le travail. Cela n'a pas de sens, selon nous, de cantonner les jeunes dans une tranche d'âge; au contraire, il faut confronter leur situation avec celle d'autres catégories sociales ne bénéficiant pas, tout comme les jeunes, de la stabilité du travail salarié.

Chercher un premier emploi (ou un nouvel emploi après une longue période d'inactivité) constitue également le lot de personnes plus âgées. Elles ont des difficultés analogues d'insertion ou de "transition professionnelle", comme dirait José ROSE[3], à qui on doit ce dernier concept tout aussi restrictif et inadéquat, nous semble-t-il, que celui d'insertion professionnelle puisqu'il ne concerne que les futurs privilégiés du travail salarié et exclut ceux que André GORZ appelle la "non-classe des non-travailleurs", à savoir: "l'ensemble

de ces surnuméraires de la production sociale que sont (précisément) les chômeurs actuels et virtuels, permanents et temporaires, totaux et partiels"[4].

Les transformations récentes du système productif rendent désuet les problèmes d'insertion et de transition professsionnels, du moins tels qu'on continue à les poser actuellement. Du côté de la demande de travail, on assiste à la multiplication de formes particulières d'emploi (temps partiel, contrat à durée limitée, etc.) qui constituent autant de pratiques qui permettent aux entreprises de rencontrer l'impératif de flexibilité du travail où l'inintérêt de la tâche pour le travailleur s'ajoute à la précarité de l'embauche. L'entreprise maîtrise ainsi le volume, la durée et le contenu des tâches à accomplir et cela, la plupart du temps, en dehors de toute législation du travail. Du côté de la main d'oeuvre dite potentielle, il faut bien voir que certaines catégories sociales sont prises dans des mouvements de très grande instabilité, des fluctuations d'emploi extraordinairement rapides et complexes, des interventions étatiques toujours plus nombreuses et évanescentes, des déchirements toujours plus grands qui provoquent, chez elles, des systèmes d'action qui se fondent de moins en moins exclusivement sur le travail salarié.

Le travail salarié cesse d'être pour ces catégories sociales une activité ou même une occupation principale pour devenir un temps mort en marge de la vie. Ce sont très précisément ces personnes d'appartenances sociales diverses qui constituent notre échantillon. Ces gens passent d'un "travail" à un autre, apprennent des métiers qu'ils n'exercent jamais de façon régulière, font des études sans débouchés et sans utilité pratique possible, abandonnent les études commencées, les reprennent dans certains cas, travaillent sur appel à la Société des alcools (Régie d'Etat), comme gardien en été, comme vendeur en décembre, comme manoeuvre au printemps. "La seule chose certaine, pour eux, c'est qu'ils ne se sentent pas appartenir à la classe ouvrière ni à aucune autre. Ils ne peuvent se reconnaître dans l'appellation de "travailleur" ni dans celle, symétrique, de "chômeur". Qu'il travaille dans une banque, une administration publique, un service de nettoyage ou une usine, le néo-prolétaire est plutôt un non-travailleur provisoirement employé à une tâche indifférente: il fait "n'importe quoi" que "n'importe qui" peut faire à sa place. Il est l'exécutant précaire et quelconque d'un travail précaire et quelconque"[5].

Ces catégories sociales ont en commun l'aspiration à une vie collective qui laisse à chacun l'espace, la liberté, la possibilité de satisfaire les besoins et désirs de l'individu. Le passage à l'acte est souvent une réalité pour nombre d'entre eux malgré les embûches, car vivre sans salaire n'est pas

une sinécure. Ils inaugurent et expérimentent néanmoins la possibilité de construire une société viable en tentant de rassembler tout ce qui est nécessaire et utile à la vie, sans pouvoir travailler huit heures par jour à l'année longue. Ils sont, à leur niveau, les stratèges involontaires du passage d'un institué à un autre, ou du moins d'une tension permanente entre, ce que GORZ appelle, "la société du chômage" et la "société du temps libéré", avec réduction drastique pour tous du temps de travail socialement nécessaire et création de moyens et garanties tout à fait nouveaux et indispensables.

ESPACE SOCIAL ET TRAJECTOIRES

La perspective dans laquelle s'inscrit notre réflexion sur la complexité du chômage en tant que donné social en pleine (trans)formation, suppose que l'on saisisse la diversité des trajectoires sociales et les façons de se débrouiller avec une vie projetée dans ce que nous avons appelé l'espace social du non-travail. Ces deux concepts méritent un mot d'explication.

Par espace social du non-travail, nous entendons l'espace dans lequel vivent les membres de la population active qui n'ont pas accès au travail salarié et qui, pour déployer leur existence, doivent trouver des substitutions au travail salarié (trouver des moyens de se débrouiller et de se développer autrement qu'en s'appuyant sur le travail salarié). Cet espace est loin d'être désert, figé et immobile... Nous dirons volontiers que la traversée de cet espace social est une aventure redoutable dans le sens où le parcours se forme et se transforme selon une dynamique extrêmement complexe qui excède largement les cadres tracés par la position sociale de l'individu dans les rapports de production (le niveau structurel). La façon de traverser cet espace n'est pas purement et simplement le reflet (l'expression) de conditions d'existence et de déterminismes socio-culturels ou autres. La vie est et restera toujours quelque chose de plus que ses éléments structuraux et fonctionnels. Elle est projection active: enregistre et construit, est façonnée et façonne à son tour.

C'est ainsi que la trajectoire sociale n'est pas, pour nous, simple itinéraire, tracé d'avance, qu'un individu (groupe ou catégorie sociale) suivrait comme on suit un destin. Rien n'indique par exemple qu'"être né pour un petit pain", comme on dit, vous conduise automatiquement à l'usine ou au bien-être social. La chose serait trop simple. Loin de nous, l'idée de réduire l'importance du poids structurel. Mais, à trop entourer l'existence humaine d'une chape de plomb, on en oublie les "trous", dirait Henri LEFEBVRE[6], à savoir: l'aléa et l'instabilité. Rappelons-le: l'homme façonne la vie tout en étant façonné par elle. C'est de cette réalité là dont parle le concept de trajectoire sociale. Il s'agit de la

transposition pratique, dans un espace donné, d'interactions complexes entre processus structurels et autoproducteurs.

Par processus autoproducteurs, nous entendons le mouvement par lequel une personne initie des pratiques, produit des initiatives, développe des "savoir-faire", fait face et opère en quelque sorte non pas selon une succession d'événements probables dûment sériés et ordonnés mais dans l'instabilité d'une vie aux hésitations multiples et aléas de toutes sortes et donc ouvertes sur les occasions, la rencontre et l'interaction.

Ces rencontres entre processus structurels et autoproducteurs donnent naissance à des dispositifs opérationnels (de gestion du temps, de collecte d'informations, de sauvegarde de la socialité) qui se matérialisent dans des décisions concrètes importantes ayant un caractère relativement permanent et durable: réseau d'échange, coopérative de rénovation, atelier de coiffure (au noir), etc. Ils ont aussi un caractère stratégique qui crée en retour (ou renforce) de nouvelles formes d'autonomie et de contraintes.

UN EXEMPLE PARMI D'AUTRES*

Les processus structurels

Donnons les faits: Michel (M38) provient d'une famille ouvrière, il y passe sa jeunesse. A 16 ans, il rencontre une fille qui l'incite à apprendre le métier de barbier. A 20 ans, il se marie. Un an après, il a une petite fille, s'était acheté un bungalow, une piscine pis tout le kit. Il fit en quelque sorte comme ses frères, nous dit-il, "ça se mettait à travailler, ça avait des blondes pis ça s'arrêtait là". Le chemin était tracé et il y réussira plutôt bien puisqu'il accède même à une promotion sociale, celle de vendeur, "dans ce temps-là, c'était un métier très bien vu: la petite valise, l'auto, la carte de crédit..." et puis pour un fils d'ouvrier, comme il dit, c'était "monter des échelons social" et il était encore bien perméable à ces choses là, même à 24 ans.

* Nous résumons ici un récit de vie de 90 pages dactylographiées.

Les processus autoproducteurs

Cependant s'il a tout pour être heureux, il ne l'est pas. Il n'est pas un simple robot qui se laisse programmer par des processus structurels (sa condition sociale, sa promotion, etc.); ces derniers sont confrontés à des processus autoproducteurs. Michel se réveille lentement: "j'étais dans la shop de mon beau-frère pis je me disais, si c'est ça pour le reste du trip, ça a pas de bon sens, je savais juste ça". Il se mit à lire, à réfléchir, à s'intéresser au nationalisme québécois, etc. Tout cela lui fait prendre conscience que l'existence ne se réduit pas à ce triste quotidien, nous dit-il, auquel son entourage (son milieu) était obligé de vivre (poids du structurel). Il se met à réagir, à initier des pratiques (lire, réfléchir, écrire...) inhabituelles dans son milieu ("un moment donné, ils ont voulu m'envoyer voir un psychiâtre..."). Ce processus d'autoproduction ne se développe pas à partir de rien. Par exemple, Michel nous rappelle, bien à propos, que son goût pour la liberté lui a été donné dans son enfance par ses parents. L'esprit est en éveil depuis longtemps mais le chemin est long et tortueux.

Les dispositifs opérationnels

Quand un client, dans son salon de barbier, lui parle d'une job de vendeur... d'autres que lui n'auraient probablement même pas eu l'attention attirée par ce propos. Mais, l'occasion était trop belle, "c'était l'ouverture sur le monde...", et surtout la possibilité de mettre en place un dispositif opérationnel, "c'était un dispositif d'évasion carrément là" (le mot dispositif est rajouté par nous). L'évasion prend forme. Il ne s'agit plus seulement de pratiques de lecture mais comme l'exprime Michel: "ça m'a amené à décrocher là". Ce dispositif lui sert de tremplin, son rêve se concrétise: "imagine, tu viens d'un milieu ouvrier, tu sors de l'école en 9ème année pis là on te dit que t'es un pas bon, pis là tu commences à voir des domaines où ce serait possible pour toi d'être bien, tu en prends conscience. Mais pour que ça devienne possible, tu le sais très bien qu'il faut que tu coupes carré avec ce milieu là..." Le point de non retour est pour ainsi dire atteint, c'est à ce point vrai que sa femme et la famille de sa femme commencent réellement à s'inquiéter: "Là ils me voyaient avoir toutes sortes d'idées: je voulais laisser ma job pis

retourner à l'école, je voulais apprendre la langue française". S'ensuivent deux ou trois séparations temporaires puis la rupture définitive. Tout cela ne s'est pas fait sans heurts: culpabilisation et désir d'autonomie se sont affrontés, les pressions du milieu ont été fortes, l'avenir restait incertain, etc.

Une trajectoire sociale dynamique

Ce "dispositif d'évasion" va créer de nouvelles formes d'autonomie et d'auto-causalité (permettre de sortir de son milieu, de rencontrer d'autre monde...) et de nouvelles formes de contraintes (vivre sans argent, sans scolarité, etc.) qui à leur tour créent de nouveaux dispositifs opérationnels par leurs interactions réciproques. Dans le cas de Michel, les dispositifs qui suivirent aussitôt la rupture eurent une forte portée symbolique: vivre son adolescence, prendre une chambre sur la rue St-Denis, passer un an complet sans revenu aucun, etc.

Dans la trajectoire de Michel, il y a donc eu une première grande rupture avec changement de système d'action. On vient d'expliquer la manière dont Michel s'évade du système d'action (qui l'étouffe) et brise en quelque sorte sa trajectoire sociale. Il faut à présent tenter de comprendre comment s'élabore chez lui un nouveau système d'action et une nouvelle trajectoire? Une nouvelle hiérarchie s'instaure progressivement, les processus autoproducteurs deviennent plus explicites. Cela ne veut pas dire que les processus structurels sont absents, loin de là, mais plutôt qu'il y a des trous dans la chape de béton (pour reprendre la métaphore) au travers desquels se forme et se transforme le mouvement de la vie, c'est-à-dire: la trajectoire sociale qu'il faut voir comme le point d'aboutissement concret d'une interdépendance complexe entre différents processus (autoproducteurs, structurels et dispositifs opérationnels) qui se renvoient les uns les autres. La nouvelle trajectoire de Michel (tout comme l'ancienne d'ailleurs) est constituée d'une série de séquences significatives. Prenons par exemple, la séquence "Iles de la Madeleine", elle est à la fois le résultat d'un certain désenchantement ("je trouvais la ville difficile à supporter"), le résultat d'influences culturelles ("le retour à la nature") et la recherche d'une identité, d'un mieux-vivre ("on est carrément tombé en amour avec

les îles"). Cette séquence fut surtout un temps de réflexion, de tranquillité, de rencontres, de vie de couple: "On a eu un enfant pendant qu'on était là t'sais... L'espèce de tranquillité qu'on voulait connaître pendant un bout, ça s'était fait. Il s'est fait ben du ménage en dedans t'sais. Pis on s'en est revenu par ici. J'ai dit je vais aller prendre un cours en ébénisterie". Cette séquence dura 4 ans, elle permit de consolider un mode de vie et un projet que Michel nous raconte par la suite.

Le cas de Michel n'a rien de marginal. Il se compose d'éléments et de situations que bien des personnes peuvent être amenées à vivre (se marier jeune, lire, abandonner un travail rémunérateur mais insatisfaisant, divorcer, etc.). Sa trajectoire sociale est composée de plusieurs détours qui, si pris séparément, n'ont rien d'exceptionnel, mais n'en engendrent pas moins des effets importants. Qu'on ne s'y trompe pas, "vivre dans l'espace social du non-travail" ne demande pas forcément de causes extraordinaires. Michel est né dans une famille ouvrière (son père était journalier) et décrocha de l'école à 15 ans. Il retire actuellement du bien-être social, et crée les dispositifs qui permettront de réaliser ses projets d'écriture (v.g. habiter en logement coopératif, refuser tout travail salarié pour consacrer son temps au travail d'écriture, etc.).

SCÉNARIOS D'INTERVENTION INSTITUTIONNELLE

L'objectif de cette troisième partie est de proposer une problématique permettant de comprendre ce qui se passe lorsqu'un individu, à un moment donné de sa trajectoire sociale, entre en contact avec une des institutions du chômage: le bien-être social, l'assurance-chômage, le centre de main d'oeuvre, les nombreux programmes de retour aux études, de réintégration au marché du travail, d'aide à la collectivité. Lorsque l'intervention institutionnelle rencontre une trajectoire sociale, elle interagit sur elle et elle provoque des effets, petits et grands, d'accélération-décélération, de stabilisation-déstabilisation, d'orientation-désorientation, dont une meilleure compréhension est préalable à toute politique sociale digne de ce nom. On fera plus souvent référence au processus de déstabilisation qu'aux processus de stabilisation. Cela ne veut pas dire que ces institutions déstabilisent plus qu'elles ne stabilisent; cela est dû simplement au fait que les personnes qui décrivent leurs différentes rencontres avec l'institution, insistent plus facilement sur leurs

déboires que sur les éventuels services qu'ils peuvent en avoir tiré.

Il ne faudrait surtout pas se représenter les institutions de bien-être social, d'assurance-chômage et de main-d'oeuvre comme des armées de fonctionnaires qui rivalisent entre eux pour mieux couper les prestations des bénéficiaires. Ce serait simpliste et faux. Une représentation sans taches ni reproches de ces institutions serait tout aussi erronnée car les services publics n'ont pas pour seule et unique fonction de rencontrer les besoins des bénéficiaires. Ces institutions sont traversées par des logiques différentes: les logiques d'assistance, d'assurance, de retour au travail, de contrôle social et elles sont amenées à jouer des rôles bien différents selon la conjoncture socio-économique et politique. Dans les récits de vie, nous avons de multiples exemples de cet état de choses. Un des premiers constats de fait concerne la logique d'assistance. D'autres institutions que le BES, comme par exemple l'assurance-chômage ou le centre de main-d'oeuvre, ont tendance à emprunter les chemins de l'assistance et suivent en cela, une démarche normative et moralisatrice, traitant la clientèle de "haut" comme si elle n'avait pas le droit d'être servie efficacement et sans préjugé. Par exemple, la personne recevra à nouveau son chèque de chômage une fois qu'elle aura fait la preuve de son assiduité à retourner sur le marché de l'emploi. Dans cette logique, on est présumé coupable, exposé à des interrogatoires indélicats, des discours moralisateurs et des jugements de valeurs digne d'une autre époque.

QUELQUES TÉMOIGNAGES

"J'ai déjà été acculée à demander du bien-être social (...). Si ça peut aider les autres qui peuvent se trouver dans la même situation, je leur déconseille d'y aller avec une mine réjouie et bien habillé. Il faut mettre absolument ce que vous avez de plus dégueulasse comme vêtements et avoir l'air dans le besoin parce que sans ça on ne vous croit pas et on croit que vous voulez abuser. Mais moi j'avais pas du tout l'intention d'être hypocrite. J'y ai été comme je suis habillée tous les jours. J'avais pas l'air malheureuse. Je venais chercher de l'aide et je croyais y avoir droit" (Julie, 22 ans) (F25).

"J'ai une amie là, elle a été dire qu'elle était bénévole. Elle s'est faite couper son chèque de chômage. On lui a dit: "vous n'êtes pas disponible pour un emploi". Alors, il faut surtout pas leur

> dire que tu fais du bénévolat. Dans mon curriculum vitae, j'ai mis du blanc sur "bénévolat" parce qu'ils vont me dire que je suis pas disponible. Je veux pas prendre de chance" (Catherine, 26 ans) (F09).
>
> "En tout cas, j'entre là avec une pilule parce que je prends un calmant avant d'aller là, ce que je fais pas ailleurs là, pis il me semble toujours là que ça va tourner à la catastrophe à toutes les fois que j'y vais (...). Il y avait là un bonhomme qui voulait pas me donner des cours, qui m'avait engueulé comme du poisson pourri. Je suis passée en appel avec deux représentants de l'action chômage. J'ai perdu. Là, ça s'est mal passé, il y a eu des engueulades, tout ça, à toutes les fois que j'allais là, à toutes les fois... C'est que c'était, j'appelle ça presque de la persécution, je recevais une convocation par semaine au centre de main-d'oeuvre, ça n'avait pas de bon sens. C'était du harcèlement là, c'était pas compliqué, là ils voulaient m'écoeurer, pis c'est ce qui est arrivé effectivement. J'étais pu capable, aussitôt je recevais une lettre là, ça me faisait paniquer, ça avait pas d'allure (...). C'est de la police ça, ça fait que quand c'est ton seul moyen de vivre là, tu vises la dépression ou quelque chose comme ça (...). Moi, en tout cas, je le prends ben ben mal, pis je pense que quelqu'un qui est sain d'esprit peut le prendre très mal aussi, ça fait qu'il faut être ben fort pour aller là" (Marie, 37 ans) (F19).

Répétons-le: à partir des témoignages récoltés, il ne faut pas conclure que tout va mal du côté des institutions du chômage. Il y a des interventions judicieuses, des fonctionnaires compétents et compréhensifs, des bénéficiaires qui s'en tirent bien. L'important est de voir qu'à travers toutes ces interactions - les rencontres du "bénéficiaire" avec les institutions - ce sont, au sens littéral, des morceaux de vie qui se mettent en jeu. L'enjeu de ces interactions avec les institutions est le tracé de la vie, la trajectoire sociale. Ces rencontres peuvent laisser des traces plus ou moins profondes qui vont influencer les trajectoires sociales et réciproquement.

Donnons encore un exemple: lorsque Micheline (F20) décide d'aller défendre ses droits et effectue avec obstination la traversée du bureau d'aide sociale pour atteindre le "saint

des saints" (bureau ou les bénéficiaires ne sont pas admis), c'est, pour reprendre l'expression d'un autre interviewé, l'accumulation d'une vie de 37 ans (avec ses expériences, espoirs et tempêtes) qui se met en oeuvre et donne une inflexion (même infime) à l'institution en lui révélant à elle-même et aux autres sa fixité, sa rigidité (notamment sa fonction policière). Elle rappelle, par sa démarche, que l'institution n'est pas une froide machine administrative, sans discernement et sans humanité. Un "chèque qui n'arrive pas" n'est donc jamais une simple coupure ou une erreur de l'ordinateur. Il est toujours une interaction entre une personne et une institution et rentre dès lors dans la dynamique des systèmes d'action (l'interdépendance complexe entre processus autoproducteurs et structurels d'une part, les dispositifs opérationnels d'autre part).

Le "chèque qui n'arrive pas" n'a ici qu'une valeur d'exemple. On pourrait tout aussi bien parler de l'information qui n'est pas donnée, de la difficulté de connaître ses droits, de l'inspection à domicile, de la comédie que l'assisté doit jouer, de l'interrogatoire indélicat, de l'arbitraire par rapport au retour à l'école, des dossiers qui se perdent, des retards, du resserrement des critères d'octrois. La rencontre avec l'institution est donc très importante parce que des processus de stabilisation-déstabilisation sont en jeu. Trois scénarios sont possibles.

Premier scénario

Les processus de déstabilisation sont directement liés à l'intervention institutionnelle lorsque cette dernière agit avant tout comme une contrainte extérieure dont l'imposition vient neutraliser les processus autoproducteurs chez l'individu. Cette intervention sera d'autant plus déstabilisatrice que la personne n'a pas de possibilités de s'appuyer sur des dispositifs opérationnels pour se défendre.

Reprenons l'exemple de Micheline et comparons-le avec une personne ayant une trajectoire différente. Il faut bien voir que si l'institution s'impose à elle comme une contrainte brutale (la suspension de son chèque), c'est aussi parce que sa trajectoire sociale est ce qu'elle est, que Micheline se défend comme elle le fait. D'autres auraient paniqué, abandonné, échoué. Lorsque Marie (F19) nous dit qu'"il faut être ben fort pour aller là", d'abord on ne peut qu'acquiescer au regard de nombreux récits, ensuite ce qui frappe, lorsqu'on les compare, c'est la présence ou l'absence de dispositifs opérationnels sur lesquels il est nécessaire de pouvoir s'appuyer dans ces circonstances-là. Micheline, quant à elle, peut s'appuyer sur d'importants dispositifs opérationnels pour se défendre contre l'arbitraire du bureau d'aide sociale, dont

notamment son grand réseau d'amis qui entretient chez elle un sentiment de sécurité et d'appartenance, la manière dont elle s'occupe de ses besoins, ses activités d'échange et de rencontre qui sont très stabilisatrices pour elle. Elle nous l'indique d'ailleurs. "En attendant que je reçoive mon chèque, tout le monde me donnait un coup de main...".

Par contre, d'autres personnes n'ont pas au moment voulu de dispositifs opérationnels leur permettant réellement d'affronter les institutions, comme par exemple a pu le faire Micheline. C'est le cas, entre autres, d'une interviewée qui, comme elle le dit d'elle-même, "est un exemple d'une personne sur le bien-être social qui veut s'en sortir" et qui néanmoins a été profondément déstabilisée par l'intervention du bureau d'aide sociale, jusqu'à en avoir des pensées suicidaires. Il est clair que là où la mesure de l'intervention est d'autant plus discrétionnaire et forte, les dispositifs opérationnels pour permettre d'en absorber le coup seront d'autant plus nécessaires. L'intensité de la mesure discrétionnaire, outre le fait qu'elle peut varier selon la nature de la sanction, variera également d'une part, selon qu'elle emprisonne ou non la personne dans des logiques contradictoires voire paradoxales et d'autre part, selon qu'elle constitue ou non pour la personne un leurre et lui donne par exemple de faux espoirs. (par exemple: l'espoir d'acquérir une expérience professionnelle avec des stages en entreprise lors même que le travail réalisé n'exige aucune compétence particulière).

Deuxième scénario

L'institution entre en contact avec la personne non pas comme une contraine extérieure mais bien plutôt comme un élément structurant sur lequel l'individu va s'appuyer pour permettre le développement de processus autoproducteurs et la création ou le renforcement de dispositifs opérationnels. Il faut bien voir qu'ici, il n'y a pas d'intrusion de la part de l'institution. La personne va chercher dans l'institution ce qui, à ses yeux, lui permettra de mieux autoproduire sa vie et cela, au gré des influences et des possibilités du moment.

Ce scénario souligne toute l'importance de pouvoir compter sur des personnes, pratiques et institutions, pour pouvoir déployer sa vie. Ainsi en est-il pour Jacques, 20 ans (M39) qui, ayant décroché de l'école, est parti vers l'Ouest réaliser son rêve. Outre que ses parents l'ont toujours pas mal appuyé, comme il le dit lui-même, dans tout ce qu'il entreprenait, il a pu bénéficier d'un projet Katimavik qui a également été pour lui un point d'appui, lui permettant de sortir de l'impasse des travaux de fermes, durs et mal payés (tous au noir), pour se rebrancher sur ses projets de voyage qu'il a aussitôt réalisés. Ainsi reparti d'un bon pied et nanti d'une

première expérience, il acquiert l'endurance et le savoir-faire que nécessite une telle entreprise (voyager dans l'Ouest et le Grand Nord). Sachant au besoin se chercher un chèque du bien-être social, "ça te donne un coup de pouce pour repartir", il a également su profiter des occasions et des rencontres au hasard du chemin. A son retour, il a pu bénéficier d'un projet Chantier-Québec, un travail tranquille et bien payé (toujours à la campagne) qui lui a donné par la suite le droit à l'assurance-chômage.

C'est aussi le cas de René, 27 ans (M13), qui va chercher pour la 7ème fois de l'assurance-chômage. Comme il dit: "C'est une assurance pour la personne qui n'a plus d'emploi. Les formules, je les connais par coeur... quand je ne travaille pas, je m'assure d'un revenu donc pas besoin de bien-être." Grâce à l'assurance-chômeage, René a pu réaliser ses projets d'étude et mener l'existence qu'il souhaite.

Troisième scénario

Dans le troisième scénario de rencontre avec l'institution, cette dernière se présente directement à l'individu comme un dispositif opérationnel permettant la modification des formes de contraintes et de déterminations et la création de nouvelles formes d'autonomie et d'auto-causalité. Ici, l'institution se substitue en quelque sorte à la personne et se présente telle quelle comme un dispositif opérationnel. C'est le cas par exemple des bourses d'études pour certains ou de certains projets gouvernementaux qui permettent à la personne de se réorienter, de "capitaliser" pour mieux s'émanciper ou tout simplement pour mieux s'en sortir. C'est le cas aussi d'un certain nombre de personnes qui vivent depuis longtemps sur le bienêtre social et qui grâce à de nouvelles possibilités offertes par le gouvernement (retour aux études, Canada au travail, etc.) voient leur avenir se transformer. Ces personnes reprennent confiance, développent des projets, militent, mènent des stratégies de reconversion. C'est le cas enfin de bien des jeunes qui, si l'on veut, ont mal débuté dans la vie (décrochage scolaire, délinquance) et qui, grâce à un projet de réintégration au travail, peuvent prendre un nouveau départ.

*

* *

On peut parler de processus de stabilisation, lorsque l'individu va chercher dans le stock institutionnel de quoi renforcer les dispositifs opérationnels sur lesquels il s'ap-

puie pour déployer sa vie, et de processus de déstabilisation, lorsque l'institution empêche et neutralise la constitution de dispositifs opérationnels. Par contre, lorsque l'institution veut agir comme dispositif opérationnel, les processus de déstabilisation-stabilisation penchent de l'un ou de l'autre côté selon l'impact effectué sur les processus structurels et autoproducteurs. Par exemple, lorsque le bon d'emploi agit comme dispositif opérationnel auprès des jeunes dans leur recherche d'insertion sur le marché du travail, le fait de restreindre après quelques mois les critères d'accès au bon d'emploi, possède des effets déstabilisants. Il en va de même pour les stages en entreprise lorsqu'ils s'affichent comme moyen de formation alors que la formation reçue est quasi nulle.

Paul Grell
Université de Moncton

NOTES

1. Je fais état de ces statistiques dans un article (en collaboration avec A. WERY) dans la revue Contradictions, automne 1985.

2. Pour un exposé plus détaillé de la méthodologie, voir P. GRELL, "Apport des récits de vie dans une recherche sur les modes de débrouillardise des jeunes chômeurs", communication au Congrès annuel de l'Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française, 9-11 mai 1984, Université Laval, Québec, 23 p.

3. ROSE, J., En quête d'emploi: formation, chômage, emploi. Economica, Paris, 1984: 52 et ss.

4. GORZ, A., Adieux au prolétariat. Galilée, Paris, 1980: 94.

5. Ibidem: 97-98.

6. LEFEBVRE, H., Vers le cybernanthrope. Denoël, Paris, 1971.

7. Nous résumons ici un récit de vie de 90 pages dactylographiées.

VIEILLIR EN CENTRE D'ACCUEIL: LES CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES ÂGÉES HÉBERGÉES ET LEUR UNIVERS RELATIONNEL

Astrid Lefebvre-Girouard

Le phénomène du vieillissement en centre d'accueil est relativement récent dans la société québécoise. Encore au début du siècle on vieillissait parmi les siens sur sa terre et dans sa maison que l'on léguait de son vivant, à certaines conditions bien précises qui permettaient de se garantir des jours heureux, à sa convenance. Avec l'urbanisation, l'éclatement de la famille nucléaire et la longévité accrue par certains progrès de la médecine, on ne peut plus vieillir et mourir avec les siens. Lorsque les forces diminuent et que l'on a besoin de soins ou de surveillance, on est souvent forcé d'entrer en institution. La vie institutionnelle recrée-t-elle une mini-société où existent les mêmes types de rapports sociaux que ceux expérimentés antérieurement? Quel type d'univers constituent les personnes âgées hébergées en centre d'accueil? Représentent-elles un prototype réduit de la société québécoise? Quelles sont leurs perceptions des autres personnes hébergées et quelles relations entretiennent-elles? Sont-elles en lien direct et continu avec l'extérieur, avec leur famille et les membres de la communauté environnante? Que pense-t-on du personnel soignant? Y a-t-il facilités d'échanges avec ce personnel?

QUELQUES DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES, DÉMOGRAPHIQUES ET DE SANTÉ

Les personnes âgées échantillonnées dans notre enquête auprès des personnes vivant en centre d'accueil effectuée en 1982 sont en moyenne hébergées dans l'établissement visité depuis cinq ans,le nombre d'années en hébergement pouvant s'étendre au-delà de dix ans et ce, majoritairement pour les femmes[1]. Au cours de leur jeunesse, plus de la moitié des personnes âgées hébergées n'a fréquenté que l'école primaire. En hébergement, près du quart ne sait plus lire ni écrire. La majorité des métiers exercés par les hommes sont ceux qui exigent peu de scolarité: fermiers, ouvriers non-qualifiés, semi-qualifiés et qualifiés. Le tiers des femmes hébergées a travaillé à l'extérieur du foyer dans des emplois similaires à ceux des hommes, sauf pour les occupations plus scolarisées où il y a concentration dans des domaines précis. En général, pas ou peu de biens ont été acquis au cours de la vie active. L'accumulation de rentes viagères sous diverses formes y est rare. Le statut social atteint est donc situé pour la majorité au niveau inférieur ou au niveau moyen-inférieur. Seulement le quart des personnes âgées hébergées a réussi à atteindre le niveau moyen-supérieur et exceptionnellement le niveau supérieur.

En 1982, l'âge moyen de l'échantillon total est de 81,5 ans et le mode de distribution est à 84 ans. Même si dans les faits quelques établissements hébergent des adultes et exceptionnellement des enfants, l'âge minimum de l'échantillon est de 65 ans, et ce conformément aux critères de sélection des personnes éligibles à l'enquête; le maximum enregistré est de 100 ans. Seulement 4,7 % des personnes âgées hébergées ont entre 65 et 69 ans. Près des trois quarts de l'échantillon (73,7 %) se situent entre 75 et 89 ans. Il s'agit donc de gens très âgés.

Toute proportion gardée, au fur et à mesure que l'âge augmente, il y a concentration de personnes très âgées dans les établissements de plus grande taille (125 lits et plus), où des services de santé plus spécialisés sont généralement dispensés. La longévité coïncide avec la détérioration de la santé et exige dans notre société des soins plus spécialisés.

En hébergement, il y a en général trois fois plus de femmes (75,7 %) que d'hommes: il y a cependant, entre 65 et 79 ans, un pourcentage un peu plus élevé d'hommes que de femmes. L'inverse se produit à partir de 80 ans où le pourcentage de femmes comparativement à celui des hommes devient encore plus marqué. A cet âge avancé, la grande majorité des personnes hébergées est veuve (60,5 %); on y rencontre autant de célibataires (18,3 %) que de gens mariés (18,9 %); seulement 2,3 % des répondants se déclarent séparés ou divorcés. L'apparition du veuvage augmente avec l'âge: ainsi à 90 ans et plus, 73,2 % des personnes hébergées sont veuves et seulement 6,3 % ont toujours leur conjoint.

Les femmes étant trois fois plus nombreuses que les hommes, le fait d'isoler le statut matrimonial montre que les femmes sont majoritairement veuves (67,3 % d'entre elles), alors que seulement le tiers des hommes sont veufs (38,7 %) tandis qu'un autre tiers demeurent toujours mariés (36,6 %). La longévité plus marquée des femmes peut expliquer ce phénomène, comme aussi le fait que, généralement, l'épouse est plus jeune que son conjoint. Le nombre d'années de veuvage est en moyenne de 14,4 ans, le mode étant de 10 ans. Le minimum enregistré est de moins de un an, alors que le maximum remonte à 60 ans.

La majorité des gens (86,9 %) qui se sont mariés n'a connu qu'un seul mariage. Par contre, 9,9 % de cette carégorie a enregistré deux mariages et 2,4 %, trois mariages. La moyenne d'enfants vivants est de quatre. Cette réalité touche 81,7 % de l'échantillon; il s'agit de la proportion des gens qui se sont déjà mariés quel que soit leur statut matrimonial actuel. Le cinquième de cette sous-population (21,5 %) n'a jamais eu d'enfants; près du quart (23,6 %) conserve un ou

deux enfants vivants, alors que pour un peu plus de la moitié, il reste de 3 à 17 enfants.

Plus de la moitié des personnes âgées échantillonnées ont des difficultés visuelles; un pourcentage légèrement moindre présente des difficultés auditives. Le cinquième a des difficultés d'élocution et la moitié est affligée par des difficultés motrices; le tiers a de la difficulté pour se lever du lit; près du cinquième pour tenir un objet dans ses mains et l'utiliser sans l'échapper; le vingtième présente une paralysie quelconque. Il y a une tendance significative à ce que des difficultés sensorielles multiples s'ajoutent chez les mêmes personnes à des difficultés motrices multiples. A 98,0 %, les personnes âgées sélectionnées sont atteintes d'au moins une maladie diagnostiquée. Près du tiers en présenté deux, et plus du quart, trois maladies. Le cinquième en a même cinq. Les maladies les plus fréquentes sont de type cardio-vasculaire: plus de la moitié en est atteinte; puis viennent les maladies osseuses, musculaires et articulaires, pour le tiers; les maladies neurologiques, pour le quart; les maladies mentales, les maladies endocriniennes et les pulmonaires, pour un peu plus du dizième des personnes âgées hébergées. Enfin, les autres maladies sont moins fréquentes.

L'état de santé général de plus de la moitié des personnes âgées sélectionnées est considéré stationnaire par l'infirmière. Près du cinquième de l'échantillon a été évalué comme "confus"; le tiers ne peut être considéré que "quelque peu lucide"; un autre tiers est de toute évidence "lucide" et 15 % "très lucides". La confusion tend légèrement à croître avec l'âge alors que les personnes âgées mariées ont tendance à être plus lucides quel que soit leur âge. Les personnes très lucides se retrouvent particulièrement au cours des trois premières années d'hébergement.

Si l'on considère l'aspect positif, celui de la santé et non de la maladie, on observe que malgré toutes les afflictions déjà énumérées, nous sommes en présence de personnes âgées malades mais dont le quart possède tous leurs sens de la communication et la moitié, toutes leurs capacités de locomotion. Ainsi, bien que seulement 2,6 % de l'ensemble de l'échantillon ne présentent aucune maladie diagnostiquée et que 5,6 % ne prennent aucun médicament, près du quart (22,9 %) est classifié dans les catégories les plus légères (A-1 et A-2). On constate que le quart (26,7 %) ne présente simultanément aucune des difficultés sensorielles et près de la moitié (45,7 %) aucune des difficultés motrices; 51,0 % sont lucides et même très lucides. Il existe donc parmi les personnes âgées hébergées un bon nombre de personnes chez qui il existe un potentiel psychologique et physique certain, bien qu'il

s'agisse de personnes vulnérables parce que malades et en raison de leur grand âge.

On peut dire que les caractéristiques socio-économiques des personnes âgées hébergées semblent bien refléter celles de leur génération, mais non celles de la société actuelle. Elles correspondent moins à celles de leurs enfants et surtout pas à celles du personnel soignant, en ce qui concerne la scolarité atteinte et possiblement le type de valeurs sous-jacentes à l'éducation. Nous sommes en présence d'une mini-société atrophiée lorsque l'on considère la répartition inégale des hommes et des femmes, de même que celle des célibataires et des veufs, beaucoup plus présents que les gens mariés. Enfin, la présence de grands malades, de déficients moteurs et sensoriels, de même que de confus n'est pas sans conférer un certain caractère hétéroclite à cet univers fermé.

L'IMPORTANCE DES RELATIONS HOMMES-FEMMES

Parmi les personnes âgées hébergées qui ne sont plus (ou pas) mariées, plus du quart (28,6 %) considère qu'il est assez et même très important d'avoir l'affection d'un homme (ou d'une femme) selon le cas. Mais pour la moitié (52,4 %), cela n'est pas du tout important. Les autres (18,9 %) se disent indifférents ou considèrent cela peu important. Cette indifférence et ce manque d'intérêt à l'égard de l'autre sexe vient-il en raison de l'âge ou parce qu'il s'agit d'une population très majoritairement féminine? Plus de la moitié (53,6 %) de l'échantillon prétend que dans l'établissement, c'est assez bien vu qu'un homme et une femme se fréquentent ou soient amis ensemble. Plus du dixième (14,8 %) considère que cela est mal vu. On constate que, proportionnellement, il existe plus de personnes qui seraient mal à l'aise d'afficher leurs fréquentations (40,5 %) que de personnes pour qui l'affection particulière de l'autre sexe est assez importante (28,6 %). Serait-ce qu'une censure personnelle et possiblement collective s'exerce sur 11,8 % des personnes âgées interrogées, au point où l'expression verbale de l'importance des relations hommes-femmes serait réprimée?

Il faut se demander si le climat social d'ensemble qui prévaut dans les établissements reflète bien aux pensionnaires l'image d'adultes âgés et non "d'enfants gâteux" pour qui l'expression minimale d'un certain attrait pour l'autre sexe serait considérée tout à fait normale, plutôt que le signe de comportements débilitants? Soulignons que la présence de personnes confuses qui n'affichent pas toujours des comportements "normaux", souvent peu appréciés par les autres bénéficiaires, attire parfois le ridicule et la répression de certaines démonstrations. Cette présence n'aide pas les person-

nes lucides à être à l'aise dans un tel contexte pour exprimer librement leurs émotions sentimentales.

La situation des conjoints mariés

L'état de santé des personnes âgées, mais également la rareté des places disponibles en centre d'accueil fait que les conjoints âgés mariés ne se retrouvent pas tous à vivre au même endroit. Ainsi, chez les gens mariés, la grande majorité des conjoints (84,8 %) est hébergée dans le même établissement (dont 60,2 % dans la même chambre et 24,6 % dans une autre chambre ou sur un autre étage). Par contre, pour 5,8 % d'entre eux, l'autre conjoint est hospitalisé ou hébergé ailleurs, alors que pour 9,5 %, il (elle) demeure à la maison ou chez un enfant, un parent ou un ami. De ce fait, les trois quarts (75,4 %) des conjoints jouissent d'une grande proximité de résidence et peuvent se voir très souvent. Cependant, 8,4 % déclarent ne pouvoir se voir que rarement ou jamais.

Les disputes et les bouderies entre conjoints semblent ne pas affecter 43,0 % des personnes mariées interrogées [2]. Un tiers (33,4 %) déclare se disputer moins souvent qu'avant l'hébergement, alors que pour un cinquième (20,1 %), les chicanes sont aussi fréquentes qu'auparavant. Seulement 3,5 % déclarent que les mésententes sont plus fréquentes depuis l'hébergement. Les disputes et les bouderies sont quelque peu associés à la rareté des visites entre conjoints, à l'absence de confidences, de même qu'à la dépendance psychologique existante entre eux. Près des trois quarts (71,1 %) des personnes âgées interrogées déclarent être capables autant qu'avant l'hébergement de faire des confidences à leur conjoint. Une minorité (5,0 %) indique qu'elle peut en faire plus qu'avant. Par ailleurs, 15,8 % manifestent que les confidences sont moins fréquentes qu'auparavant et 8,1 % qu'il a toujours été impossible d'en faire. On peut ainsi présumer que pour 23,9 % des personnes âgées mariées, il existe des problèmes de communications intimes entre conjoints.

Les confidences faites au conjoint sont reliées à la fréquence des rencontres entre conjoints dans une proportion raisonnable ($r = ,27$), quoique limitée. Cela indique que d'autres raisons que celle de la fréquence des rencontres peuvent stimuler la capacité de faire des confidences au conjoint, dont le fait d'être en bonne santé. Il se peut que l'absence ou la rareté de besoins d'aide ou de soins de la part du conjoint soit favorable aux confidences. D'autre part, l'inquiétude que l'on pense occasionner à son conjoint, surtout si celui-ci est malade et si on risque de parler de malaises ou de problèmes, peut défavoriser les confidences.

On remarque également passablement de dépendance psychologique envers le conjoint pour 36,4 % des personnes âgées mariées, et beaucoup de dépendance, pour 5,9 %. Par contre, plus de la moitié (57,7 %) en manifesterait peu. Cette dépendance psychologique envers le conjoint s'exprime par l'intensité de l'attention qu'on exige de lui et par des sentiments de culpabilité lorsqu'on laisse l'autre trop souvent seul. On s'inquiète aussi exagérément d'une absence éventuelle d'aide et de soins pour le conjoint. La dépendance psychologique envers le conjoint n'est reliée d'aucune façon significative à la fréquence des rencontres entre conjoints ni à l'existence de confidences: une personne âgée hébergée peut être psychologiquement dépendante de son conjoint, qu'il y ait rencontres fréquentes ou non ou qu'il y ait confidences ou non entre eux.

LA FRÉQUENCE DES RELATIONS FAMILIALES ET L'ISOLEMENT RESSENTI

Au plan relationnel plus élargi, on constate que 17,5 % de l'ensemble des personnes interrogées, quel que soit leur statut matrimonial, ont plusieurs parents, enfants ou amis qui demeurent à proximité de l'établissement; 21,5 % en ont un certain nombre, et 43,8 %, quelques uns. Par contre, 15,3 % n'en ont aucun à proximité, alors que 2,0 % déclarent qu'ils sont tous décédés.

Plus de la moitié des personnes âgées interrogées (58,3 %) indique qu'elles voient leurs parents, enfants ou amis aussi souvent et même plus souvent qu'avant l'hébergement. Par contre, 41,5 % répondent qu'elles les voient moins souvent qu'auparavant. Selon les personnes âgées interrogées, les raisons qui expliqueraient la rareté des visites seraient principalement le fait que les parents, enfants et amis sont trop occupés (53,3 % donnent cette raison); la grande distance entre leur résidence et le centre d'accueil (39,0 %); leur mauvais état de santé (13,7 %); le fait de ne plus avoir de famille ou d'amis (11,2 %); le fait de ne pas avoir d'endroit pour les recevoir (11,1 %) [3].

La majorité des personnes âgées interrogées (65,6 %) semble satisfaite du nombre de visites reçues. Mais près du tiers (30,7 %) aimerait en recevoir plus souvent. Les personnes de ce dernier groupe voudraient d'abord voir plus souvent leurs enfants (40,8 %), puis leurs parents (35,7 %), leurs amis (9,7 %) et même tous ces derniers (9,6 %). En désespoir de cause, 2,2 % aimeraient voir "n'importe qui"! Le tiers (33,4 %) des personnes âgées visitent elles-mêmes quelques-uns de leurs parents, enfants ou amis; près du cinquième (19,6 %) en visite un certain nombre et 13,5 % en visitent plusieurs. Par contre, un autre tiers (33,5 %) mentionne qu'elles n'en visitent aucun. Les échanges téléphoniques reçus ou rendus aux parents, enfants ou amis semblent assez fréquents pour le

tiers (33,8 %) des personnes hébergées; plus du quart (27,0 %) en a très souvent. Par contre, 33,4 % ne reçoivent ou ne font d'appels téléphoniques que rarement et même jamais. Certaines personnes (5,2 %) déclarent ne pas avoir d'appareil téléphonique ou être incapables de s'en servir.

Cet isolement familial et amical frappe de façon très marquée 2,4 % des personnes interrogées; il existe de façon importante pour 14,2 % et de façon modérée pour 33,2 %. Ainsi la moitié (49,8 %) des personnes hébergées en souffrent à divers degrés. L'analyse révèle que la rareté des visites reçues en centre d'accueil est reliée pour une certaine part à l'éloignement des parents et amis, mais également à la rareté des échanges téléphoniques, de même qu'à la rareté des visites rendues par la personne âgée. C'est donc dire que la rupture des contacts semble s'établir tant au plan des visites qu'au plan des appels téléphoniques; ceci indique qu'il faille chercher des explications à cette rupture autres que l'éloignement des parents et amis.

On a observé une légère association (r = ,15) entre la frustration causée par le comportement du personnel et l'isolement familial ou amical. Serait-ce que l'ennui rend moins tolérante la personne âgée à certains comportements désobligeants ou que la frustration exprimée par la personne âgée n'incite pas les parents ou amis à fréquenter l'établissement? On a également relevé qu'un peu plus de la moitié des personnes interrogées (56,1 %) peut parler souvent ou très souvent des choses qui leur tiennent à coeur avec certaines personnes qu'elles aiment, autres que le conjoint. Par contre, le quart (24,7 %) le fait rarement, 7,7 % jamais, alors que 9,6 % ne veulent pas le faire. Tout comme avec le conjoint, il semble y avoir avec les proches certains problèmes de communications intimes qui peuvent expliquer pour une certaine part l'isolement familial et amical.

Il demeure que la moitié (50,6 %) des personnes âgées interrogées révèle s'ennuyer beaucoup et passablement des êtres qu'elles aiment; le quart (24,4 %) ne s'ennuie pas tellement, alors que l'autre quart (24,9 %) ne s'ennuie pas du tout. Il existe donc en hébergement un problème certain relié à la qualité des relations établies avec le conjoint et avec les proches. L'ennui des personnes chères y est très présent pour la moitié de l'échantillon.

L'APPRÉCIATION FAITE DES AUTRES BÉNÉFICIAIRES

Plus des trois quarts (79,3 %) des personnes âgées lucides considèrent aimables les autres pensionnaires. Par contre, le dizième (11,5 %) les trouve indifférents, quelques-uns (5,6 %) les qualifient de commères, et une minorité (1,5 %) de mal

élevés. Le quart (23,6 %) des répondants dit n'avoir aucune affinité de goûts avec les autres bénéficiaires; alors que près d'un autre quart (22,5 %) a des affinités avec certaines personnes mais ne peut être que rarement ou jamais avec celles-ci. Heureusement, 36,5 % sont souvent avec les personnes qui leur ressemblent et 17,4 % le sont très souvent.

On est donc obligé de constater qu'il existe en hébergement certains problèmes relationnels dûs au fait de l'hétérogénéité des bénéficiaires au plan des goûts et des façons d'agir. De ce fait, on ne peut être surpris de constater que le cinquième (20,9 %) des personnes âgées interrogées trouve que la plupart ou du moins un bon nombre des autres bénéficiaires ont tendance à se tenir en petits groupes. Cependant, pour 39,2 %, cette tendance existerait pour quelques-uns seulement. En conséquence, on constate que près du quart (24,2 %) des personnes interrogées trouve difficile et même très difficile de faire partie de ces petits groupes. Le dizième (11,3%) est même désabusé et répond que cela ne l'intéresse pas d'en faire partie.

Se manifeste également la perception que d'autres pensionnaires jouissent de privilèges, perception partagée par 35,2 % des répondants. Cette pratique serait répandue pour plusieurs pensionnaires, aux dires de plus du dizième (12,6 %) des personnes lucides interrogées. Ceux-ci dérangent beaucoup et moyennement 22,0 % de ceux qui les ont constatés. Il faut se rappeler que l'étude porte sur 69 établissements. Il est donc fort possible que les problèmes relationnels entre les bénéficiaires soient moins répandus dans certains établissements que dans d'autres. Mais il demeure qu'il existe un peu partout, à des degrés divers, une hétérogénéité des bénéficiaires quant à leurs goûts et leurs affinités, et par le fait même une certaine tendance à se tenir en petits groupes et à exclure les autres, de même que la perception que des privilèges sont accordés à certains d'entre eux.

La considération des abonnés du centre de jour

Seulement quelques établissements ont la possibilité d'offrir les services d'un centre de jour aux personnes âgées du quartier qui demeurent toujours à leur domicile, mais qui ont besoin de certains stimuli et de divers services. La présence occasionnelle dans un centre d'accueil de personnes toujours résidentes du quartier peut permettre d'entretenir un certain contact avec la communauté locale, ne serait-ce qu'en véhiculant les nouvelles. Elles peuvent y apporter aux "pensionnaires internes" une vision moins cloisonnée du monde, un certain renouveau, et de ce fait stimuler davantage la vie courante.

La majorité des personnes hébergées concernées par l'existence d'un centre d'accueil dans leur établissement trouve qu'il s'agit là d'une bonne chose (68,9 %). Cette majorité (69,6 %) trouve également que les gens du centre de jour ont besoin d'y venir. Les autres personnes sont contre ou y sont indifférentes. Cette réticence ou cette indifférence à l'égard de ceux qui fréquentent le centre de jour peut être dûe à la perception que ces derniers les empêchent très souvent (9,1 %), souvent (5,8 %) ou rarement (4,4 %) de faire certaines activités.

L'existence, à tort ou à raison, de privilèges en faveur des gens du centre de jour est perçue par près du tiers des répondants (30,4 %). D'autres, plus désabusés disent que cela ne les regarde pas (10,6 %), que cela leur est égal (5,0 %), qu'ils n'y vont pas (4,4 %). Enfin, une autre raison qui milite contre la présence des gens du centre de jour est le fait de ne pouvoir retrouver ses amis avec qui l'on se tient habituellement (21,6 %). Ces amis "pensionnaires internes" deviennent alors probablement accaparés par les "externes", ou trouvent au centre de jour de nouveaux intérêts qui les font délaisser momentanément leurs copains et copines. Ces attitudes, quoique non généralisées, témoignent de la présence chez certaines personnes âgées lucides d'une certaine méfiance, d'un sentiment d'usurpation et d'une certaine difficulté à s'ouvrir à de nouveaux contacts.

L'APPRÉCIATION DU PERSONNEL SOIGNANT

Les trois quarts (77,4 %) des personnes âgées interrogées sont généralement très satisfaites de la façon dont le personnel s'occupe d'elles. Le médecin répond toujours aux questions posées dans la majorité des cas (68,4 %) et souvent pour 17,8 %. Ceux qui ne voient pas le médecin, qui ne posent pas de questions ou à qui le médecin ne répond que rarement représentent 13,7 % de l'échantillon.

Bien que l'insatisfaction envers le personnel touche à des degrés divers une minorité de bénéficiaires (au plus 25 % de l'échantillon), ce sont certains aspects négatifs qui ressortent en regard des réactions manifestées envers l'hébergement. Le reproche le plus marqué fait par 12,7 % de l'échantillon concerne la mauvaise humeur du personnel, alors que d'autres mentionnent le manque de respect (5,7 %). En somme, pour un cinquième (19,5 %) des personnes âgées lucides, les comportements du personnel pourraient être améliorés par une meilleure humeur et par le respect, de même que par le fait d'adresser la parole à la personne âgée, de tolérer certaines actions, de toucher doucement la personne âgée et de respecter son rythme plus lent.

*
* *

Chez le quart des personnes âgées interrogées, il existe des problèmes relationnels avec les autres personnes hébergées: elles n'y retrouvent pas d'affinités de goûts et perçoivent que les autres ont tendance à se tenir en petits groupes desquels elles se sentent exclues. D'autres, plus désabusées, prétendent qu'elles ne sont pas intéressées à se mêler aux autres. Le tiers des répondants prétend qu'il existe des privilèges dérangeants à l'égard de quelques-uns et même d'un bon nombre de bénéficiaires. Cette perception se manifeste également à l'endroit de certaines personnes externes qui fréquentent le centre de jour. L'existence d'un tel centre les empêcherait de retrouver leurs copains (copines) habituel (les). Des sentiments de méfiance et d'usurpation semblent en résulter. Un malaise assez répandu (chez près de 40 %) existe quant à la capacité d'être à l'aise pour manifester une amitié particulière. Dans certains établissements, cela serait plutôt mal vu. Mais une censure personnelle et possiblement collective semble s'exercer malgré le fait que près du tiers des personnes non-mariées trouvent important d'avoir l'affection d'une personne de l'autre sexe.

Le quart des personnes âgées interrogées se sentent incapables d'exprimer ce qu'elles n'aiment pas, de même que leur besoin d'aide pour réaliser certaines activités quotidiennes. Ainsi, particulièrement dans les grands établissements publics, l'univers des personnes âgées en hébergement tend à être cloisonné du monde extérieur pour se concentrer sur le moi. En témoignent l'isolement familial et la réticence affichée à l'égard des bénéficiaires du centre de jour. Cette exclusion de la société et la mise au rencart dans des institutions qui leur sont réservées marginalisent davantage cette catégorie d'âge. Dans cet univers fermé, les soins prodigués au corps défaillant absorbent une bonne partie du temps et des esprits. Chez plusieurs, l'émergence de la mémoire ancienne les fait revivre à une autre époque, celle de leur jeunesse ou de leur enfance. Le temps et l'espace deviennent ainsi autres, réglés et compartimentés par les horaires et les normes de l'institution et, de l'intérieur, s'installe parfois une certaine évasion vers l'ailleurs.

Astrid Lefebvre-Girouard,
Association des Centres de services sociaux du Québec

NOTES

1. Nous ne traitons ici que d'un aspect limité d'une vaste étude intitulée Les comportements psycho-sociaux des personnes âgées hébergées. Cette étude financée conjointement par le Programme des Subventions nationales au bien-être social et par le Conseil québécois de la recherche sociale repose sur un échantillon représentatif de 69 centres d'accueil et pavillons, de diverses grandeurs, tant publics, conventionnés que privés, répartis à travers la province de Québec. Y furent sélectionnées 1,071 personnes âgées hébergées, dont 588 individus évalués lucides ont été interrogés en 1982.

2. Il est à noter que les personnes âgées qui ont répondu aux questions relatives à la situation conjugale et familiale sont des personnes évaluées lucides lors d'un test qui permettait d'éliminer les personnes confuses aux entrevues personnalisées.

3. Chacune de ces raisons renvoie à un pourcentage de 100 %, la présence ou l'absence de chacune des raisons étant vérifiée.

VIEILLIR AU QUÉBEC HIER ET AUJOURD'HUI

Renaud Santerre

La manie de la comparaison qui hante tout anthropologue l'incite, lorsqu'il s'intéresse à la vieillesse et à la mort au Québec d'aujourd'hui, à mettre en perspective la situation québécoise avec celle qui prévaut dans d'autres sociétés à travers le monde ou bien, ce qui revient au même et le rapproche de l'historien, à comparer la situation d'aujourd'hui avec celle du Québec d'autrefois. C'est cette deuxième voie qu'on emprunte ici en centrant l'attention sur la vieillesse québécoise à des dates charnières du dernier siècle d'histoire: 1881, 1911, 1931, 1956 et 1981.

L'exposé gagne en clarté quand on distingue quatre niveaux auxquels mener cette analyse anthropo-historique de la vieillesse: le niveau socio-démographique, le genre de vie dominant, la structure de la famille et le statut du savoir.

Le cas du Québec francophone aujourd'hui illustre assez bien, dans le domaine du vieillissement, ce que laisse entrevoir la théorie de la modernisation, non pas peut-être dans sa formulation raide de 1972 (COWGILL et HOLMES 1972), mais plutôt dans l'assouplissement auquel en est arrivé deux ans plus tard l'un des deux auteurs (COWGILL 1974).

LA VIEILLESSE QUÉBÉCOISE AU NIVEAU SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

A ce premier niveau d'analyse, on se bornera à ne considérer que trois aspects: l'augmentation de la proportion des personnes âgées dans la population, à mettre en relation avec la baisse non de la mortalité, mais de la natalité; l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance, reliée, elle, à la mortalité; l'évolution du taux de masculinité, lui dépendant du taux d'urbanisation et du degré d'éloignement de l'activité agricole.

Proportion des personnes âgées

Suivant les critères des Nations Unies, qui fixent le seuil des populations vieillissantes à 8 % de personnes âgées de 65 ans et plus, le Québec a franchi ce cap quelque part entre 1976 et 1981 (tableau 1). Sans être vieille comme la France (13 % en 1975) ou la Norvège (14 %), la population québécoise vieillit rapidement; elle s'établissait à 8.8 % en 1981. A moitié moindre en 1881, soit 4.3 %, la proportion des personnes âgées a mis 75 ans pour gagner à peine 1.4 %, mais fait des bonds accélérés depuis 1956. De 5.7 % à 8.8 %, il s'agit d'un gain de 3.1 % en vingt-cinq ans.

Contrairement à la croyance populaire, ce constat n'indique pas que les gens maintenant vivent plus vieux ou meurent moins. Il s'agit d'un effet de perspective: le calcul proportionnel n'a pas en soi de valeur absolue, mais révèle plutôt des changements dans la pyramide des âges et par conséquent dans les rapports entre groupes d'âge: jeunes, adultes, vieux.

La grande responsable du vieillissement de la population, c'est la baisse de la natalité qui en un siècle décroît des deux tiers (de 42 °/₀₀ en 1881 à 14.8 °/₀₀ en 1981) et connaît sa chute la plus marquée en 1931 et 1966 et la plus régulière à compter de 1951 (tableau 1). Si les vieux deviennent visibles, c'est qu'il y a moins de jeunes; ils ne sont plus comme autrefois noyés dans la marée montante. Conséquence pratique immédiate: si vous êtes plus nombreux à occuper le devant de la scène, vous devez partager l'attention des spectateurs. La rareté relative des vieillards en faisait autrefois un objet d'honneur et de respect[1]. C'est moins le cas aujourd'hui.

Espérance de vie

Basé sur les tables de mortalité du moment, le calcul de l'espérance de vie peut aussi faire illusion. Tout d'abord parce que la mortalité n'est pas stationnaire d'une année à l'autre. Si elle a pu, beaucoup plus tôt que la natalité, en réalité à partir du début du siècle, décliner de 23.8 °/₀₀ en 1881 à 6.6 °/₀₀ en 1981, un record mondial, des progrès sans doute ténus sont peut-être encore possibles. Ou même des régressions, si l'on s'avise, comme il en est parfois question, de sabrer dans les services de santé. L'état de la mortalité dépend en effet des conditions sanitaires et de la généralité des services offerts. Le cas des Etats-Unis l'illustre assez bien, eux qui en étaient encore à un taux de mortalité de 9 °/₀₀ en 1975 comparé à 6.9 °/₀₀ au Québec en 1976.

Le calcul de l'espérance de vie à la naissance fait également illusion en ce sens que les gains énormes obtenus dans la lutte contre la mort ont été enregistrés principalement dans le domaine de la mortalité infantile et de celle des femmes en couches. Si bien que le calcul de l'espérance de vie non plus à la naissance, mais à l'âge adulte ou mieux, pour notre propos, à 65 ans, ne révèle que des progrès modérés, comme l'indique le tableau 2.

Ces réserves faites, il n'en reste pas moins que l'espérance de vie à la naissance s'est régulièrement améliorée depuis un siècle, passant de 43 ans environ en 1881 à quelque 75 ans en 1981 pour les deux sexes réunis. C'est assez près du double. Sous ce rapport, l'écart entre les hommes et les femmes, de 1.9 année en 1881 (tableau 1) en faveur de ces dernières, tend à s'élargir aussi régulièrement jusqu'à at-

teindre 7.6 ans en 1981 (H = 71.1 ans; F = 78.7). Sans doute s'agit-il là de données statistiques qui ne présentent qu'une vue quantitative des choses. Tentant de pénétrer plus avant dans la réalité vécue du vieillissement, le Conseil des affaires sociales du Québec innove en calculant non plus seulement l'espérance de vie totale (mesure quantitative), mais aussi l'espérance de vie en bonne santé (mesure qualitative).

D'après ce calcul, l'espérance de vie en bonne santé à la naissance au Québec en 1980 s'établissait à 59.1 ans pour les hommes et à 60.2 ans pour les femmes[2]. Ainsi donc on a prolongé la vie au détriment de sa qualité. Et ce sont les femmes qui en font les frais puisque l'écart favorable de 7.6 ans en espérance de vie totale se réduit à 1.1 année de vie en santé pour elles. Les gens vivent peut-être plus vieux aujourd'hui qu'il y a cinquante ou cent ans, mais leur état de santé physique et mentale, surtout chez les femmes (probabilité de 18.5 années en mauvaise santé), les empêche de jouir véritablement des dernières années de leur vie.

Taux de masculinité

Déjà la discussion nous a entraînés dans le champ du vieillissement différentiel suivant les sexes. On a affirmé[3] trop vite et de façon trop absolue que "la vieillesse est un monde de femmes". Le calcul du taux de masculinité[4] générale[5] et âgée[6] en distinguant les milieux (urbain, rural non agricole et rural agricole) et les époques prouve hors de tout doute que la féminisation de la vieillesse (indice inférieur à 100 ans dans le tableau 1) ne s'instaure définitivement au Québec qu'après 1911 quand le taux d'urbanisation de la province franchit le cap des 50 %. Bien plus, la vieillesse reste masculine beaucoup plus longtemps (jusqu'en 1981: indice de 99.6) en milieu rural non agricole et le demeure encore aujourd'hui en milieu rural agricole (indice de 129.6 en 1981)

Que conclure de tout ceci au-delà d'un élémentaire appel à la prudence devant des statistiques globales, dont la nature même est de calculer des moyennes qui râpent toutes les différences (régionales, ethniques, sexuelles, etc.) ? La masculinité prédomine, l'observation anthropologique l'a remarqué dans une multiplicité de sociétés, dans les pays de forte immigration et à dominante rurale agricole. C'était le cas du Canada et du Québec autrefois. Pas étonnant qu'il en reste des traces en vieillissant. Urbanisé à 77.6 % en 1981 (contre 27.8 % en 1881), le Québec ne compte plus que 71 hommes âgés (108 en 1881) pour 100 femmes du même âge. Mais il a laissé, toute proportion gardée, ses vieux... et ses hommes à la campagne.

Comme quoi exercent une influence sur la vieillesse le milieu et le genre de vie.

VIEILLESSE ET GENRE DE VIE

La notion de genre de vie est retenue ici de préférence à toute autre par suite de son applicabilité plus grande à la diversité des sociétés considérées par les anthropologues (chasseurs, cueilleurs, pêcheurs, éleveurs, agriculteurs, etc.) et surtout à cause de la multiplicité des dimensions qu'elle comporte: occupation(s), technologie, mode de rétribution, habitat (y inclus densité), habitation, services, etc. Bref, toute la dimension socio-économique de la vie.

On trouve rarement de sociétés à genre de vie unique, surtout si elles sont le moindrement complexes et numériquement importantes. Mais on peut habituellement y déceler un genre de vie dominant et en dégager les principales implications pour l'ensemble de la société. "L'habitant de Saint-Justin[7]" qu'observait en 1886 Léon Gérin représente sans doute le genre de vie prédominant au Canada français d'il y a cent ans. Si la vocation rurale et agricole du Canada français fait partie de ces mythes[8] qui se sont développés au début du siècle et qu'on a entretenus bien au-delà de la transformation de la Province en société urbaine et industrielle, il reste toutefois qu'à la fin du siècle dernier, l'agriculture "occupait" la majorité de la population canadienne-française et imposait par le fait même un type de peuplement, une forme d'organisation et un style de vie, incluant des valeurs particulières et une façon de vieillir, qu'on ne retrouve plus aujourd'hui.

Agriculture autosubsistante vs industrielle

Majoritairement dans l'agriculture en début de période, la population québécoise, sous l'effet combiné de l'industrialisation et de l'urbanisation, en sort progressivement pour constituer d'abord un prolétariat rural (doublement du secteur rural non-agricole au cours du dernier demi-siècle) avant de venir grossir la population des villes, en particulier la région montréalaise, qui regroupe maintenant plus de 35 % de la population de la province[9]. En un siècle la population agricole tombe, le terme n'est pas trop fort, à moins de 3 %.

Si le nombre de fermes reste relativement stable pendant toute la période jusque vers 1960, la superficie moyenne des fermes double et l'état de la mécanisation de l'agriculture, à peine amorcée à la fin du siècle dernier par l'introduction de batteuses, moissonneuses, faucheuses et râteaux à cheval, en fait maintenant une entreprise industrielle, à capital investi considérable, qui n'a plus rien à voir avec l'exploitation

familiale, le "domaine plein", dirait Léon Gérin, des années 1871-1881. L'agriculture pratiquée en 1881 par la majorité de la population québécoise en était une de relative autosubsistance, en ce sens qu'on produisait pratiquement tout ce qu'on consommait: il y avait coïncidence entre l'unité de production et l'unité de consommation, dans les deux cas la famille étendue, sur laquelle on reviendra plus loin.

Ce qui caractérise cette forme d'organisation, c'est à la fois la polyvalence des fonctions et une répartition assez précise des tâches entre chacun des membres de la famille étendue en relation avec son sexe, son âge et ses capacités physiques et mentales. Personne n'était laissé pour compte; l'enfant, le "demeuré", la "vieille fille" et le pied-bot contribuaient, chacun suivant ses possibilités, à l'entreprise communautaire. Cette dernière lui garantissait en retour le support nécessaire. A chacun suivant ses besoins et de chacun suivant ses moyens, pouvait-on dire un peu comme aujourd'hui dans les kibboutz israëliens.

Polyvalent, le fermier traditionnel l'était éminemment: laboureur, semeur, faucheur, charron, tonnelier, menuisier, charpentier, bûcheron, éleveur, vétérinaire, sucrier, et quoi encore? Sa femme de son côté, en plus de faire régulièrement des enfants qu'elle allaitait, - le reste de l'"élevage" relevant de l'ensemble des membres des deux sexes de la famille étendue - s'occupait à la cuisine, au potager, à la basse-cour, cuisait le pain et le savon, lavait et cardait la laine, tissait et cousait pour fabriquer les vêtements, sans compter les coups de mains données pour le foin, la récolte, la traite des vaches, le soin des animaux au moment de la mise bas. Habituellement c'est elle, plus instruite que son mari, qui tenait la comptabilité. La polyvalence allait même jusqu'à suppléer un membre de l'autre sexe advenant un décès, une absence prolongée ou des circonstances imprévues.

La rémunération propre à ce type d'organisation n'était pas rattachée à la personne, ni même à la nature ou à l'importance des tâches exécutées. Sans y être totalement inconnu, le salaire restait marginal, n'impliquait qu'un ou deux garçons comme ouvrier agricole local ou comme migrant temporaire en ville ou aux Etats-Unis et, du côté féminin, une fille que la famille avait fait instruire et "plaçait" comme maîtresse d'école dans un rang voisin.

Dans chaque cas, le salaire n'appartenait pas à l'individu, mais était versé intégralement à la famille, dont le chef se servait pour satisfaire les besoins de la maisonnée, en particulier quand le numéraire, peu répandu à cette époque d'autosuffisance, était requis pour l'acquisition de machinerie ou de denrées exotiques, comme le café. Même le curé et

parfois le médecin étaient payés en nature. Résultat de ce mode de fonctionnement: l'activité de chacun et de chacune, nécessaire au groupe, se trouvait reconnue par le groupe qui, sous l'autorité redistributrice du chef de famille, prenait en charge les besoins de chacun. On était encore loin de l'économie salariée d'aujourd'hui.

Salaire, dépendance et retraite

Le principal changement qu'a connu le genre de vie au Québec, c'est moins la transformation d'une agriculture artisanale en industrie et sa marginalisation par rapport à l'activité majoritaire de la population que l'éclatement d'une "occupation" dominante, assez polyvalente et polyfonctionnelle, en une myriade de fonctions et métiers spécialisés, dont l'exercice nécessite une carte de compétence particulière. Je ne puis plus étancher ma baignoire, construire un cabanon ou remettre de l'ordre dans mes circuits électriques sans devoir passer par un maître-plombier, menuisier ou électricien et sans subir en plus une visite de l'inspecteur de la ville pour vérifier si les travaux sont faits suivant les règlements. La caractéristique fondamentale de ces emplois spécialisés, exclusifs aux gens admis à les "occuper", c'est d'être salariés. On est payé pour ce que l'on fait, et non pour ce que l'on est, à condition que le travail accompli soit reconnu socialement, c'est-à-dire rémunéré. Le salaire est attaché au travail[10] et non plus à la personne ou à sa famille, bien que l'appropriation en soit faite par l'individu qui le dépense comme il veut.

Ainsi donc le travail s'est, avec le temps, coupé en deux: d'un côté le travail plus ou moins spécialisé, reconnu socialement[11], auquel est attachée une rémunération sous forme de salaire[12]; de l'autre tous les travaux accomplis journellement en dehors de l'emploi salarié, souvent d'une plus grande importance pour la survie et l'épanouissement de la famille, mais que la société ne reconnaît plus. Dans cette dernière catégorie entrent le travail des enfants, celui des femmes au foyer et le "bénévolat" des vieillards à la retraite. C'est en effet la conséquence la plus néfaste de l'évolution vers le travail salarié que d'avoir réduit la vie "utile" à une période condensée, et cadensée[13], entre 20 ans (parfois 25 avec la poursuite des études supérieures) et 65 ans et de ranger les enfants, les "ménagères" et les "vieux" dans la catégorie des dépendants, pour ne pas dire des inutiles, parce qu'ils ne rapportent rien.

Au complexe unité de production - unité de consommation, que constitue la famille étendue du monde agricole d'antan, a succédé le couple industriel producteur - dépendants. La situation est particulièrement tragique pour les vieillards

que la retraite, invention récente d'une économie salariée, prive de tout statut social en même temps que de leurs revenus réguliers. Alors qu'autrefois on pouvait être utile pendant la presque totalité de sa vie depuis la plus tendre enfance, qu'on ne "gaspillait" pas très longtemps sur les bancs de l'école, jusqu'à l'extrême vieillesse, sans interruption arbitraire d'une brusque retraite, aujourd'hui la vie utile ne couvre à peine que la moitié de l'espérance de vie totale (de 35 à 71 ans pour les hommes). L'autre conséquence désastreuse de cette évolution, c'est d'avoir forcé les femmes, particulièrement actives et utiles sur la ferme d'antan, à une semi-clandestinité sociale en les cloîtrant pendant un demi-siècle à la maison, souvent réduite à un minuscule appartement en ville, et de les obliger à une re-conquête de leur statut social par le biais d'un retour en masse[14] sur le marché du travail... salarié.

Sécurité du revenu

La sécurité du revenu des familles repose en effet maintenant sur le(s) salaire(s) du (des) parent(s) pendant la période "active" et, à la retraite, sur les systèmes de pension, privés et publics, alimentés l'un et l'autre par ponction (volontaire ou imposée) sur le salaire. Les services de santé et sociaux au Québec sont également assurés depuis les années soixante par l'Etat et alimentés par l'impôt des particuliers. Si bien que la famille n'exerce plus guère de responsabilité, autre que morale, à l'endroit de ses vieillards: elle s'en est désaisie en faveur de la société globale à qui elle concède, par voie de taxation générale, les moyens de l'exercer.

Il en allait différemment au siècle dernier, alors que c'est la famille étendue qui assurait à ses membres à la fois sécurité économique et services de santé (i.e. moyens d'y recourir). L'unité de production se doublait d'une unité de consommation. Si l'individu, jeune, adulte ou vieux, devait à la famille sa force de travail et même ses gains extérieurs, il pouvait en attendre ce qu'il faut pour subvenir à ses besoins. L'Etat était pratiquement absent de ce domaine et si la paroisse ou le rang intervenait, par le biais de corvées par exemple, c'était tout au plus pour suppléer aux accidents, aux défaillances éventuelles du système, qui reposait essentiellement sur la famille étendue. L'action bienfaisante du clergé et des communautés religieuses revêtait également un caractère supplétif dans les orphelinats, les hôpitaux, les maisons d'éducation, etc.

Le rôle du chef de famille d'antan n'était pas celui du propriétaire abusif (l'usus et l'abusus du droit romain) qui dispose à volonté du patrimoine, mais celui d'un coordonnateur des travaux de la collectivité et d'un redistributeur des

biens et services de la communauté entre ses membres. Il en retirait plus de prestige et de respect que de profit personnel. C'est exactement ce que les anthropologues ont trouvé dans bien des sociétés dites "primitives".

La terre: les cas de donation

Rien n'est plus révélateur de ce mode de fonctionnement, du statut des vieillards et des différents membres dans la famille et du rôle de la terre dans ce type d'organisation que les actes de "donation" par lesquels un couple âgé cédait à un fils héritier son "bien", mais en s'assurant certaines garanties de rente, de logement et de services pour lui-même, mais aussi pour les autres membres de la famille non encore "établis"[15]. en particulier les "vieilles filles".

Pareilles "donations" pullulent dans la campagne québécoise jusqu'à une date récente. Comme quoi les valeurs inhérentes à un modèle d'organisation tendent à survivre au-delà des transformations du modèle.

Plusieurs points méritent d'être dégagés de ces donations par contrat notarié.

Premièrement la donation se fait d'un chef de famille, homme ou femme, à son fils, aîné ou plus souvent cadet. La "communauté de biens" fait de la femme pratiquement l'égale de son mari dans la gestion du patrimoine, dont elle possède la moitié en droit et obtient l'autre moitié au décès du mari, ce qui en fait alors l'exclusive propriétaire. La donation va à un fils plutôt qu'à une fille parce que le bon fonctionnement de la ferme suppose un couple et impliquerait un gendre dans le cas d'une donataire. Moins fréquents, les cas de donation à une fille, donc indirectement à un parent par alliance, se soldent souvent par un échec[16].

La deuxième remarque concerne l'objet de la donation, i.e. terres, maison, granges, animaux, instruments aratoires, ménage, tout. La description des "circuits de terre" avec leur superficie, leurs limites et leurs voisins prend plusieurs paragraphes dès le début tandis qu'une simple phrase du jargon notarié ("le tout avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances") couvre le reste des biens. Que signifie cette différence de traitement entre des objets dont l'équivalent monétaire serait incomparable?

C'est que la propriété foncière dans ce contexte ne se compare à rien d'autre. Il s'agit dans le cas de la terre non d'un bien de consommation, mais du principal instrument ou moyen de production. En la cédant au donataire, le donateur se départit non seulement d'un bien, dont la valeur monétaire

peut être établie, mais en même temps de la sécurité personnelle et familiale qu'il représente. Il est donc normal qu'il exige en contrepartie des garanties à la fois personnelles et familiales. Comme il est normal pour le donataire de n'accepter que si cette terre lui fournit les moyens d'assumer les responsabilités du chef de famille d'antan et que s'il est prêt à faire de l'agriculture son genre de vie de préférence à l'exercice d'un métier salarié.

La donation n'est pas un don pur et simple, ni un héritage gratuit, qui ne surviendrait d'ailleurs qu'au décès du propriétaire, mais plutôt un contrat où chacune des parties spécifie ce qu'elle met dans la balance et ce qu'elle attend en retour. Il n'existe pratiquement pas d'équivalent dans la société québécoise d'aujourd'hui. Au moment de partir en HLM ou au foyer, les couples âgés vendent leur maison faute de trouver à la donner à un enfant, qui accepterait d'y "entretenir" les "vieux" en y emménageant avec sa famille, ce qui impliquerait presque automatiquement changement de ville et d'emploi.

La sécurité économique aujourd'hui n'est plus garantie par la terre, externe à l'homme, mais par ce qui fait partie de son intériorité, c'est-à-dire son métier ou sa profession, et par l'instruction qui y donne accès. L'héritage se fait aujourd'hui sous forme principalement monétaire, bien consommable; ce qui peut se transformer en biens d'investissement, en période de hauts taux d'intérêt, ne survient, également en valeurs facilement monnayables, qu'à la mort du testateur sous forme de prestations de décès. Pas question dès lors pour lui d'exiger une contre-partie pour ses "vieux jours" comme cela se faisait autrefois.

Les contre-parties exigées dans les donations, c'est le troisième point à souligner, sont nombreuses, explicitement détaillées et même parfois réitérées: elles vont du logement chauffé (dans la maison cédée ou dans un logement ailleurs, au choix du donateur, mais avec compensation du donataire sous forme de rente et de paiement de loyer) à la nourriture, au vêtement, au mobilier, au voiturage à l'église et ailleurs, "aller et retour", aux services médicaux ainsi qu'aux services religieux ante comme post mortem. Et, suprême précaution pour coiffer l'ensemble des obligations, la donation se transforme à la fin en hypothèque spéciale: "Pour sûreté de l'accomplissement fidèle de toutes les charges et obligations stipulées dans la présente donation, les immeubles sus-désignés et décrits seront spécialement hypothéqués"[17]. En d'autres termes, le donateur donne tout, mais se réserve le droit de tout reprendre. Pas étonnant qu'on ait assisté dans le passé à de multiples refus de donations par d'éventuels bénéficiaires ou

à des reprises par le donateur à la suite d'un abandon par les bénéficiaires.

Le quatrième point soulevé par les donations fera l'objet de développements dans la section concernant la structure de la famille: il s'agit des provisions concernant les "vieilles filles", soeurs du donataire, qui ont droit de sa part à une rente spécifique et à "l'usage d'une chambre pour chacune d'elles dans la maison donnée, chauffée et éclairée par le donataire, aux frais de ce dernier, et ce, la vie durant des dites demoiselles, et en autant qu'elles seront filles[18]". L'insistance du donateur sur l'effet de cette obligation particulière "aussi longtemps qu'elles ne seront pas mariées" montre bien que l'obligation du chef de famille dans ce contexte à l'endroit des filles se trouve automatiquement transférée à l'autre famille lors de leur mariage en même temps que leur capacité de travail et de reproduction.

Habitation et habitat

La sécurité des personnes âgées hier et aujourd'hui a été abordée jusqu'ici sous l'angle du revenu tiré d'une occupation agricole ou salariée, des services de santé payés par la famille ou par l'Etat ainsi que du "vivre et du couvert". Peut-être convient-il d'ajouter une note sur l'habitation et, incidemment, sur l'habitat, qui caractérisent la société d'hier et celle d'aujourd'hui.

La maison de ferme, comme il en reste beaucoup dans nos campagnes, consiste en un vaste bâtiment, de deux étages habituellement (un étage en plus du rez-de-chaussée, la "cave" servant à l'entreposage des légumes, des fruits et du bois de chauffage) et aux multiples pièces, dont l'immense cuisine-salon. Y logent facilement tous les membres de la famille étendue de type polynucléaire. Propriétaires de la maison comme de toute la ferme, les "vieux" la cèdent à condition de continuer à y habiter comme avant, soit à l'étage, soit plus souvent dans une moitié de la maison divisée en deux dans le sens de la verticalité, c'est-à-dire une partie du rez-de-chaussée et de l'étage.

Les actes de donation sont très précis à cet égard: ils veillent à assurer le couvert aux grands-parents, mais en sauvegardant l'intimité de chacun et les bonnes relations avec la jeune famille de l'héritier, en particulier avec la bru, qui est une "étrangère" (à la famille). C'est pour ce motif que les parents ont eu leur mot à dire dans le choix de l'épouse de leur fils. Les donations prévoient en alternative la possibilité pour le donateur de prendre logis ailleurs à charge pour le donataire de lui verser une rente trimestrielle, de lui laisser choisir les meubles à emporter avec lui et de

payer le loyer éventuel. D'autres donations, plus fréquemment après la deuxième guerre, obligent l'héritier de la ferme à construire ou acheter une maison pour ses parents au village.

On assiste ainsi en zone rurale à une migration des personnes âgées du rang au village. Le mouvement s'amplifie dans les années 1960. A Squatteck (Témiscouata) par exemple, une trentaine de cultivateurs âgés, ne trouvant aucun fils pour céder leur ferme marginale, ont tout simplement vendu à vil prix leur terre au même entrepreneur capitaliste local et déménagé leur maison dans les nouvelles rues du village. Les dix rangs, où se trouvaient les 3/5 de la population il y a vingt-cinq ans, se sont littéralement vidés au profit du village, qui s'ennorgueillit maintenant de plusieurs HLM et de maisons à appartements.

Caractéristique du peuplement rural au Québec d'autrefois, le rang est en train de disparaître. La densité de la population québécoise a quintuplé en cent ans, mais paradoxalement le quadrillage du territoire par une population rurale égrenée en chapelet le long de rangs simples ou doubles s'est amenuisé au profit d'une densification extrême de l'agglomération urbaine du Grand Montréal. L'habitation type du Québécois moyen d'aujourd'hui, c'est un loyer, fonctionnel mais minuscule, dans un bloc à appartements sur une quelconque rue métropolitaine. Suffisant pour une famille mononucléaire, quand ce n'est pas monoparentale, ce logement, dont on change aussi souvent que se modifient les revenus et les besoins de la famille, comporte rarement la "chambre d'ami" de passage, et encore moins ce qu'il faudrait pour loger de façon régulière les grands-parents.

Les vieillards n'ont plus de place chez leurs enfants. Les transformations de l'habitation (maison immense vs loyer fonctionnel) et de l'habitat (rang rural vs rue urbaine) figurent parmi les facteurs qui incitent l'Etat à prendre en charge, avec nos impôts, les problèmes de logement des personnes âgées en perte d'autonomie. Ce qui serait scandale dans la mentalité d'autrefois est devenu une dure réalité d'aujourd'hui.

STRUCTURE DE LA FAMILLE

On commence déjà à entrevoir les différences fondamentales entre la famille rurale canadienne-française d'autrefois et la famille québécoise d'aujourd'hui, habituellement à loyer en milieu urbain.

La première, on l'a vu , se caractérise par sa taille, son habitat et sa résidence, liés à la ferme, le rôle producteur autant que consommateur de ses membres, les fonctions coordonnatrices et redistributrices de son chef ainsi

que la sécurité économique, psychologique et sociale qu'elle procure à tous ceux qui en font partie. La Révolution tranquille a fait aboutir l'évolution familiale à un type de famille mononucléaire, pour ne pas dire monoparentale (un cas sur huit en 1981). L'essence de ce type de famille bi-générationnelle, c'est d'être constituée uniquement des (d'un) parent(s) et des jeunes enfants, en petit nombre, tant qu'ils ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins et de voler de leurs propres ailes. Il s'agit de l'unité peu complexe d'un producteur salarié et d'un nombre limité de dépendants pendant leur période de formation avant d'entrer sur le marché du travail.

Plus longue qu'autrefois, mais tout de même limitée à moins de 25 ans, la fin de cette période d'élevage d'un nombre restreint d'enfants libère les parents, surtout la mère, qui a même pu rester en emploi, pour entreprendre, changer ou poursuivre sa carrière, se retrouver seuls comme couple ou divorcer, bref mener une seconde vie d'adultes autonomes avant d'entrer dans une vieillesse plus ou moins solitaire, à l'abri des enfants et des petits- enfants. A la limite, les générations alternées (grands-parents - petits-enfants) n'auront pratiquement plus de contact.

La fonction extrême de cette famille se limite à produire un ou deux enfants, l'élevage et la formation relevant en bonne part de la société générale par le biais des garderies et d'un système d'éducation à financement public. Les parents perdent de plus en plus de responsabilité, au moins dans le domaine financier, à l'endroit de leur progéniture qui, en retour, ne s'en reconnaît déjà plus aucune à l'endroit d'ascendants âgés. Tombent ainsi en désuétude les articles du code civil faisant une obligation alimentaire des parents aux enfants et de ces derniers à leurs père et mère âgés.

Au terme de l'évolution, on se trouve en face d'un même système général de support mutuel, le cycle de réciprocité, plus ou moins fermé dans la famille étendue (entraide familiale trigénérationnelle), s'ouvre avec la famille mononucléaire, voire monoparentale, sur la société globale et débouche sur un système de sécurité générale (taxation - prestation). Le circuit reste le même en plus large, abstrait et impersonnel; c'est la taille de la société qui a changé.

Revenant à la famille rurale canadienne-française d'antan, on la dit étendue parce que polynucléaire[19] et multigénérationnelle[20]. Numériquement importante du fait de l'inclusion dans la même unité des ascendants (parfois deux générations), des collatéraux (frères et soeurs du propriétaire ou de ses parents), des descendants individuels ou collectifs (famille du fils) et des assimilés (adoptés ou engagés permanents),

cette famille n'est pas dite étendue au sens de nombreuse. Ne pas confondre extension et nombre. Une famille étendue peut se limiter à cinq ou six personnes des diverses catégories tandis que des familles nucléaires ont pu compter jusqu'à 24 enfants (même père, même mère).

Le mythe des familles nombreuses canadiennes-françaises reste tenace. Les auteures de L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles[21] ont bien montré que les grosses familles étaient exceptionnelles: seulement une Québécoise sur cinq (20.5 %) nées vers 1887 a eu 10 enfants et plus, mais produisait à elle seule la moitié de tous les enfants générés par les cinq; trente ans plus tard les femmes nées entre 1917 et 1921 qui ont dix enfants et plus ne représentent plus que 7.6 % du total et ne génèrent plus que le quart de tous les enfants produits. L'urbanisation et ses contraintes, en particulier dans le domaine de l'habitation, font leur oeuvre.

La fécondité des femmes québécoises a décliné régulièrement depuis le XVIII^{e} siècle. Si les femmes nées à cette époque ont eu en moyenne plus de huit enfants, la moyenne baisse successivement à 7.8, 6.3, 4.8 et 3.6 environ pour celles nées respectivement en 1825, 1845, 1867 et 1930[22]. L'extrapolation sur la base de la fécondité observée en 1981 donnerait aussi peu que 1.45 enfant par femme, ce qui est beaucoup moins qu'il n'en faut (2.1) pour le simple renouvellement de la population.

Ces taux et moyennes sont calculés globalement pour l'ensemble de la province et ne tiennent pas compte du comportement différentiel à ce propos des milieux ruraux, agricole et non agricole, par rapport au milieu urbain. Les recensements antérieurs à 1931 manquent de précision à cet égard, mais on peut postuler, sur la base des observations très précises faites depuis, que la taille des familles et la fécondité des femmes ont toujours été en milieu rural agricole nettement supérieures à la moyenne générale et surtout à celle de la ville. Le tableau 4 montre, d'après le recensement de 1961, que le nombre moyen d'enfants par femme au terme de sa période de fécondité est plus du double (ratio 7/3) en milieu rural agricole qu'en ville et que la baisse observée dans le premier cas, des femmes nées avant le siècle à celles nées vers 1915, est de 7.2 à 6.6.

Ainsi donc la famille rurale agricole d'autrefois se trouvait à la fois plus nombreuse et étendue que la famille urbaine salariée d'aujourd'hui. Le statut et le rôle de ses membres différaient radicalement de ceux d'aujourd'hui. L'enfant y était valorisé (force de travail plutôt que charge) et représentait la relève. La femme apportait une contribution et exerçait une influence à peu près équivalente à celle du

mari. La différence d'héritage suivant le sexe et la situation périphérique des "vieilles filles" ne doit pas s'interpréter comme une dévalorisation de la femme, mais comme une particularité de cette organisation: la force de travail d'une fille, jeune ou "vieille", est transférée en même temps que sa sécurité de tous ordres d'une famille étendue à une autre par le mariage; dans les cas de célibat, d'un couple aîné au fils qui hérite de la ferme. Les donations examinées à Squatteck, dans le cas des soeurs du donataire, et l'Habitant de St-Justin, pour ce qui est de la fille (Philomène) et des deux soeurs de Louis Casaubon, sont des plus explicites à cet égard.

Le statut et le rôle des vieillards dans ce type de famille étendue sont particulièrement élevés et valorisants: contrôlant le "bien" jusqu'à leur mort, soit directement comme propriétaires ou par le biais d'une donation à "leurs" conditions, ils continuent leurs activités habituelles, sans problème de retraite, dans leur environnement familier jusqu'à l'épuisement de leurs forces, entourés de leur nombreuse descendance qu'ils font bénéficier jusqu'à la fin de leur expérience et de leur savoir.

STATUT DU SAVOIR

C'est le dernier point important à souligner quand on compare le vieillissement d'aujourd'hui à celui d'hier. Pour les sociétés à tradition orale, le savoir est fonction directe de l'âge et de l'expérience acquise avec les ans, alors que dans les sociétés à tradition écrite, où sévit l'école, le savoir d'origine scolaire est l'apanage plutôt de la jeunesse. Mis en langage paysan, les vieillards autrefois "montraient" aux jeunes, silencieux et attentifs au travail comme dans les veillées, tandis qu'aujourd'hui ce sont les jeunes et la télévision bavarde qui montrent aux vieux. L'initiation à l'informatique est un exemple récent de ce renversement des rôles entre les générations.

L'analphabétisme était la règle dans le monde rural d'autrefois, surtout chez les garçons. On allait à l'école du rang de façon épisodique pendant deux ou trois ans, aux jours de répit que laissaient les récoltes à l'automne, les tempêtes d'hiver ainsi que les sucres et les semailles du printemps. Pas étonnant si beaucoup de vieux comme mon père, décédé à 78 ans en 1983, pouvaient lire, mais écrivaient "au son" et si leurs parents signaient d'une croix leur donation. La situation en 1931 commençait à changer, mais c'est à partir du recensement de 1956 qu'on peut mesurer l'accélération du processus de scolarisation et son inversion suivant les sexes: désormais ce sont les femmes qui ont du retard à rattraper.

La scolarisation a atteint un sommet au Québec, mais le taux général ne doit pas cacher d'importantes inégalités suivant le milieu rural ou urbain, ni surtout suivant les catégories d'âge. Les vieillards d'aujourd'hui, nés à l'époque des écoles de rang et des collèges classiques, n'ont pu aller aussi loin sur la voie de la scolarisation que leurs petits-enfants aujourd'hui, condamnés pendant au moins une dizaine d'années à ne rien faire d'autre que de fréquenter l'école. Lettrés ou pas, ils ont acquis auprès des générations précédentes des trésors de connaissances, basées sur l'expérience, qu'ils ne demenderaient pas mieux que de transmettre, mais personne n'est là pour les écouter. L'école, les journaux, la radio, la télévision disent les choses trop bellement et si vite.

On comprend dès lors la vogue que connaît auprès des personnes âgées un concours comme celui de l'I.Q.R.C. "Mémoire d'une époque" et leur empressement à collaborer à toute collecte d'histoires de vie; enfin quelqu'un à qui dire son expérience! Le savoir traditionnel pouvait se passer de l'école pour être reconnu dans la société d'antan. Il ne l'est plus aujourd'hui. La sagesse des vieux, faute de clientèle, s'avère inutile. Par le fait même, leur statut dans la société en attrape un sacré coup.

*

* *

Analysée à ces quatre niveaux, la situation des vieillards québécois aujourd'hui apparaît passablement dégradée.

On aurait beau jeu d'y voir une confirmation de la théorie de la modernisation. Dans sa version de 1972, cette théorie postule que le statut des personnes âgées décline à mesure qu'une société se modernise. Tant en effet au plan démographique qu'au niveau du genre de vie, de l'évolution de la famille et de la technicisation du savoir, l'amélioration générale que connaît notre société depuis un siècle se fait au profit d'autres groupes sociaux, en particulier les jeunes, mais au détriment des personnes âgées, qui se sentent de plus en plus marginalisées.

La perspective radicalement pessimiste de la théorie de la modernisation (première version) se trouve toutefois atténuée dans la reformulation de 1974 et dans les faits au Québec avec la mise en place d'un système étatisé de soutien des personnes âgées (pensions, services de santé, habitation). Ainsi donc, à partir d'un certain seuil d'évolution, à situer au Québec

vers 1956, le déclin constaté se transformerait, voilà l'assouplissement de la théorie de la modernisation, en une restauration partielle, surtout économique, du statut des personnes âgées.

Pour ces dernières, la situation ne sera jamais aussi rose qu'autrefois, mais au moins devient-elle, quoique impersonnelle, un peu plus supportable.

Renaud SANTERRE
Département d'anthropologie
Université Laval

NOTES

1. Dans son article sur "La famille canadienne-française" (Revue trimestrielle canadienne, juin 1934, p. 114), Léon GERIN rappelle "avec quel empressement son plus jeune fils, Ovide, se leva-t-il aussitôt pour (...) porter une chaise" à son père Louis Casaubon. Ce dernier avait 61 ans lors de l'enquête de GERIN à St-Justin en 1886.

2. Conseil des affaires sociales du Québec. Durée ou qualité de la vie? Collection: La santé des québécois, 1983: 34.

3. Louise DULUDE, "Vieillesse, monde de femmes". Santé mentale au Québec, 2, nov. 1980: 33-40.

4. C'est-à-dire le nombre d'hommes pour 100 femmes.

5. Taux de masculinité appliqué à toute la population.

6. Taux de masculinité appliqué à la population âgée de 65 ans et plus.

7. Léon GERIN, "L'Habitant de Saint-Justin. Contribution à la géographie sociale du Canada". Mémoires de la Société royale du Canada, 2e série, IV, 1898: 139-216.

8. Pierre DAGENAIS, "Le mythe de la vocation agricole", dans N. SEGUIN, Agriculture et colonisation au Québec. Montréal, Boréal Express, 1980: 65-71.

9. René KIROUAC, Les caprices du vieillissement de la population québécoise de 1931 à 1971. Québec, U. Laval, 1977, p. 25.

10. A travail égal, salaire égal, revendiquent les féministes.

11. L'individu en retire son statut au moins autant que sa rémunération.

12. Même les honoraires d'un professionnel sont assimilables à du salaire: ne paie-t-on pas le médecin à l'acte?

13. L'entrée sur le marché du travail introduit nécessairement à la cadence des machines.

14. Statistique Canada annonçait que le pourcentage de la main-d'oeuvre féminine au travail dépassait 50 % en 1985.

15. Il était de la responsabilité du chef de famille étendue, au fur et à mesure de ses moyens et du travail communautaire, d'établir ses fils à tour de rôle, habituellement sur une terre de la paroisse, dans le même rang ou un rang voisin. Une même responsabilité n'existait pas pour les filles "prises en charge" par une autre famille étendue à leur mariage. "Qui prend mari prend pays", disait-on. Seuls restaient en dépendance de la famille, et de l'éventuel héritier, les infirmes et les femmes non-mariées.

16. Mon enquête à Squatteck m'a fait découvrir des cas de rétrocession de terres à la mère veuve d'une donataire.

17. Citation d'une donation de 1937 à St-Henri-de-Lévis.

18. Pierre DEFFONTAINES, "Le rang, type de peuplement rural du Canada français", dans RIOUX et MARTIN (eds). La société canadienne française, Mtl. HMH, 1971: 19-43.

19. Qui comporte plus d'une famille nucléaire, i.e. une "famille souche", pour employer la terminologie de Léon GERIN, accueillant une bru et conservant en son sein la nouvelle famille (femme et enfants) de l'héritier.

20. Au moins trois générations, parfois quatre.

21. Le Collectif Clio, Montréal, Les Quinze, éditeur, 1982: 248.

22. Jacques HENRIPIN, Tendances et facteurs de la fécondité au Canada, pp. 387; Collectif Clio: 169-170.

TABLEAU 1

ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, DE LA PROPORTION DES PERSONNES AGÉES, DES TAUX BRUTS DE NATALITÉ ET DE MORTALITÉ, DE L'ESPÉRANCE DE VIE, DE L'ACCROISSEMENT NATUREL, DU TAUX DE MASCULINITÉ ET DU TAUX D'URBANISATION DU QUÉBEC DEPUIS 1851

Année de recensement	Population totale	Taux % d'urbanisation	Pourcentage des personnes âgées	Taux de masculinité Générale	Taux de masculinité Agée	Taux de natalité /1000	Taux de mortalité /1000	Accroissement naturel /1000	Espérance de vie à la naissance H	Espérance de vie à la naissance F	Écart
1851	890 261	15,3	2,4 (4,4)	102,2	(118,5)	45,0	22,7	22,3	39,8	42,0	2,2
1861	1 111 586	18,3	2,8 (5,1)	104,4	(116,5)	43,0	21,3	21,7	40,5	42,7	2,2
1871	1 191 516	22,8	3,8	100,1	113,3	43,2	23,1	20,1	41,0	43,2	2,2
1881	1 359 027	27,8	4,3	99,6	108,4	42,0	23,8	18,2	42,0	43,9	1,9
1891	1 488 535	33,6	4,5	100,0	105,2	39,3	21,9	17,4	43,0	45,4	2,4
1901	1 648 898	39,7	4,8	100,0	99,2	38,3	20,2	18,1	45,0	47,7	2,7
1911	2 005 776	48,2	4,6	102,0	100,0	38,0	18,0	20,0	48,1	50,8	2,7
1921	2 360 510	56,0	4,6	99,9	99,8	36,3	14,2	22,1	51,7	54,8	3,1
1931	2 874 662	63.1	4.8	101.4	98.3	29.1	12.0	17.1	56.2	57.8	1.6
1941	3 331 882	63,3	5,3	100,8	96,6	26,8	10,3	16,5	60,2	63.1	2,9
1951	4 055 681	66,9	5,7	99,4	95,6	29,8	8,6	21,2	64,4	68,6	4,2
1956	4 628 378	70,0	5,7	100,3	94,0	29,4	7,6	21,8	66,1	71,0	4,9
1961	5 259 211	74,3	5,8	100,2	89,5	26,1	7,0	19,1	67,3	72,8	5,5
1966	5 780 845	78,3	6,1	99,7	84,4	19,0	6,7	12,3	67,9	73,9	6,0
1971	6 027 764	80,6	6,8	98,7	77,7	14,8	6,8	8,0	68,3	75,3	7,0
1976	6 234 445	79,1	7,7	97,9	74,1	15,5	6,9	8,6	69,1	76,5	7,4
1981	6 438 403	77,6	8,8	97,1	70,7	14,8	6,6	8,2	71,1	78,7	7,6

Sources:- Recensements du Canada depuis 1851;
- Statistiques de l'état civil depuis 1922;
- C. POUYEZ et Y. LAVOIE, Les Saguenayens, Québec, PUQ, 1983, p. 277 et p. 293;
- BOURBEAU et LÉGARÉ, Evolution de la mortalité au Canada et au Québec, p. 20-21;
- Jacques HENRIPIN, Tendances et facteurs de la fécondité au Canada, p. 370;
- Espérance de vie:
  1851 à 1921 - Estimations de BOURBEAU et LÉGARÉ, Evolution de la mortalité au Canada et au Québec, p. 42;
  1931 à 1981 - Tables de mortalité, Canada et provinces;
  L. FRENETTE et S. MESSIER, "Approche féministe du vieillissement". Cahiers québécois de démographie, IX, 1, 1980, p. 145.

N.B. - Les parenthèses utilisées en 1851 et 1861 indiquent que la population âgée est calculée d'après les gens de 60 ans et plus au lieu de 65 et plus. La proportion des personnes âgées de 65 ans et plus est estimée pour ces deux années. De même le taux de natalité est estimé jusqu'à 1922.

TABLEAU 2 ÉVOLUTION DE L'ESPÉRANCE DE VIE A LA NAISSANCE, A 15 ANS ET A 65 ANS CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES DU QUÉBEC EN 1930-32 ET 1979-80

AGE	1930-1932		1979 - 1980	
	H	F	H	F
0	56.2	57.8	70.3	78.2
15	52.1	52.0	56.6	64.3
65	12.6	13.2	13.9	18.5

Source: Québec, Des victoires sur la mort, Collection La Santé des québécois, 1983, pp. 57-58.

* * *

TABLEAU 3 ÉVOLUTION DE LA POPULATION RURALE ET DE L'AGRICULTURE AU QUÉBEC 1881 - 1981

Année	Taux d'urbanisation	% pop. rurale agricole	% pop. rurale non agricole	Nomb. de fermes	Superficie moyenne (acres)
1881	27.8			137,863	91
1891	33.6			174.996	91
1901	39.7			140,110	96
1911	48.2			149,701	104
1921	56.0			137,613	125
1931	63.1	27.0	9.9	135,957	127
1941	63.3	25.2	11.5	154,669	114
1951	66.9	19.5	13.6	134,336	131
1961	74.3	11.1	14.6	95,777	148
1971	80.6	5.6	13.8	61,257	176
1981	77.6	2.9	19.5	48,144	194

Sources: Tableau 1 et recensements du Canada; Bernard BERNIER "La pénétration du capitalisme dans l'agriculture", p. 81

TABLEAU 4 NOMBRE D'ENFANTS NÉS VIVANTS AU QUÉBEC POUR 1000 FEMMES DE TOUT ÉTAT MATRIMONIAL, SUIVANT L'AGE DES FEMMES EN 1961

Habitat	Âge des femmes en 1961										
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 et +
Tous habitats	35	594	1,678	2,497	3,066	3,393	3,292	3,405	3,756	4,147	4,766
Urbain	35	559	1,530	2,217	2,662	2,856	2,714	2,832	3,154	3,566	4,249
Rural non agricole	50	865	2,296	3,479	4,247	4,844	4,598	4,606	5,064	5,549	6,177
Rural agricole	14	499	2,315	4,011	5,362	6,317	6,652	6,820	7,041	7,244	7,176

Source: J. HENRIPIN, Tendances et facteurs de la fécondité au Canada, p. 109

MONTRÉAL ET LES RÉGIONS

MONTRÉAL FACE AUX RÉGIONS EN PÉRIODE DE CRISE: QUELQUES INTERROGATIONS SUR LA RESTRUCTURATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Vito Ahtik

Au cours des dernières années, le gouvernement provincial a mis en route une série de mécanismes légaux, administratifs et économiques visant à promouvoir une restructuration profonde des régions du Québec. Ces mesures s'inscrivent dans un contexte assez particulier pour un pays industrialisé du monde occidental, celui où un noyau central, la Communauté urbaine de Montréal, se taille une part extrêmement importante, souvent dominante, dans l'ensemble de la province. Ceci se manifeste dans son poids démographique, dans ses capacités financières et industrielles et dans sa position déterminante sur l'échiquier politique. Ainsi le "Grand Montréal" regroupe à lui seul près d'un tiers de la population globale du Québec (et une partie encore plus importante de ses effectifs qualifiés), environ deux tiers des actifs économiques de la province et - sans être officiellement le siège du gouvernement provincial - pèse d'une manière singulière sur toute décision politique. Voilà un constat fondamental, sur lequel nous fonderons notre interrogation principale, qui concerne les rapports entre les régions de la province et la région montréalaise.

En fait, il s'agit d'examiner ces rapports sous l'angle de trois aspects complémentaires. Quels sont le potentiel et les limites de l'autonomie relative des régions par rapport à la CUM? Quels déterminismes jouent en faveur de leur dépendance réciproque? Dans quelle mesure les clivages existants représentent des entraves à des échanges symétriques entre régions et métropoles échanges qui activeraient équitablement les partenaires impliqués? L'analyse de ces aspects devrait à notre sens accompagner toute étude, toute législation et toute application concernant de nouvelles mesures régionales. Car l'implantation et le succès de telles réformes, voire l'avenir même des régions, dépendent largement de la place que cellesci parviendront à se tailler face à (ou en marge de) Montréal.

Depuis les premiers débats portant sur la réforme régionale, un grand nombre d'études ont été engagées sur le sujet. Ces travaux ont progressivement englobé, d'une manière assez exhaustive, trois thèmes principaux. Le premier touche aux aspects légaux et institutionnels[2]; le deuxième traite du sujet sous l'angle du déplacement des enchères politiques[3]; enfin le troisième s'efforce d'inventorier et interpréter les expériences menées sur le terrain local ou régional[4]. On pourrait y ajouter quelques éléments d'analyse économique de

l'aménagement du territoire[5]. Par ailleurs, depuis l'instauration des communautés urbaines au Québec, des recherches sur ce thème se sont développées suivant trois axes. Il s'agit tout d'abord du processus d'affrontement de groupes de pression à propos de la mise en oeuvre de cette réforme[6]; ensuite de la redistribution des compétences administratives entre les divers paliers gouvernementaux[7]; enfin de l'impact économique, direct ou prospectif, des regroupements effectués sous l'égide des communautés[8].

L'ensemble de ces travaux représente non seulement un matériel d'information quantitativement impressionnant, mais également un corpus de recherches d'un bon niveau scientifique. Or, pour la plupart, ces études, après avoir systématisé un fond descriptif ou chronologique indispensable, s'efforcent d'établir en priorité les tendances et les forces motrices interrégionales de type asymétrique. De ce fait, elles s'emploient beaucoup moins à dégager les conditions de véritables échanges réciproques entre les communautés urbaines et les autres régions. Ainsi de nombreuses études démontrent clairement le renforcement économique relatif de la CUM, qui s'est produit au détriment des régions périphériques; mais elles ne s'interrogent pas sur les conditions qui pourraient redynamiser ces mêmes régions. Pour leur part, les premières recherches sur la réforme régionale traitent en priorité des contextes locaux - ce qui est compréhensible - mais le font largement comme si la réforme s'effectuait en marge ou à l'abri des communautés urbaines, ce qui limite sérieusement leur portée. De plus, les recherches actuelles sont largement centrées sur les restructurations administratives et politiques, laissant au deuxième plan les problèmes proprement économiques. Il est clair qu'une structure politico-administrative, quelle que soit son autonomie et son dynamisme propre, ne garantit pas en soi une irrigation financière, ni l'implantation industrielle nécessaire à la création massive d'emplois locaux. Certes, la mobilisation du potentiel propre des régions est un élément indispensable du processus. N'empêche que toute hypothèse concernant un éventuel redémarrage industriel reste fort abstraite aussi longtemps qu'on n'aura pas procédé à une analyse des conditions spécifiques qui pourraient sérieusement intéresser les investisseurs extérieurs à implanter des succursales ou à s'associer à des projets d'initiative locale. Il va de soi que ces conditions ne seront pas connues aussi longtemps que l'on ne disposera pas d'un bon inventaire des ressources physiques et humaines locales, notamment sous l'angle de la rentabilité de leur activation.

Quant aux subventions gouvernementales, souvent évoquées à titre de coussin financier, elles sont également soumises à des fluctuations conjoncturelles. La législation ou la réglementation peuvent bien prévoir des possibilités d'action con-

jointe multiples, mais il doit être clair que le gouvernement, vu la situation économique globale et en particulier l'état actuel de ses finances, ne pourra pas répondre à toutes les demandes de toutes les régions de la province. Encore une fois, il convient d'examiner au préalable où, chez qui, dans quelles conditions chercher et obtenir les compléments indispensables aux initiatives proprement régionales. Dans ce domaine et au Québec, les pouvoirs publics (qu'ils soient de niveau provincial ou municipal) agissent selon une tradition relativement bien établie, qu'on pourrait résumer succinctement en trois points:

A- Intervention limitée et plutôt ponctuelle au niveau de la planification urbaine. A titre d'exemple, Montréal se dote d'infrastructures relativement fortes dans le domaine des transports ou celui des parcs industriels; cependant elle ne dispose que de quelques esquisses assez sommaires et non contraignantes de plans urbains d'ensemble. A cet égard, il est également significatif que les premières lois provinciales exigeant un minimum de planification urbaine ne datent que de quelques années, un exemple rare de retard parmi les pays occidentaux.

B- Une pratique de non intervention dans le secteur des activités économiques. Cette politique de "libre entreprise" se traduit logiquement par une nette prépondérance des mesures incitatives sur les réglementations de type régulateur ou restrictif. En outre, au Québec, le nombre d'entreprises d'Etat est limité, la construction publique est faible et la collectivisation des sols est peu poussée.

C- Une pratique modulée d'engagement dans les investissements sociaux. Bien entendu, le Québec possède un système de protection sociale individuelle extrêmement étendu par rapport aux autres pays capitalistes, mais il couvre surtout les domaines de la santé et du chômage. Quant aux services collectifs urbains, ils restent largement tributaires des conjonctures économiques. En schématisant, on pourrait dire que les autorités municipales assument en priorité l'entretien, la sécurité et l'embellissement des artères et des parcs suivant les hauts et les bas des revenus provenant des taxes et des subventions publiques. Or au moment des choix critiques, ce sont les considérations économiques qui l'emportent le plus souvent sur les considérations sociales, et à l'intérieur du social, c'est d'habitude le prestigieux qui l'emporte au nom d'une rentabilité globale accrue, escomptée à long terme. Mais là encore, les décisions ponctuelles l'emportent sur une planification sociale à long terme. Il est révélateur que le maire de Montréal déclare à de nombreuses reprises que

la construction de l'habitat n'incombe pas à la Ville. Même si la municipalité s'est engagée à construire des logements sociaux, ses réalisations restent loin derrière ce que des villes comparables anglaises, françaises et même américaines ont pu accomplir.

Des trois points qui précèdent, nous tirons deux conséquences élémentaires pour l'analyse de la situation des milieux régionaux. En premier lieu, la place relative qu'occupent dans la politique municipale les aspects urbains, économiques ou sociaux, est une constante dont il faut tenir compte dans toute étude régionale. Deuxièmement, on ne saurait ignorer les conséquences du poids relatif des capacités propres des diverses unités régionales, notamment par rapport à la CUM. En effet, pour la plupart des régions, il ne s'agit pas d'une simple inégalité, mais du fait qu'elles se trouvent face à un véritable géant.

Rôles du Montréal métropolitain

De par sa position dans l'espace géographique, économique et social, Montréal se définit comme une métropole. Or, les fonctions d'une métropole peuvent être analysées sous trois angles: a) en tant que centre urbain, à savoir agglomération d'une grande taille et comportant un degré élevé de structuration des activités collectives; b) en tant que pôle régional qui organise son environnement et qui peut, comme dans le cas particulier de Montréal, s'étendre pour certaines activités à l'ensemble de la province; c) en tant que relais du réseau interprovincial, voire international, qui constitue un tissu socio-économique couvrant le nord-est du continent américain; au sein de ce quadrilatère, certaines caractéristiques spécifiques de Montréal et sa forte imbrication dans le territoire lui conservent une place non négligeable.

La conjoncture actuelle de crise (ou de post-crise) économique agit par ailleurs comme un révélateur sur les fonctions de la métropole. En effet, la crise récente n'a pas seulement bouleversé de fond en comble les rapports intersectoriels (surtout dans les domaines économiques et sociaux), mais a également redéfini successivement le rôle de Montréal, en tant que centre, pôle et relais. Ces changements ont cristallisé un certain nombre de polarisations et mis en relief de nombreuses contradictions inhérentes aux aspects économiques, sociaux et urbains, qui étaient demeurées relativement occultées pendant la période précédente d'abondance. L'analyse de ces changements s'avère d'autant plus nécessaire, mais la visibilité accrue de certaines contradictions la rend plus aisée. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que cette crise et la restructuration qu'elle commande a des répercussions directes sur les rapports entre le centre et les ré-

gions. En règle générale, les répercussions de la crise ont été plus dramatiques et plus durables pour les régions économiquement marginales, tant pour leurs fonctions de hinterland que pour leur fonctionnement endogène. Dans ce domaine, il reste à raffiner les analyses, mais on peut supposer que la plupart des régions sont sorties affaiblies de cette période et que leur redémarrage s'en trouve encore retardé.

Il convient de souligner ici quelques traits saillants qui caractérisent les diverses fonctions de la métropole montréalaise, ainsi que les transformations de son rôle sous l'impact de la crise récente. Car ces facteurs se répercutent plus ou moins directement sur l'ensemble de la province, de même que sur ses différentes régions. Examinons tout d'abord Montréal en tant que centre urbain. On a dit souvent de Montréal que c'est un éléphant économique qui se tient sur deux pattes. Si on fait le bilan de ses différentes activités, il apparaît que Montréal a une assise relativement démesurée dans l'industrie de transformation traditionnelle (parfois archaïque) et dans la construction des surfaces locatives. Il y existe également un secteur relativement dynamique des services et du tourisme, ainsi qu'un secteur de technologie de pointe (aéronautique, microélectronique et alliages). Mais deux autres secteurs pourtant essentiels y sont nettement trop faibles; il s'agit des industries de transformation modernes, dont le démarrage est en retard, et du secteur quaternaire (décision, gestion, engineering), où Montréal semble être en perte de vitesse. Ajoutons à ceci que les diverses activités économiques y sont relativement faiblement intégrées, ce qui limite toute visée d'autonomie économique et rend la métropole d'autant plus vulnérable aux fluctuations de la conjoncture. Il en résulte que l'agglomération elle-même dépend beaucoup d'un équilibre continu entre export et import et que toute crise globale la rend surdépendante des solutions externes.

Cela dit, l'extraordinaire stabilité du pouvoir municipal explique que la métropole conserve depuis plusieurs décennies l'image d'une ville qui supporte assez bien les fluctuations conjoncturelles internes ou externes, pour ne pas dire d'un ballon increvable[1]. En effet, la politique du gouvernement municipal a été constamment guidée par deux principes complémentaires, à savoir, créer des conditions optimales pour stimuler les investissements privés d'où qu'ils viennent et réduire au maximum les obstacles réglementaires ou urbanistiques qui pourraient entraver l'initiative privée. Dans de telles conditions, on peut comprendre que les activités de construction et les services priment, mais aussi que la ville, qui passe par des booms suivis de marasme, garde néanmoins l'apparence d'une agglomération relativement florissante. En somme, tout en se plaçant dans une perspective de laisser-faire et sans avoir eu recours à une planification urbaine réel-

le, Montréal se maintient bon an mal an dans la fourchette d'une survie confortable.

La crise récente a certainement infligé à Montréal des blessures profondes. On pourrait néanmoins affirmer que la métropole a malgré tout fini par se maintenir sur la crête des vagues. En effet, dans la plupart des pays occidentaux, la crise a provoqué des dislocations sectorielles irréversibles (pensons au nouveau rapport entre l'électronique et la micro-électronique) et le déclin définitif de certaines industries (notamment celles de transformation lourde). Aujourd'hui les pays et les régions qui ont les meilleurs chances d'une remontée rapide sont ceux qui se sont engagés dans un processus de restructuration économique continue. Or, la polarisation économique verticale semble une fois de plus servir les intérêts montréalais. Montréal ne puise-t-elle pas une bonne partie de sa force de résistance aux récessions en faisant le vide dans les régions, tandis qu'en période de reprise, elle fait appel en priorité à des apports provenant de l'extérieur de la province? On sait par exemple d'où vient le gros des investissements et d'où est pompée la main-d'oeuvre qualifiée. En somme Montréal par beaucoup d'aspects aspirerait son hinterland, mais ne l'irriguerait pas en retour. Hypothèse qui mériterait d'être documentée et approfondie.

Ceci nous amène à l'examen d'une autre fonction de la métropole montréalaise, celle de relais interrégional. Depuis que Montréal a consolidé il y a plus d'un siècle sa position singulière de point de rupture de charge et de centre industriel au coeur du quadrilatère du nord-est américain, elle a constamment visé à dépasser sa vocation régionale. La tendance de mettre en évidence le primat de la métropole par rapport à la Ville-Reine et à d'autres villes américaines de ce quadrilatère ne date donc pas d'hier. Et quand on parle de mettre Montréal sur la carte du monde, on cherche en fait à la doter la ville de réalisations dont aucune autre métropole de la même importance pourrait se targuer. Or il ne s'agit pas actuellement de lui assurer une position internationale prépondérante dans un domaine quelconque, mais de récupérer les acquis antérieurs. Or depuis au moins un demi siècle, les véritables enjeux économiques se sont déplacés vers le mid-west américain. Les bonds en avant souvent spectaculaires cachent mal l'autre facette de la réalité, à savoir que la métropole accuse des retards importants dans la restructuration de son économie. L'exemple de Mirabel et tant d'autres témoignent clairement que Toronto arrivera toujours à doubler les initiatives montréalaises car elle dispose d'une assise économique de plus en plus étendue et de plus en plus différenciée. Il ne reste donc à Montréal qu'à chercher du côté des capitaux américains, en misant en priorité sur des investissements du tertiaireservices dont la force motrice sera

toujours aléatoire (à moins que Montréal ne réussisse à se hisser au niveau d'une métropole internationale spécialisée, telle que New York ou Zurich pour la finance, Los Angeles pour les communications, etc.). Mais le récent virage technologique, sur lequel Montréal mise tant, illustre bien une orientation économique floue et peu discriminante. Comptant sur un taux élevé de main-d'oeuvre hautement qualifiée, on se lance dans la course, dans un secteur où les preneurs sont déjà trop nombreux, où la concurrence est impitoyable et où les faillites s'enchaînent déjà, faute de demande suffisante. Par ailleurs on continue à s'engager fortement dans la recherche micro-électronique et technologique. En ce qui concerne cette dernière, les engagements financiers sont d'ores et déjà lourds, mais ses cibles ne sont pas claires. S'agit-il de mesurer l'adaptation du grand public aux changements technologiques, de mobiliser les nouvelles générations afin de disposer en temps voulu de cadres hyperspécialisés, de créer un marché d'utilisateurs dans la vie quotidienne ou dans les activités professionnelles, ou encore de lancer la production proprement dite des calculateurs et des robots? Si c'est tout à la fois, l'ambition est demesurée. Et les régions de la province, quelle place auraient-elles dans tout cela?

Situation des régions

Sans aucun doute, Montréal représente le moteur économique de la Province, mais il reste qu'on peut légitimement se poser la question: dans quelle mesure Montréal agit-elle comme pôle structurant ou plutôt comme pôle déstructurant? Un premier exemple illustre son caractère de mastodonte: pendant que le gouvernement provincial se propose d'injecter entre 100 et 200 millions dans une opération provinciale de création d'emplois relativement temporaires, telle le programme OSE, un financier privé torontois dégage une somme sensiblement équivalente pour la construction d'un quadrilatère qui remodèlerait le centre-ville de Montréal. Un deuxième fait met en relief les différences profondes dans la structure interne des économies montréalaise et régionales: les investissements industriels, commerciaux et immobiliers dans la métropole sont le fait des grandes banques, assurances et sièges sociaux, souvent de taille nationale ou multinationale. Dans les régions, les projets d'investissement peuvent avoir le caractère de méga-projets, mais c'est dans les domaines de l'énergie, de la pétrochimie, des métaux, du bois, où le capital étranger s'appuie largement sur l'aide gouvernementale. Quant aux firmes industrielles, il s'agit encore des multinationales privées, dont les points de chute ne se discutent pas au niveau local et qui bien souvent privilégient de toute façon Montréal, où elles peuvent facilement attirer la main-d'oeuvre nécessaire. Le niveau local se trouve bien souvent pris entre ses capaci-

tés d'initiatives propres - limitées par trop aux PME - et la manne gouvernementale, qui ne saurait être omniprésente.

Dans un tel contexte d'inégalité patente, Montréal peut se permettre de puiser dans les ressources humaines et matérielles des régions quand elle en a besoin, mais se soustraire à l'appel quand les régions sont en difficulté. De même peut-elle se servir des mécanismes de spill-over et engager pendant les périodes de prospérité ses partenaires limitrophes dans une bienfaisante sous-traitance. On pourrait aligner des hypothèses et des chiffres pour calibrer les diverses modalités du rapport du centre avec son hinterland. Il reste que beaucoup de questions ne trouveraient pas encore de réponse opératoire pour d'éventuelles mesures correctives.

Nous ne ferons que mentionner quelques exemples de ces interrogations sans réponse. Quelle capacité réelle d'investissements autonomes peut avoir une région comprenant quelque 25,000 habitants? Combien d'emplois permanents peuvent créer des PME dans une région où les statistiques indiquent 24 % de chômeurs et où d'autres statistiques révèlent près de 80 % de faillites des petites entreprises récemment créées avec l'aide de l'Etat? Comment faire face aux trois exigences simultanées mais aussi contradictoires du démarrage économique régional, à savoir celle de la création de mini-pôles de croissance (qui produisent une situation de compétitivité accrue), celle de l'homogénéisation de l'espace économique (qui repose sur l'égalisation des ressources) et celle de la fixation locale des masses démographiques (qui suppose l'alignement des secteurs économiques sur les qualifications disponibles)? Si l'on accepte comme plausible l'idée, déjà exprimée par certains observateurs, que le gouvernement procède à la réforme régionale avec l'intention de partager le fardeau des dépenses autant que d'injecter de nouvelles ressources financières dans les régions, la tâche des uns et des autres sera d'autant plus ardue.

La toile de fond de tous les rapports entre les régions et la métropole est l'actuelle situation de crise économique générale, qui touche à des degrés différents tous les pays occidentaux mais dont certaines caractéristiques leur sont communes. Retenons tout d'abord que dans leur stratégie de sortie de crise, et ce à la différence des années trente, aucun des dix pays en tête de l'économie mondiale n'a choisi l'option keynésienne, à savoir accorder à la résorbsion du chômage la priorité, quitte à recourir à la planche à billets. Tout au contraire, ils misent tous explicitement sur la protection de la monnaie et sur la relance de l'investissement privé. Qui plus est, ils se donnent presque tous à titre de thermomètre de santé économique le taux d'intérêt des emprunts et le rééquilibrage entre les importations et les exporta-

tions, quitte à tolérer la dislocation de secteurs entiers de l'économie nationale. Un des premiers résultats des restructurations qui ont suivi a été la montrée spectaculaire de la micro-électronique et de la robotique, ainsi que le déclin définitif de branches entières de l'industrie lourde avec les conséquences qu'on connaît. D'où le deuxième résultat, probablement moins visible, mais d'autant plus important: la légitimation accrue de la politique d'austérité des gouvernements, qui s'accompagne de la libéralisation de la réglementation concernant le secteur privé. Désormais c'est à l'Etat d'effectuer des coupures tous azimuts et au privé de libérer ses initiatives. Dès qu'il s'agira de trancher entre l'économiquement rentable (par exemple une technologie avancée) et le socialement utile (par exemple la création d'emplois), les deux parties prendront comme acquis la priorité de la consolidation financière. Ceci paraît d'autant plus justifiable dans un pays comme le Canada, où les prestations de bien-être social et de chômage permettent une marge de manoeuvre politique considérable vis-à-vis de larges couches de la population. Si le Québec fonde des espoirs de remontée économique largement sur l'importaation des capitaux étrangers et l'exportation de ce que l'étranger voudra bien lui acheter (que ce soit ou non des matières premières), cela peut bien représenter une politique réaliste du moment, mais ne saurait que restreindre d'autant un véritable débat économique entre les divers acteurs impliqués. Dans un tel contexte, faut-il encore insister sur le fait déjà mentionné que les régions se trouvent par rapport à la métropole dans une position non seulement affaiblie, mais encore dans une situation doublement symétrique: mis à part leur fragilité particulière, les structures régionales sont formées ou reformées avec un certain retard. Rappelons que les communautés urbaines ont été créées sous le signe d'une philosophie de regroupement et au moment d'une conjoncture économique favorable, celle de l'avant-crise. Leur consolidation, loin d'être facile, a fini par apporter des bénéfices d'accumulation selon la règle des économies d'échelle, renforçant ainsi notamment leur rôle de pôles économiques.

A l'opposé, une dizaine d'années plus tard, les municipalités régionales de comté naissent sous le signe de l'autonomisation relative d'unités d'importance démographique et économique extrêmement inégale et de composition hétérogène. De plus, on les implante en pleine période de crise, où un chômage important est encore à la hausse et semble difficilement enrayable, où les faillites d'entreprises s'enchaînent et où toute une série d'initiatives gouvernementales n'arrivent pas à redresser la situation. Dans ces conditions, une devise s'impose pour une bonne période à venir: assumons ensemble la gestion de la pénurie! Toutes ces distorsions structurelles entre la métropole et les régions commandent de rechercher

rapidement une adéquation entre des logiques qui risquent de diverger de plus en plus. Car même au point de vue de Montréal, l'affaiblissement continu de son hinterland pourrait bien lui être fatal à la longue.

La politique urbaine et la gestion de l'économique et du social dans l'espace

Les recherches urbaines ainsi que les études menées par les administrations et les pouvoirs publics ont souvent tendance à accorder par trop d'autonomie aux aspects particuliers du phénomène urbain. Ainsi les uns mettent l'accent sur l'aménagement, les autres sur le développement, en accordant la priorité soit aux aspects spatio-urbanistiques, soit aux aspects économiques ou encore socio-urbains. En réalité l'urbain est la projection dans l'espace des relations établies par l'intervention politique entre l'économique et le social.

Admettons que l'aspect économique recouvre, très sommairement, la production des biens et des services, des centres financiers et commerciaux, l'emploi, etc.; que l'aspect social recouvre l'habitat, les installations socio-culturelles, les rapports entre des groupes sur un territoire urbain. L'élément essentiel de toute étude urbaine est l'analyse du rapport que l'action politique (ou l'absence d'intervention) établit entre le social et l'économque dans l'espace. Il se trouve que tout modèle urbain, - qu'il provienne des scientifiques, des politiciens ou des citoyens, - prône l'harmonie entre l'économique et le social. En ce sens, la ville serait un endroit prospère où il fait bon vivre. Mais en réalité, on oscille le plus souvent entre deux versions déformées de cet idéal. A un extrême, l'espace urbain se forme essentiellement selon le libre jeu des forces économiques et finit par offrir l'image d'une ville coulée dans le béton et le plexiglass, où les gens grouillent mais se sentent à l'étroit et étouffent. A l'opposé, on trouve maintes villes nouvelles où chaque recoin témoigne d'une volonté politique et sociale hardie, nourrie par une enveloppe financière abondante, mais qui reste néanmoins un simple ensemble d'habitations et de services enfermés dans leur ceinture verte et incapable d'attirer et de tirer des activités économiques motrices. En somme, la politique urbaine concerne d'abord et avant tout la gestion du rapport entre l'économique et du social.

Mutatis mutandi, cette logique s'applique à l'étude des phénomènes régionaux. L'avenir de la réforme régionale ne se joue pas uniquement au plan des initiatives législatives ou de la bonne volonté des élus locaux. Car il s'agit là aussi de l'intégration de l'action économique et sociale et de l'adéquation de l'aménagement spatial au développement socio-économique. Toute dissociation de ces éléments, même si elle

ne se veut qu'analytique ou pragmatique, risque de provoquer des avances ou des retards d'allumage qui à la longue viendront entraver la réalisation des objectifs visés. Par exemple, on peut bien mettre de l'avant de nouveaux organismes administratifs; mais s'ils ne disposent pas de moyens financiers appropriés, ils ne pourront pas s'affirmer sur le terrain, même si leurs prérogatives légales sont relativement étendues. Par ailleurs et simultanément, les groupes disposant d'une certaine marge de manoeuvre financière pourront profiter des nouvelles mesures législatives et renforcer leur assise sur l'échiquier régional. Une bureaucratie inopérante risque de se trouver face à face avec des pouvoris parallèles regroupant les forces vives locales ou régionales. Il est trompeur de croire que l'une peut être le moteur des autres. De nombreuses expériences étrangères ont prouvé le contraire.

La mobilisaton des milieux locaux par le biais des sommets, des sociétés de développement ou des contrats de développement représente certainement la facette essentielle de la mise en oeuvre de nouvelles structures régionales. Mais l'induction de financement complémentaire, ainsi que le contrôle d'éventuels envahisseurs extérieurs qui pourraient débalancer la situation socio-économique locale représentent une tâche autrement plus exigeante. A ce niveau-là, un réaménagement des compétences administratives, le rôle médiateur de nouveaux organismes, ainsi que le soutien financier fort limité de l'Etat, risquent de ne pas suffire pour résoudre les problèmes énormes d'investissement et d'emploi de certaines régions particulièrement faibles. Encore une fois, c'est l'approche analytique simultanée à l'ensemble de ces problèmes qui doit précéder tout engagement pratique. Même si l'analogie peut paraître ici déplacée, tout bon joueur de cartes sait que sa décision sera mieux fondée sur la connaissance de cinq cartes plutôt que deux, d'autant plus si la donne est relativement faible!

*

* *

La problématique du redéveloppement régional prend actuellement le devant de la scène. Ceci se reflète aussi bien dans des débats publics que dans des études menées par des administrations publiques ou par des chercheurs de différentes disciplines. Une intense activité législative a d'ailleurs amorcé cette période. Or ces préoccupations semblent occulter l'importance d'un autre problème, à savoir celui du rôle des communautés urbaines, notamment de la CUM, dans la dynamique économique et sociale de la province. Nous avons avancé ici

toute une série d'interrogations qui nous semblent indispensables, mais qui exigent encore des études systématisées avant qu'on puisse avancer des hypothèses fondées et a fortiori des propositions d'intervention.

Il semble nécessaire d'établir un rapprochement entre les deux référents que sont les communautés urbaines et les municipalités régionales de comté. Il s'agirait d'entreprendre un processus d'étude en trois étapes, à savoir décortiquer les logiques sous-jacentes au fonctionnement de chaque entité; étudier l'impact réciproque, actuel et potentiel, entre la CUM et les MRC; enfin de reconstruire des hypothèses viables concernant les rapports futurs entre Montréal et les régions. C'est là où réside à notre avis la réponse à la question fondamentale: les régions vont-elles prendre un minimum d'élan économique et social ou rester enfermées à l'intérieur d'une trompeuse autonomie, qui ne ferait que travestir leur isolement et leur marginalisation croissante?

Vito Ahtik
Département de sociologie
Université du Québec à Montréal

NOTES

1. Il suffit de penser que l'énorme déficit olympique n'a pas acculé à la crise les finances municipales et que le départ de plusieurs sièges sociaux importants n'a pas provoqué l'effondrement des fonctions du centre-ville (ce qui se serait produit dans de nombreuses autres villes nord-américaines).

2. QUESNEL-OUELLETTE, L., Introduction à l'étude de la planification urbaine au Québec. Québec, CRAD, 1982. LEVEILLEE, J., (ed.), L'aménagement du territoire au Québec. Montréal, Nouvelle Optique, 1982.

3. JALBERT, L., (ed.), La décentralisation, pour quoi faire?. Cahiers de recherche sociologique, 1985.

4. Travaux du colloque, Aménagement et développement, vers de nouvelles pratiques. 53e Congrès de l'ACFAS, Chicoutimi, mai 1985, à paraître.

5. TELLIER, L.-N., "Les dimensions économiques de l'aménagement du Québec". in LEVEILLEE, J., op. cit.: pp. 43-62.

6. BERNARD, A. et alii, Les structures administratives et politiques de l'agglomération montréalaise. Ottawa, Ministère des affaires urbaines, 1974, et par les mêmes auteurs, Les structures administratives et politiques de la région métropolitaine de Québec. Ottawa, Ministère des affaires urbaines, 1975. GODBOUT, J.. "La formation de la communauté urbaine de Québec et le rôle de l'Etat dans la restructuration des pouvoirs locaux". Recherches sociographiques., 1971, 2: 181-225.

7. Voir l'ensemble des travaux de J. LEVEILLEE, notamment "Les stratégies urbaines fédérales et québécoises en rapport avec les enjeux structurels montréalais". Urban Forum, 1977, 2: 26-36.

8. ACHOUR D., et alii: "Montréal: problèmes de croissance et éléments d'une stratégie de développement". Actualité économique, 1974, 3: 303-414.

LES MUTATIONS DE L'ESPACE HABITÉ MONTRÉALAIS: 1971-1981

Francine Dansereau et Michel Beaudry

ÉROSION DES CLIVAGES TRADITIONNELS CENTRE-BANLIEUE?

Nous proposons d'illustrer et de préciser comment certaines modifications structurelles, c'est-à-dire ces fameuses "mutations" qui nous préoccupent, dans le monde du travail et dans la sphère domestique, viennent interroger les schématisations classiques de la structuration de l'espace urbain, en termes de clivages centre-banlieues du point de vue du statut socio-économique et du statut familial, aussi bien que les représentations plus récentes évoquant la revalorisation des quartiers anciens, le retour supposé du capital et des ménages de classe moyenne vers le centre.

Les représentations classiques opposent les zones centrales en déclin, lieu d'élection ou plutôt de refuge des ménages pauvres et surtout locataires: personnes seules, âgées, jeunes peu insérés sur le marché du travail, immigrants de fraîche date, etc. aux banlieues à la démographie galopante, accueillant les familles avec enfants relativement bien nanties et qui accèdent à la propriété. Ces oppositions, au cours de la dernière décennie, ont donné lieu à des politiques diverses (revitalisation du centre, associée notamment à la réhabilitation du parc de logements des quartiers anciens, densification des banlieues) en vue d'assurer un partage fiscal plus équitable et une utilisation plus équilibrée des infrastructures et des équipements publics. A l'inverse, la succession des programmes d'aide à l'accession à la propriété est venue renforcer l'exode des jeunes familles vers la maison de banlieue, mouvement plus ou moins compensé par une série de programmes d'incitation à la construction de logements locatifs dont on voyait la clientèle solvable se tarir au rythme de la poussée de l'accession à la propriété.

Par delà ces interventions délibérées sur l'occupation de l'espace habité, des mutations plus profondes dans la sphère de la production et de la reproduction et dans l'interaction entre les deux ont pu altérer les rapports centre-banlieues. Dans le premier cas, nous référons: (1) à la tertiarisation de l'emploi des grandes agglomérations, particulièrement sensible au centre et qui accroît les phénomènes de polarisation dans la division sociale et sexuelle du travail: déplacement sélectif de l'industrie manufacturière (industrie lourde et technologies de pointe) vers les banlieues ou la périphérie plus lointaine alors que l'industrie légère traditionnelle se maintient au centre; gonflement du tertiaire supérieur au centre; déplacement du commerce de détail en banlieue, etc.[1];

(2) à la féminisation de la main-d'oeuvre, qui s'effectue de manière très inégale selon des niveaux de qualification et de responsabilité et les secteurs d'activités. Dans le second cas - c'est-à-dire dans la sphère domestique - les fait majeurs sont la chute de la natalité et son pendant, le vieillissement de la population, l'émergence des ménages non-familiaux (d'une personne surtout) et des familles monoparentales. Enfin, le double revenu des conjoints traduit, au plan de la consommation, les changements évoqués dans l'ordre de la production.

Ce double travail de l'économie et de la démographie - ou devrait-on plutôt dire des modes de vie? -, allié à un travail plus proprement symbolique (valorisation de l'historicité du patrimoine bâti, de la convivialité, de la diversité) aurait contribué à raviver l'attrait des zones centrales du point de vue de l'habitat. Les images globalisantes sur le réinvestissement du centre, la reconquête des quartiers anciens par les couches professionnelles montantes sont largement répandues: celle des "yuppies", fer de lance de la "gentrification", en est sans doute l'expression la plus stéréotypée[2]. On trouve des manifestations de ce mouvement partout à condition de les chercher, quitte à se fermer les yeux sur ce qui ne correspond pas aux attentes mais qui peut s'avérer autrement plus prégnant. C'est ainsi que des équipes d'étudiants à la recherche de manifestations de "gentrification" dans les quartiers ouvriers de St-Henri, Ste-Marie et Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal, découvraient ce printemps que les seuls "nouveaux arrivés" étaient en réalité des "revenants"! Ces quartiers demeurent essentiellement populaires et n'attirent, pour l'instant, et en très faible nombre, qu'une catégorie bien particulière de rénovateurs: ceux qui y ont déjà des racines, pour y avoir passé leur enfance ou parce qu'ils y ont encore des attaches. Cette observation nous renvoie au schéma de l'auto-amélioration par le milieu lui-même[3], directement ou à travers la succession des générations plutôt qu'à celui de l'envahissement par des groupes de l'extérieur. En termes de styles de vie et de pratiques de consommation, qu'ils soient originaires du milieu ou venus d'ailleurs, les rénovateurs ne se distinguent peut-être guère les uns des autres mais il semble clair qu'au niveau conceptuel et à celui de la vie communautaire et politique locale les implications ne sont pas les mêmes. Ce n'est pas le lieu de développer ici ce débat. Si nous avons ouvert cette parenthèse, c'est simplement pour rappeler que le centre demeure une multiplicité de microcosmes; il est, en outre, très loin de constituer un aimant de force égale pour l'ensemble des professions du tertiaire supérieur. On observe aussi des cohabitations, voire des alliances plus ou moins éphémères entre fractions diverses des couches montantes et des couches marginalisées. Nous y reviendrons.

A l'opposé, ce dont on parle beaucoup moins, c'est de la diversité croissante des banlieues, de leur évolution dans un sens qui est loin de correspondre systématiquement au renforcement des privilèges des nantis. Dans le cadre du programme "NER"[4], portant sur la période 1971-1976 (période d'intense activité dans la construction domiciliaire: près de 20 % des logements existant en 1981 dans la région métropolitaine y ont été créés), nous avons observé la formation de nombreuses zones de banlieue de caratère "populaire", même dans le secteur de l'habitation unifamiliale. Au total, les ouvriers, petits employés de bureau ou de commerce et les travailleurs peu qualifiés des services représentent 47 % de la main-d'oeuvre masculine des "NER" et 60 % de la main-d'oeuvre féminine[5]. Les propriétaires de maisons unifamiliales comptent 30 % d'hommes ouvriers ou employés de services peu qualifiés[6]. Mais c'est surtout le nombre élevé de constructions d'appartements d'un niveau de qualité assez médiocre qui a entraîné des concentrations de couches sociales peu fortunées. Il s'agit d'ensembles de "walk-up"[7], de piètre conception, dans des sites résiduels, correspondant à des calculs de rentabilité fiscale de la part des municipalités et stimulés par les primes à la densification et les avantages aux investisseurs consentis par les niveaux supérieurs de gouvernement. Dans la région de Montréal, les deux banlieues déjà passablement urbanisées, où l'on observe les plus fortes concentrations de ce type de constructions, sont Montréal-Nord et Longueuil[8]. Nous allons essayer de cerner l'impact de ces nouvelles implantations sur le tissu social environnant.

LA DÉMARCHE

Notre démarche vise deux types d'espaces sociaux en mutation: quartiers centraux en regénérescence et banlieues en perte de statut social. Dans le premier cas, l'univers de référence est constitué de l'ensemble continu des quartiers (incluant les municipalités d'Outremont, Westmount et Verdun) déjà urbanisés avant le second conflit mondial[9] (cf. carte 1). Nous attirerons l'attention sur quelques zones identifiées à la fois par les médias et les chercheurs comme lieux privilégiés de réappropriation par les couches moyennes[10]. Pour les banlieues, Longueuil et Montréal-Nord, le profil socio-économique des nouveaux secteurs locatifs sera comparé à celui des nouveaux secteurs d'unifamiliales et de la municipalité dans son ensemble. Enfin, nous allons également examiner très brièvement un troisième type d'espace social: l'ancienne municipalité de Saint-Michel, choisie comme observatoire du processus de maturation d'une zone d'appartements de bas de gamme des années cinquante et soixante, actuellement occupée par une forte proportion de travailleurs immigrés. Toutes nos observations sont basées sur les données comparées des recensements de 1971 et de 1981. Les données 1971-1981 à l'échelle

métropolitaine fournissent le tableau des modifications de la structure d'ensemble du point de vue de la composition socio-professionnelle, démographique et ethnique. Notre objectif est de voir dans quelle mesure les espaces retenus se trouvent affectés différentiellement par les modifications plus globales: c'est donc l'évolution de leur position relative dans l'espace montréalais qui nous préoccupe.

Avant d'examiner ces changements structurels et leur impact sur les zones choisies, nous avons voulu donner une vue synthétique de l'évolution de la différenciation sociale de l'espace montréalais entre 1971 et 1981. La comparaison des résultats cartographiés de deux analyses d'écologie factorielle, effectuées sur une soixantaine de variables compatibles pour les deux années, a été utilisée à cette fin [11]. Les contraintes d'espace ne nous permettent pas de rendre compte des résultats de cet exercice et notamment des différences dans la composition des facteurs. Dans les deux cas cependant, les deux principaux facteurs reflètent, l'un, le niveau socioéconomique et l'autre, le cycle de vie. Dans l'ensemble, les positions (scores factoriels divisés en 5 catégories) des secteurs de recensement sur les deux facteurs principaux ne varient guère dans le temps. En ce qui concerne le statut socio-économique, la partition est-ouest de l'île de Montréal demeure, à quelques nuances près. Les seuls changements à retenir pour notre propos sont (1) une certaine extension, dans la moitié ouest du centre de l'île, des enclaves moins nanties détectées en 1971: par exemple, le secteur immigrant de Côte-des-Neiges qui est toutefois contenu, à l'est, par une barrière (Outremont/Université de Montréal) au-delà de laquelle on assiste à une consolidation de l'emprise bourgeoise; (2) à l'opposé, un rehaussement de statut à la frange nord-est du centre ville (zone entourant le carré Saint-Louis et bordure sud-ouest du Plateau Mont-Royal, entre la rue St-Denis et le parc Lafontaine: ces deux micro-secteurs seront désignés sous les noms de "Carré Saint-Louis" et "Parc Lafontaine" dans la suite du texte); (3) plus généralement, dans le Plateau Mont-Royal, une légère hausse de statut, qui oppose cette zone au corridor immigrant voisin (de part et d'autre de la rue Saint-Laurent) qui, lui, maintient et renforce son caractère de zone de "cols bleus" à faibles revenus.

Le facteur de cycle de vie continue d'opposer le centre de l'île de Montréal aux banlieues. En 1981, tous les secteurs de banlieue situés à l'extérieur de l'île de Montréal penchent vers le pôle "familial", sauf de nouveaux îlots de tours qui se rangent à l'extrême opposé et les noyaux anciens de quelques banlieues plus mûres dont le caractère non-familial s'accentue. Il ne s'agit toutefois pas là de ruptures mais d'intensification de tendances déjà perceptibles en 1971. Un seul fait nouveau: certain secteurs de Longueuil, où l'on a cons-

truit de façon massive des édifices à appartements, passent de la catégorie la plus "famille avec enfants" en 1971 à la catégorie suivante ou, très exceptionnellement, à la catégorie médiane en 1981. Mais là comme ailleurs les sauts ne dépassent habituellement pas un degré.

Au centre de l'île, ce sont les catégories les moins typiquement familiales ou la catégorie centrale qui sont la règle en 1981. Se détachent comme déviants (i.e. profil très familial) 1° les concentrations d'immigrants dans l'axe nord-sud (Mile-End, Park Extension); 2° les zones ouvrières traditionnelles du sud-ouest (Pointe St-Charles, partie nord de St-Henri, Petite-Bourgogne, Lachine) et du sud-est (Hochelaga-Maisonneuve); 3° assez paradoxalement, d'un côté, les zones les plus riches (Westmount, partie d'Outremont et Mont-Royal) et les plus pauvres du centre de l'île (St-Michel). Toutes ces concentrations ressortaient déjà en 1971. Un seul changement retient l'attention: l'atténuation pendant la décennie du caractère plutôt familial de la moitié est du centre-sud qui, avec la désindustrialisation et l'apparition de tours à appartements (v.g. Place Frontenac), se démarque de plus en plus de la zone voisine d'Hochelaga-Maisonneuve.

Bref, le portrait d'ensemble qui se dégage des deux analyses factorielles en est un de continuité. Les résultats nous indiquent tout au plus que les zones choisies pour illustrer les contrastes entre le rehaussement et la baisse du statut social ne sont pas complètement arbitraires. Nous avons retenu pour cet exposé quatre micro-zones sensibles à l'intérieur des quartier anciens (cf. carte 1): "Carré St-Louis" (A), "McGill" (B) "Outremont-en-bas" (C) et "Parc Lafontaine" (D). Pour Montréal-Nord et Longueuil, nous avons identifié des secteurs neufs de "walk-ups" pour les contraster avec des secteurs neufs d'unifamiliales et de tours. Toutes ces unités comprennent entre 1 et 5 secteurs de recensement et elles sont resituées dans des aires sociales plus larges pour en faire ressortir les spécificités.

Voyons maintenant plus précisément l'évolution des positions des espaces retenus sur les principaux indicateurs de différenciation socio-économique, démographique ("cycle de vie") et ethnique, à partir cette fois des variables de base. Nos commentaires vont devoir se limiter à quelques faits saillants, centrés surtout sur les positions professionnelles; le lecteur est invité à se reporter aux tableaux en annexe pour obtenir une perspective plus complète.

L'ÉVOLUTION COMPARÉE DES POSITIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Dans le monde du travail, le phénomène qui saute aux yeux, au niveau métropolitain, est d'abord la montée spectaculaire du taux de participation des femmes au marché du travail qui grimpe de 38 % à 51 %.

Quartiers anciens

Ce mouvement est moins accusé dans les quartiers anciens pris dans leur totalité, en partie à cause des biais de la structure par âge. Mais au sein de cet univers, de nettes distinctions opposent les quartiers ouvriers traditionnels (surplus relatifs de femmes inactives qui, en outre, s'accroissent entre 1971 et 1981) aux quartiers résidentiels bourgeois et au centre-ville (surplus de femmes actives, qui diminuent cependant dans le temps). Une seule exception parmi les quartiers ouvriers: la zone multi-ethnique du Mile-End qui affiche un taux élevé de participation des femmes, tout à fait caractéristique des ménages immigrants. Les micro-zones sensibles, lieux supposés de réappropriation par les couches moyennes, s'apparentent aux quartiers bourgeois mais les évolutions dans le temps sont contradictoires. Autrement dit, sur le plan statique, les oppositions notées entre, d'une part, les quartiers bourgeois ou en voie de réinvestissement et d'autre part, les quartiers populaires qui continuent de dépérir, corroborent l'idée répandue que les ménages à double revenu et les femmes chefs de ménages indépendantes contribuent à alimenter la réappropriation du centre. Mais cette hypothèse n'est guère défendable dans une perspective diachronique, avec les données aggrégées de recensement (il faudrait comparer les taux par groupe d'âge).

Les différents créneaux dans lesquels s'effectue l'inscription professionnelle des femmes, selon les quartiers, sont bien plus susceptibles de nous renseigner sur la dynamique des choix résidentiels et sur ses impacts quant au devenir des quartiers que le simple taux d'activité. Le tableau 1 nous indique qu'au niveau de la région métropolitaine les principaux changements de la structure d'emploi féminin son 1° pour le tertiaire spécialisé: une hausse des catégories "direction" et "professions techniques, sociales, etc." qui contraste avec une baisse du poids des professions féminines traditionnelles (enseignement et profession de la santé, i.e. infirmières); 2° pour le tertiaire moins qualifié: le maintien de la part des emplois de bureau, de légers mouvements en ce qui concerne la vente (hausse) et les services (baisse); 3° une nette diminution de la part de toutes les catégories de travail manuel. Les principales particularités des quartiers anciens (cf. tableau A-1 en annexe) par rapport à ces changement globaux peuvent se résumer comme suit: passage d'un

déficit relatif à un net surplus de "professionnelles" (toutes catégories confondues), accroissement du déficit d'employées de bureau, surplus encore important mais à la baisse des travailleuses des services et des ouvrières d'usines. Autrement dit, la structure professionnelle féminine des quartiers anciens est plus polarisée que celle de la région métropolitaine mais le mouvement d'ensemble, entre 1971 et 1981, va dans le sens d'un gonflement des catégories plus qualifiées, donc d'une certaine confirmation de la thèse de l'"embourgeoisement" ou, tout au moins, de la "moyennisation" des quartiers anciens.

Toutefois, les clivages demeurent entre quartiers privilégiés et quartiers populaires. Les femmes ouvrières ou employées des services restent fortement ancrées dans le corridor immigrant du centre de Montréal et dans les zones ouvrières tradionnelles du sud-ouest et de l'est. A l'inverse, les femmes occupant des postes de direction sont plus que jamais absentes des quartiers ouvriers et concentrées dans les quartiers bourgeois ou au centre-ville. Trois zones en voie de réinvestissement voient aussi augmenter quelque peu leur part de la catégorie "direction": Parc Lafontaine, McGill et Outremont-en-bas.

Mais le phénomène qui retient le plus l'attention est la montée des "professionnelles". Ce mouvement traverse tous les quartiers anciens (sauf le centre-ville et notamment la microzone McGill qui avait déjà les plus importants surplus en 1971) mais c'est dans les quartiers bourgeois, particulièrement à Outremont, qu'il est le plus sensible (écart nul en 1971 par rapport à la RMM; +19 % en 1981 pour Outremont-en-bas). Les zones Mile-End et Plateau Mont-Royal sont aussi davantage affectées que les secteurs périphériques. Quand on décompose le grand groupe des "professionnelles" en catégories plus fines (tableau A-2) on se rend compte que seules les professions des sciences sociales et du monde artistique et littéraire sont en surplus, en 1981, dans les quartiers anciens pris dans leur totalité. La présence des sciences sociales est particulièrement affirmée dans les quartiers bourgeois traditionnels et dans les secteurs en voie de réinvestissement du Parc Lafontaine et d'Outremont-en-bas. Les professions artistiques et littéraires sont concentrées prioritairement dans ces mêmes zones mais elles émergent aussi dans les secteurs plus mélangés, où elles cohabitent avec d'importantes fractions de travailleurs/travailleuses peu qualifiées (MileEnd, Centre-sud à proximité de Radio-Canada). Il est intéressant de noter que les professionnelles de l'éducation ne sont fortement sur-représentées que dans les quartiers bourgeois (incluant la zone sensible d'Outremont en bas) alors que celles des sciences "dures" ne le sont dans aucun des quartiers anciens. Ces observations nous portent à conclure

que la réappropriation du centre chez les femmes serait propulsée plutôt par des professions marginales - quoique hautement visibles et volubiles! - que par les catégories dominantes dans l'appareil de production (surplus somme toute modestes de la catégorie "direction") ou à l'avant-garde du progrès technologique (absence des professions du génie et des sciences naturelles). De plus, il faut souligner que cette réappropriation par les couches instruites se traduit d'abord par le renforcement du pouvoir d'attraction des quartiers bourgeois; dans la foulée, les zones socialement mixtes ou moins bien cotées à l'intérieur/à la frange de ces quartiers sont les premières transformées (exemple: Outremont-en-bas).

Avant d'aller plus loin dans cette première esquisse de synthèse, il nous faut toutefois jeter un bref coup d'oeil sur l'évolution des profils professionnels masculins et des revenus. Très sommairement, on observe chez les hommes des quartiers anciens des évolutions et des clivages parallèles à ceux notés dans le cas des femmes, pour tous les grands groupes professionnels, à l'exception des employés de bureau qui perdent relativement moins de terrain. Ici aussi le phénomène le plus notable est la montée des professionnels qui, chez les hommes, semble déborder davantage le périmètre des quartiers bourgeois et des zones sensibles clairement identifiées pour atteindre des zones comme le Centre-sud, le Mile-End ou le Plateau Mont-Royal dans son ensemble. Ces nouvelles percées présentent des affinités avec l'infrastructure locale des emplois, v.g. professions de la santé, du monde artistique et littéraire et de l'enseignement dans Centre-sud (grands hôpitaux universitaires, radio-télévision, Université du Québec), profession artistiques et littéraires dans Mile-End... Quant aux cadres supérieurs, c'est dans les zones sensibles que leur part augmente le plus (alors qu'elle chute à Westmount, Notre-Dame-de-Grâce et Outremont-en-haut!) mais il faut préciser que les bases de départ (pourcentages de 1971), étaient extrêmement minces: il ne s'agit dans toutes les zones en voie de réinvestissement que de réductions des déficits relatifs par rapport aux proportions à l'échelle métropolitaine.

Bref, tout compte fait, pour les deux sexes, c'est bien - conformément aux schémas habituels - par des fractions diverses de la "nouvelle petite bourgeoisie" qu'aura été amorcé le mouvement de revalorisation des quartiers centraux antérieurement délaissés. Mais il ne faut pas perdre de vue le fait que cette même couche sociale s'est plus fortement encore investie dans les quartiers déjà parés d'un statut social élevé. Si l'on ordonne les zones sensibles selon le degré d'avancement de l'inscription spatiale de cette couche, on se rend compte que seul Outremont-en-bas paraît avoir engagé une mutation sans faille: tous les groupes moins qualifiés perdent du terrain au profit des "professionnels" et (beaucoup plus modeste-

ment) des cadres supérieurs. Pour Parc Lafontaine, cette montée des professionnels coexiste avec un renforcement du poids des employés de bureau chez les hommes et avec le maintien de surplus féminins dans les services chez les femmes. Le secteur Carré St-Louis se caractérise encore, en 1981, par une forte polarisation de la structure professionnelle féminine (surplus d'ouvrières ou d'employées de services - chez les groupes immigrants présumément, v.g. Portugais - et de femmes professionnelles) alors que pour les hommes les pertes enregistrées chez les travailleurs de l'industrie et des services se répercutent par des poussées à la fois des professionnels et des employés de bureau. Autrement dit, dans les quartiers anciens, la tertiarisation est une vague de fond présente partout mais qui emprunte des canaux plus ou moins diversifiés selon les quartiers: dans certains cas, le tertiaire supérieur domine nettement alors que dans d'autres les emplois subalternes de bureau et les emplois précaires, dans les services notamment (v.g. hôtellerie, restauration, etc.), conservent ou accroissent leur importance relative.

Globalement, l'idée d'un embourgeoisement généralisé des quartiers anciens n'est encore en 1981 qu'une projection de l'esprit, d'autant plus que le rehaussement relatif de la structure des professions ne se traduit guère par un mouvement comparable de la distribution des revenus (tableau A-3). Le surplus des familles qui se rangent dans le quartile inférieur de la distribution métropolitaine des revenus s'accroît très légèrement entre 1971 et 1981 dans les quartiers anciens. Cela tient surtout au fait que les quartiers populaires de caractère très familial (v.g. Hochelaga-Maisonneuve, Sud-Ouest, Verdun-Est) voient leur part de familles à faibles revenus augmenter sensiblement. Dans toutes les zones sensibles, si les surplus de familles à faibles revenus sont en régression, ils demeurent néanmoins importants en 1981 en regard de la structure des occupation; les mêmes tendances s'observent en ce qui a trait au revenu personnel[12]. Ainsi, en dépit de la montée évidente des cadres et des professionnels dans des secteurs comme Parc Lafontaine ou Carré St-Louis, la distribution des revenus - familiaux et personnels - s'y apparente encore en 1981 à celle qui prévaut dans des zones comme VerdunEst ou St-Edouard-Villeray, qui n'ont pratiquement pas été affectées par ce mouvement[13].

Banlieues

Les banlieues-témoins retenues pour notre analyse s'écartent chacune par des voies différentes du mouvement de tertiarisation/professionalisation dessiné au niveau métropolitain et particulièrement dans les quartiers anciens (tableau A-1). En 1971, Montréal-Nord et Longueuil présentaient des profils professionnels assez proches de la moyenne métropolitaine et

semblables entre eux, à quelques nuances près: surplus de femmes ouvrières à Montréal-Nord par opposition à des surplus de femmes engagées dans les services et la vente à Longueuil. Les évolutions par la suite vont diverger profondément. Montréal-Nord s'engage clairement dans un processus de prolétarisation: chez les hommes et plus fortement encore chez les femmes, les déficits en cadres supérieurs et professionnels se creusent essentiellement au profit des catégories cols bleus. Ce mouvement est particulièrement accusé dans les secteurs locatifs neufs ("walkups") qui - pour les deux sexes - passent d'une structure professionnelle très voisine de celle de la région métropolitaine en 1971 à des déficits marqués des catégories "cadres" et "professionnels" et à des surplus également marqués des catégories "ouvriers", "bâtiment, transport et autres" en 1981. En outre, ce mouvement s'accompagne d'une montée du taux de chômage nettement supérieure à celle observée à l'échelle métropolitaine, pour les hommes aussi bien que pour les femmes.

A Longueuil, par contre, la structure d'ensemble tend davantage à s'aligner sur les mutations notées à l'échelle métropolitaine et si l'on peut détecter un quelconque mouvement de fond, celui-ci irait plutôt dans le sens de la tertiarisation. Mais, à la différence des quartiers anciens, la recomposition ne favorise pas tant les catégories les plus qualifiées (dont les écarts demeurent constants par rapport à la distribution métropolitaine) que les catégories plus humbles d'employés de bureau, de commerce et des services (chez les femmes seulement pour les deux dernières catégories). Pour les hommes, dans l'ensemble de la municipalité, le poids des occupations cols bleus s'affaiblit (surplus en baisse par rapport au pourcentage métropolitain) mais paradoxalement, à l'inverse de Montréal-Nord, c'est dans les secteurs locatifs de "walkups" que la chute relative est le plus accentuée alors que les secteurs neufs habités surtout par des propriétaires d'unifamiliales enregistrent une hausse de leur part de cols bleus, au détriement de toutes les autres catégories. Dans ces derniers secteurs, également, les déficits d'effectifs féminins employés dans l'industrie demeurent constants tandis que dans les nouveaux secteurs locatifs on passe d'un surplus très net à un déficit. Enfin, trait commun aux deux types de secteurs, la part des professionnelles dans la main-d'oeuvre féminine est celle qui s'est relativement le plus rétrécie, compte tenu des changements de structure au niveau métropolitain.

Les divergences entre les deux banlieues dans l'appariement social des deux grandes catégories d'habitat neuf - maisons individuelles en accession à la propriété/"walkups" locatifs - ne s'expliquent pas par des différences significatives de prix ou de qualité des produits résidentiels offerts sur

les deux marchés[14]. Elles renvoient peut-être - c'est à vérifier - à des différences dans la structure manufacturière des deux municipalités ou sous-régions, qui se traduisent vraisemblablement par des inégalités de pouvoir d'achat de leurs ménages ouvriers (le contraste entre le géant de l'aéronautique Pratt & Whitney de Longueuil et les petits ateliers d'usinage ou de fabrication de portes et fenêtres de Montréal-Nord vient immédiatement à l'esprit...).

Mais, abstraction faite de ces distinctions, tout porte à conclure que le remplissage des deux municipalités aboutit à leur déclassement relatif. L'indice le plus clair de ce déclassement se trouve dans l'accroissement sensible, dans les deux cas, de la part des familles à revenus modestes et, à l'inverse, par la diminution de la proportion des familles à revenus supérieurs (tableau A-3). Ici encore les secteurs de "walkups" locatifs sont les foyers essentiels du glissement de statut. Pour faire image et remettre les choses en perspective, arrêtons-nous au secteur-témoin de "walkups" de Montréal-Nord: en 1971, ce secteur affichait un pourcentage de familles appartenant au quartile inférieur plus bas que ceux d'Outremont et de Notre-Dame-de-Grâce; en 1981, il tombe à un rang équivalent à celui du Plateau Mont-Royal.

Quant à ville Saint-Michel, secteur majoritairement locatif rempli depuis déjà une vingtaine d'années, sa structure professionnelle masculine, comparée à celle de la région métropolitaine, ne bouge pratiquement pas. Ses excédents très massifs de cols bleus se maintiennent. Chez les femmes, on observe un accroissement relatif très prononcé des excédents engagés dans le secteur manufacturier, à l'encontre des mouvements enregistrés partout ailleurs, même dans les quartiers anciens les plus ouvriers. Les surplus féminins de 1971 dans les services se déplacent entièrement vers le secteur manufacturier et l'on peut supposer que ce mouvement lié à l'accentuation du profil "néo-québécois" de Saint-Michel. Le renforcement du caractère ouvrier de ville Saint-Michel ne fait que refléter la place de la main-d'oeuvre immigrante dans la division sociale du travail à Montréal. Simultanément, la part des familles à revenu modeste augmente fortement tout comme dans les secteurs locatifs de Montréal-Nord ou Longueuil.

CYCLE DE VIE ET COMPOSITION DES MÉNAGES

La transformation majeure de la décennie dans ses effets sur l'occupation de l'espace urbain, est sans conteste l'augmentation du pourcentage de ménages non-familiaux, plus particulièrement des ménages formés d'une seule personne (14,9 % à 23,7 %). Les couples sans enfants ont également augmenté leur part, si bien que la proportion des ménages constitués de familles avec enfants est passée de 56 % à 49 % entre 1971 et

1981. Enfin, une sur cinq de ces familles avec enfants est de type monoparental[15] (20 % en 1981 comparé à 14 % en 1971). Les familles monoparentales sont dans 84 % des cas dirigées par une femme et ce fait, ajouté à la longévité supérieure des femmes et à leur accès à l'indépendance financière, se traduit par un accroissement très notable des ménages ayant à leur tête une femme: 19 % en 1971 contre 30 % en 1981. Tout compte fait, la famille traditionnelle de type époux/épouse avec enfants - vers qui s'était tourné l'essentiel de la production domiciliaire des vingt-cinq années précédentes - ne représente plus, en 1981, que 39 % de l'ensemble des ménages de la région métropolitaine. Pour la vaste majorité, donc, si l'on se fie aux préférences et choix résidentiels exprimés dans le passé, la maison de banlieue n'est plus le choix idéal et ces transformations socio-démographiques expliquent en bonne partie le regain d'intérêt pour les quartiers urbains centraux.

Quartiers anciens

Comme on pouvait s'y attendre, l'augmentation de la part des ménages d'une seule personne est plus prononcée dans les quartiers anciens qu'à l'échelle métropolitaine. Cette tendance caractérise toutes les zones constitutives des quartiers anciens sauf Westmount et Notre-Dame-de-Grâce, dont les importantes réserves de grandes habitations unifamiliales ont sans doute réussi à attirer/retenir une plus grande proportion de familles avec enfants[15]. En 1981, les ménages non-familiaux constituent une nette majorité dans le centre-ville, le centre-sud et le Plateau Mont-Royal; dans les deux premiers cas cette prédominance était déjà établie en 1971 et c'est donc surtout dans le Plateau Mont-Royal - dont le secteur Parc Lafontaine - que l'ascension des ménages non-familiaux apparaît comme un phénomène à signaler. Mais l'accroissement du poids de ce type de ménage ne peut pas être considéré comme un phénomène corrélatif du processus de réinvestissement du centre. L'évolution du clivage entre familles ayant ou non des enfants à la maison ne permet pas davantage de déceler de tendances communes au zones en voie de réinvestissement. Le fait majeur à ce propos réside plutôt dans le simple maintien - et non l'augmentation - des surplus relatif de familles sans enfants dans les quartiers anciens pris dans leur ensemble. Mais cette stabilité relative traduit des évolutions contradictoires: consolidation du poids des familles avec enfants dans les quartiers les plus bourgeois (Westmount, Notre-Dame-de Grâce, Outremont-en-haut) et dans les zones ouvrières du Sud-Ouest (y compris Verdun-Est); diminution partout ailleurs (sauf au centre-ville où la proportion déjà minime en 1971, ne bouge pas).

Les familles monoparentales ayant à leur tête une femme (données sur bande disponibles pour 1981 seulement) sont en surnombre dans les quartiers anciens par rapport au niveau métropolitain (29 % des familles avec enfants contre 17 %). Les surplus sont particulièrement marqués dans les quartiers Centre-Sud, Sud-Ouest, Plateau Mont-Royal, Centre-ville tandis que les quartiers bourgeois traditionnels et le Mile-End, à forte teneur immigrante, se rapprochent du taux métropolitain. Mis à part le centre-ville où le poids des familles monoparentales "âgées" est déterminant (i.e. familles dont tous les enfants sont majeurs, correspondant, à la limite, au stéréotype du célibataire faisant office de "bâton de vieillesse" auprès de sa vieille mère: 45 % des familles monoparentales à chef féminin au Centre-ville comparé à 29 % dans le Sud-Ouest ou 34 % dans le Centre-Sud), la concentration des familles monoparentales dans certains quartiers traduit assez fidèlement la faiblesse de leur position économique mais il y a sans doute aussi d'autres facteurs, plus socio-culturels, qui jouent. On ne saurait expliquer par des contraintes purement économiques le taux élevé de femmes chefs de familles monoparentales dans le Plateau Mont-Royal, et notamment dans la zone en voie de réinvestissement Parc Lafontaine (37 % des familles avec enfants) alors que des quartiers plus dépourvus sur le plan socio-économique (Hochelaga-Maisonneuve, par exemple) ont des concentrations nettement moindres de ce type de ménage.

Si des taux élevés de monoparentalité ne constituent pas des indicateurs automatiques de faible niveau socio-économique, la sur-représentation des femmes chefs de ménage - i.e. vivant seules ou soutiens de famille - a une signification encore plus ambigüe. Nous avons signalé plus haut la hausse générale, au cours de la décennie, du pourcentage de ménages ayant une femme comme soutien. Cette part atteint 40 % en 1981 dans les quartiers anciens comparé à 30 % au niveau métropolitain. Mais il faut préciser que le taux d'augmentation a été plus élevé dans le reste de la région métropolitaine que dans les quartiers anciens. La particularité la plus frappante de ces derniers semble résider dans le fait que les femmes ayant le statut de chef de ménage tendent à être nettement plus jeunes en 1981 qu'en 1971 relativement à l'ensemble de la région.

Si l'on examine les différences entre quartiers, on note d'abord une régression de la part des très jeunes ménages (15-24 ans), au centre-ville de même que dans les quartiers bourgeois et, singulièrement, dans tous les quartiers en voie de réinvestissement. Cette régression frappe plus fortement les ménages non-familiaux, surtout si le soutien est de sexe masculin. On peut faire l'hypothèse que les jeunes célibataires sont refoulés des zones centrales réappropriées par les

classes moyennes à cause des répercussions de ce mouvement sur les coûts de logement. De même les personnes âgées perdent de leur poids relatif dans ces quartiers alors qu'elles le maintiennent ou font des gains dans des quartiers moins recherchés (Verdun-Est, Sud-Ouest, Saint-Edouard/Villeray, Centre-Sud, Hochelaga-Maisonneuve). Mais pourquoi ces phénomènes toucheraient-ils davantage les hommes que les femmes?

Par contre, le groupe des 25-44 ans, qui présumément dispose d'assises financières plus solides, emprunte des évolutions contrastées entre les sexes selon les quartiers. Le cas le plus simple est celui des quartiers populaires qui n'attirent ni les hommes ni les femmes de ce groupe d'âge: ces quartiers subissent un processus de "dévitalisation" (Hochelaga-Maisonneuve, Sud-Ouest, Verdun-Est, Saint-Edouard / Villeray). Le Centre-Sud, lui, gagne la faveur des hommes et perd celle des femmes[16] tandis qu'on observe la relation inverse dans le Mile-End. Le Plateau Mont-Royal suscite l'intérêt des deux sexes. Quant aux secteurs en réinvestissement, ils divergent selon leur point de départ: accroissement relatif du poids des hommes là où les femmes du groupe 25-44 ans étaient déjà très présentes en 1971 (McGill) et accroissement du poids des femmes là où il était négligeable (Outremont-en-bas, comme partout ailleurs à Outremont). Au total, les secteurs bourgeois - à l'exception de Westmount - ou en voie de réappropriation se retrouvent tous, en 1981, avec des surplus de ménages de la tranche 25-44 ans dirigés par des femmes, qui sont très supérieurs à ceux des quartiers anciens dans leur ensemble. Et ces surplus sont essentiellement le fait de ménages familiaux, donc de familles monoparentales. De toute évidence, entre le Sud-Ouest ou le Centre-Sud et Outremont, Plateau Mont-Royal ou Notre-Dame-de-Grâce, la monoparentalité n'a pas le même visage ni du point de vue de l'âge ni de celui de l'inscription professsionnelle des femmes. Les données trop agrégées dont nous disposons ne nous permettent pas d'aller plus loin et de disséquer les associations ou parallélismes apparents entre les mouvements ascendants de certaines catégories professionnels et des hommes chefs de ménage de la strate 25-44 ans dans Centre-Sud, contrastant avec une hausse de la monoparentalité féminine concentrée présumément dans les tranches plus jeunes et plus âgées; professionalisation et rajeunissement sensible pour les deux sexes dans le Plateau Mont-Royal, etc.

Banlieues

La prédominance des ménages familiaux à Longueuil et à Montréal-Nord, relativement au niveau métropolitain, s'estompe entre 1971 et 1981. Mais cette transformation ne provient pas tant des particularités de la clientèle des nouveaux "walkups" (qui, dans les deux cas, présentent un profil plus familial

que le profil municipal) que de l'influence des habitants des tours (50 % de ménages d'une personne à Montréal-Nord; 40 % à Longueuil) et du vieillissement des secteurs plus anciens. Parmi les secteurs déjà bâtis, ceux de Saint-Michel sont ceux qui conservent avec le plus de ténacité leur caractère familial.

En ce qui concerne la présence d'enfants à la maison, on observe une différentiation croissante à Longueuil entre les secteurs neufs d'appartements et les secteurs neufs de maisons unifamiliales, bien qu'il y ait des surplus de familles avec enfants, dans les deux cas, par rapport à l'ensemble de la ville ou de la région. Mais, curieusement, à Montréal-Nord le clivage est à peu près nul et la seule différence réside dans le nombre d'enfants. Typiquement, les familles dans les "walkups" ont un seul enfant tandis que les ménages qui en comptent plusieurs habitent des maisons unifamiliales. Cette distinction entre jeune famille et famille installée (clairement indiquée par l'analyse factorielle en 1981 comme en 1971) est tout à fait conforme aux schémas habituels et, bien entendu, elle s'observe aussi à Longueuil. La décision d'acheter une maison correspond souvent à l'arrivée effective ou projetée du deuxième enfant. Toutefois, le taux élevé de familles monoparentales dirigées par des femmes dans les "walkups" (aussi élevé que les sommets atteints dans certaines zones des quartiers anciens) donne à penser que le passage vers la propriété n'est peut-être pas pour demain pour bon nombre de ménages familiaux. A moins, bien sûr, que la monoparentalité ne s'avère un statut aussi éphémère que le fait d'être un jeune couple sans ou avec un seul enfant... Toutefois, sur un plan synchronique, la monoparentalité concourt, avec les indices de statut professionnel, de chômage et de revenu, à associer une image de précarité socio-économique aux ensembles de "walkups" récents.

LE MOT DE LA FIN: FLASHES SUR LES MUTATIONS ETHNIQUES ET QUELQUES INTERROGATIONS POUR CONCLURE

Nous croyions, avant d'entreprendre ce travail, que les minorités ethniques, comme les autres groupes fragiles ou marginaux (personnes âgées ou très jeunes, chômeurs, travailleurs peu qualifiés, etc.) risquaient d'être chassées des zones en voie de réinvestissement. Cette hypothèse semble complètement infirmée car tous les groupes pertinents dans ces zones (juifs, chinois, portugais, grecs, italien) maintiennent leurs positions relatives entre 1971 et 1981, sauf pour les noyaux initiaux de certaines communautés établies depuis longtemps (v.g. Grecs dans Mile-End, Italiens dans St-Edouard/Villeray), où le poids du groupe diminue à mesure que son ascension sociale donne lieu à un essaimage vers des quartiers plus favorisés. Cet effritement des positions dans le noyau prin-

cipal n'est pas le fait de tous les groupes: ainsi les Juifs d'Outremont-en-bas renforcent leur présence entre 1971 et 1981. A première vue, nous sommes tentés de conclure que les particularismes ethniques constituent probablement une des meilleures garanties de résistance à l'envahisseur issu de la nouvelle petite bourgeoisie. Jusqu'à maintenant tout au moins...

Quant aux banlieues, on note la présence accrue de certains "tiers groupes" à Montréal-Nord et à St-Michel. La présence italienne, déjà très marquée en 1971, se raffermit essentiellement dans les secteurs récents d'accession à la propriété alors que les Haïtiens, qui comptent parmi les dernières arrivées des communautés ethniques, voient leurs effectifs se gonfler dans les ensembles locatifs de Montréal-Nord et de St-Michel.

Que conclure de ce tissu d'observations qui demeurent sans doute extrêmement éparses, sinon confuses aux yeux du lecteur? Il est impossible de répondre par oui ou par non à la question de savoir si les patterns de différenciation de l'espace montréalais ont changé entre 1971 et 1981. Si l'opposition quartiers centraux/banlieues ne se pose plus tout à fait dans les mêmes termes, c'est surtout parce que la diversité interne des uns et des autres s'est accrue. Et c'est essentiellement ce fait que nous avons voulu illustrer. Certains quartiers anciens ont continué de vieillir et de s'appauvrir, d'autres ont été ou sont en voie d'être reconquis par certaines fractions nouvelles des couches moyennes, avec des profils socio-démographiques variés. Mais il serait sans doute exagéré de considérer la décennie des années soixante-dix comme un tournant radical. Nous avons vu que dans plusieurs des cas, les germes des évolutions constatées étaient déjà bien perceptibles en 1971. En outre, contrairement à ce que l'on a pu observer dans d'autres zones métropolitaines - Vancouver, Halifax et, à un moindre degré, Toronto [17] - les quartiers anciens de Montréal ne sont pas (encore?) devenus massivement le territoire des élites instruites. Comme nous l'avons souligné, ce sont les quartiers déjà privilégiés (de même que les banlieues aisées) qui ont été bien davantage affectés par l'apport de ces groupes. Nous ne voudrions pas laisser l'impression que nous minimisons les mouvements de reconquête observés dans certaines zones des quartiers anciens. Nous cherchons simplement à éviter les réponses définitives, les généralisations hâtives, particulièrement périlleuses à partir de données écologiques. De plus, les découpages que nous avons utilisés ne sont peut-être pas les plus efficaces pour saisir des transformations qui se déroulent à petite échelle. Enfin, 1981 est déjà loin derrière nous. Pour voir plus clair et mettre en relation les différentes caractéristiques socio-démographiques, économiques, etc., il faut évidemment procéder

par enquête et effectuer des croisements au niveau des ménages. Nous souhaitons que le genre d'exercice auquel nous nous sommes livrés serve à mieux situer, à relativiser les observations recueillies par enquête sur un terrain limité.

Nous espérons également, grâce aux illustrations contrastées puisées dans les banlieues, avoir contribué à faire entrevoir la multiplicité des facettes de la tertiarisation tout comme la diversité des positions dans le secteur manufacturier. Quand on constate, dans l'exemple de Longueuil, que ce sont les cols bleus qui deviennent propriétaires alors que les petits salariés du tertiaire - employés de bureau, de commerce et de services - sont relégués dans l'habitat locatif de faible qualité, on est incité à regarder les choses d'un peu plus près, à décomposer en niveaux hiérarchiques plus fins et par branche d'activité les grandes catégories professionnelles. C'est l'invitation que nous lançons pour la poursuite du débat.

Francine Dansereau
Michel Beaudry
INRS-Urbanisation

NOTES

1. cf. Pierre LAMONDE et Mario POLESE, "L'évolution de la structure économique de Montréal, 1971-1981: désindustrialisation ou reconversion?". L'Actualité économique, 60, 4, décembre 1984: 471-494.

2. Pour un bilan critique de ce courant de recherche, cf. Francine DANSEREAU, La réanimation urbaine et la reconquête des quartiers anciens en Amérique du Nord: revue de la littérature. INRS-Urbanisation, 1985, 77p. (version abrégée dans Sociologie du Travail, 1985, no.2).

3. "Incumbent upgrading" en anglais: cf. revue ci-haut.

4. Programme de recherche sur les "nouveaux espaces résidentiels" de l'INRS-Urbanisation, comportant 6 projets de recherche sur la dynamique de la production/consommation des espaces résidentiels (consulter liste de publications de l'INRS-Urbanisation pour plus de détails).

5. cf. Geneviève TURCOTTE (sous la direction de Marie LAVIGNE), Différenciation sociale et accessibilité à l'espace neuf. INRS-Urbanisation, 1980, "Etudes et documents", 18, 121 p. (tableau 1, p. 34).

6. Idem, tableau 3, p. 39.

7. "Walk-up" : immeuble collectif sans ascenseur et à charpente en bois (3½ étages maximum).

8. Alors que l'accession à la propriété croît très sensiblement au niveau de la région métropolitaine entre 1971 et 1981 (la proportion de locataires passe de 65 % à 58,3 %), on observe le mouvement inverse à Montréal-Nord (69 % à 72 % de locataires) et à Longueuil (59 % à 66 % de locataires).

9. Ce découpage reprend la "zone 41" utilisée par Georges MATHEWS, L'evolution de l'occupation du parc résidentiel plus ancien de Montréal de 1951 à 1979. INRS-Urbanisation, Rapports de recherche (à paraître).

10. Les indices de réappropriation dont nous avons tenu compte ont trait à l'évolution des prix de vente des propriétés et à l'ampleur des activités de réhabilitation et de transformation en copropriété.

11. Pour 1971, voir Peter FOGGIN et Mario POLESE, La géographie sociale de Montréal en 1971. INRS-Urbanisation, "Etudes et documents" no.1, 1976, 43 p. Le fichier de 1981 a été monté par Céline LEBOURDAIS et Christine GIRARD, Spatialisation des composantes ethniques, socio-économiques et familiales à Montréal en 1981. Montréal, INRS-Urbanisation.

12. Il aurait été plus pertinent de comparer l'évolution des revenus des personnes "hors famille" à celle des revenus familiaux mais nous ne disposions pas de cette donnée sur bande.

13. En 1981,la part des revenus familiaux inférieurs à 15 000$ (i.e. borne du quartile inférieur) oscille entre 40 % et 43 % pour les quatre zones citées et celle des revenus supérieurs à 25 000 $ varie de 27 % à 29 %; la part des revenus personnels (excluant les personnes n'ayant déclaré aucun revenu) inférieurs à 10 000 $ se situe entre 57 % et 59 %.

14. D'après les données de l'inventaire NER: cf. Francine DANSEREAU et Gérald FORTIN, Les NER de Montréal et de Québec: traits généraux de l'univers et de l'échantillon. INRS-Urbanisation, 1979, 80 p. et 53 cartes.

15. La réappropriation de Westmount et de Notre-Dame-de-Grâce par des familles avec enfants et le "rajeunissement" qui s'ensuit sont attestés par de nombreux indices. Précisons toutefois qu'il ne s'agit pas de jeunes familles: les familles n'ayant que des enfants mineurs ou ayant des enfants de moins de 6 ans sont sous-représentées par rapport au profil familial type dans les quartiers anciens.

16. Précisons qu'au départ (1971) on a affaire à un déficit chez les hommes et à un surplus chez les femmes: les deux se réduisent entre 1971 et 1981.

17. David LEY, Inner-City Revitalization in Canada since 1971: Patterns, Analysis, Policy. 1984 (rapport préliminaire soumis à la SCHL, inédit).

TABLEAU 1
RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE HOMMES/FEMMES, PAR GRAND GROUPE PROFESSIONNEL, RMM, 1971 et 1981*

Groupe	1971 H %	1971 F %	1981 H %	1981 F %	1971-1981 H %	1971-1981 F %
1. Direction, administration	8,8	2,7	10,9	5,0	+2,1	+2,3
2. Enseignement	2,7	7,5	3,1	6,4	+0,4	-1,1
3. Médecine et santé	2,0	8,8	2,3	8,5	+0,3	-0,3
4. Professions techn., soc.,relig.,et artist.	8,2	3,3	9,2	5,8	+1,0	+2,5
5. Employés de bureau	12,8	39,4	10,3	39,3	-2,5	-0,1
6. Vente	12,8	8,0	11,9	8,7	-0,9	+0,7
7. Services	10,6	12,2	11,6	11,3	+1,0	-0,9
8. Industries de transf. des matières premières	4,1	2,4	4,6	1,9	+0,5	-0,5
9. Usinage, fabrication, montage et réparation de produits finis	15,2	11,5	16,0	9,6	+0,8	-1,9
10. Bâtiment	7,8		7,2		-0,6	
11. Transports	6,3	4,0	6,3	2,1	--	-1,9
12. Autres	7,9		2,4		-5,5	

* Classification de 1971 pour les deux années; les professions non-déclarées sont exclues; les occupations primaires n'apparaissent pas mais elles sont comprises dans les totaux.

TABLEAU A.1

Répartition de la population active par grand groupe professionnels:% RMM et écarts des zones par rapport à la RMM(1)

Recensement 71/81	Occupation Hommes 1971							Occupation Hommes 1981							Occupation Femmes 1971							Occupation Femmes 1981						
ZONES	Dir	Prof	Bur.	Vend	Serv	Manu	Aut.	Dir	Prof	Bur	Vend	Ser	Manu	Aut.	Dir	Prof	Bur	Vend	Ser	Manu	Aut.	Dir	Prof	Bur	Vend	Ser	Manu	Aut.
Région métro.	9%	13%	13%	13%	11%	19%	22%	11%	15%	10%	12%	12%	21%	16%	3%	20%	39%	8%	12%	14%	4%	5%	21%	39%	9%	11%	11%	2%
Ecarts à la RMM																												
Quart anc	-3%	-1%	1%	-4%	5%	0%	2%	-4%	4%	2%	-3%	5%	-2%	-2%	0%	-2%	-6%	-1%	3%	5%	1%	0%	4%	-8%	-1%	2%	3%	0%
Hoch-Mais	-6%	-7%	2%	-5%	2%	6%	9%	-7%	-6%	1%	-5%	4%	8%	5%	-2%	-10%	-7%	1%	3%	10%	5%	-2%	-5%	-7%	-1%	5%	7%	2%
Centre-Sud	-7%	-7%	0%	-5%	7%	1%	11%	-7%	1%	3%	-5%	9%	-2%	0%	-1%	-6%	-13%	-2%	7%	11%	5%	-1%	-2%	-9%	-3%	7%	6%	1%
Centre-ville	-2%	12%	1%	-4%	11%	-8%	-9%	-1%	15%	2%	-3%	10%	-11%	-10%	1%	10%	-4%	-2%	3%	-6%	-2%	2%	9%	-7%	-1%	2%	-5%	-1%
Mile-End	-8%	-7%	-4%	-6%	18%	6%	1%	-7%	1%	0%	-6%	13%	3%	-4%	-2%	-10%	-23%	-4%	5%	31%	2%	-2%	-1%	-20%	-4%	6%	21%	-1%
Plateau M-R	-5%	-3%	3%	-4%	3%	0%	6%	-5%	4%	2%	-4%	5%	-3%	-1%	-1%	-2%	-5%	-1%	4%	4%	0%	0%	6%	-8%	-2%	2%	2%	-1%
Sud-Ouest	-7%	-8%	2%	-6%	3%	6%	12%	-8%	-8%	4%	-4%	3%	7%	5%	-1%	-11%	-8%	-2%	7%	10%	6%	-3%	-7%	-6%	-3%	6%	10%	2%
St-Ed/Vill	-5%	-6%	3%	-2%	2%	2%	6%	-6%	-2%	2%	-3%	4%	1%	2%	-1%	-7%	-5%	0%	0%	11%	1%	-1%	-4%	-4%	-2%	0%	10%	0%
Verdun-est	-5%	-6%	5%	-3%	1%	3%	6%	-7%	-6%	7%	-2%	1%	4%	3%	-2%	-8%	6%	1%	2%	0%	1%	-3%	-7%	7%	-1%	3%	0%	0%
Westmount	23%	17%	-4%	0%	-5%	-15%	-16%	17%	21%	-4%	3%	-6%	-16%	-13%	4%	11%	-7%	-1%	7%	-11%	-3%	7%	19%	-15%	1%	0%	-10%	-1%
Outremont	3%	12%	-1%	-1%	5%	-6%	-12%	3%	27%	-2%	-1%	-1%	-14%	-11%	1%	8%	-7%	-1%	1%	-1%	-1%	3%	25%	-16%	0%	-4%	-6%	-1%
NDG est	8%	12%	1%	4%	-2%	-11%	-12%	5%	22%	-2%	1%	-2%	-13%	-10%	3%	11%	4%	-1%	-2%	-12%	-3%	3%	19%	-12%	2%	-2%	-9%	-2%
Parc Laf	-6%	6%	0%	-6%	7%	-2%	2%	-2%	14%	2%	-7%	7%	-10%	-7%	0%	7%	-9%	-4%	4%	2%	0%	2%	10%	-11%	-4%	4%	0%	-1%
Carré st-L	-6%	0%	-1%	-6%	14%	2%	-2%	-4%	8%	3%	-4%	11%	-7%	-7%	2%	1%	-19%	-5%	7%	12%	1%	2%	2%	-13%	-3%	4%	9%	-2%
McGill	-2%	20%	2%	-3%	6%	-9%	-12%	-2%	21%	2%	-5%	7%	-11%	-10%	0%	19%	-5%	-3%	-1%	-9%	-3%	1%	14%	-7%	-1%	-1%	-4%	-1%
Outrem Bas	-4%	6%	-1%	-1%	11%	-2%	-9%	-1%	20%	-2%	0%	3%	-11%	-9%	0%	0%	-4%	-1%	1%	5%	0%	1%	19%	-15%	0%	-3%	-2%	0%
Longueuil Tot	-2%	-1%	-1%	-1%	-1%	4%	3%	-2%	-1%	0%	-1%	-1%	3%	2%	-1%	-1%	-1%	2%	1%	-1%	1%	0%	-1%	1%	1%	1%	-2%	0%
Longueuil Wu	-4%	-3%	-1%	-4%	0%	7%	5%	-6%	-2%	2%	-2%	3%	4%	2%	-3%	0%	-2%	-1%	-2%	3%	3%	-2%	-6%	7%	0%	2%	-2%	1%
Long Tour	1%	9%	3%	-2%	-1%	-3%	-6%	7%	18%	9%	1%	-6%	-13%	-13%	2%	5%	4%	2%	-4%	-7%	-2%	6%	2%	-2%	4%	1%	-8%	-2%
Long Prop	0%	-1%	0%	2%	-1%	0%	1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	3%	1%	-1%	2%	1%	3%	-2%	-3%	-1%	-1%	-3%	2%	3%	2%	-3%	1%
Montreal Nord	-3%	-3%	0%	-1%	0%	3%	4%	-4%	-6%	1%	-2%	-1%	7%	5%	-1%	-1%	0%	-1%	-1%	2%	1%	-2%	-6%	0%	-2%	0%	7%	1%
M-N Wu	-1%	-1%	0%	2%	-1%	1%	0%	-7%	-8%	2%	-3%	1%	9%	6%	0%	2%	2%	-2%	-4%	1%	1%	-3%	-7%	0%	-2%	-1%	8%	2%
M-N Prop	-2%	-2%	-2%	1%	0%	2%	2%	-4%	-2%	1%	-2%	-2%	5%	4%	1%	4%	1%	1%	0%	-6%	1%	-2%	3%	0%	-1%	-2%	2%	1%
St-Michel	-6%	-8%	-3%	-4%	-1%	10%	13%	-8%	-9%	1%	-3%	0%	11%	9%	-2%	-9%	-11%	-2%	-1%	24%	1%	-3%	-13%	-5%	-2%	-2%	24%	2%

(1) Classification de 1971 utilisée pour les deux années;
elle exclut les professions non-déclarées

Tableau A.2

Décomposition du groupe des professionnels en sous-catégories(1981)

	Sc.nat./ Génie		Sciences sociales		Religion		Education		Médecine/ Santé		Arts/ Littér.	
ZONES	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Region metropolitaine	5%	1%	1%	2%	0%	0%	3%	6%	2%	9%	2%	2%
Ecarts á la RMM												
Quart anc	-1%	0%	1%	1%	0%	1%	1%	0%	1%	0%	2%	2%
Hoch-Mais	-3%	0%	-1%	-1%	0%	0%	-2%	-3%	0%	-1%	-1%	0%
Centre-Sud	-3%	-1%	0%	0%	0%	1%	0%	-2%	0%	-1%	3%	0%
Centre-ville	3%	1%	1%	1%	0%	3%	2%	-1%	3%	3%	6%	3%
Mile-End	-2%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	-1%	0%	-5%	2%	4%
Plateau M-R	-2%	0%	1%	2%	0%	0%	1%	1%	1%	1%	3%	2%
Sud-Ouest	-4%	-1%	-1%	0%	0%	0%	-2%	-2%	-1%	-3%	-1%	-1%
St-Ed/Vill	-2%	0%	0%	0%	0%	0%	-1%	-2%	0%	-2%	1%	1%
Verdun-est	-3%	0%	-1%	-1%	0%	0%	-2%	-4%	0%	-1%	0%	-2%
Westmount	4%	1%	5%	5%	0%	0%	4%	5%	6%	1%	2%	7%
Outremont	3%	0%	5%	5%	0%	2%	7%	7%	7%	2%	5%	8%
NDG est	1%	0%	4%	4%	0%	1%	8%	7%	3%	5%	5%	3%
Parc Laf	-1%	0%	3%	6%	0%	0%	4%	0%	3%	0%	5%	4%
Carré St-L	0%	-1%	0%	1%	0%	0%	3%	1%	0%	-5%	6%	6%
McGill	6%	1%	1%	1%	0%	0%	4%	2%	5%	8%	5%	3%
Outrem Bas	1%	0%	3%	4%	1%	0%	7%	5%	3%	0%	5%	10%
Longueuil Tot	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	-1%	0%	0%	-1%
Longueuil Wu	0%	1%	-1%	-1%	1%	0%	-2%	-4%	0%	0%	0%	-2%
Long Tour	13%	2%	1%	1%	0%	0%	0%	-1%	1%	0%	2%	-1%
Long Prop	0%	-1%	-1%	-1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	-1%
Montreal Nord	-3%	-1%	-1%	-1%	0%	0%	-1%	-2%	-1%	-1%	-1%	-1%
M-N Wu	-3%	-1%	-1%	-2%	0%	0%	-2%	-3%	-1%	-1%	-1%	-1%
M-N Prop	-1%	0%	-1%	-1%	0%	0%	1%	2%	-1%	3%	-1%	-1%
St-Michel	-3%	-1%	-1%	-2%	0%	0%	-2%	-5%	-1%	-4%	-1%	-1%

TABLEAU A.3

Evolution du revenu 1971-1981

	REVENU FAMILLIAL				REVENU PERSONNEL			
	Quartile inférieur		Moitié(1) supérieure		Moitié(2) inférieure		Tranche(3) supérieure	
	71	81	71	81	71	81	71	81
ZONES								
Region metropolitaine	25%	25%	42%	48%	45%	47%	12%	13%
Ecarts à la RMM								
Quart anc	14%	15%	-14%	-15%	10%	11%	-5%	-4%
Hoch-Mais	13%	21%	-17%	-24%	23%	15%	-9%	-9%
Centre-Sud	26%	28%	-24%	-27%	18%	22%	-9%	-10%
Centre-ville	22%	16%	-17%	-14%	18%	6%	-6%	-2%
Mile-End	26%	22%	-26%	-26%	10%	18%	-8%	-9%
Plateau M-R	16%	17%	-18%	-19%	10%	13%	-7%	-7%
Sud-Ouest	24%	29%	-23%	-28%	17%	21%	-10%	-11%
St-Ed/Vill	11%	14%	-15%	-19%	4%	11%	-7%	-9%
Verdun-est	7%	15%	-14%	-19%	9%	10%	-8%	-8%
Westmount	-13%	-15%	33%	32%	10%	-13%	7%	24%
Outremont	0%	-4%	6%	10%	-1%	-3%	9%	10%
NDG est	-4%	-5%	16%	14%	4%	-5%	7%	10%
Parc Laf	26%	18%	-24%	-19%	23%	12%	-10%	-4%
Carré St-L	25%	15%	-22%	-21%	21%	11%	-9%	-5%
McGill	14%	12%	-16%	-7%	7%	2%	-5%	0%
Outrem Bas	7%	5%	-8%	-3%	3%	-2%	2%	5%
Longueuil Tot	-1%	5%	-4%	-6%	-2%	0%	-2%	-2%
Longueuil Wu	3%	13%	-10%	-19%	-2%	1%	-7%	-7%
Long Tour	-2%	-4%	6%	10%	-4%	-17%	1%	7%
Long Prop	-8%	1%	1%	-1%	-11%	-3%	3%	1%
Montreal Nord	-1%	6%	-4%	-10%	-2%	3%	-2%	-6%
M-N Wu	-6%	19%	0%	-25%	-7%	7%	-1%	-9%
M-N Prop	-4%	0%	4%	1%	-5%	0%	2%	-2%
St-Michel	4%	9%	-14%	-17%	-2%	6%	-7%	-9%

---

(1) La "moitié supérieure" de 1981 retient les derniers 48% et celle de 1971 retient les derniers 42%

(2) La "moitié inférieure" de 1981 retient les premiers 47% et celle de 1971 retient le premiers 45%

(3) La "tranche supérieure" de 1981 est de 13% et celle de 1971 de 12%

TABLEAU A.4

Répartition des ménages par type; %RMM et écarts des zones par rapport á la RMM

ZONES	1971 FAMIL SANS ENF	1971 FAMIL AVEC ENF	1971 N.FAM 1 PER	1971 N.FAM 2+PERS	1981 FAMIL SANS ENF	1981 FAMIL AVEC ENF	1981 N.FAM 1 PER	1981 N.FAM 2+PERS	1981 %FAM.MONOPAR FEMME (1)
Region metropolitaine	23%	55%	15%	6%	23%	49%	24%	5%	17%
Ecarts á la RMM									
Quart anc	-2%	-13%	10%	5%	-4%	-15%	15%	4%	29%
Hoch-Mais	-1%	-1%	1%	1%	-2%	-6%	7%	2%	30%
Centre-Sud	-5%	-18%	17%	5%	-6%	-20%	20%	7%	38%
Centre-ville	-7%	-42%	39%	11%	-10%	-39%	44%	4%	36%
Mile-End	-6%	0%	2%	3%	-6%	-7%	8%	5%	21%
Plateau M-R	-2%	-17%	11%	7%	-5%	-22%	20%	6%	33%
Sud-Ouest	-4%	0%	1%	2%	-6%	-3%	6%	2%	35%
St-Ed/Vill	0%	-6%	2%	3%	0%	-13%	10%	3%	27%
Verdun-est	3%	-6%	2%	1%	0%	-8%	6%	1%	28%
Westmount	4%	-18%	10%	4%	0%	-11%	9%	2%	18%
Outremont	-1%	-1%	-2%	3%	-3%	-5%	5%	3%	22%
NDG est	2%	-17%	9%	5%	0%	-14%	9%	4%	24%
Parc Laf	-7%	-27%	20%	14%	-9%	-32%	33%	8%	37%
Carré St-L	-7%	-28%	26%	9%	-8%	-27%	29%	5%	24%
McGill	-8%	-46%	43%	11%	-10%	-41%	46%	5%	31%
Outrem Bas	-3%	0%	-2%	5%	-3%	-6%	4%	4%	24%
Longueuil Tot	-1%	8%	-6%	-1%	1%	2%	-2%	0%	22%
Longueuil Wu	-2%	14%	-9%	-3%	2%	3%	-5%	1%	31%
Long Tour	7%	-19%	8%	5%	5%	-27%	16%	7%	29%
Long Prop	-6%	21%	-12%	-4%	-5%	21%	-14%	-2%	18%
Montreal Nord	-2%	12%	-7%	-3%	0%	5%	-4%	-1%	22%
M-N Wu	-1%	14%	-11%	-3%	-2%	8%	-6%	0%	35%
M-N Prop	-6%	17%	-9%	-3%	-1%	11%	-9%	-1%	18%
St-Michel	-7%	21%	-11%	-4%	-3%	17%	-12%	-2%	20%

---

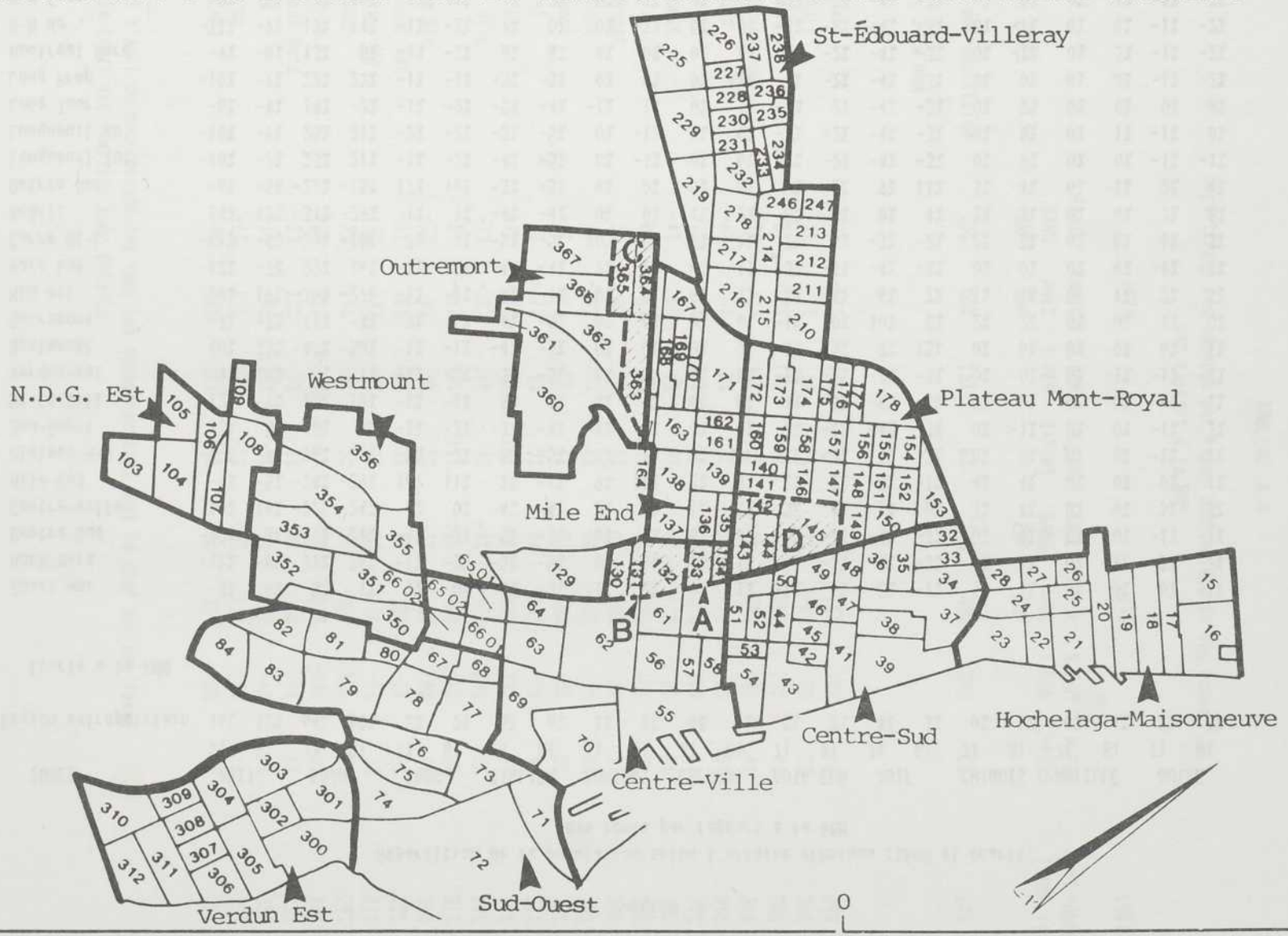
(1) Il s'agit du pourcentage des familles monoparentales dont le chef est une femme sur le total des familles avec enfants

TABLEAU A.5

Répartition de la population selon l'origine ethnique ;%RMM et écarts des zones par rapport a la RMM

ZONES	BRIT.		FRAN.		GREC		ITALIEN		PORTUG.		ESPAGN.		AUTR.EUR		JUIF		CHINOIS		ANTILLE		AUTRE	
	71	81	71	81	71	81	71	81	71	81	71	81	71	81	71	81	71	81	71	81	71	81
Region metropolitain	16%	12%	64%	68%	2%	2%	6%	6%	1%	1%	0%	1%	5%	3%	4%	3%	0%	1%	0%	1%	2%	3%
Ecarts à la RMM																						
Quart anc	-3%	0%	5%	1%	1%	0%	-2%	-3%	1%	2%	0%	1%	-1%	0%	-2%	-1%	1%	1%	0%	0%	0%	-1%
Hoch-Mais	-11%	-8%	27%	26%	-1%	-2%	-5%	-5%	0%	0%	0%	-1%	-4%	-3%	-4%	-3%	0%	-1%	0%	-1%	-2%	-2%
Centre-Sud	-12%	-8%	27%	21%	-1%	-2%	-5%	-5%	0%	0%	0%	0%	-3%	-2%	-4%	-3%	0%	0%	0%	0%	-1%	-1%
Centre-ville	10%	11%	-22%	-24%	1%	0%	-4%	-4%	2%	2%	1%	2%	5%	4%	-1%	0%	3%	4%	0%	0%	3%	5%
Mile-End	-9%	-5%	-24%	-29%	16%	11%	2%	-1%	9%	14%	2%	4%	2%	2%	-1%	-1%	4%	4%	0%	0%	0%	1%
Plateau M-R	-12%	-9%	26%	21%	-1%	-2%	-5%	-5%	0%	1%	0%	0%	-3%	-2%	-4%	-3%	0%	0%	0%	0%	-1%	-2%
Sud-Ouest	3%	8%	10%	6%	-1%	-2%	-3%	-4%	-1%	-1%	0%	0%	-2%	-1%	-4%	-3%	0%	-1%	0%	0%	-1%	-2%
St-Ed/Vill	-12%	-9%	15%	10%	-1%	-1%	8%	4%	0%	3%	0%	0%	-4%	-3%	-4%	-3%	0%	0%	0%	0%	-1%	-1%
Verdun-est	9%	9%	6%	7%	-1%	-2%	-5%	-5%	0%	-1%	0%	0%	-2%	-2%	-4%	-3%	0%	0%	0%	-1%	-1%	-2%
Westmount	40%	33%	-47%	-50%	-1%	-1%	-4%	-3%	0%	0%	0%	0%	3%	5%	9%	15%	0%	0%	0%	0%	0%	1%
Outremont	-7%	-7%	-11%	-3%	9%	5%	-4%	-5%	0%	0%	0%	0%	-1%	0%	10%	8%	2%	2%	0%	0%	1%	0%
NDG est	20%	17%	-30%	-27%	-1%	-1%	-4%	-4%	0%	0%	0%	1%	5%	4%	6%	7%	1%	1%	0%	1%	2%	3%
Parc Laf	-12%	-7%	22%	16%	-1%	-2%	-4%	-4%	2%	2%	0%	1%	-3%	-1%	-4%	-3%	0%	0%	0%	0%	-1%	-1%
Carré St-L	-11%	-4%	-20%	-18%	7%	1%	-5%	-5%	20%	20%	2%	1%	7%	3%	-3%	-2%	2%	3%	0%	0%	1%	3%
McGill	14%	12%	-31%	-29%	1%	1%	-4%	-4%	0%	0%	1%	2%	8%	6%	0%	1%	3%	3%	0%	0%	7%	8%
Outrem Bas	-6%	-5%	-22%	-15%	17%	11%	-3%	-5%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	9%	11%	3%	4%	0%	-1%	2%	0%
Longueuil Tot	-10%	-7%	23%	21%	-1%	-2%	-4%	-5%	0%	-1%	0%	0%	-2%	-2%	-4%	-3%	0%	0%	0%	0%	-1%	-1%
Longueuil Wu	-10%	-9%	25%	21%	-2%	-2%	-5%	-5%	0%	-1%	0%	0%	-3%	-2%	-4%	-3%	0%	0%	0%	1%	-1%	0%
Long Tour	-6%	-4%	19%	-2%	-1%	-2%	-5%	-4%	-1%	1%	0%	1%	-2%	2%	-4%	-2%	0%	2%	0%	0%	0%	8%
Long Prop	-10%	-7%	22%	22%	-1%	-1%	-5%	-5%	0%	0%	0%	-1%	-1%	-2%	-4%	-3%	0%	0%	0%	0%	-1%	-2%
Montreal Nord	-9%	-8%	13%	8%	-1%	-2%	6%	8%	0%	0%	0%	0%	-2%	-2%	-4%	-3%	0%	-1%	0%	2%	-1%	-2%
M-N Wu	-11%	-9%	13%	14%	-1%	-2%	7%	0%	0%	-1%	0%	0%	-3%	-2%	-4%	-3%	0%	-1%	0%	5%	-1%	-2%
M-N Prop	-9%	-8%	17%	10%	-1%	-1%	2%	7%	0%	-1%	0%	0%	-2%	-2%	-4%	-3%	0%	0%	0%	1%	-1%	-3%
St-Michel	-12%	-9%	-5%	-10%	-1%	-1%	25%	24%	0%	1%	0%	0%	-2%	-1%	-4%	-3%	0%	0%	0%	2%	-1%	-2%

DÉCOUPAGE POUR L'ETUDE SUR LA RÉAPPROPRIATION DES QUARTIERS ANCIENS



AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DYNAMISMES LOCAUX

Béatrice Sokoloff

Depuis le début des années quatre-vingt, le Québec a connu la mise en place de toute une série de législations qui impliquent de nouveaux rapports entre le gouvernement provincial et l'institution municipale. La loi 125 sur l'aménagement et l'urbanisme instituant les municipalités régionales de comté (MRC) a constitué le pivot des réformes touchant le palier local, conjointement avec la loi 57 sur la fiscalité municipale, qui a défini l'autonomie municipale sur la base d'une transformation complète de l'assiette fiscale. Si le débat sur la décentralisation des pouvoirs vers les municipalités occupait une place importante dans le discours du gouvernement provincial au début de cette période de transformations institutionnelles, il s'est très vite enlisé et c'est le thème de la régionalisation du développement qui a peu à peu pris le devant de la scène, pour aboutir en 1983 à la proposition GENDRON sur "Le choix des régions", laquelle a donné lieu à une consultation publique assez mouvementée au printemps 1984.

En analysant les enjeux de cette proposition[1], nous avions constaté que le gouvernement provincial élaborait un nouveau rapport de force avec le palier municipal, à travers le projet de mise en valeur du palier supra-municipal des MRC. Devant la contestation grandissante du monde municipal à envisager pour les MRC de nouvelles fonctions, la stratégie du gouvernement provincial dans "Le choix des régions" déplaçait alors les enjeux vers une nouvelle conception du développement régional, où les MRC seraient appelées à agir comme agents de concertation des agents du milieu (autour de la création éventuelle de Sociétés de développement sur leur territoire, ainsi que de leur participation à des contrats de développement); par ailleurs, la création - au niveau de régions administratives redécoupées - d'un deuxième palier régional d'intervention et de concertation (le CRCI) devait entraîner les MRC dans le développement régional à titre de partenaires parmi d'autres, dans une structure où les élus se retrouvaient en minorité parmi d'autres intervenants du milieu régional. Cette formule assez rigide et uniforme a été très largement critiquée lors de la consultation GENDRON. Si le projet comme tel a été mis de côté, faut-il en conclure que le gouvernement provincial a abandonné sa stratégie de valorisation des MRC? Nous n'en croyons rien.

Plusieurs éléments de la conjoncture actuelle font croire que l'avenir des MRC reste un enjeu important de la restructuration des apports entre le palier central et le palier local

au Québec. La recherche que nous avons entreprise vise à évaluer la nature et la portée de la transformation en cours des rapports entre la société civile et l'Etat. Ces transformations doivent être saisies dans plusieurs dimensions, dont il faudra articuler théoriquement les interrelations. La dimension économique renvoie aux politiques de développement; dans ce champ, comment peut-on concevoir l'articulation de différentes logiques de développement régional avec une politique d'ensemble? Y a-t-il au niveau des régions de nouvelles formes de développement économique qui traduisent de nouvelles solidarités sociales et des formes d'organisation originales pour faire face à la crise? En particulier, quel rôle - de relais ou d'initiative - les MRC sont-elles prêtes à jouer, conjointement avec les intervenants économiques régionaux? Nous cherchons à élaborer une typologie des dynamismes régionaux, plutôt qu'une typologie des MRC comme telles. Dans ce sens, nous nous démarquons quelque peu de la perspective déjà amorcée dans les travaux menés par G. FORTIN à l'INRS[2].

Dans une typologie des dynamismes régionaux, il faudra considérer également l'action des organismes du milieu liés au développement social, de type communautaire (particulièrement présents dans les régions périphériques ou en déclin), ainsi que leur poids dans la société locale. Dans d'autres régions, peut-être pourrons-nous identifier sur le plan local de nouvelles élites plus technocratiques? Dans tous les cas, il faudra considérer comment les forces sociales des milieux régionaux se situent par rapport au nouveau cadre institutionnel. La résultante politique des forces sociales et économiques devrait également être mise en évidence pour cerner les enjeux des politiques de développement régional. L'efficacité de ces politiques est-elle réelle en termes de relance économique ou l'enjeu est-il davantage celui d'une régulation sociale? Par ailleurs, entre la grande région montréalaise et les autres régions du Québec, peut-on identifier des politiques de développement non seulement différentes mais contradictoires? Comment faire de cette contradiction une complémentarité? Toutes ces questions nous ramènent à la nécessité d'une analyse socio-économique des régions.

Avant d'aborder un recentrement de la perspective de FORTIN, à travers l'analyse de quelques données déjà disponibles, nous évoquerons rapidement quelques éléments conjoncturels qui démontrent que l'avenir des MRC reste un enjeu important dans les rapports entre le monde municipal et le gouvernement provincial; cet enjeu se joue sur deux plans qu'il faut bien distinguer, tout en essayant de saisir leurs implications réciproques:

1. La rationalisation des politiques gouvernementales reste une constante de la période actuelle: le déclin de l'Etat

provincial comme "Etat-providence" est toujours à l'ordre du jour et il ne faut pas perdre de vue que la mise en place de l'aménagement du territoire vise avant tout une rationalisation des services municipaux parallèlement à une rationalisation de l'implantation des grandes infrastructures; l'aménagement renvoie donc, via les infrastructures, à ce qu'on pourrait appeler les conditions de l'urbanisation, qui sont aussi des conditions de l'activité économique.

2. Une fois ces conditions assumées au coût optimal par l'Etat provincial, il reste une autre question, celle des formes d'intervention directement économique de ce dernier; dans ce domaine aussi, le temps est au néo-libéralisme et l'Etat se doit de contrôler de plus en plus l'efficacité économique de ses interventions. D'où vraisemblablement des critères plus discriminants dans l'attribution des subventions de ses différents programmes de développement. A la limite, le secteur privé n'a jamais été très chaud partisan de l'intervention étatique et il n'est a priori pas très intéressé par les politiques de développement régional[3]. Ces politiques s'adressent de fait plus directement au secteur des PME. On constate par ailleurs, dans les milieux économiques locaux des centres urbains, depuis le début des années quatre-vingt, de nouvelles formes d'association du privé et des municipalités pour revitaliser l'économie locale par le biais d'interventions sur l'urbain. Dans ce cas, les deux niveaux (infra-structures et développement économique) se trouvent étroitement associés. L'aménagement et le développement ont donc des liens qu'il vaut certainement la peine d'analyser assez finement et ce au-delà des discours (en distinguant par ailleurs les cas des régions urbanisées et celui des régions rurales ou périphériques).

Dans ce contexte, on ne s'étonnera pas de constater depuis un an un très net revirement dans l'attitude du monde municipal face à la stratégie gouvernementale évoquée plus haut. Cette stratégie se poursuit en effet par le biais de mesures apparemment limitées et exploratoires, telles les expériences-pilotes de contrats de développement (celles-ci touchent actuellement huit MRC) ou la concertation régionale dans le cadre des sommets économiques; ces derniers ont donné lieu dans plusieurs cas à la mise sur pied de comités de suivi selon une formule très voisine des CRCI (Conseil régional de concertation et d'intervention) que prévoyait le projet GENDRON. Le monde municipal risque de se faire doubler par ce regroupement d'organismes du milieu non élus, sur le terrain du développement économique qu'il considère également comme l'une de ses attributions. Il faut certes faire des nuances entre les régions où les organismes de développement économi-

que travaillent main dans la main avec les municipalités et les MRC, et celles où une telle coordination des actions n'existe pas; ceci pourrait précisément être retenu comme l'un de nos critères de dynamisme régional.

Face à un gouvernement qui évite désormais de heurter de front le monde municipal (il a remis aux calendes grecques le débat sur la décentralisation), mais qui poursuit modestement son bonhomme de chemin en offrant aux MRC de participer au développement régional, le monde municipal se voit obligé d'adopter une attitude plus conciliante: plutôt que d'être ignoré et de rester sur la touche, il va tenter de jouer lui aussi la carte des MRC! Déjà, lors de la consultation GENDRON, la position de l'UMRCQ avait été beaucoup plus tempérée que celle de l'UMQ; les MRC sont d'évidence déjà devenues un instrument de travail pour les municipalités rurales. Quant à l'UMQ, elle vient de réviser ses positions lors de son congrès d'avril 1985: elle reconnaît désormais la dynamique nouvelle suscitée par la création des MRC et renonce à se placer systématiquement à contre courant; pressée par les initiatives gouvernementales dans le champ du développement, elle accepte de considérer que les MRC - une fois les schémas d'aménagement complétés - puissent se tourner vers de nouvelles fonctions, dont celle de concertation des agents du développement. Sur ce point, le gouvernement provincial semble avoir réussi la manoeuvre préparée par l'offensive "Choix des régions". Reste à voir comment le monde municipal pourra récupérer le terrain, en revendiquant par exemple le leadership (sinon le contrôle) de la concertation en région.

Du point de vue de la hiérarchie administrative, les MRC n'ont plus, depuis le remaniement ministériel de décembre 1984, l'interlocuteur privilégié que constituait le ministre délégué à l'aménagement et au développement régional; l'aménagement et le développement relèvent maintenant de deux ministères distincts (MAM et le nouveau Ministère du développement régional et de la voirie, qui a hérité aussi de l'OPDQ). Pour réunir dans une perspective cohérente aménagement et développement, les MRC auront désormais que plus d'efforts à déployer, si tant est qu'elles réussissent à constituer un front uni face au gouvernement. Celui-ci conserve donc une longueur d'avance en ce qui a trait à la définition des règles du jeu sur le terrain du développement régional.

VERS UNE TYPOLOGIE DES DYNAMISMES RÉGIONAUX

Remarques préalables

Une typologie des MRC est sûrement pertinente en tant qu'élément d'une typologie des dynamismes régionaux, mais à ce titre, elle doit être centrée sur des éléments qui rendent

compte des tendances du développement autant que des façons qu'ont les MRC de remplir leur fonction première, l'élaboration des schémas. La relation posée par les MRC entre aménagement et développement est donc une variable importante.

Du point de vue de l'analyse, cependant - et pour aller au-delà de la description d'un ensemble de positions prises par les MRC sur ces deux sujets - il faut interroger cette relation entre aménagement et développement. Nous avons énoncé dans l'introduction que le développement économique suppose des conditions définies en termes d'aménagement (les grandes infrastructures, de compétence provinciale - ou fédérale, ne l'oublions pas! - et les services de compétence municipale, plus reliés par ailleurs au "cadre de vie" de la population). Cependant il ne faut pas perdre de vue qu'orienter l'aménagement ne signifie pas ipso facto orienter le développement économique! Si les MRC ont hérité de l'aménagement, le gouvernement provincial s'est réservé une place prépondérante dans les orientations du développement économique[4]. Dans ce contexte, on peut se demander quel rôle une instance sous-régionale (la MRC) peut bien se définir pour orienter "par en bas"[5] le développement économique de son territoire (de quelle latitude pourra-t-elle disposer et de quels moyens?). Il apparaît de plus en plus clairement que si les MRC veulent aller au-delà de l'aménagement (et donc au-delà de leur rôle de gestion rationelle des compétences municipales touchant surtout au cadre de vie), il leur faudra investir dans le développement économique au sens fort, donc au même titre que les autres agents économiques: en termes de rentabilité et d'efficacité économique (et non seulement politique).

Pour revenir aux énoncés du gouvernement provincial sur l'aménagement et le développement, il a souvent été avancé que l'aménagement constituait le "cadre du développement", et que par conséquent il le précédait. Certes, nous avons dit plus haut que le développement économique reposait aussi sur certaines conditions qui peuvent être du ressort de l'aménagement. Mais voilà: tout le processus de production des schémas est marquée de façon importante par les avis donnés par le gouvernement provincial aux MRC sur ses grandes orientations d'aménagement (articles 11 et 16 de la loi 125), lesquelles ne sauraient être indépendantes des orientations de la politique économique de ce même gouvernement. Les MRC, quand elles élaborent leur schéma, sont donc assez mal prises pour imposer une coloration nettement régionaliste au type de développement que cet aménagement devrait encadrer.

La question que nous venons de soulever est importante et révèle bien les limites dans lesquelles on peut actuellement parler de développement régional un tant soit peu orienté par la base. Une vraie décentralisation - qui ne touche pas seu-

lement la prise en charge des coûts de l'urbanisation liés au développement, mais les moyens de promouvoir de façon plus autonome le développement des régions - n'est pas pensable à l'heure actuelle. Il faudrait bien sûr pouvoir démontrer sa nécessité, sa pertinence et sa viabilité économique. C'est dans ce sens précis que la recherche devrait s'orienter. Et pour commencer, il semble pertinent d'interroger les nouveaux types de dynamismes local et régional qui peuvent émerger ici et là entre les intervenants publics (municipalités et MRC en particulier) et les intervenants privés du milieu. C'est à la condition expresse que ces dynamismes existent au niveau des sociétés locales ou régionales que celles-ci pourront valablement définir des alternatives viables à des politiques provinciales trop uniformes. Malgré les critiques que ce projet a subies, il nous semble que le "Choix des régions" ouvrait quelques portes; c'est maintenant aux milieux régionaux à chercher à se saisir de façon spécifique de ces ouvertures et l'intérêt manifesté pour les sommets régionaux pourrait bien être analysé dans ce sens.

Ainsi, si les MRC ont été assez réticentes devant la perspective de l'extention de leur mandat du côté de la prise en charge des coûts des services (les expériences-pilotes de décentralisation en cours n'ont pas soulevé l'enthousiasme général, c'est le moins qu'on puisse dire!), il n'est pas exclu qu'elles soient davantage intéressées par les contrats de développement. Le changement d'attitude récent de l'UMQ, appuyé par l'UMRCQ, annonce peut-être une plus grande ouverture: ainsi les municipalités qui revendiquaient leur autonomie comme agents de développement économique seront-elles peut-être dans un proche avenir disposées à accepter 1o un travail en commun à ce niveau dans le cadre des MRC et à consentir à ce que les élus, dans le cadre de la MRC, puissent collaborer davantage avec les organismes économiques qui oeuvrent sur tout ou partie de ce territoire. Nous avancerons plus loin sur ce point quelques données encore indicatives. Mais auparavant, nous voulons élaborer la typologie des MRC, que nous avons basée sur des données fournies par l'analyse des mémoires présentés par les MRC lors de la consultation GENDRON.

UNE TYPOLOGIE DES MRC

Critique de la typologie de FORTIN

Nous avons choisi de nous démarquer de la typologie élaborée par FORTIN pour plusieurs raisons qu'il convient d'expliciter ici. Les variables dépendantes qu'il a retenues étaient très liées au fonctionnement des MRC (et donc à la dimension aménagement avant tout); elle concernaient[6]:

- les modalités de l'approche retenue par les MRC pour la confection du règlement de contrôle intérimaine et du schéma;
- la présence ou l'absence de régies au niveau de la MRC (qui indiquait la position de la MRC face à la mise en commun de services);
- la place des organismes du milieu dans la réalisation du règlement de contrôle intérimaire et surtout du schéma;
- la vision du développement véhiculée par les MRC.

Sur cette base de description des MRC, FORTIN a obtenu trente-neuf groupes qu'il a réduits finalement à sept types[7], dont les extrêmes sont les types de MRC "participationiste" et "technocratique". Le plus grand clivage se fait donc sur les modalités de l'aménagement, suivant les variables retenues, car le développement n'est présent que dans un item, portant sur la conception éventuelle que les MRC en auraient (et non sur la base de pratiques identifiées de collaboration avec les organismes économiques du milieu). C'est une première critique, étayée aussi sur le fait que la relation éventuelle posée entre aménagement et développement n'est pas énoncée dans une variable.

Il faudra reconnaître tout de même que la préoccupation de FORTIN - à l'étape du processus qu'il analysait - était davantage la capacité d'extension du mandat d'aménagement des MRC que leur participation à une dynamique de développement régional. C'est pourquoi, sans avoir eu encore les moyens de procéder à une enquête sur l'ensemble des MRC, nous avons tenté de cerner un peu plus les éléments qui devraient figurer dans une grille d'analyse visant à définir une typologie des MRC adaptée à notre questionnement. Pour ce faire, nous avons repris l'ensemble des mémoires soumis à la consultation GENDRON par les MRC; ceux-ci comportent en effet des éléments d'appréciation beaucoup plus précis pour notre propos, puisqu'ils offrent les commentaires des MRC sur un projet concernant à la fois le développement régional et le rôle accru des MRC.

Par ailleurs, les variables retenues par FORTIN semblent inadéquates à notre propre questionnement pour les raisons additionnelles suivantes. Tout d'abord il faut tenir compte du changement de conjoncture: FORTIN analyse la situation qui prévalait au moment où l'on parlait surtout de décentralisation; nous nous plaçons au moment où le projet GENDRON était sur la table et soulevait de nouveaux enjeux face au développement régional. La variable concernant la présence ou l'absence de régie dans la MRC au niveau des services nous semble floue. Si on peut à juste titre la considérer comme un indice d'ouverture de la MRC à la mise en commun de services (versus la formule d'ententes intermunicipales volontaires prônées par

l'UMQ), il faut la relativiser quelque peu: certaines régies appartiennent désormais aux MRC (citons par exemple l'évaluation foncière, à la suite de l'adoption de la loi 72, ou la gestion des déchets); la présence ou l'absence de régie au moment où FORTIN a fait son enquête ne signifie donc pas forcément beaucoup plus qu'un certain empressement à réaliser un mandat dévolu aux MRC. Autre élément de critique: les variables de FORTIN nous semblent trop "positives"; elles supposent la présence ou l'absence dans la MRC de certaines caractéristiques, sans rendre compte par conséquent de caractéristiques plus "négatives", telle l'expression des réticences municipales face à la MRC, qui sont gommées dans les variables de FORTIN. Ainsi il aboutit, à l'extrême de sa typologie, au type "technocratique", celui où les MRC remplissent leur mandat strict d'aménagement. Mais aucune variable ne vient traduire la grogne du monde municipal face à la nouvelle instance MRC; il est vrai que celle-ci se manifeste particulièrement dans les mémoires soumis à la consultation GENDRON, sur les points qui touchent au développement et aux structures proposées pour le réaliser. L'analyse des mémoires nous suggère donc de prendre en compte des variables qui qualifient plus nettement ce poids du monde municipal dans l'orientation des MRC.

Notre grille d'analyse

Pour chaque MRC qui a produit un mémoire, nous avons codé les positions exprimées qui concernaient non pas tous les chapitres du "Choix des régions", sinon les éléments qui nous intéressaient plus particulièrement et qui avaient trait respectivement:

- au rôle de la MRC (aménagement, développement, relation entre les deux);
- à la position des MRC face à la décentralisation des services et à la délégation éventuelle de pouvoirs additionnels;
- à la position des MRC face aux contrats de développement et à la formule proposée de sociétés de développement économique (SDE);
- à la position des MRC face à la concertation et en particulier face à la structure proposée pour la concertation en grande région (CRCI).

Pour chaque trait associé à l'un ou l'autre de ces points, nous avons identifié trois variantes:

- une variante "statu quo", exprimant une position où le pouvoir des élus municipaux était affirmé clairement et prévalait sur la concertation dans la MRC;

- une variante "coopérative", correspondant à un profil où la MRC prend de l'importance, mais comme lieu de concertation dans des domaines relatifs à son mandat d'aménagement;
- une variante "progressiste", correspondant à un profil où la MRC voit non seulement son rôle considérablement étendu mais représente également un intervenant actif face au développement.

L'ensemble des traits pertinents ayant été mentionnés pour les trois variantes se présente comme suit:

· Variante A: positions de statu quo

Rôle de la MRC
- rôle de la MRC = aménagement seulement
- aménagement == développement.

Décentralisation
- le pouvoir des élus municipaux reste prépondérant (affirmation de l'autonomie municipale)
- ententes intermunicipales exclusivement (pour la mise en commun de services)
- pouvoirs décentralisés: strictement vers municipalités
- désaccord avec le projet de décentralisation.

Contrats et SDE
- contrats = responsabilité des municipalités
- refus des SDE (ou maintien des organismes de développement tels qu'ils existent)
- SDE tolérées si indépendantes de la MRC et non liées au territoire de la MRC.

Concertation régionale
- pas ou peu de concertation prônée au niveau MRC
- refus du CRCI (avec accent mis sur la responsabilité du palier municipal).

· Variante B: positions coopératives

Rôle de la MRC
- délai demandé pour terminer d'abord le schéma
- un rôle de la MRC dans le développement ne peut être envisagé qu'une fois le schéma terminé

Décentralisation
- acceptation de la mise en commun de services au niveau de la MRC (avec opting out pour chaque MRC)
- décentralisation des pouvoirs vers les municipalités, qui acceptent ensuite de les déléguer à la MRC (cer-

taines fonctions restant aux municipalités, d'autres allant aux MRC)
- décentralisation acceptée (maintenant ou plus tard), portant sur des domaines liées à l'aménagement seulement

Contrats et SDE
- contrats = pas gérés par la MRC, mais responsabilité de divers intervenants du milieu (pas seulement les municipalités)
- SDE autonomes (financement) de la MRC mais pouvant couvrir le territoire de la MRC si celle-ci l'accepte

Concertation régionale
- concertation prônée au niveau de la MRC dans les domaines liés à l'aménagement (coopération MRC - organismes du milieu)
- refus du CRCI (pour des raisons autres que l'autonomie municipale)

· Variante C: positions progressistes

Rôle de la MRC
- rôle de la MRC = aménagement et développement (le schéma est considéré comme un outil de développement)
- aménagement et développement sont indissociables
- MRC lieu de développement global ou économique.

Décentralisation
- mise en commun stricte des services au niveau de la MRC
- décentralisation des pouvoirs directement vers MRC
- accord avec le projet de décentralisation
- décentralisation étendue à des domaines touchant le développement.

Contrats et SDE
- contrats gérés par la MRC
- la MRC supervise la SDE
- la SDE couvre le territoire de la MRC.

Concertation régionale
- concertation au niveau de la MRC, également dans le domaine du développement (+ coopération pour l'aménagement et le développement entre la MRC et les organismes du milieu)
- acceptation du CRCI tel que proposé
- refus du CRCI, en proposant une autre formule de concertation régionale qui privilégie la MRC.

Dans les mémoires, les MRC ne se sont pas forcément prononcées sur des traits qui nous intéressaient, mais la plupart du temps assez clairement pour que les éléments qu'elles avançaient soient classés sous l'une ou l'autre des variantes A, B, et C. Nous avons fait le décompte des traits énoncés par chaque MRC, avec sa qualification, pour aboutir finalement aux types suivants:

CLASSE A

- Type 1 : tous les traits appartiennent à la variante C
- Type 2 : la grande majorité des traits appartiennent à la variante C (avec 1 ou 2 traits de B)
- Type 3 : les traits se partagent également entre les variantes C et B

CLASSE B

- Type 4 : les traits appartiennent à la variante B, avec quelques traits de la variante C
- Type 5 : les traits se partagent entre les trois variantes A, B et C (classe B*)
- Type 6 : tous les traits appartiennent à la variante B

CLASSE C

- Type 7 : les traits appartiennent aux variantes A et
- Type 8 : tous les traits appartiennent à la variante A

Les types 1, 6 et 8 sont les types purs. Nous avons fait davantage de nuances pour les types 1, 2, 3, car ils se présentaient empiriquement souvent. Mais on peut regrouper 1, 2 et 3 en une classe A, à dominante "progressiste". Autour du type pur 6, on peut regrouper les variantes 4 et 5, qui expriment chacune une nuance particulière (le type 5 est assez spécifique pour constituer une sous-classe B*); 4, 5 et 6 constituent la classe B, à dominante "coopérative". Finalement, l'influence des municipalités se fait sentir dans les types 7 et 8, que l'on peut regrouper dans la classe C, à dominante "statu quo".

RÉSULTATS

La répartition des types selon les régions (en adoptant le découpage des régions proposé dans le document "Le choix des régions") est présenté dans le tableau 1. Sans entrer dans une analyse détaillée (puisque de toute façon nous n'avons pas pu classer toutes les MRC étant donné la source d'information

utilisée), nous ferons quelques commentaires sur la répartition des types de MRC.

Les régions-ressources périphériques ont généralement davantage de MRC "progressistes" que les régions urbanisées. Cependant la seule région vraiment homogène du point de vue de notre classification serait la région 01, et peut-être 07 et 08; ces régions ont également un fort taux de participation à la consultation. Dans toutes les autres régions, on observe un mélange des classes de MRC. Il ne semble pas que la proximité d'une MRC d'un centre urbain important se traduise systématiquement par sa position dans la classe C (à dominante "statu quo"); c'est parfois le cas, surtout autour de Montréal et Québec, mais on ne peut généraliser. La région 08 est un cas assez particulier; on y trouve une dominance presque absolue de la classe B*. Il est intéressant de confronter nos résultats (partiels) à ceux de FORTIN, terme à terme. En ce qui concerne notre classe B*, elle regroupe des MRC classées par FORTIN comme participationnistes dans les régions 03, 05 et 08; dans les régions 02, 04 (sauf dans un cas) et 06C, elle regroupe au contraire des MRC classées par FORTIN comme technocratiques. Dans d'autres cas, il semble que certaines MRC aient changé complètement d'orientation: cinq MRC technocratiques se retrouvent dans notre typologie en classe A (à dominante progressiste), soit les MRC de Lac St-Jean-Est (02), Coaticook (05), Jardins-de-Napierville (06C), Les Moulins (06D) et Papineau (07); à l'inverse, nous avons classé C (à dominante statu quo), cinq MRC que FORTIN trouvait plutôt participationnistes, soit les MRC de Beauce-Sartigan (03), Mékinac (04), Le Granit (05), D'Autray (06D) et Minganie (09). Dans le premier cas de variation, on peut penser que ce changement est dû soit à la nouvelle conjoncture, soit à la prise en compte de variables portant sur l'acceptation par les MRC de se trouver vers le développement régional - deux explications qui peuvent aller de pair. Dans le deuxième cas, on aurait affaire davantage à une réaction de retrait après la proposition du "Choix des régions". Ces hypothèses restent toutefois à vérifier.

*

* *

Les éléments proposés pour une typologie axée sur l'ouverture des MRC à un élargissement de leur rôle, en particulier face au développement régional, ne suffisent pas à mettre en relief de nouveaux dynamismes régionaux. D'autres intervenants du milieu, et tout spécialement les acteurs économiques, doivent aussi être considérés sous l'angle de leur impact

propre, comme sous celui de leur éventuelle collaboration avec la nouvelle structure institutionnelle mise en place pour définir l'aménagement du territoire. Une telle coopération est peut-être la condition qui permettrait de réarticuler aménagement et développement, dans une perspective de consolidation ou de relance économique plutôt que dans celle d'une simple compression des coûts de certains services. Quels peuvent être les outils de cette relance? Se peut-il qu'elle passe par une stratégie concertée d'intervenants publics et privés, lesquels en liant aménagement et développement recréeraient petit à petit des conditions économiques plus propices à l'investissement?

Des données encore fragmentaires sur l'action des commissariats industriels ont révélé une grande variété de comportement de ces organismes, en ce qui a trait tant à leur stratégie (plus ou moins dynamique et innovatrice) qu'à leurs relations avec le monde municipal. On pourrait élaborer, parallèlement à celle des MRC, une typologie des commissariats industriels, en tenant compte de leurs différents types d'initiatives, de leur territoire d'action, du type de collaboration qui existe entre eux et les municipalités et/ou les MRC (consultation ou participation à l'élaboration du schéma, actions conjointes de développement économique, etc.).

Il ne faudrait pas penser a priori que les intervenants du milieu ne s'associent aux MRC que dans les régions périphériques, pour faire face à des situations de survie plus que de développement, ni que ces associations ne peuvent avoir lieu qu'avec des MRC de type "progressiste". Nous avons déjà pu identifer dans toutes les régions des cas où des commissariats industriels agissent sur le territoire de MRC de différents types, avec participation ou consultation sur le schéma[8]. Dans l'ensemble des régions, nous chercherons à évaluer les retombées économqiues des différents types de rapports existant entre les intervenants du milieu.

Les récentes expériences-pilotes de contrats de développement mettent en lumière la signification que pourrait prendre un élargissement du rôle des MRC dans le champ de développement. La MRC y acquiert, outre sa responsabilité de concertation des intervenants du milieu qui soumettent des projets, un rôle d'arbitre face à ces projets. Les critères de choix qui s'élaborent au niveau des MRC semblent refléter d'assez près ceux que propose le gouvernement provincial; on y relève l'inscription des projets dans les orientations du schéma, la participation du milieu local (seuil minimum: 25 %), la création d'emplois, l'incidence extra-municipale des projets ainsi que leurs aspects structurants, la perspective aussi de développement intégré plutôt que de "travail à la pièce". Dans un mémoire au Conseil des ministres daté du 19 avril 1985, le

ministre Lemay fait un premier bilan très positif de ces expériences-pilotes de contrats, en soulignant que la participation financière du milieu atteint jusqu'à 40-50 % dans les projets actuellement soumis au FDR (fonds de développement régional, administré par l'OPDQ). L'implication financière et humaine accrue des intervenants du milieu lui paraît être liée à la formation d'un consensus sous-régional. Les contrats de développement pourraient bien s'avérer avant trop longtemps comme un instrument permettant de mieux gérer la productivité des subventions gouvernementales, tout en préconisant une prise en main des milieux régionaux par eux-mêmes; l'acteur-clé, la MRC, servirait à la fois de relais des politiques provinciales et de pôle de regroupement des forces économiques et sociales sous-régionales. Mais n'est-ce pas trop d'attendre d'une institution dont l'assise sociale est encore loin d'être identifiée clairement?

Béatrice Sokoloff
Institut d'urbanisme
Université de Montréal

NOTES

1. B. SOKOLOFF: "Le choix des régions: un nouvel enjeu pour le pouvoir local au Québec?", in Revue canadienne des sciences régionales, vol. VII, 2, 1984.

2. G. FORTIN: "Les MRC et leur capacité d'extension". Montréal, INRS-Urbanisation, 1983.

3. Voir à ce propos le contenu du mémoire présenté par le Conseil du patronat du Québec lors de la consultation GENDRON.

4. Les documents officiels d'orientation parus en 1984 - "Bâtir le Québec" et "Aménager l'avenir" remettent clairement l'accent, par exemple, sur la priorité accordée au développement dans la grande région de Montréal, moteur de l'économie de la province.

5. Cette expression renvoie aux conceptions nouvelles de la planification décentralisée véhiculées dans les travaux récents d'auteurs comme C. WEAVER, W. STOHR, J.-Cl. PERRIN, etc.

6. G. FORTIN, 1983: p. 39 et suivantes.

7. Pour la description exhaustive de ces types, voir FORTIN (1983: p. 46 et suivantes).

8. Nous pouvons distinguer aussi entre les commissariats où le monde municipal possède la majorité au Conseil d'administration, et ceux où il y a parité privé-public, ou encore minorité du monde municipal.

TABLEAU 1

RÉGION 01:	MRC	TYPE	CLASSE	NO DE LA MRC (cf. carte en annexe)
. 01 A	Avignon	1	A	1
Gaspésie	Bonaventure	3	A	4
	Pabok	3	A	3
	Denis-Riverain	1	A	2
	Iles-de-la-Madeleine	1	A	6
. 01 B	Matapédia	2	A	10
Bas	Matane	1	A	9
St-Laurent	La Mitis	2	A	8
	Rimouski-Nelgette	3	A	7
	Témiscouata	4	B	15
	Kamouraska	1	A	13
	Rivière-du-Loup	(mémoire manque)		14

. MRC de la région 01 ayant fourni un mémoire	01 A :	5/6
	01 B :	7/8
	01 :	12/14 ----> 85 %

RÉGION 02:				
Saguenay-	Fjord-du-Saguenay	(mémoire manque)		61
Lac St-Jean	Lac St-Jean Est	1	A	59
	Marie-Chapdelaine	6	B	60
	Domaine-du-Roy	5	B*	58

. MRC ayant soumis un mémoire: 4/4 ----> 100 %

RÉGION 03:				
Québec	. Rive Nord du Saint-laurent			
	Côte-de-Beaupré	7	C	62
	Jacques-Cartier	8	C	67
	Portneuf	2	A	66
	. Rive Sud du Saint-Laurent			
	L'Islet	5	B*	12
	Bellechasse	5	B*	17
	Beauce-Sartigan	7	C	21
	Robert-Cliche	5	B*	20
	Nouvelle-Beauce	1	A	19
	Chutes-de-la Chaudière	7	C	26
	L'Amiante	8	C	22

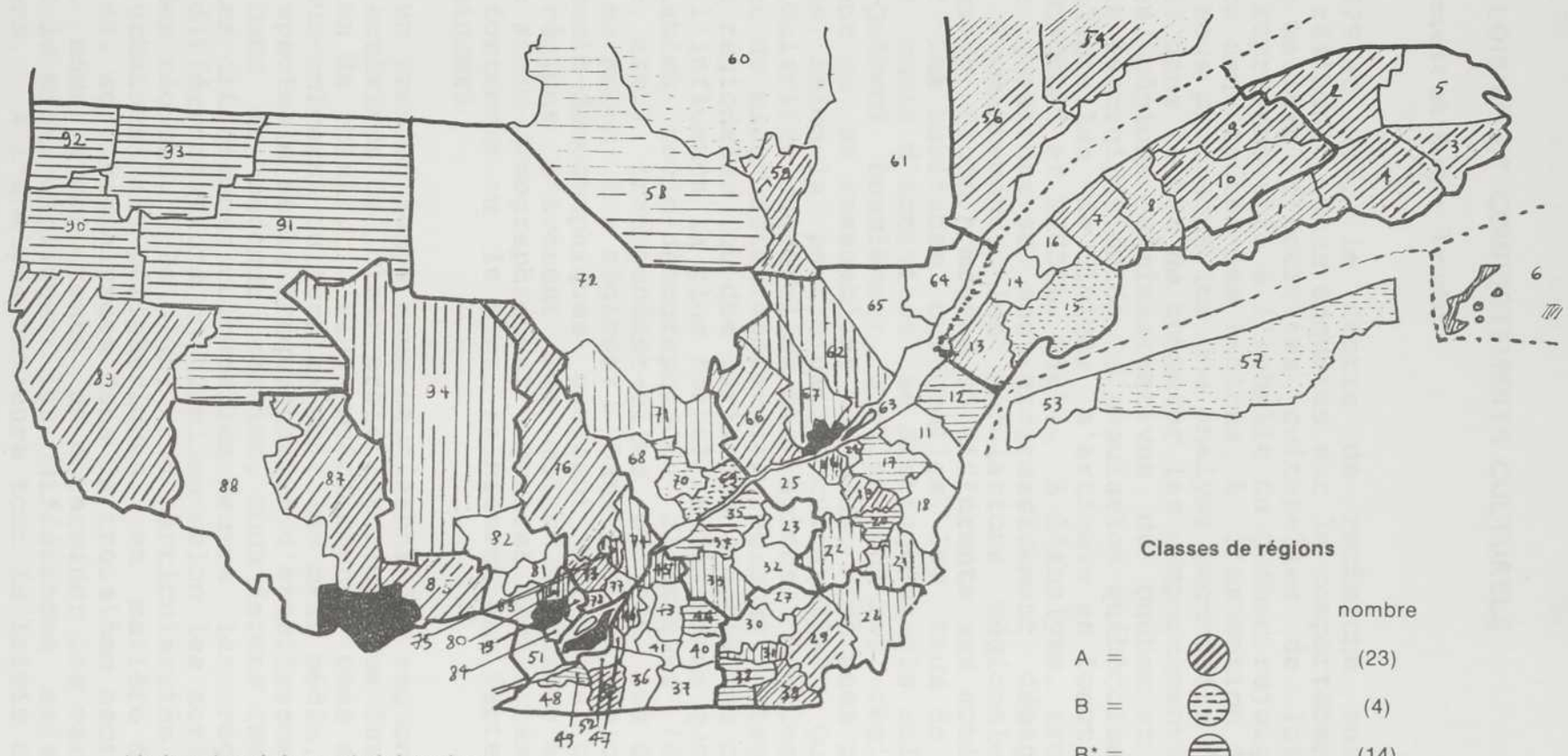
. MRC ayant soumis un mémoire: 10/17 ----> 52 %

RÉGION 04:				
Mauricie-Bois-Francs	. Rive Nord du Saint-Laurent			
	Francheville	6	B	69
	Centre-de-la-Mauricie	5	B*	70
	Mékinac	7	C	71
	. Rive Sud du Saint-Laurent			
	Bécancour	5	B*	35
	Drummond	7	C	33
	Nicolet-Yamaska	5	B*	34
. MRC ayant présenté un mémoire: 6/10 ----> 60 %				
RÉGION 05:				
Estrie	Le Granit	8	C	28
	Le Haut-St-François	3	A	29
	Coaticook	2	A	39
	Sherbrooke	7	C	31
	Memphrémagog	5	B*	38
. MRC ayant présenté un mémoire: 5/7 ----> 71 %				
RÉGION 06:				
. 06B Laurentides	Rivière-du-Nord	8	C	80
	Antoine-Labelle	7	C	94
. 06C Montérégie	Beauharnois-Salaberry	5	B*	49
	Jardins-de-Napierville	1	A	50
	Lajemmerais	7	C	46
	Acton	5	B*	44
	Bas-Richelieu	7	C	45
. 06D Lanaudière	Les Moulins	3	A	78
	Joliette	7	C	75
	D'Autray	7	C	74
	Matawinie	2	A	76
. MRC ayant présenté un mémoire:			06 B : 2/7 ---->	28 %
			06 C : 5/15 ---->	33 %
			06 D : 4/6 ---->	66 %
			06 :11/28 ---->	38 %

RÉGION 07:				
Outaouais	Papineau	1	A	85
	Vallée-de-la-Gatineau	1	A	87
. MRC ayant présenté un mémoire: 2/3 ----> 66 %				
RÉGION 08:				
Abitibi-Témiscaminque	Témiscamingue	3	A	89
	Rouyn-Noranda	5	B*	90
	Abitibi-Ouest	5	B*	92
	Abitibi	5	B*	93
	Vallée-de-l'Or	5	B*	91
. MRC ayant présenté un mémoire: 5/5 ----> 100 %				
REGION 09:				
Côte-Nord	Haute-Côte-Nord	2	A	56
	Manicouagan	2	A	54
	Minganie	6	B	57
. MRC ayant présenté un mémoire: 3/5 ----> 60 %				

Note: Nous avons exclu les mémoires des communautés urbaines ainsi que ceux de la région 10, non constituée en MRC.
. Moyenne générale des mémoires présentés 58/94 (67 % des MRC)

TYPOLOGIE DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ
basée sur les mémoires de la consultation Gendron



Limites des régions administratives selon la proposition Gendron

Classes de régions

		nombre
A =		(23)
B =		(4)
B* =		(14)
C =		(15)
MRC sans mémoire		

N.B. — Les numéros des MRC correspondent à ceux de Fortin, *op. cit.*

RÉGIONS, LOISIRS ET COMPORTEMENTS CULTURELS

Gilles Pronovost et Roger Trudel

En 1979 et 1983, le Centre de recherche sur l'opinion publique réalisait deux enquêtes sur le comportement des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir. Ces sondages représentatifs à l'échelle du Québec rejoignaient des répondants dans toutes les régions, à l'exception du Nouveau-Québec. Nous proposons ici une analyse secondaire de l'enquête de 1983 dans le but de comparer les comportements culturels selon les régions administratives du Québec et de décrire comment la participation de la population québécoise aux activités culturelles de loisir s'articule en fonction des régions (PRONOVOST et TRUDEL, 1985). A l'analyse, trois grandes séries de questions se sont progressivement dégagées de nos travaux. Premièrement, les populations régionales participent-elles de façon homogène ou différente aux activités culturelles? Les habitudes culturelles, les taux de fréquentation, les choix d'activités se distinguent-ils selon les régions du Québec? Deuxièmement, quelles sont les régions qui se distinguent ou se ressemblent le plus, les unes par rapport aux autres, selon la participation culturelle? Quelles sont les particularités culturelles des régions? Quelles activités permettent de mieux différencier les régions? Lesquelles des variables régionales ou des variables d'activités culturelles exercent l'influence la plus forte? Enfin, dans quelle mesure les variables socio-démographiques classiques (âge, sexe, scolarité, etc.) transcendent-elles ou non les différences culturelles selon les régions? Dans quelles régions les variables socio-démographiques exercent un poids plus grand, quelles régions s'avèrent les moins sensibles à certaines variables socio-démographiques? Quelles activités obéissent le plus fortement ou le plus faiblement aux facteurs socio-démographiques?

Dans un premier temps nous étudierons les régions en fonction des activités de loisir préférées ainsi que des activités culturelles de loisir. Plus précisément, nous examinerons trois «sous-univers culturels» soit les mass média, les activités de spectacle et la fréquentation d'établissements culturels. Dans la seconde section, nous ferons ressortir les principales différences culturelles entre les régions ainsi que les différenciations culturelles selon les activités pour chacune des régions. De plus, les particularités entre les régions urbaines et périphériques, en matière d'activités culturelles, seront analysées dans la troisième section. Pour terminer, nous avons tenté de déterminer les variables qui pouvaient le mieux expliquer les différences existant entre les régions. A l'analyse, on aura tout le loisir de comparer

l'une ou l'autre région par rapport à celles qui ont été retenues aux fins de l'étude. On pourra ainsi obtenir certains renseignements qui permettront de mieux saisir les facteurs qui, dans un milieu régional donné, influencent la participation culturelle.

MÉTHODES

Nous avons effectué une analyse secondaire de l'enquête menée en 1983, du 27 mai au 12 juin 1983, au moyen d'entrevues téléphoniques. Dans le but de respecter la proportion relative de chacune des régions, il a été nécessaire de pondérer les données afin de redonner à chaque région son poids réel tel qu'établi par le Bureau de la Statistique du Québec à partir du recensement de 1981. La marge d'erreur estimée par C.R.O.P. dans le cas des résultats par région «varie dans 19 cas sur 20 entre ± 5,8 % pour l'ensemble de la sous-région 6A (Ile de Montréal) où la taille de l'échantillon d'analyse est la plus grande (n = 288) à ± 8,2 % pour l'ensemble de la sous-région 6B (Nord de Montréal) où la taille de l'échantillon d'analyse est la plus petite (n = 143) » (Delude, 1983: 53). Le fichier pondéré comprend 2316 individus répartis en neuf régions administratives dont deux d'entre elles, Montréal et Québec, se divisent en sous-régions. En raison des objectifs de cette étude, la pondération des régions était la plus importante. Mais nous avons aussi vérifié certains facteurs tels que l'âge, la langue maternelle et le sexe, la scolarité, etc.

LE COMPORTEMENT DES QUÉBÉCOIS EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS CULTURELLES DE LOISIR SELON LES RÉGIONS

On va vers Gaspé, on vient des Laurentides, on a visité la région de l'amiante, du fer, du tabac, des bleuets... Bref, tout le territoire québécois est bien identifié selon des faits historiques, géographiques ou selon des liens d'appartenance. Mais les deux niveaux de gouvernement, fédéral et provincial, découpent la province, la divisent ou la structurent selon leurs besoins. Par exemple, à l'occasion des Jeux du Québec, on parle de 18 régions. En 1966, le territoire québécois a été divisé en 10 régions administratives; sans référence aux réalités historiques et aux communautés locales, le terme région prenait alors une connotation administrative et on parle depuis lors des régions en terme numérique. Mais les gens ne numérotent pas, ils parlent des Beaucerons, des Trifluviens, des Montréalais. Ainsi ce qu'on a osé appeler régionalisation n'est en fait que la rationalisation administrative du territoire par l'État québécois. Nous reprendrons les régions et les sous-régions qui avaient été déterminées préalablement lors de la codification du questionnaire. Mais dans le but d'alléger le vocabulaire de cette étude, nous

identifierons les sous-régions de Montréal et de Québec par l'indicatif région et nous les analyserons de la même façon que les sept autres régions, soit comme des entités administratives distinctes.

Il n'est pas facile de définir exactement ce que l'on entend par activité culturelle; nous nous en tiendrons à la liste d'activités culturelles que recouvre l'enquête de 1983 du Ministère des Affaires culturelles, l'accent étant mis sur les pratiques effectives et non sur les goûts, les désirs ou les besoins.

Les activités préférées

C'est le sport ou l'activité physique qui a la préférence des Québécois et ce, dans toutes les régions. En regroupant les réponses, on obtient un profil fort intéressant: les régions urbaines préfèrent davantage les activités culturelles que les régions périphériques, alors que l'inverse est vrai en ce qui concerne le sport et le plein-air (tableau 1). Les régions périphériques écoutent davantage la télévision et lisent moins de livres et de journaux, l'inverse étant vrai pour les régions de Québec, Montréal et Trois-Rivières. En fait, à une baisse de la consommation de la télévision, correspond une hausse de la lecture et de l'écoute de la musique. Si les régions se distinguent peu par rapport aux genres littéraires, les différences sont frappantes pour ce qui est des revues: en ce cas les milieux urbains sont davantage portés vers l'actualité, les nouvelles nationales et internationales, alors que les régions centrales ou périphériques manifestent une plus grande propension à la lecture de magazines dits d'intimité. Pour ce qui est de la radio, on écoute celle qui est disponible: la Côte-Nord syntonise davantage la radio MA et les régions urbaines, la radio MF; la musique classique recrute ses adeptes surtout «en ville». Mais cela ne s'applique pas à l'écoute de la télévision, puisque cette fois, la diversité des stations d'écoute en milieu urbain contraste avec le fait que ce sont les régions périphériques qui sont les plus grandes télévores.

Les différences de participation aux spectacles illustrent que, dans l'ensemble, les spectacles dits populaires sont les plus fréquentés dans les régions périphériques; la région de Québec se distingue par des taux plus élevés pour le théâtre, les concerts classiques et le cinéma; celle de Montréal pour le classique et le cinéma également. Il semble bien que le théâtre, le cinéma, les concerts classiques et les musées relèvent davantage de la culture urbaine; et que le spectacles populaires, le plein air et le patrimoine folklorique, des cultures régionales (tableau 3).

LE JEU DES DIFFÉRENCES SELON LES RÉGIONS ET SELON LES ACTIVITÉS

Mais il est difficile de dire quelles régions se ressemblent le plus et aussi quelles activités distinguent les régions entre elles. Dans le but de trouver réponse à ces questions, nous avons élaboré une grille comparative des taux de participation.

Nous remarquons que ce sont les régions Ville de Québec et L'Ile de Montréal qui se distinguent le plus des autres régions au plan culturel (tableau 4). Les différences de participation observées sont respectivement de 8,39 % et de 7,06 %. Au niveau régional, Québec Nord et Trois-Rivières se distinguent le plus faiblement (3,36 %), ce qui implique que ces deux régions se ressemblent énormément en matière d'activités culturelles. Aucune différence de participation supérieure à 10 % n'a été observée dans les pratiques culturelles entre ces deux régions. Outre Québec Nord et Trois-Rivières, on observe peu de différences entre Québec Nord et les Cantons de l'Est (3,63 %) et également entre le Nord-Ouest et la Côte-Nord (3,84 %). Comme au niveau provincial, ce sont les régions Ville de Québec et île de Montréal qui se distinguent le plus au niveau régional. Dans les dix premières principales différences de participation entre les régions, on retrouve la Ville de Québec: sept fois, et l'île de Montréal: trois fois. Ces différences s'observent surtout avec les régions Nord-Ouest, Côte-Nord et Québec Nord. C'est dans les régions Ville de Québec et Nord-Ouest que la plus grande différence de participation est observée (11,19 %). Il ressort, d'après l'échantillon d'activités retenues dans l'enquête, que les différences de participation globale entre les régions sont relativement faibles. Le niveau d'analyse s'avère trop général pour déceler des différences vraiment significatives. Toutefois, on peut relever assez nettement les caractéristiques distinctives des régions urbaines, Ville de Québec et l'île de Montréal, en regard des activités culturelles.

Pour connaître quelles activités culturelles distinguent ou rapprochent les régions entre elles, nous calculerons les pourcentages moyens de différence de participation pour chaque activité. L'analyse révèle que la fréquentation des théâtres d'été dans la région est l'activité culturelle qui distingue le plus les régions entre elles (tableau 5). La région Ville de Québec avec une différence régionale de 37,9 % pour cette activité (théâtre d'été en région) influence énormément la moyenne provinciale. Cependant sans la Ville de Québec, cette différence se situerait aux alentours de 6,7 % et se retrouverait en deuxième position en ce qui concerne les activités les plus discriminantes. Viennent en second lieu, la fréquenta-

tion des jardins botaniques, du planétarium et des aquariums avec une différence de 8,63 %.

En examinant le tableau des activités les plus discriminantes, nous remarquons que c'est la fréquentation du théâtre en général qui distingue le plus les régions (3 activités théâtrales parmi les 4 premières); les activités de danse semblent être les moins divergentes. En tout, 18 activités culturelles sur 28, présentaient des différences significatives entre les régions. Mais chaque région possède ses spécialités culturelles, c'est-à-dire des activités pratiquées à un niveau supérieur en rapport avec les autres régions. Le tableau 6 donne la liste de ces spécialités.

Ayant remarqué que les régions urbaines (Ville de Québec et l'île de Montréal) se distinguaient des autres régions en matière d'activités culturelles, il devenait important d'étudier s'il existait des pratiques d'activités culturelles typiques aux régions urbaines ou périphériques. D'autant plus que l'analyse révèle que dans les dix principales différences régionales observées, on retrouve sept fois la région Ville de Québec et trois fois la région île de Montréal. Nous avons regroupé les régions Ville de Québec et l'île de Montréal comme régions urbaines. Pour déterminer les régions périphériques, nous avons retenu celles que Clermont DUGAS (1983) avait déjà identifiées dans son livre Les régions périphériques, soit le Bas St-Laurent, Le Saguenay Lac-St-Jean, le Nord-Ouest et la Côte-Nord. Toutes les autres régions (Québec Nord, Québec Sud, Trois-Rivières, Cantons de l'Est, Montréal Nord, Montréal Sud et l'Outaouais) ont été regroupées, faute de mieux, sous le vocable de régions médianes.

Le taux de pratique de certaines activités diminue selon que l'on passe des régions urbaines aux régions périphériques. Ainsi, le taux de fréquentation des jardins botaniques, planétariums et aquariums, baisse de 21,6 %. Il en est de même pour la fréquentation des théâtres d'été en région (15,3 %) et hors région (14,9 %), de la lecture de livres (14,1 %) et la fréquentation des librairies (11,1 %), des antiquaires (11,6%) et des galeries d'art (10,3 %). Dans toutes ces activités, une différence supérieure à 10 % est observée entre les régions urbaines et les régions en périphérie. Par contre, d'autres activités semblent être de la culture «périphérique». Il en est ainsi de l'écoute de la télévision et de l'assistance à des spectacles populaires.

Il semble donc y avoir une nette distinction dans la pratique d'activités culturelles et les différents types de régions. Nous allons alors examiner avec l'aide du pourcentage de différence de participation ces principales divergences. Nous remarquons que les régions urbaines détiennent un taux de

participation beaucoup plus élevé que le deux autres types de régions, en général. D'ailleurs, à l'aide de notre grille comparative, nous avions observé un taux de différences de participation de 5,3 % entre les régions urbaines et les régions médianes et de 6,6 % en ce qui concerne les régions urbaines et les régions périphériques. Un taux de 4,1 % entre les régions médianes et les régions périphériques a été obtenu. Ainsi, les régions médianes se rapprochent davantage des régions périphériques que des régions urbaines. A mesure que l'on se rapproche d'une région urbaine, le taux de participation à un grand nombre d'activités culturelles augmente parfois du simple au double. Dans certains cas, il s'agit d'activités pour lesquelles les principaux établissements se retrouvent en milieux urbain: jardin botanique, librairies, galeries d'art, salles de concerts, etc. Il y a ici un effet visible de la présence d'un équipement mais cela n'explique pas les plus hauts pourcentages pour la lecture de livres ou de journaux. Il faut donc conclure à l'influence soit d'un facteur du «milieu», soit d'un facteur régional.

Facteurs régionaux et culturels

Mais lequel de ces deux facteurs - région, activités - est le plus déterminant? Nous tenterons de répondre à cette question au moyen d'une analyse factorielle par correspondance. Les résultats obtenus montrent qu'il existe des regroupements culturels importants et que la pratique culturelle est loin de se distribuer selon le pur hasard; une dizaine de facteurs statistiques pouvaient expliquer ces différences. Cependant, nous en avons étudié deux qui expliquent plus de 60 % de la variance totale.

Les pratiques de loisir culturel sont fortement discriminées, selon les régions qui contribuent de manière décisive à la construction du premier axe factoriel. On retrouve à une première extrémité de cet axe les régions Ville de Québec et l'île de Montréal et à l'autre extrémité, les régions Côte-Nord et Nord-Ouest. Ce premier axe, à lui seul, explique 46,5% de la variance. De plus, il appuie l'existence d'une culture urbaine et d'une culture régionale, telle que nous en avons fait l'hypothèse dans les sections précédentes. Le deuxième axe semble être relié aux activités en tant que telles. On retrouve sous cet axe certains regroupements reconnus dans la pratique de loisirs culturels. Par exemple, les activités de danse classique et de danse moderne se situent toutes les deux à une extrémité de cet axe. Les activités de lecture ainsi que l'écoute de la musique et de la télévision se situent au milieu de l'axe. On sait que ces activités se caractérisent par leurs liens avec la culture de masse. On remarque aussi que les activités galeries d'art et musées d'art obtiennent sensiblement la même cote de même que la boutique d'artisanat

et le salon d'art ou d'artisanat. Cet axe confirme ainsi le choix de l'activité comme une particularité régionale. Ce deuxième axe explique 16,4 % de la variance.

L'INFLUENCE DES VARIABLES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES SUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES RÉGIONALES

Nous analyserons maintenant quelques-uns des facteurs causant les disparités régionales observées, en retenant la langue maternelle, la scolarité, l'âge, le statut économique, l'emploi, l'état civil, le revenu, le sexe, la population, la structure économique des régions et la présence des équipements.

Dans le sondage C.R.O.P., huit variables socio-démographiques ont été étudiées mais ces variables n'ont pas toujours le même poids statistique sur chaque activité. D'après le tableau 20, c'est le revenu qui influence le plus la participation culturelle régionale, mais son effet n'est pas uniforme. Par exemple, pour les régions Saguenay-Lac-St-Jean et Trois-Rivières, c'est plutôt l'emploi principal de la personne qui est le facteur le plus important. Dans l'île de Montréal, le statut économique est la variable prédominante tandis que dans les régions Montréal Nord et l'Outaouais on retrouve le degré d'instruction. Nous ne reprendrons ici que les cas les plus significatifs.

L'influence des variables socio-démographiques se fait sentir aussi au niveau des activités. Ainsi, on constate que l'activité cinéma est la plus sensible à ces variables, i.e. que le cinéma représente l'activité culturelle où les variables socio-démographiques possèdent le plus d'influence au niveau régional. Par contre, d'autres activités comme les spectacles de danse, la visite chez un antiquaire ou dans un musée autre que d'art ainsi que le fait d'assister à un spectacle de concert classique ne semblent pas subir les pressions de ces variables ou du moins les subissent à un niveau moindre. Comme nous venons de le constater, l'influence des variables socio-démographiques est présente dans toutes les régions mais à des niveaux différents pour chacune des régions et pour chacune des activités. Il est donc impossible de trouver parmi elles un facteur unique qui nous permettrait de distinguer nettement les régions entre elles. On peut postuler que les variables socio-démographiques se rejoignent et que leurs influences font partie de l'univers de la culture. De toute manière, ces variables dépendent étroitement de la structure sociale dans laquelle ils évoluent, témoin le poids différent qu'elles exercent selon les régions.

La population

Le nombre de gens dans les régions peut-il influencer le comportement culturel? Une région comptant un million de gens participe-t-elle plus aux activités culturelles de loisir? Y a-t-il un lien entre le nombre de population dans une région et le taux de participation aux activités culturelles? Pour répondre à ces questions, nous avons calculé les corrélations entre le nombre absolu d'individus de chacune des régions tel que fourni par le Bureau de la Statistique du Québec et le pourcentage de participation régionale pour chacune des activités. Nous avons aussi observé que pour certaines activités, il y a une étroite corrélation mais de façon générale, celle-ci est faible et se situe en moyenne à 0,4 %. Même si la participation régionale ne semble pas subir beaucoup de changements lorsque la population augmente ou diminue, il n'en est pas de même pour certaines activités spécifiques. Parmi les activités ayant une corrélation supérieure à ,5 entre le nombre d'individus dans une région et le taux de participation régionale, on note: la lecture de livres (r ,85), la visite des jardins botaniques (r ,67), de l'antiquaire (r ,64), le théâtre d'été hors région (r ,63), la fréquentation des librairies (r ,61), l'écoute de la télévision (r -,60) et de la musique (r ,57), l'assistance à des spectacles de musique classique (r ,55) et la lecture de journaux (r ,54). Ces neuf activités, sans exception, se retrouvent parmi les activités où le pourcentage de participation est influencé par les types de régions (urbaines, médianes et périphériques). La variable population vient donc appuyer le fait qu'il existerait un type de comportement régional en matière d'activités culturelles.

Autre fait intéressant à noter, parmi ces neuf activités, une seule demande une infrastructure importante, soit les jardins botaniques et le planétarium. Toutes les autres activités sont disponibles autant pour les régions populeuses que pour les autres. On observe cependant, pour certaines activités, des coefficients négatifs entre le taux de participation régionale et le nombre de la population dans une région. Ces activités sont l'écoute de la télévision, la fréquentation d'expositions ou de salons d'art, la visite du salon du livre et l'assistance à un spectacle populaire ou de danse folklorique. Mais règle générale, plus il y a de personnes dans une région, plus le taux de participation aux activités culturelles augmente.

La structure économique

L'influence du secteur de travail sur le comportement est reconnue et elle se fait sentir également au plan des comportements culturels. La principale différence se situe entre le

secteur primaire et le secteur tertiaire. Le second, quant à lui, sert de zone intermédiaire. Il est bien évident que l'économie du Québec s'oriente vers une économie de services. Et ce transfert de l'emploi du secteur primaire au secteur tertiaire influence certaines activités culturelles. Parmi les activités où cette influence se fait le plus sentir, on remarque la visite des galeries d'art, de l'antiquaire, des musées autres que d'art et des librairies de même que la fréquentation des théâtres, l'écoute de la musique et l'assistance à des spectacles de danse folklorique. Cette dernière activité est intéressante car elle suit le mouvement contraire (primaire +, tertiaire -). On sait que la Côte-Nord est la région où les spectacles de danse folklorique sont les plus populaires. De même, c'est dans cette région que le secteur primaire occupe la plus grande part de maind'oeuvre.

Les secteurs d'activités influencent donc le taux de participation régionale en matière d'activités culturelles. Ainsi la chance d'accéder à la culture savante n'est pas le produit miraculeux d'un changement d'intérêt mais suppose, à l'état actuel, un changement de conditions économiques et sociales.

*

* *

L'objectif premier de ce travail était de savoir s'il existait des différences importantes dans le comportement des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir selon les régions administratives. Notre recherche a fait ressortir que la pratique des activités culturelles diffère de façon significative entre les régions et principalement entre les régions de type «urbain» et celle de type «périphérique». La participation de la population québécoise s'articule en fonction des régions mais aussi en fonction du choix de l'activité en tant que telle. Ainsi, pour les régions du Nord-Ouest, de la Côte-Nord et des Cantons de l'Est écoutent davantage la télévision mais lisent moins les journaux et les livres et écoutent peu la musique par rapport aux autres régions.

Nous avons observé pour les activités de mass média, qu'à une baisse de consommation de l'activité «écoute de la télévision» correspond une hausse de participation aux activités «lecture de journaux et de livres» ainsi que pour l'activité «écoute de la musique». La fréquentation des établissements culturels révèle, quant à elle, une situation relativement complexe. Notre recherche n'a pas permis d'élaborer un modèle culturel régional concernant la fréquentation des établisse-

ments culturels. Il en est autrement pour les activités de spectacle où on retrouve pour les régions du Bas St-Laurent-Gaspésie et Ville de Québec une participation supérieure à la moyenne.

Mais quelles sont les régions qui se ressemblent le plus au plan culturel? Certes, les régions urbaines (Ville de Québec et l'île de Montréal) ont plusieurs points en commun. Mais pour l'ensemble des autres régions, ce sont les proximités géographiques qui demeurent un des facteurs les plus importants. Par exemple, le Bas St-Laurent-Gaspésie ressemble au Saguenay-Lac St-Jean et il en est de même pour les régions Trois-Rivières et Québec Nord, Montréal Nord et l'Outaouais et Côte-Nord et le Nord-Ouest. En plus du facteur régional, le choix de l'activité culturelle distingue ou rapproche, lui aussi, les régions entre elles. Notre recherche a révélé que ce sont les activités théâtrales qui s'avèrent être les activités culturelles les plus discriminantes. D'autres facteurs peuvent aider à mieux discerner les différences culturelles entre les régions. Il en est ainsi des variables socio-démographiques, lesquelles n'ont pas toutes la même influence sur chaque région. En général, c'est le revenu qui influence le plus la participation culturelle. Mais au Saguenay-Lac-St-Jean et à Trois-Rivières la variable emploi est le facteur le plus important. Dans l'île de Montréal, c'est la variable statut économique qui exerce le plus d'influence tandis que dans les régions Montréal Nord et Outaouais, on retrouve le degré d'instruction comme variable prédominante. L'influence des variables sociodémographiques se fait aussi sentir de façon différente sur les activités.

On peut sans doute conclure qu'il existe des différences de comportement régional en matière d'activités culturelles. Cependant, culture urbaine et culture régionale participent à certaines formes analogues de culture populaire mais à des degrés différents.

Gilles Pronovost
Roger Trudel
Département des sciences du loisir
Université du Québec à Trois-Rivières

TABLEAU 1 - TYPE D'ACTIVITÉS PRÉFÉRÉES SELON LES REGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC*

Régions	Types d'activités		
	Activités physiques et plein-air	Activités domestiques sociales et «autres»	Activités culturelles artistiques art, artisanat, radio, télévision
Bas-St-Laurent- Gaspésie	57,45	18,86	23,68
Saguenay-Lac-St-Jean	56,57	19,53	23,91
Ville de Québec	53,31	16,21	30,49
Québec-Nord	52,58	24,13	23,28
Québec-Sud	52,02	19,48	28,51
Trois-Rivières	54,74	20,54	24,73
Cantons-de-l'Est	44,03	23,87	32,11
Ile-de-Montréal	44,48	22,03	33,49
Montréal-Nord	50,31	22,99	26,70
Montréal-Sud	47,87	20,32	31,80
Outaouais	52,83	19,63	27,54
Nord-Ouest	57,04	18,80	24,16
Côte-Nôrd	64,35	15,84	19,80

* Le pourcentage indique le taux de mentions à la question: "Pour commencer, j'aimerais que vous me disiez quelles sont vos trois activités préférées pendant vos loisirs?"

TABLEAU 2 - NOMBRE MOYEN DE LIVRES LUS PAR ANNÉE PAR INDIVIDU, SELON LES RÉGIONS

Montréal-Sud	38,18
Bas-St-Laurent	35,27
Ile-de-Montréal	33,49
Côte-Nord	33,45
Nord-Ouest	32,12
Montréal-Nord	31,98
Ville de Québec	31,96
Saguenay	31,42
Québec-Sud	28,74
Outaouais	28,68
Trois-Rivières	28,03
Québec-Nord	27,58
Cantons-de-l'Est	26,16

TABLEAU 3 - TAUX DE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DE SPECTACLES CULTURELS SELON LES RÉGIONS

Régions	a	b	c	d	e	f	g	h
Bas-St-Laurent-Gaspésie	37,1	12,9	47,8	8,4	10,7	8,4	57,3	26,1
Saguenay-Lac-St-Jean	36,2	12,4	42,0	7,3	10,2	6,2	59,3	24,8
Ville de Québec	42,0	19,1	38,2	5,1	7,7	5,1	65,6	26,1
Québec-Nord	29,2	7,0	34,8	0,5	8,2	6,0	47,8	19,1
Québec-Sud	37,6	12,4	37,9	0,6	6,7	6,2	54,5	22,3
Trois-Rivières	33,9	8,4	38,0	5,4	8,4	6,6	45,2	20,8
Cantons-de-l'Est	32,5	13,8	33,8	6,3	8,8	5,7	55,4	22,2
Ile-de-Montréal	31,6	18,4	33,2	10,1	9,7	4,2	63,2	24,3
Montréal-Nord	38,5	9,2	32,9	6,3	11,3	3,5	61,5	23,3
Montréal-Sud	38,0	12,7	32,9	8,3	13,4	1,9	55,1	23,2
Outaouais	34,6	9,4	41,5	5,7	12,1	3,2	55,3	23,2
Nord-Ouest	30,2	10,6	40,7	3,7	11,1	1,1	58,7	22,3
Côte-Nord	27,3	4,5	34,7	8,5	10,2	10,9	61,4	22,5
Moyenne	34,5	11,6	37,6	5,9	9,9	5,3	56,9	23,1

a Théâtre
b Concert classique
c Spectacle populaire
d Ballet - Danse classique
e Danse moderne Ballet-Jazz
f Danse folklorique
g Cinéma
h Moyenne

TABLEAU 4 - RÉGIONS SE DISTINGUANT LE PLUS DES AUTRES RÉGIONS

Régions	% de différence avec les autres régions
Ville de Québec	8,39*
Ile-de-Montréal	7,06
Côte-Nord	6,64
Nord-Ouest	6,60
Bas-St-Laurent	6,30
Trois-Rivières	6,27
Outaouais	6,09
Montréal-Sud	5,78
Québec-Nord	5,76
Québec-Sud	5,63
Cantons-de-l'Est	5,58
Montréal-Nord	5,53
Saguenay-Lac-St-Jean	5,40

* On retrouve en moyenne, pour chaque activité, une différence de 8,39% entre la région Ville de Québec et les autres régions.

TABLEAU 5 - ACTIVITÉS CULTURELLES LES PLUS DISCRIMINANTES

Activités culturelles	% moyen de différence entre les régions	χ^2
Théâtre d'été en région	11,8	.000
Jardin botanique, aquarium, etc.	8,6	.000
Théâtre d'été hors région	6,4	.047
Théâtre régulier	5,9	.001
Lecture de journaux	5,6	.001
Disquaire	5,5	.007
Salon du livre	5,5	.000
Librairie	5,3	.015
Bibliothèque	5,0	.007
Exposition, salon d'art ou d'artisanat	5,0	.002
Musée autre que d'art	4,8	.007
Cinéma	4,7	.005
Antiquaire	4,6	.037
Musée d'art	4,3	.000
Galerie d'art	4,2	.002
Spectacle populaire	3,9	N.S.
Site historique	3,9	N.S.
Théâtre	3,8	N.S.
Lecture de livres	3,8	.000
Evénement sportif	3,8	N.S.
Lecture de revues	3,6	N.S.
Télévision	3,6	N.S.
Concert classique	3,4	.001
Boutique d'artisanat	3,0	N.S.
Ecoute de la musique	2,7	N.S.
Danse moderne	2,4	N.S.
Danse folklorique	2,1	N.S.
Danse classique	1,7	.012

N.S. : Non significatif

TABLEAU 6 - LES «SPÉCIALITÉS CULTURELLES» SELON LES RÉGIONS

Bas-St-Laurent	· Aller chez le disquaire · Spectacle populaire · Théâtre en saison régulière
Saguenay	· Aller à la bibliothèque · Lecture de journaux · Exposition, salon d'art ou d'artisanat
Ville de Québec	· Théâtre d'été en région · Galerie d'art · Salon du livre
Québec-Nord	· Théâtre d'été en région · Exposition, salon d'art ou d'artisanat · Écoute de la télévision
Québec-Sud	· Salon du livre · Jardin botanique, planétarium, etc. · Théâtre d'été en région
Trois-Rivières	· Théâtre d'été en région · Exposition, salon d'art ou d'artisanat · Théâtre d'été hors région
Cantons-de-l'Est	· Théâtre d'été en région · Exposition, salon d'art ou d'artisanat · Musée autre que musée d'art
Ile-de-Montréal	· Jardin botanique, planétarium, etc. · Lecture de livres · Théâtre en saison régulière
Montréal-Nord	· Jardin botanique, planétarium, etc. · Le cinéma · Écoute de la musique
Montréal-Sud	· Théâtre d'été hors région · Lecture de revues · Jardin botanique, planétarium, etc.
Outaouais	· Musée autre que musée d'art · Musée d'art · Spectacle populaire
Nord-Ouest	· Écoute de la télévision · Théâtre en saison régulière · Lecture de revues
Côte-Nord	· Spectacle de danse folklorique · Le cinéma · Écoute de la télévision

TABLEAU 7 - ACTIVITÉS CULTURELLES ET TYPES DE RÉGIONS

Activités	Régions			
	Urbaines	Médianes	Périphériques	%*
Jardin botanique	50,2	38,8	28,6	21,6
Théâtre d'été en région	42,3	36,6	27,0	15,3
Théâtre d'été hors région	26,3	24,2	11,4	14,9
Lecture de livres	59,6	46,7	45,5	14,1
Antiquaire	22,7	19,1	11,1	11,6
Librairie	57,0	48,4	45,9	11,1
Galerie d'art	24,8	18,5	14,5	10,3
Lecture de journaux	76,4	68,7	67,0	9,4
Concert classique	18,5	10,9	11,1	7,4
Écoute de la musique	83,8	81,5	78,6	5,2
Site historique	30,5	28,3	25,7	4,8
Écoute de la télévision	38,9	44,5	48,6	9,7
Spectacle populaire	34,2	35,0	42,5	8,3

* % de différence de participation

TABLEAU 8 - % D'INFLUENCE RÉGIONALE SUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS CULTURELLES

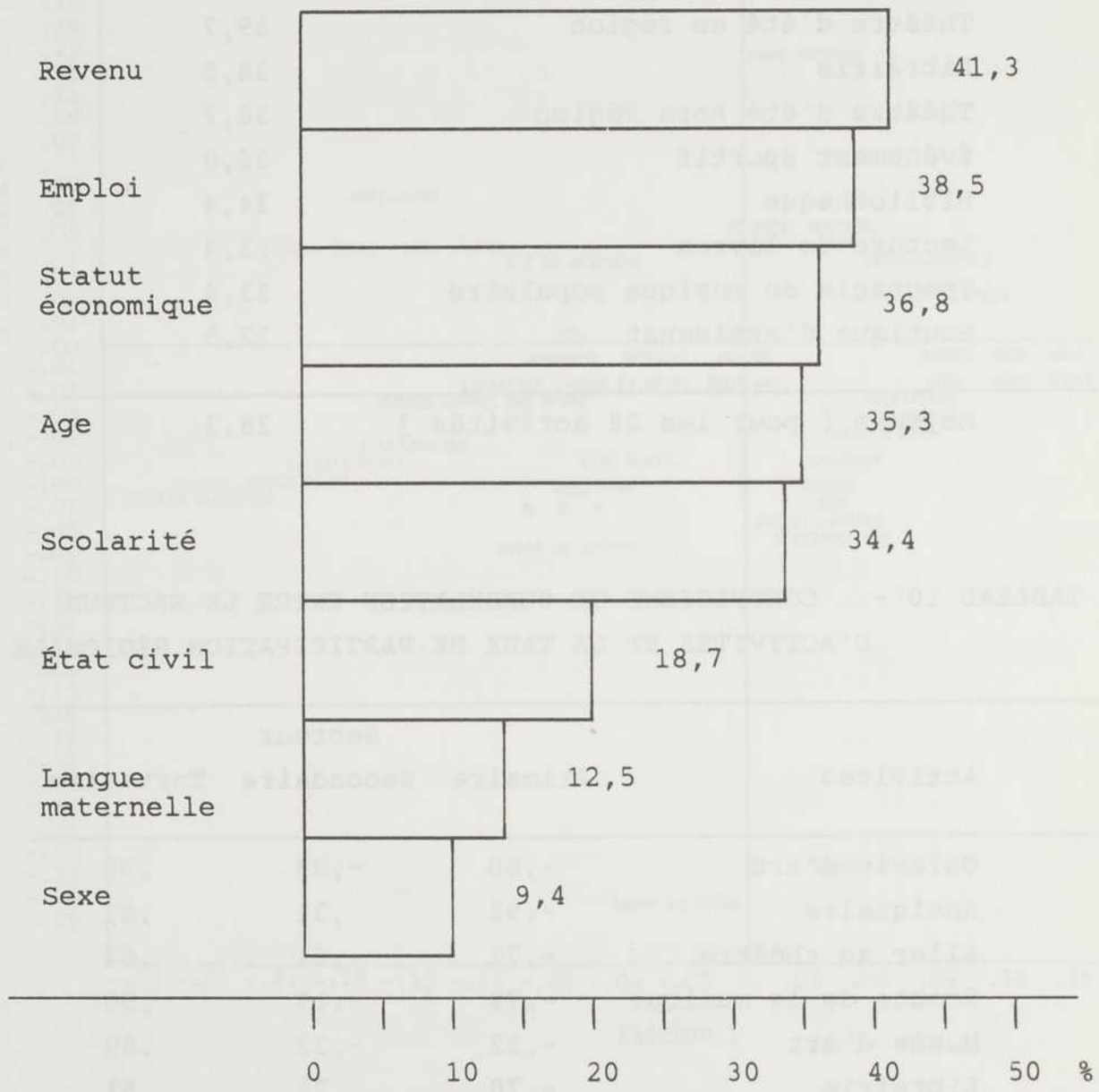


TABLEAU 9 - ACTIVITÉS CULTURELLES ET TAUX MOYEN RÉGIONAL D'INFLUENCE DES VARIABLES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Cinéma	44,0
Disquaire	42,5
Théâtre d'été en région	39,7
Librairie	38,5
Théâtre d'été hors région	36,7
Événement sportif	36,0
Bibliotheque	34,4
Lecture de livres	33,4
Spectacle de musique populaire	33,4
Boutique d'artisanat	32,5
Moyenne [pour les 28 activités]	28,3

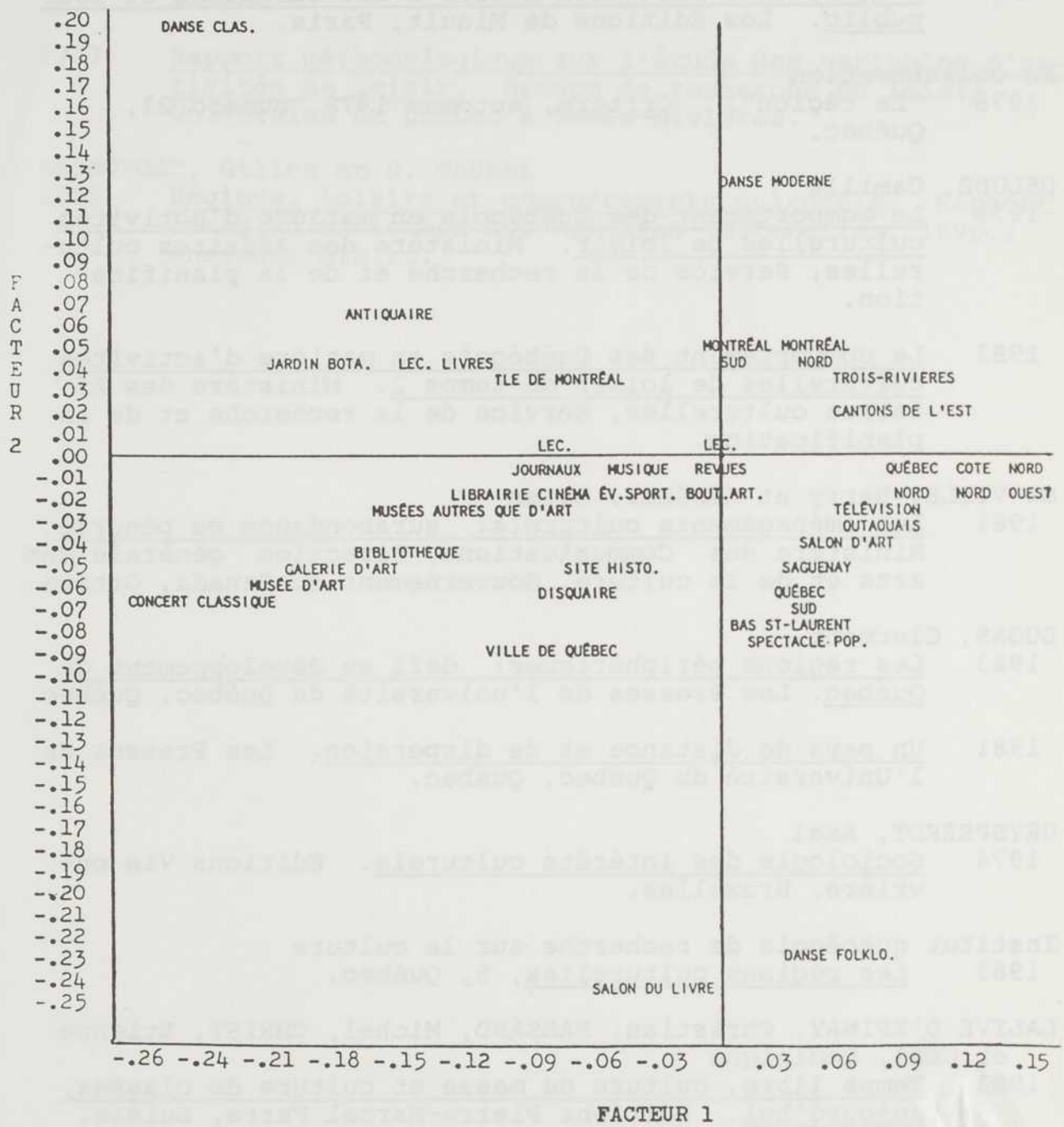
* * *

TABLEAU 10 - COEFFICIENT DE CORRÉLATION ENTRE LE SECTEUR D'ACTIVITÉS ET LE TAUX DE PARTICIPATION RÉGIONALE

	Secteur		
Activités	Primaire	Secondaire	Tertiaire
Galerie d'art	-,80	-,23	,88
Antiquaire	-.92	,31	,61
Aller au théâtre	-,71	-,01	,64
Écoute de la musique	-,78	,19	,56
Musée d'art	-,52	-,32	,69
Librairie	-,70	,21	,51
Danse folklorique	,57	,02	-,53

FIGURE 1

ANALYSE DES CORRESPONDANCES



BIBLIOGRAPHIE

BOURDIEU, Pierre et DARBEL, Alain
1969 L'amour de l'art: les musées d'art européens et leur public. Les Editions de Minuit, Paris.

En collaboration
1978 "La région". Critère, automne 1978, numéro 23, Québec.

DELUDE, Camille
1979 Le comportement des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir. Ministère des Affaires culturelles, Service de la recherche et de la planification.

1983 Le comportement des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir au temps 2. Ministère des Affaires culturelles, Service de la recherche et de la planification.

De VILLE, Barry et KINSLEY, Brian
1981 Les aménagements culturels: surabondance ou pénurie. Ministère des Communications, Direction générale des arts et de la culture, Gouvernement du Canada, Ottawa.

DUGAS, Clermont
1983 Les régions périphériques: défi au développement du Québec. Les Presses de l'université du Québec, Québec

1981 Un pays de distance et de dispersion. Les Presses de l'Université du Québec, Québec.

GRYSPEERDT, Axel
1974 Sociologie des intérêts culturels. Editions Vie ouvrière, Bruxelles.

Institut québécois de recherche sur la culture
1983 Les régions culturelles, 5, Québec.

LALIVE D'EPINAY, Christian, BASSAND, Michel, CHRIST, Etienne et GROS, Dominique
1983 Temps libre, culture de masse et culture de classes, aujourd'hui. Editions Pierre-Marcel Farre, Suisse.

PRONOVOST, Gilles
1984 Loisir, culture et fréquentation des établissements culturels et historiques. Rapport remis au Ministère des Affaires culturelles, Direction générale des musées.

1977 Rapport méthodologique sur l'étude des variables d'activités de loisir. Groupe de recherche en loisir, Université du Québec à Trois-Rivières.

PRONOVOST, Gilles et R. TRUDEL
1985 Régions, loisirs et comportements culturels. Rapport remis au ministère des Affaires culturelles, 169p.; annexes; biblio.

Achevé d'imprimer
en mai 1986 sur les presses
des Ateliers Graphiques Marc Veilleux Inc.
Cap-Saint-Ignace, Qué.

Les publications de l'ACFAS

Les Annales de l'ACFAS

Recueils des résumés des communications présentées aux congrès de L'ACFAS, Depuis 1935 (vol.1 à 54)

INTERFACE, **La revue des chercheurs**

Le bimestriel de la recherche, depuis 1979

Les Cahiers de l'ACFAS

14. De la science au musée (1983)
15. Confessionnalité et pluralisme dans les écoles du Québec (1983)
16. Crise économique, transformations politiques et changements idéologiques (1983)
17. L'aménagement au Québec: 3^{e} colloque biennal (1983)
18. La charte canadienne des droits et libertés (1983)
19. Philosophie et éducation (1984)
20. Informatique et société (1984)
21. La sidérurgie dans l'optique du Québec (1984)
22. Être femme de science (1984)
23. Les ressources humaines et la croissance économique (1984)
24. Recherches en gérontologie (1984)
25. Technologie et politique au Canada. Bibliographie: 1963-1983 (1984)
26. Quelques recherches en biomathématiques (1985)
27. Recherches en gérontologie II (1985)
28. Le droit et l'informatique (1985)
29. Ordinateur et éducation (1985)
30. Le contrôle social en pièces détachées (1985)
31. Aménagement et pouvoir local (1985)
32. La science politique dans les sociétés contemporaines (1985)
33. La sociologie et l'anthropologie au Québec (1985)
34. La personne âgée et la famille (1985)
35. La recherche en hydrologie au Québec (1986)
36. Bioéthique et philosophie (1986)
37. Rétrospective de la recherche sur les sols au Québec (1986)
38. Aménagement et développement: vers des nouvelles pratiques? (1986)
39. Le développement agro-forestier au Québec et en Finlande (1985)
40. Les discours du savoir (1986)
41. La morphologie sociale en mutation au Québec (1986)
42. Milieux et évaluation (1986)
43. Le système politique de Montréal (1986)
44. Égalité et différence des sexes (1986)
45. Biomathématiques (1986)